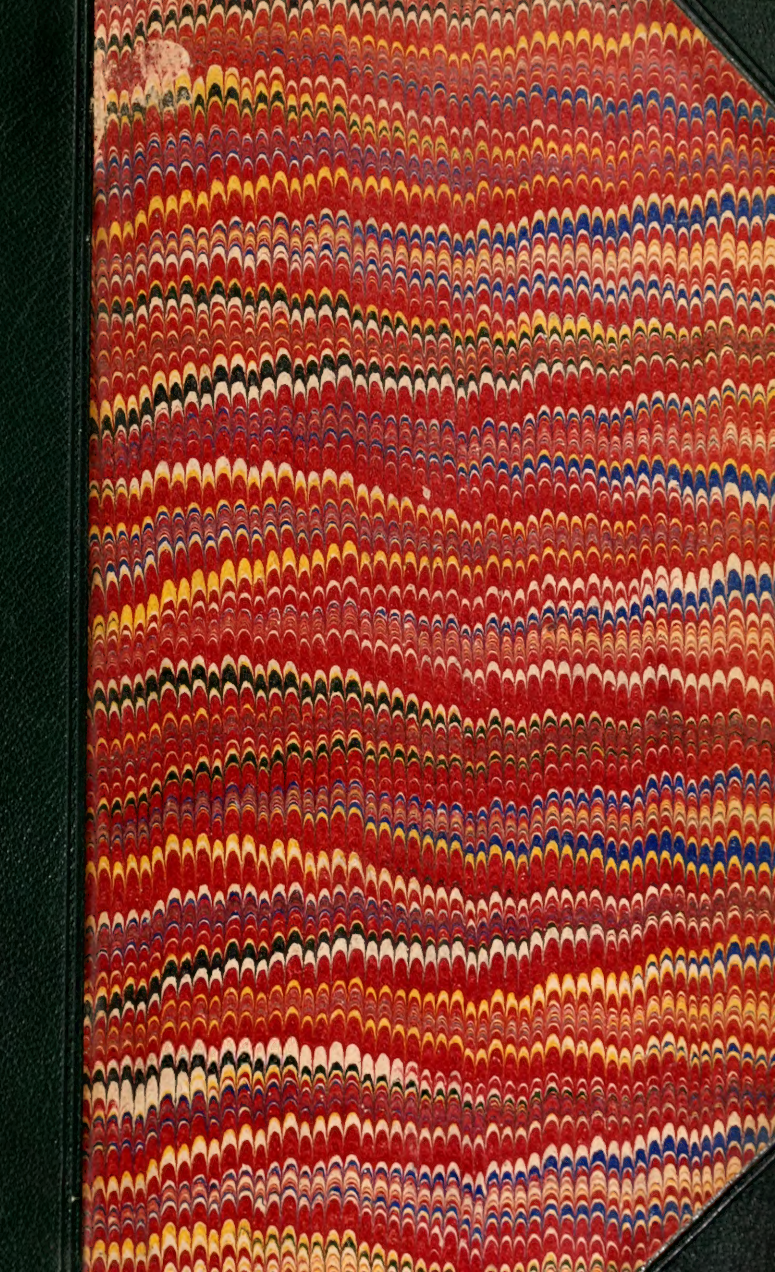
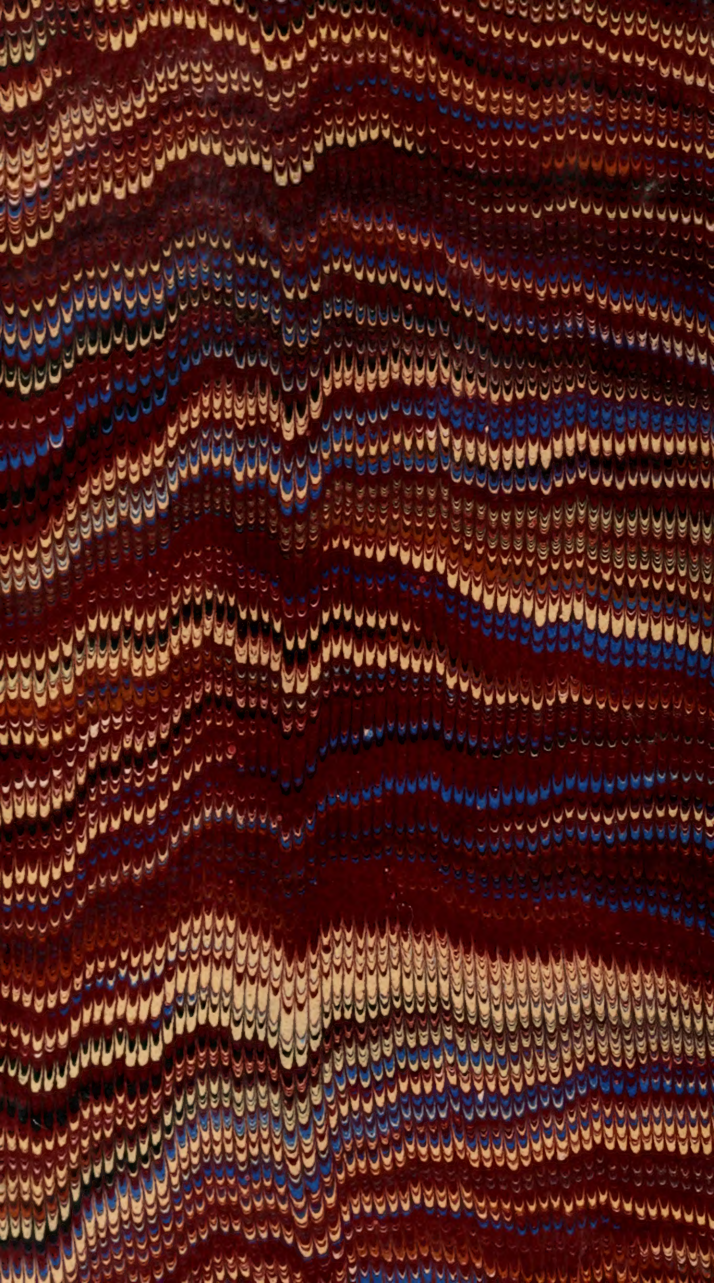
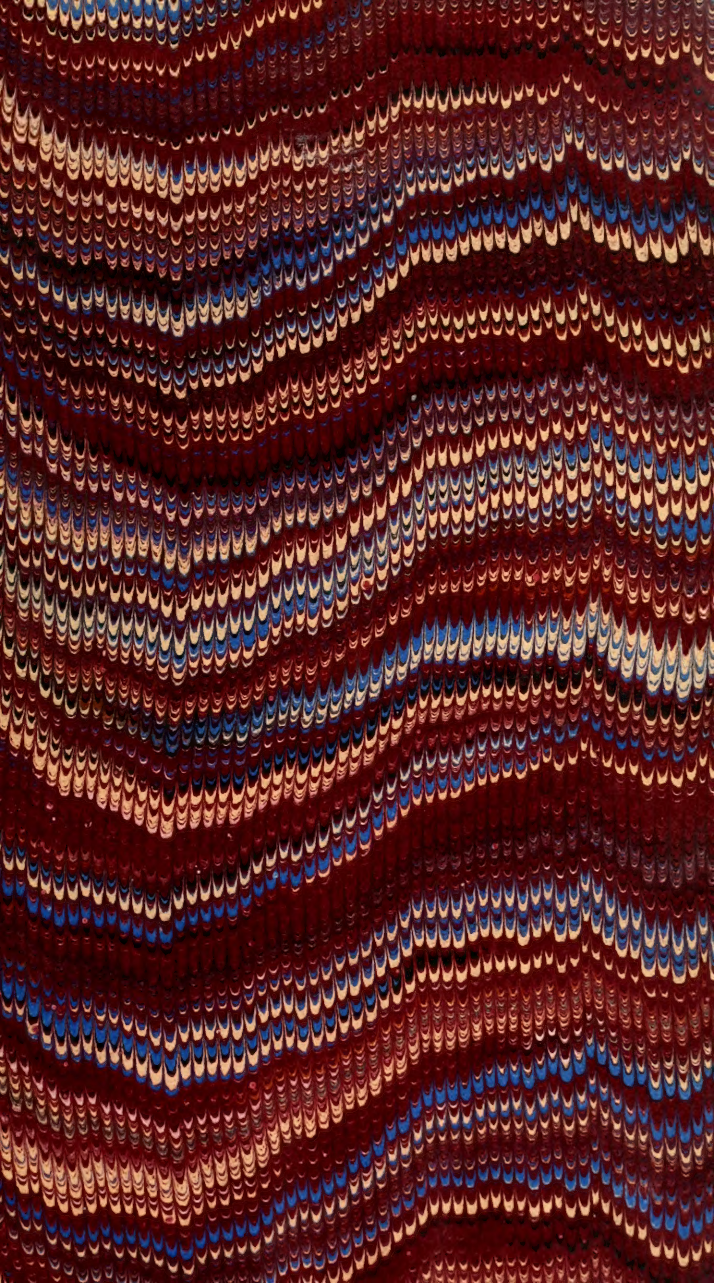






PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816.

S.961

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816.



A ROUEN,

De l'Imp. de P. PERIAUX, Imprimeur du Roi et de l'Académie.

1817.



PRECIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816,

D'APRÈS le compte qui en a été rendu par MM. les Secrétaires, à la Séance publique du Mercredi 7 Août de la même année.

DISCOURS

Prononcé à l'ouverture de la Séance publique le 7 août 1816, par M. Gourdin, Président.

MESSIEURS,

L'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, de cette ville, s'est fait, depuis son origine, un devoir sacré de vous rendre un compte fidèle des travaux dont elle s'est occupée pendant

l'année. C'est moins pour obtenir vos suffrages, quelque sensible qu'elle soit à votre bienveillance, que pour désabuser ceux qui ont des Académies des idées défavorables.

Il n'est point rare de regarder ces sociétés comme des réunions de personnes qui ne se rassemblent guère que par une espèce de désœuvrement. Aussi n'est-il point extraordinaire qu'on se demande à quoi servent les Académies? Quels progrès ont-elles fait faire aux Sciences et aux Arts utiles? N'est-ce point elles qui ont gâté le goût de la bonne littérature, puisque c'est une espèce d'axiome reçu que le style académique est celui du faux bel esprit?

C'est ainsi que s'expriment trop souvent des hommes qui pensent peu, parlent inconsidérément de tout, et ne doutent de rien.

Je ne viens point ici, Messieurs, faire l'éloge des Académies, j'observe seulement que ceux qui prononcent d'une manière aussi tranchante sur leur inutilité, ne les connaissent point. J'en appelle, Messieurs, à votre témoignage. N'est-ce point à l'Académie que cette ville doit l'établissement des écoles d'anatomie et de chirurgie, de dessin, de peinture et d'architecture, et celle de botanique? N'est-ce point l'Académie qui a créé et entretenu long-temps votre jardin des plantes? Aussi ne prononcez-vous qu'avec un sentiment de reconnaissance les noms de leurs fondateurs, des Lecat, des Descamps, des Pinard.

Ceux qui attribuent aux Académies les malheurs qui ont désolé la France, dans des temps désastreux, les calomnient avec autant d'atrocité que d'injustice.

Si quelques écrivains, malheureusement trop fameux, ont perverti l'opinion publique; s'ils ont,

par leurs sophismes, leurs paradoxes ou leurs sarcasmes, cherché à détruire les principes antiques et vénérables, qui font le maintien et la force des états; s'ils ont essayé de briser le lien sacré des mœurs sociales, et cela au nom de la vertu, comme alors, au nom de la patrie, on égorgeait les citoyens, on assassinait des millions d'hommes en proclamant la bienfaisance et l'humanité, était-ce donc du fond du sanctuaire des Muses que sont sortis ces Cannibales et ces Vandales qui faisaient une guerre si ouverte à tous les talents, qui en ont détruit les chef-d'œuvres, qui voulaient établir, sur la ruine des connaissances humaines, l'ignorance et la barbarie? Dans ces jours de delire, de honte et de forfaits, les Académies n'existaient plus; elles avaient été les premières victimes qu'on avait immolées.

Pour faire leur apologie, il suffit de dire que, dès que l'Académie de Rouen a pu reprendre ses travaux, qu'elle a pu vous en rendre les temoins et les juges, elle vous a vu, Messieurs, accourir à sa première assemblée publique, y partager sa joie et son triomphe. Il suffit de montrer que des hommes d'état les encouragent et les protègent, et que notre Auguste Monarque, ce Prince si eclairé, si sage, si occupé du bonheur de ses sujets, a regardé, en remontant sur le Trône de ses aïeux, comme une de ses premières et de ses plus chères obligations de favoriser d'une manière distinguée les corporations savantes et littéraires; c'est, Messieurs, qu'il s'en est formé des idées aussi justes que vraies.

En effet, que sont les Académies? Des sociétés d'hommes estimables que rassemble le goût du beau et du bon, l'amour de ce qui est utile ou avantageux à leur pays.

Un Académicien est en quelque sorte un homme public qui, par ce titre même, devient comptable envers ses concitoyens de l'emploi de ses talents, du fruit de ses veilles. Il contracte, en entrant dans cette association, l'obligation de leur offrir le tribut de ses travaux. Il résulte de là que le savant, le littérateur et l'artiste, ne sont plus libres de cacher leurs efforts et leurs succès dans le sein d'une modeste mais inutile obscurité, qu'ils cessent d'être du nombre de ces auteurs qui, nés pour eux-mêmes plutôt que pour leur patrie, veulent qu'on ignore qu'ils ont vécu.

Dans les Académies le savant apprend que ses découvertes sont un patrimoine qui lui appartient moins qu'à son pays; le littérateur apprend que le dépôt des règles antiques, qui font le mérite des chef-d'œuvres de la Grèce et de Rome, doit se retrouver et se reconnaître dans ses écrits, et que sur-tout l'abus d'un talent qui tenterait d'attérer la sainteté des mœurs, serait un crime que ses confrères ne pourraient lui pardonner.

Car, Messieurs, dans les Académies on exerce une censure dictée par l'amitié et l'aménité, mais qui n'en vertit pas moins à l'avantage des connaissances et du goût.

Le flambeau d'une critique décente y guide les pas encore mal affermis du jeune littérateur; elle enseigne à celui qui entre dans la carrière des Sciences à ne se point laisser entraîner par l'esprit de système, à soumettre ses apperçus à des expériences variées et répétées.

Et quand ces sociétés, qui aiment à établir entre elles des rapports de goût et de conformité, publient chaque année *le Précis Analytique* des objets qui ont occupé leur loisir, elles les sou-

mettent sans réserve au jugement du public dont elles ambitionnent les suffrages et les encouragements. C'est l'espoir flatteur de cette récompense qui nous porte aujourd'hui, Messieurs, à vous appeler dans cette enceinte pour y entendre le compte que, chacun dans leur classe respective, MM. les Secrétaires vont vous rendre de nos travaux.

SCIENCES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. Vitalis, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.

Messieurs,

Enfin le retour de notre Auguste Monarque a ramené pour jamais parmi nous le calme et la tranquillité si nécessaires à la culture des lettres, des sciences et des arts.

Semblable à ce brillant météore, à ce gage de paix qui parut autrefois dans les airs comme le signe certain de la réconciliation du ciel avec la terre, la présence de Louis XVIII a conjuré l'orage, banni toutes les allarmes, dissipé toutes les craintes, éveillé toutes les espérances.

Héritier des vertus de ses illustres aïeux, *Louis le Désiré* vient ajouter à l'éclat d'un trône déjà consacré par des siècles de gloire.

Sous l'empire de ses lois sages et bienfaisantes, les muses, affligées naguère par le triste spectacle de nos dissensions politiques, effrayées par le bruit et le tumulte des armes, quittent aujourd'hui leurs retraites, et n'auront plus à faire entendre, sur leurs lyres harmonieuses, que des chants d'allégresse, que les élans de la joie, de la paix et du bonheur.

Les Sciences et les Arts protégés, encouragés par un Souverain qui leur a été autrefois redevable du charme le plus doux de ses loisirs, disons-le, Messieurs, un des plus puissants moyens de consolation pour adoucir les longs malheurs dont il a été l'auguste victime : les Sciences et les Arts prendront une activité nouvelle, donneront un nouvel essor à l'industrie, et nous placeront au premier rang des peuples commerçants, manufacturiers et agricoles.

Ces heureux fondements de la prospérité publique, où pourraient-ils, Messieurs, être mieux appréciés, mieux sentis, qu'au milieu d'une société savante, c'est-à-dire au milieu d'hommes accoutumés à penser et à réfléchir, convaincus, par l'étude et la méditation des principes, que le bonheur d'un peuple repose essentiellement sur l'ordre de la succession légitime de ses Princes au trône, attachés enfin autant par inclination que par devoir à l'Auguste famille qui a fourni à la France cette longue série des plus excellents Princes.

En venant partager aujourd'hui avec vous le fruit de vos travaux et de vos veilles, nos concitoyens partageront aussi les nobles sentiments de fidélité et d'attachement qui vous animent pour notre vertueux monarque, et cette séance publique et solennelle prendra encore le caractère religieux et sacré d'une réunion de famille, dans laquelle des enfants res-

pectueux et reconnoissants, heureux du présent, riches, par avance, des trésors de l'avenir, viennent payer le tribut de leur amour au Prince le plus chéri comme au meilleur des pères.

Heureux, Messieurs, si dans le compte que je vais avoir l'honneur de vous rendre des travaux de la classe des Sciences je puis leur conserver tout l'intérêt qu'ils inspirent par eux-mêmes.

ASTRONOMIE.

M. le baron *Lezurier de la Martel* a communiqué à la Compagnie un écrit *sur les taches du soleil.*

« Nous ignorons, dit l'auteur, pourquoi l'attention du public s'est portée depuis quelque temps sur un phénomène astronomique qui ne présente rien de neuf, et qui cependant a jetté de l'inquiétude dans beaucoup d'esprits. »

« Les taches du soleil paraissent appartenir à la nature de cet astre, et elles ont été observées depuis long-temps. Elles ont même servi a faire connaitre sa rotation autour de son axe. »

L'auteur remonte ensuite à l'origine de la découverte des taches du soleil, et en trace l'histoire depuis l'année 535 jusqu'à nos jours.

On ne peut, continue M. le baron Lezurier, former sur la nature et la cause de ces taches que des hypothèses; mais quelle que soit celle à laquelle on donne la préférence, il demeure certain que les taches du soleil ne paraissent pas avoir jamais eu aucune influence sur notre planète.

= M. *Saxus*, demeurant à Cléon, département de la Seine-Inférieure, a adressé à l'Académie, 1° une petite brochure ayant pour titre : *Apperçu sur l'origine de notre alphabet commun à toutes les nations policées, anciennes et modernes*, etc. 2° Un écrit *sur un ancien Calendrier perpétuel, combiné avec la mesure de la terre à l'équateur, et que l'auteur présume avoir été exécuté par les Chaldéens, l'an 4649 avant notre ère.*

PHYSIQUE.

M. *Boistard*, Ingénieur en chef de première classe des Ponts et Chaussées du Département de la Seine-Inférieure, membre résidant de l'Académie, a fait un rapport sur la *Description d'une vis d'Archimède à double effet, destinée aux irrigations et aux épuisements*, par M. *Pattu*, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département du Calvados.

Deux vis ordinaires et concentriques forment cette nouvelle machine. L'une est longue, mince, et sert de noyau à l'autre qui est beaucoup plus courte. Les conduits ont des directions opposées, en sorte que quand le système se meut, l'eau s'élève dans une vis et descend dans l'autre. Mais s'il faut employer deux hommes pour monter de l'eau dans une vis quelconque, elle donnera un moteur égal à deux hommes (abstraction faite du frottement); lorsqu'étant libre, elle sera tenue continuellement pleine par une chute d'eau, elle sera forcée alors de tourner dans un sens contraire à celui du premier

cas. Il en résulte que si l'une des vis de la nouvelle machine reçoit le produit de la chute, elle communiquera son mouvement à l'autre vis, qui remontera l'eau qu'elle aura puisée.

L'Auteur, dit toujours M. Boistard, donne ensuite succinctement les moyens de déterminer les dimensions des deux vis, mais sans tenir compte, dans les calculs, ni des frottements, ni des défectuosités qui peuvent se glisser dans le travail des ouvriers; et M. Pattu ne craint pas d'assurer que, dans cette machine, exécutée avec de grandes dimensions, le rapport *de l'effet utile à la force employée sera au moins* $\frac{70}{100}$.

M. Pattu distingue ensuite trois principales occasions où la nouvelle machine conviendra:

1° Si l'on a une faible chute d'eau dans un ruisseau et qu'on veuille faire des irrigations sur des terres élevées, emplir des réservoirs de bains, de jardins, de manufactures, etc., la grosse vis servira de moteur, et sera mise au pied de l'autre qui montera l'eau à une hauteur déterminée.

2° Si l'on a une source ou un ruisseau élevé, dont les eaux sont amenées par un aqueduc qui peut n'être qu'une suite d'auges en bois posée sur des tréteaux, et si l'on veut déssécher des marais, la petite vis servira de moteur, la grosse sera encore placée au pied et montera l'eau dont on veut se débarrasser.

3° Enfin, si l'on veut tenir à sec une fouille destinée à des fondations ou à des minières, et qu'on puisse encore disposer d'un réservoir, d'une source ou d'un ruisseau, pour faire une chute, la grosse vis sera placée au haut de l'autre, sur le prolongement du noyau, et servira de moteur.

M. Boistard a soin de rappeler les inconvénients

auxquels la vis d'Archimède est par elle-même sujette, et qui ne permettent pas de l'employer généralement, et il pense qu'il faudrait se livrer à une multitude de recherches, et entreprendre un assez grand nombre d'expériences, pour déterminer la forme, les dimensions et la position qu'il conviendrait de donner à toutes les parties de la nouvelle machine, afin que la force mouvante produisît le plus grand effet. Cette force sera nécessairement susceptible de varier comme le moteur lui-même.

Déjà des expériences faites par MM. les Commissaires de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, ont prouvé que le rapport de l'effet utile à la force employée n'est que de $\frac{40}{100}$, même sans avoir égard aux frottements.

M. le Rapporteur conclut que la vis à double effet, de M. Pattu, est une idée heureuse ; mais il ne partage pas, avec MM. les Commissaires de la Société d'Agriculture de la ville de Caen, l'opinion que cette machine puisse devenir d'un usage sinon général, au moins très-multiplié. La vis d'Archimède à double effet pourra servir utilement dans les cas où il n'est pas nécessaire qu'elle donne le produit qu'on serait en droit d'en attendre dans un temps déterminé ; et, sous ce rapport, M. Pattu lui paraît mériter les éloges qu'il a reçus de MM. les Commissaires de Caen.

= M. Revers, membre non résidant, présent à la séance du 29 mars dernier, a donné lecture à l'Académie d'une notice sur la chute des Aérolithes, arrivée à l'Aigle le 16 floréal an XI (26 avril 1803).

= M. *Periaux*, membre résidant, a lu, le 22

mars de cette année, une *note sur la navigation du Paquebot à vapeur* l'Élise, *de Londres au Havre et du Havre à Rouen*, où il est arrivé le 21 du même mois.

On ne peut que savoir gré à M. Periaux de nous avoir conservé le souvenir de la première apparition d'un bateau à vapeur sur le fleuve qui arrose notre ville. On peut compter sur la plus parfaite exactitude dans les détails que notre confrère a récueillis de la bouche même de M. Andriel qui commandait le bâtiment.

Depuis l'époque dont on vient de parler, chacun de nous a été à portée de visiter ces nouveaux bateaux, d'en examiner l'ingénieux mécanisme, et de se convaincre du parti utile que le commerce peut en attendre. Déjà le bateau l'Elise fait concurremment le service avec les anciens bateaux, pour le transport des passagers et des marchandises, d'Elbeuf à Rouen et de Rouen à Elbeuf; et bientôt un nouveau bateau établira sa croisière de Rouen à la Bouille. La célérité de la marche de ces nouveaux bâtiments est d'une extrême importance pour les besoins du commerce, et suffit pour présager le plus heureux succès de l'entreprise.

= Organe d'une commission, M. *Pinard de Boishébert* a fait un rapport sur un projet soumis à l'Académie, par le sieur *Louis Amant*, ancien cultivateur à Conihout, *sur les moyens d'arrêter et de réparer les dégâts que produit la marée sur les rives de la Seine.*

La Commission a pensé, dit M. le Rapporteur, que, pour mettre l'Académie en état de juger le projet du sieur Amant, il était nécessaire de lui

donner une idée exacte des effets de la marée dans la rivière de Seine.

Après avoir décrit très-exactement la manière dont la marée agit pour détruire, M. de Boishébert passe à l'exposition des moyens proposés par le sieur Amant.

Le problème à resoudre était celui-ci : *Trouver un moyen de diminuer la rapidité de la première lame de la marée qui se verse et se porte tout-à-coup avec violence du canal de la Seine au fond des baies qu'elle a formées par dégradation successive, et, par une conséquence nécessaire, laisser aux eaux chargées de parties limoneuses, le soin de les y déposer.*

Voyons à présent, continue M. le Rapporteur, si les moyens du sieur Amant suffisent pour atteindre ce but.

L'Auteur du projet propose à l'entrée de la baie un barrage à claire-voie composé de forts piquets liés ensemble par des verges qui forment un clayonnage qu'en termes de l'art on appelle *tunes*. Ces tunes ne sont pas continues. Le sieur Amant y ménage des intervalles. En arrière, une seconde file de piquets est construite de la même manière, avec l'attention que les vides du premier rang répondent partout au plein du second ; les rangs des tunes doivent d'ailleurs s'elever les uns au-dessus des autres, à partir du premier, de manière à diviser et à rompre l'effort de la lame, et à ne lui permettre le passage qu'à travers des difficultés. Voilà l'esprit du projet.

L'idée d'un barrage à claire-voie n'est pas neuve ; cependant on doit convenir que le sieur Amant a bien vu l'espèce de problème qu'il avait à résoudre, et sous ce rapport il mérite des éloges ; mais son barrage suffira-t-il ? Sera-t-il d'une solidité suffisante ?

Il est permis, dit M. le Rapporteur, d'en douter, et l'expérience seule peut mettre en état d'apprécier la validité des moyens proposés par le sieur Amant.

» Cette conclusion est fondée : 1° Sur ce que les moyens proposés par le sieur Amant sont trop vagues pour permettre d'asseoir un jugement définitif. 2° Sur ce que, dans la question présente, des essais tentés avec réflexion, et jugés par l'expérience, peuvent seuls mettre en état d'apprécier la validité de ces moyens. 3°. En admettant que les idées du sieur Amant soient fondées en raison, il se présentera nécessairement mille circonstances locales qui offriront des difficultés imprévues, et qui exigeraient des modifications importantes pour l'exécution. 4° Enfin, en donnant son approbation pure et simple au projet, l'Académie s'exposerait à voir retomber sur elle les fautes que le sieur Amant pourrait commettre.

Chimie et Arts chimiques.

M. *Dubuc*, membre résidant de l'Académie, a fait le rapport dont il avait été chargé, sur un *Mémoire* de M. le comte Chaptal, *concernant le sucre de betteraves.*

Ce Mémoire, qui a été lu à la première classe de l'Institut royal de France, le 23 octobre 1815, est, dit M. le Rapporteur, divisé en quatre Chapitres.

Le premier a pour objet la culture de la betterave; le second l'extraction du suc; le troisième le compte rendu, par dépenses et produits, d'une fabrication de sucre de betteraves; le quatrième offre des considérations générales sur les questions suivantes :

1re. Le sucre de betteraves est-il de même nature que celui de canne ? 2e Quels sont les avantages que l'agriculture peut retirer des sucreries de betteraves ? 3e Est-il de l'intérêt de la France de multiplier les fabriques de sucre de betteraves ? 4e Quelles sont les causes qui ont déterminé la chute de la plupart des établissements qui se sont formés.

Les trois premiers Chapitres ne contiennent guère que ce que l'on savait déjà, et il en résulte, suivant M. le comte Chaptal, que la France peut fabriquer chez elle, à bas prix (à environ 3 francs le kilogramme), tout le sucre dont elle a besoin pour sa consommation.

Le dernier Chapitre semble offrir plus d'intérêt à raison de l'importance des questions qui y sont traitées.

Sur la première, M. le Comte répond qu'il n'existe pas aujourd'hui le moindre doute, dans l'esprit des hommes éclairés, sur la parfaite identité des sucres de canne et de betteraves. Cette opinion est en effet celle de tous les Chimistes qui ont analysé ces deux sucres.

L'Auteur du Mémoire pense aussi que l'agriculture ne peut que retirer un très-grand avantage des sucreries de betteraves, parce que tout ce qui varie les récoltes et en augmente le nombre, est un bienfait pour l'agriculture. La culture de la betterave a encore l'avantage de rendre la terre plus meuble et de la nettoyer de mauvaises herbes par les sarclages. Enfin, la fabrication du sucre de betteraves n'est pas moins utile à l'agriculture que la culture de cette plante : 1° parce que le marc des betteraves peut fournir à la nourriture des bêtes à cornes, etc., d'un grand domaine, pendant quatre

mois d'hiver, novembre, décembre, janvier et février. 2° Les sucreries de betteraves ont l'avantage d'occuper les chevaux et les hommes d'un domaine pendant la morte saison.

La France, continue M. le comte Chaptal, ne pouvant avoir d'autre intérêt que celui de ses habitants, il s'ensuit que tout ce qui augmente la masse du travail, tout ce qui multiplie les productions de la terre et de l'industrie, tout ce qui enrichit l'agriculture, doit mériter une grande protection de la part de son Gouvernement. Par toutes ces raisons, il est donc de l'intérêt de la France de multiplier les fabriques de betteraves. Cependant la grande considération des Colonies présente ici une difficulté que l'auteur n'a point, dit-il, la prétention de résoudre.

Enfin, M. le Comte trouve les causes qui ont amené la chute des sucreries de betteraves qui s'étaient formées dans l'ignorance des principes qui auraient dû éclairer la marche d'une industrie nouvelle. Par-tout on a formé des établissements sans consulter préalablement, ni l'avantage du sol, ni le prix de la culture, ni la qualité saccharine de la racine. On a bâti à grands frais de vastes ateliers; on a acheté des ustensiles dont on ignorait l'effet, etc, etc.

Toutes ces considérations, dit M. le Rapporteur, militent en faveur des établissements des sucreries de betteraves; mais le retour si désiré par les bons et loyaux Français, de leur Roi légitime, en mettant de nouveau la France en rapport avec les pays d'outre-mer, doit influer singulièrement sur ces sortes de fabriques, peut-être même les faire abandonner. Toutefois les savants qui se sont occupés de perfectionner cette nouvelle branche d'industrie

auront nécessairement acquis des droits à la reconnaissance publique.

M. *Vitalis*, Secrétaire de la Classe des Sciences, a communiqué à l'Académie la traduction d'un imprimé anglais, ayant pour titre : *Instruction sur les préparations appelées Laque* lake *et Laque* dye, *et sur les moyens les meilleurs à employer pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille, pour teindre en écarlate* ; Par Edouard Bancroft, D.-M., membre de la Société royale de Londres, et de l'Académie américaine des Arts et des Sciences des l'Etat de Massachusset. Londres, 5 février 1816.

Cette traduction est précédée d'une introduction dans laquelle le traducteur fait connaître l'origine de la Laque, ses différentes espèces, les usages auxquels elle est employée, et particulièrement le procédé usité depuis long-temps en France, pour en tirer un parti utile dans l'art de la teinture.

L'Académie a délibéré que ce travail serait imprimé en entier. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

BOTANIQUE.

Organe de la Commission nommée pour cet objet, M. *Marquis* a rendu compte, 1° de la préface de la *Flore des environs de Rouen*, par M. Le Turquier Delongchamp ; 2° de la 24ᵉ classe du système Linnéen (la Cryptogamie), dont l'auteur de la Flore présente un court tableau où il ne fait entrer que les caractères des genres ; 3° d'un Catalogue des plantes présumées, par M. Le Turquier, croître spontanément dans les environs de Rouen, avec l'indication des

des lieux où l'on pourrait espérer de les trouver; 4° de deux Tables de genres des plantes contenues dans la *Flore des environs de Rouen*, classées d'après la méthode de M. Jussieu. — M. le Rapporteur ne croit pas devoir répéter les éloges qu'il a eu si souvent occasion de donner au travail de M. Le Turquier; mais il ne doute pas que tous les membres de la Compagnie pour qui la botanique a des charmes ne s'empressent de contribuer à la publication d'un ouvrage qui ne peut être que fort utile aux élèves nombreux qui, chaque année, se livrent, dans cette ville, à l'étude de la botanique.

L'espoir de M. Marquis n'a point été trompé, et non-seulement l'Académie de Rouen, mais encore toutes les Sociétés savantes de notre Ville, la Société d'émulation, la Société du commerce et de l'industrie, la Société de MM. les Pharmaciens, se sont empressées de contribuer aux frais d'impression de l'ouvrage. (1) Un grand nombre de particuliers ont aussi voulu figurer sur la liste des souscripteurs. Enfin la *Flore des environs de Rouen* a paru. L'Académie de Rouen, dans sa séance du 28 juin dernier, a reçu de M. Le Turquier, l'hommage de deux exemplaires de cet ouvrage, désiré depuis si longtemps, entrepris dans des vues si louables, exécuté avec tant de zèle, de soins et de courage, et si digne, à tous égards, des suffrages des botanistes.

= M. *Marquis* a aussi répandu beaucoup d'intérêt sur plusieurs de nos séances, en communi-

---

(1) Se vend à Rouen, chez P. Periaux, Imprimeur du Roi et de l'Académie, rue de la Vicomté, n° 30, (l'un des Souscripteurs). Prix 7 fr. broché en un ou deux volumes.

quant successivement à l'Académie divers mémoires relatifs à l'histoire naturelle en général, et à la botanique en particulier.

Dans un premier mémoire le savant professeur a démontré les inconvénients de trop multiplier les *genres* en histoire naturelle et sur-tout en botanique.

M. Marquis a offert ensuite des considérations sur les *espèces*. Ce nouveau travail est divisé en quatre parties : Dans la première, l'auteur examine si la nature nous offre quelque signe toujours certain pour distinguer les espèces ; dans la seconde, il présente le tableau de l'état actuel de la botanique, relativement aux espèces ; dans la troisième, il examine d'après quels principes les espèces doivent être jugées et admises ; dans la quatrième, il donne l'analyse raisonnée des espèces indigènes du genre *verbascum*, d'après les principes qu'il a établis.

= M. *Le Vieux*, Commissaire du Roi, près la Monnaie de Rouen, a donné lecture de son discours de réception.

Après avoir exprimé ses remercîments à l'Académie pour une faveur qu'il croit, dit-il, ne devoir qu'aux révélations trop obligeantes de son respectable ami, M. Le Turquier Delongchamp, qu'il suppose attacher trop d'importance à quelques services qu'il a rendus à sa *Flore des environs de Rouen*, notre confrère ajoute : « Ne pouvant étendre bien loin » mes excursions botaniques, j'ai cherché à m'en » dédommager par la recherche de ce genre de » plantes que l'on rencontre à chaque pas et par- » tout. Un saule creux, le tronc d'un vieux chêne, » un fossé profond et ombragé équivalent souvent » à de vastes contrées, pour le nombre et la variété » des espèces.

« L'hiver étant en général leur saison favorite,
» elle semblent faites pour consoler et occuper le
» botaniste affligé du deuil de la nature. Moins
» intéressantes sans doute que les autres plantes,
» sous le rapport de l'agrément et de l'utilité, la
» variété infinie de leurs formes singulières et bi-
» zarres, la simplicité au moins apparente de leur
» organisation, le voile mystérieux qui enveloppe
» leur mode de reproduction, sont bien faits pour
» piquer la curiosité du naturaliste.

» Il est vrai qu'elles sont difficiles à étudier, à
» reconnaître ; les caractères qui les distinguent sont
» peu tranchés, et mal-aisés à saisir ; quelques-uns
» échappent presque, par leur petitesse, à l'obser-
» vation microscopique. Cependant le cahos où la
» Cryptogamie était naguère plongée commence
» à se débrouiller. D'habiles et savants méthodistes
» ont déjà classé un grand nombre d'espèces,
» en les rapportant aux genres de Linné, ou en
» en créant de nouveaux lorsque le besoin l'a
» exigé. »

« Ce genre de plantes a pris encore un nouveau
» dégré d'intérêt depuis la formation des familles
» naturelles ; elles constituent maintenant, par leurs
» différents grouppes, des chaînons nécessaires dans
» l'ensemble du règne végétal.

» Je m'estimerai trop heureux, Messieurs, si mes
» travaux peuvent fournir au savant et laborieux
» auteur de la *Flore normande*, des matériaux qu'il
» sait si bien mettre en œuvre, et vous donner
» quelque preuve de mon zèle et de ma bonne
» volonté. »

= M. le Président a répondu en substance : C'est à votre mérite, Monsieur, et à l'étendue de vos

connaissances en botanique que vous devez votre association aux travaux de l'Académie...... Les plantes Cryptogames, dont vous faites l'objet spécial de vos études, est l'image fidèle de la modestie de votre caractère. Nous la retrouvons cette rare et touchante vertu dans celui de nos collègues auquel vous attribuez votre admission. Le public et l'Académie en particulier ne peut que vous savoir gré de seconder les travaux de M. Delongchamp, et la Compagnie le remercie de lui avoir procuré dans votre personne un collègue digne à tous égards de notre estime.

= M. *Loiseleur Deslongchamps*, médecin à Paris, et botaniste distingué, a fait remettre à l'Académie, par M. Marquis, un exemplaire de son *Flora gallica*, avec le supplément de cet ouvrage.

Le *Flora* de M. Loiseleur est le manuel le plus commode qui ait encore été publié sur les plantes de la France. L'auteur a su y réunir, dans le moins d'espace possible, les caractères différentiels, la synonymie choisie des nombreux végétaux qui ornent notre Patrie, et tous les renseignements essentiels pour en faciliter la connaissance.

= M. *Loiseleur* a fait encore hommage à la Compagnie d'une des livraisons du *Nouveau Duhamel*, grand ouvrage, orné de planches superbes, dont il s'occupe depuis plusieurs années. Six volumes in folio, et quelques livraisons du septième de cet ouvrage ont déjà paru. Près de la moitié de ce vaste recueil a été rédigée par M. Loiseleur.

La livraison qu'il nous a offerte contient l'histoire du *Figuier* traitée avec un égal intérêt sous

les rapports divers de la description, de la culture, des usages économique, médical, etc.

= Nous devons au même Savant un Mémoire, intitulé : *Recherches historiques, botaniques et médicales, sur les Narcisses indigènes.*

L'auteur y fait connaître dix espèces nouvelles, les unes pour la France seulement, les autres tout-à-fait inédites.

Des recherches curieuses, des expériences médicales, sur la propriété émétique du bulbe du *Narcissus pseudo-narcissus*, et sur la propriété antispasmodique de ses fleurs, forment la partie historique de ce Mémoire, où se montrent avec un égal avantage le Botaniste exact et le Médecin observateur.

= M. *Mérat*, D. M., à Paris, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa *Flore des environs de Paris*, ouvrage digne à tous égards de servir de modèle en ce genre.

ENTOMOLOGIE.

M. *François Revers*, membre correspondant de l'Institut, demeurant à Conteville, Département de l'Eure, a offert à l'Académie quelques renseignements sur deux insectes dont l'espèce, dit-il, est très-peu connue, quoiqu'elle soit extrêmement nombreuse et répandue presque par-tout. Ces insectes, dont M. Revers a envoyé deux individus femelles et vivants, lui paraissent devoir être rangés dans la famille des *Diplolèpes* plutôt que dans celle des *Cynips* que Fabricius leur avait assignée. L'auteur

avoue ingénuement qu'il ne connaît point assez les mœurs de ce Diplolèpe pour qu'il lui soit encore permis de les décrire ; mais il promet de s'en occuper sérieusement l'année prochaine, et il invite les membres de l'Académie qui s'occupent de l'Entomologie à vouloir bien le seconder dans ce travail.

En attendant, M. Revers nous apprend les détails suivants : 1° La femelle aptère de ce Diplolèpe pond ses œufs dans l'écorce du chevelu des racines du chêne. 2° Elle ne s'enfonce pas plus de deux pouces en terre pour trouver ce chevelu, et elle ne va pas le chercher plus loin si elle le rencontre à fleur de terre. 3° Tous les œufs qui ont été pondus ne viennent pas à terme ; beaucoup sont dévorés par des larves de Cynips qui ont été pondus à côté d'eux, et ces Cynips n'éclosent que vers la fin d'avril de l'année suivante. 4° L'insecte est en nymphe dès le commencement de septembre ; il peut alors être enlevé avec la galle et conservé dans le cabinet. La dureté que la galle acquiert n'empêche pas l'insecte de la percer et d'en sortir vers la mi-novembre. 5° C'est dans les jeunes chênaies qu'il faut aller chercher les galles qui recèlent les Diplolèpes. On peut faire utilement cette recherche vers le 15 octobre. 6° Il est plusque vraisemblable que les mâles ont des aîles ; mais l'auteur ne s'en est point encore assuré. Sur 380 de ces insectes qui sont éclos dans son cabinet, il y a cinq ans, il n'a pas vu un seul mâle ; tous étaient des femelles.

Ce qui fait, ajoute M. Revers, que ces insectes sont peu connus, c'est 1° qu'ils se développent dans des protubérances fongueuses excrues sur des racines d'arbres dans l'écorce desquelles l'insecte va faire

sa ponte sous la terre ; 2° Parce que ces insectes ne sortent de ces galles qu'après que tous les autres insectes sont ou morts ou retirés dans leur quartiers d'hiver ; 3° Enfin, parce qu'au lieu de courir le jour ils ne marchent que la nuit.

Helmintologie.

M. *Dutrochet*, D. M., à Chateau-Renault, département d'Indre-et-Loir, a adressé à l'Académie, 1° un exemplaire de son *Mémoire sur les Rotifères*, qui a paru dans le dix-neuvième volume des annales du Muséum d'Histoire naturelle ; 2° des *Développements sur le mécanisme de la rotation chez les Rotifères*. L'accueil qui a été fait à ces deux ouvrages par les savants naturalistes de Paris, nous dispense ici de tout éloge.

L'auteur a fait espérer à la Compagnie qu'il lui enverrait bientôt un autre ouvrage intitulé : *Recherches sur les enveloppes du fœtus*, et qui a reçu l'approbation de l'Académie royale des sciences de Paris.

Médecine humaine.

M. *Flaubert*, au nom d'une Commission, a rendu compte de la thèse inaugurale adressée à l'Académie par M. *Martin d'Offigny*, D. M. à Rouen, et intitulée : *Observations et réflexions sur quelques maladies de la Glande parotide.*

L'auteur, dit M. Flaubert, divise son sujet

en deux parties. Dans la première, il donne un apperçu général des divers aspects pathologiques sous lesquels la parotide et son canal peuvent se présenter. La seconde offre sept observations de maladies de la glande, et une description succincte d'une épidémie dans laquelle la parotide fut affectée.

M. le Rapporteur a présenté succinctement l'analyse de chacune de ces deux parties. Une observation qui a pour titre : *Squirre d'une parotide*, lui a fourni l'occasion de blamer l'emploi du mot *squirre* pour désigner beaucoup d'affections qui ne se ressemblent pas, et a appuyé son opinion de raisonnements aussi solides qu'ils sont bien présentés.

Cette digression, ajoute M. Flaubert, ne diminue en rien les éloges que nous devons au travail de M. Martin.

= M. *Flaubert* a aussi communiqué à l'Académie un fragment d'un mémoire *sur l'inutilité et même les inconvénients des bandages*, dans plusieurs fractures.

L'importance du sujet et la manière habile dont il est traité font vivement désirer à la Compagnie la suite de ce travail.

= M. *Saissy*, D. M., à Lyon, a fait hommage à la Compagnie d'un *Mémoire sur la surdité, et sur les moyens de remédier à cette maladie de l'oreille.*

L'auteur annonce qu'il a imaginé des algalies propres à sonder les trompes d'Eustache ; qu'il est parvenu à pratiquer cette opération avec la plus grande facilité ; qu'à la faveur de ces instruments, il porte, par la voie des narines, dans la trompe d'Eustache, et de là, dans la caisse du tambour et les cellules mastoïdiennes les injections qu'il juge à propos de faire.

= M. *Blanche*, D. M., à Rouen, a communiqué à l'Académie deux observations médicales : La première sur une *fistule lacrymale causée par la présence d'un polype dans le canal nasal*; la seconde sur une *démonomanie guérie par un traitement moral.*

Convaincus, ainsi que M. Flaubert, chargé, avec MM. Vigné et Marquis, du rapport sur ces deux observations, que l'analyse aurait ici le grave inconvénient de dénaturer les faits, nous nous bornerons à faire remarquer, avec les membres de la Commission, que la première observation offre des phénomènes qui tendent à faire regarder la *tumeur lacrymale* dont il s'agit comme digne de figurer parmi les cas rares qui, dans le sens médical, emportent avec eux l'idée d'isolement, parce qu'ils trompent tout-à-la-fois l'expérience et le raisonnement.

Quant à la seconde observation, la Commission s'est contentée de transcrire les faits énoncés par M. Blanche ; nous regrettons que le temps ne nous permette pas de les exposer ici.

= L'académie doit encore à M. le docteur *Blanche* une observation sur une *anomalie des phénomènes de la respiration*; anomalie telle que la poitrine s'abaisse dans l'inspiration et s'élève dans l'expiration.

L'auteur jugeant cette maladie digne de la plus haute attention, invoque en sa faveur la sollicitude de l'Académie, et la prie de désigner parmi ses membres une Commission dont les lumières et l'expérience pourraient l'aider à déterminer la nature de cette bizarre maladie, et lui fournir les moyens de la combattre d'une manière certaine. L'Académie a pensé qu'une Commission devenait d'autant moins nécessaire dans cette circonstance, que l'auteur trouverait

assurément dans ses confrères les lumières que sa modestie le porte à reclamer.

= M. *Vigné*, engagé par M. Blanche à voir la personne qui fait le sujet de cette observation, a rendu compte de ce qu'il a lui-même observé.

« La femme Renard, dit M. Vigné, ne paraît point malade au premier aspect ; son teint est vermeil, son regard animé, son pouls est calme et régulier, sa peau n'est point sèche, et présente au tact une chaleur ordinaire ; mais elle ne conserve cette apparence de santé qu'en restant couchée sur le dos ; pour peu qu'elle sorte de cette attitude, le thorax et l'abdomen se meuvent avec précipitation, et le pouls se ralentit au point de devenir presque imperceptible, notamment lorsqu'elle se pose sur l'un ou l'autre côté.

» Si l'on presse les régions abdominales, supérieures et latérales, même agitation ; beaucoup plus grande encore, pour ne pas dire excessive, au contact de la région suspubienne......

» Chez la femme Renard, la poitrine s'abaisse dans l'inspiration et s'élève dans l'expiration. Il y a donc interversion absolue des phénomènes ordinaires de la respiration.

» Comment, demande M. Vigné, expliquer la cause d'un pareil désordre ?... Toutes les explications, dit-il, que l'on voudrait donner me paraissent ne pouvoir être fondées sur rien de certain, rien que l'on ne puisse regarder comme hypothétique, comme entièrement dénué de preuves.

» Je me bornerai donc à l'exposition des faits, continue M. Vigné, et je rendrai justice à M. le docteur Blanche, en louant son zèle pour l'art de guérir, les soins qu'il a prodigués à la malheu-

reuse femme Renard, et l'exactitude de son intéressante observation. »

= On doit encore à M. *Vigné* un rapport sur deux Opuscules soumis au jugement de l'Académie, par M. Giret-Dupré, D. M., à Rouen. Le premier est une *dissertation inaugurale*, soutenue en 1806, aux écoles de Médecine de Paris, sur cette question: *Lorsqu'une femme enceinte, à l'époque du septième au neuvième mois de grossesse, se trouve dans le cas d'une mort imminente, doit-on opérer l'accouchement par les voies naturelles avant la mort de la femme, ou attendre sa mort pour extraire l'enfant par l'opération césarienne?* Le second est un rapport fait à M. le comte Stanislas De Girardin, ancien Préfet du Département de la Seine Inférieure, sur les Vaccinations opérées par l'auteur dans plusieurs Communes des environs de Rouen, ravagées par la petite vérole, en 1814.

Après avoir habilement analysé le travail de M. Giret, et exposé les considérations sur lesquelles il fonde la réponse à la question qu'il s'est proposée, dans les différents cas qui se présentent à examiner, M. le Rapporteur ajoute: « Ces réflexions judicieuses nous paraissent décider complettement la question à résoudre, et prouver que leur auteur n'est pas moins habile en théorie qu'en pratique.

La Commission a cru ne devoir s'occuper du deuxième Opuscule, déjà présenté l'année dernière à l'Académie par l'auteur, que pour rappeler les succès qu'il a obtenus dans ses vaccinations, et la médaille dont le Gouvernement a récompensé cet important service.

= L'Académie a reçu de M. *Boin*, Médecin en chef des Hospices de Bourges, etc., *un Mémoire sur la Maladie qui régna à Bourges, en 1809, chez les Espagnols, prisonniers de guerre.* Voici de quelle manière s'exprime M. Vigné, au nom de la Commission chargée de faire connaître cet ouvrage à l'Académie.

« L'énumération des causes de la fièvre espagnole, plusieurs observations dans la plupart desquelles cette maladie a cédé au pouvoir de l'art; l'exposition de ses symptômes les plus fréquents, de sa marche la plus commune, de ses terminaisons les plus ordinaires, et les moyens employés pour la combattre, fixent tour à tour l'attention et l'intérêt du lecteur. »

Des seize observations particulières consignées dans l'ouvrage de M. Boin, et dues aux soins de MM. Lebas, Rossignol et Lemaire, ses collaborateurs, M. Vigné a pensé qu'il suffisait d'en détailler une pour donner un exemple de la fièvre adynamique-ataxique continue qui généralement constituait la maladie espagnole, et il a choisi la douzième dont le sujet est Francisco Monto, Castillan, qui, entré à l'hopital le 14 janvier 1809, en sortit le 20 février suivant parfaitement guéri.

M. Vigné rappelle ici, en Médecin habile, les signes précurseurs de la maladie, les phénomènes observés dans le paroxysme, lequel se termine par une faiblesse extrême et un découragement absolu, auquel succède bientôt l'impatience, l'emportement, le délire, et quelquefois des mouvements convulsifs des bras, des jambes, des muscles des yeux et de la face, etc.

« Cette époque très-alarmante était aussi celle où se préparaient les crises salutaires au plus grand

nombre des malades. Après une espèce de réunion de tous les symptômes, de nouvelles craintes et de nouveaux efforts de la nature, ces crises s'opéraient, tantôt par l'organe cutané ou par l'appareil urinaire, tantôt par le système sanguin, par la membrane muqueuse gastro-pulmonaire.....

» Dans quelques cas, la prédominance des symptômes catarrhal et gastrique a imprimé à la maladie le caractère d'une fièvre maligne catarrhale, celui d'une fièvre maligne billieuse, ainsi qu'il resulte des neuvième et treizième observations.

M. le Rapporteur remarque que ces maladies ont été signalées par l'auteur, dans un tableau nosologique, comme première et seconde sous-espèces de la fièvre continue maligne, putride, qui lui a fourni le plus d'occasions d'exercer sa sagacité démontrée d'ailleurs par le choix et l'application des remèdes, dans toutes les circonstances de la maladie. »

Cette fièvre, à laquelle a succombé le neuvième des prisonniers espagnols, paraît à la Commission avoir à bon droit été considérée, par M. *Boin*, comme éventuellement et non nécessairement contagieuse, et devant être mise au rang des maladies communes accidentelles.

L'intéressante monographie dont nous venons d'entretenir l'Académie, ajoute M. le Rapporteur, a le triple avantage d'offrir dans son auteur un médecin savant, un praticien habile et un ardent ami de ses semblables.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

M. *Le Prevost*, vétérinaire, Membre résidant, a fait son rapport sur deux Opuscules adressés à la Compagnie par la Société d'Agriculture du

Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer. Le premier est une *Instruction sommaire sur l'Epizootie des bêtes à cornes qui s'est manifestée dans le Département du Pas-de-Calais*, publiée par M. Heutrel d'Arboval, Médecin vétérinaire amateur. Le second est *une Instruction sur les moyens préservatifs contre cette Epizootie*, par la même Société.

M. Le Prevost donne des éloges à l'exactitude avec laquelle M. d'Arboval a indiqué les caractères, les causes, les symptômes, les autopsies et les traitements curatifs et préservatifs.

Le traitement employé par M. d'Arboval, aux sétons près recommandés par l'auteur, et rejettés généralement par les praticiens, dans le traitement de cette maladie essentiellement adynamique, diffère peu de celui qui a été mis en usage par-tout où l'Epizootie a régné. Mais personne n'a obtenu des résultats aussi heureux que M. d'Arboval qui assure avoir sauvé au moins la moitié des individus malades. Qu'il nous soit permis de douter de ces résultats, ajoute M. Le Prevost, lorsque ma propre expérience, et les essais des Professeurs des Écoles vétérinaires, et de plusieurs bons praticiens n'ont eu que de faibles succès, encore les attribue-t-on plutôt aux efforts de la nature qu'aux grandes médications.

Quant au traitement prophylactique, il est l'abrégé de celui qui a été proposé par la Société d'Agriculture de Boulogne, lequel n'est lui-même qu'une copie de tout ce que le Gouvernement a fait publier à ce sujet.

M. *Le Prevost* a aussi rendu compte d'un rapport fait à la Société royale d'Agriculture de Paris, par ses Commissaires, sur le concours des Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire pratique.

Ce rapport, dit notre confrère, ne contient que des notes sommaires où le titre des Mémoires ou Observations qui ont été envoyés à la Société par des vétérinaires civils ou militaires. Les Commissaires ne sont entrés dans aucuns détails sur les maladies qui en sont l'objet, chaque Observation devant être imprimée en entier et distribuée aux Sociétaires.

On cite particulièrement dans ce Rapport, 1° Un Ouvrage de M. Gohier, Professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon, sur plusieurs maladies des animaux domestiques, et qui, suivant notre confrère, renferme des découvertes intéressantes qui feront partie d'un traité complet de Pathologie vétérinaire que l'auteur se propose de publier;

2° Une Observation de M. Poncet, vétérinaire au troisième régiment des hussards, sur les bons effets des purgatifs dans les maladies catarrhales des chevaux.

3° Des essais de trois élèves de l'École vétérinaire d'Alfort, pour vacciner et claveliser des troupeaux de moutons, dans le dessein de les préserver de la clavelée;

4° Une Observation de M. Cholet, vétérinaire à Narbonne, sur la perte d'une partie de l'œsophage, dans une mule qui a continué à avaler après sa guérison;

5° Plusieurs Mémoires et Observations, par M. Barthelemy, Professeur à l'École d'Alfort, lorsqu'il exerçait l'art vétérinaire aux armées;

7° Un Mémoire de M. Coquet père, doyen des vétérinaires du Département de la Seine-Inférieure, et résidant à Neufchâtel, sur l'Epizootie des bêtes à cornes qui a régné l'an dernier.

Le rapport des Commissaires est terminé par

un résumé du concours. Des médailles d'or ont été décernées à titre de récompense, aux auteurs des trois meilleurs Ouvrages ; les auteurs des autres Mémoires ont reçu des médailles d'argent.

= M. *Guersent*, D. M., à Paris, a fait hommage à la Compagnie, de son *Essai sur les Epizooties*, un des articles les plus étendus et les plus importans du *Dictionnaire des sciences médicales*.

Chargé, avec M. *Le Prevost*, Médecin vétérinaire, de rendre compte à l'Académie de cet essai, M. *Marquis* a fait un rapport dans lequel il s'est attaché à en faire sentir tout le mérite.

M. Guersent, en restreignant le sens du mot *Epizootie*, parait fixer plus exactement qu'on ne l'a fait avant lui, les bornes du cadre de ces maladies. Il pense avec raison qu'on doit en exclure toutes les affections chroniques et même quelques maladies aigues, comme la rage, le tournis des moutons, la gale, les vers intestinaux.

L'essai est divisé en cinq parties. La première traite des Epizooties des Mammifères en général ; la seconde offre le tableau de celles des Mammifères domestiques ; la troisième de celle des Oiseaux ; la quatrième de celle des Poissons ; la cinquième a pour objet celle des Insectes. Chacun des chapitres qui divisent ces parties est consacré à un genre particulier d'affection pathologique.

En recherchant les causes générales des Epizooties, M. Guersent convient de l'impossibilité de les reconnaître avec certitude dans la plupart des cas.

Quant aux moyens prophylactiques, M. Guersent insiste avec raison sur l'inutilité, le danger même des sétons et autres moyens analogues, ainsi qu'il

qu'il résulte de l'expérience de M. Le Prevost, notre confrère, vétérinaire distingué de notre ville.

« Les bornes étroites d'un rapport, dit M. Marquis, ne me permettent en aucune manière d'entrer dans le détail des symptômes et du traitement des maladies épizootiques des animaux domestiques. Je me contenterai, Messieurs, de vous lire les observations de mon collègue, M. Le Prevost, sur cette partie de l'ouvrage dont nous avions à vous rendre compte, telles qu'il me les a confiées, telles que j'aurais désiré qu'il eût bien voulu vous les communiquer lui-même.

Les observations de M. Le Prevost portent particulièrement sur le typhus contagieux et sur la fièvre charbonneuse ou le charbon symptomatique des bêtes à cornes. Relativement à la 1re de ces deux maladies, M. Le Prevost remarque, 1° que le premier signe propre à la faire reconnaître est la cessation subite de la sécrétion du lait ; 2° que quoiqu'on ait prescrit, comme le prescrit lui-même M. Guersent, les émollients et les mucilagineux, dans le commencement de la maladie, et les excitants tant intérieurement qu'extérieurement, quand elle a fait des progrès, cependant, d'après l'expérience des vétérinaires de bonne foi, et d'après la sienne propre, les remèdes sont à-peu-près inutiles, et le très-petit nombre des animaux qui échappent ne doivent leur salut qu'aux seuls efforts de la nature ; 3° que l'inoculation du typhus comme préservatif ne tend, comme le pense M. Guersent, qu'à propager la contagion ; mais il ne partage pas l'opinion de l'auteur de l'essai, qu'on ne doit pas assommer les bêtes malades parce que l'expérience a démontré que pour un individu malade qui, sur cinquante, échappera à la maladie,

les émanations des autres bêtes malades produiront le plus grand mal.

Par rapport au charbon symptomatique des bêtes à cornes, l'auteur de l'essai établit, à quelques nuances près, sa ressemblance avec le typhus contagieux ; mais, dit M. Le Prevost, l'adynamie est plus marquée dans la première, d'ailleurs la fièvre charbonneuse se communique aux solipèdes, au menu bétail, et même à l'homme, ce qui n'a lieu que très-rarement dans le typhus contagieux.

M. Le Prevost convient que les causes du charbon symptomatique sont dues quelquefois à l'influence atmosphérique, mais il a eu souvent occasion d'observer qu'on devait les attribuer à l'inobservance des lois de l'hygiène.

En approuvant comme le plus rationel le traitement proposé par M. Guersent, d'appeler le principe morbifique à l'extérieur par les scarifications et les vésicants, M. Le Prevost rejette les sétons au poitrail, dont quelques auteurs, et notamment Gilbert, font leur moyen banal. L'expérience a appris à M. Le Prevost que l'application des sétons était souvent suivie d'énormes tumeurs gangreneuses et mortelles.

Enfin, M. Le Prevost pense que les émollients sont rarement indiqués dans la fièvre charbonneuse, et que c'est sur les toniques qu'il faut fonder tout son espoir, ainsi que l'a démontré pour l'épizootie du Quercy, M. Desplas, son collègue et son ami,

M. Le Prevost paraît surpris que M. Guersent, qui a si bien traité de toutes les affections charbonneuses, n'ait rien dit d'une fièvre charbonneuse sans tumeurs symptomatiques, dont parle Chabert, dans son traité du charbon, et qu'il a eu occasion

d'observer dans le Gatinois en 1787, et depuis dans la commune d'Yville-sur-Seine, canton de Duclair.

« Aucune maladie des animaux, ce sont ses propres paroles, ne nous a paru avoir un caractère plus insidieux, puisque l'animal qui, peu de minutes auparavant, paraissait gai et jouir de la santé la plus parfaite, même sauter et bondir, est tout-à-coup comme frappé de la foudre, chancelle, respire avec peine et meurt. Les autopsies cadavériques ont toujours fait voir les vaisseaux veineux remplis d'un sang noir et décomposé, les viscères de la poitrine et de l'abdomen noirs et sphacélés, les glandes mésentériques tuméfiées et présentant le long des intestins des infiltrations d'un noir jaunâtre de la grosseur du poing. On présume que cette terrible maladie, qui attaque les solipèdes et les bêtes à cornes, est due à la mauvaise qualité des aliments, et à la malpropreté des écuries. »

Dans la troisième partie, consacrée aux épizooties des Oiseaux, on retrouve quelques unes des maladies des quadrupèdes, telles que le typhus charbonneux, une sorte de claveau, la pustule maligne.

Suit, dans la quatrième partie, l'exposition de quelques affections épizootiques observées chez les Poissons.

M. Guersent donne, quant aux maladies des Oiseaux, quelques avis dont les ménagères et les habitants de la campagne qui se livrent par intérêt ou par amusement au soin des Oiseaux de basse-cour et autres, pourront profiter utilement.

Quant aux Poissons, le peu de faits recueillis sur leurs maladies ne permet pas jusqu'ici d'en tirer de conséquence d'une utilité bien positive dans l'économie rurale.

Les épizooties des Insectes, objet de la cinquième partie, se bornent à celles des Abeilles et des Vers à soie, les seuls animaux de cette classe de l'éducation desquels l'intérêt toujours industrieux de l'homme l'ait porté à s'occuper.

Les maladies diverses des Vers à soie sont traitées avec assez de détail, d'après l'ouvrage de M. Rystin sur ces précieuses larves auxquelles nous devons nos plus riches tissus.

L'histoire des maladies des Abeilles offre des observations utiles et nouvelles, dues principalement par l'auteur à son ami, M. le docteur Brétonneau, Médecin de l'Hopital de Tours, qui s'est, pendant plusieurs années, livré, avec un soin tout particulier, à l'éducation des Abeilles.

Nous avons eu occasion (vous voyez bien, Messieurs, que c'est encore mon collègue qui vous parle ici), de traiter beaucoup de troupeaux claveleux, et nous pensons avec l'auteur que la maladie est la même que la petite vérole dans l'espèce humaine, avec cette différence que, par plusieurs circonstances, elle est encore plus meurtrière sur le mouton que n'est chez nous la variole.

Les grandes médications qu'on employait anciennement dans le traitement de la clavelée ont paru à l'auteur plus nuisibles qu'avantageuses ; c'est ici le cas de faire la médecine expectante, et d'aider la nature quand elle manque de force.

Les essais qu'on a faits pour préserver les moutons de la clavelée, par la vaccination, ont toujours été infructueux, quoiqu'en aient dit quelques écrivains peu véridiques. Mais on a du moins tiré un très-grand parti de l'inoculation du claveau pour rendre cette maladie moins meurtrière.

Une Notice bibliographique des divers auteurs qui ont écrit sur les épizooties, accompagnée de remarques instructives, termine l'ouvrage, et prouve que M. Guersent a parfaitement connu les sources où il devait puiser les matériaux de son travail.

Le supplément qui suit et qui termine le volume est relatif à la clavelée des moutons.

Nous ne vous avons sans doute, Messieurs, offert de l'essai de M. Guersent, sur les épizooties, qu'une analyse bien imparfaite, bien insuffisante pour vous en faire apprécier tout le mérite. Je me félicite du moins de l'occasion que son envoi m'a fournie de vous entretenir de mon ami, de mon prédécesseur; de vous rappeler un collègue dont vous estimez tous également le savoir et le caractère.

= M. *Gosseaume* a rendu compte à l'Académie des numéros 37, 38, 39, 40 et 41 du *Bulletin des Sciences médicales* du Département de l'Eure.

Ce rapport, ainsi que tous ceux que M. Gosseaume a été chargé de faire les années précédentes, sur la plupart des cahiers du Bulletin de l'Eure, se distingue par l'ordre le plus naturel dans la classification des matières, par une analyse courte et rapide, et qui cependant ne laisse rien à désirer du côté de l'exactitude.

M. Gosseaume conclut que, si tous les articles de ce recueil n'ont pas le même dégré d'utilité, il n'en est aucun qui ne se recommande à l'attention par quelque endroit estimable. Suivant M. le Rapporteur, la sagesse de la rédaction ajoute à l'intérêt que chacune de ces productions inspire.

AGRICULTURE.

M. *Pinard de Boishébert* a rendu compte d'*un Mémoire sur le plan que l'on pourrait suivre pour parvenir à tracer le tableau des besoins et des ressources de l'Agriculture française*, lu à la Séance particulière de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, le 20 décembre 1815, par M. le comte François de Neufchâteau.

« Rendre les rivières navigables, ouvrir de » nouvelles communications, les multiplier de » manière à fournir aux Cultivateurs des débouchés » faciles pour la vente de leurs denrées, tels sont en » somme, dit M. le Rapporteur, les moyens pro- » posés par M le comte François de Neufchâteau, » dont les vues sont excellentes, mais n'offrent » cependant rien de neuf. Tout a été dit sur ce » sujet important; mais il s'en faut que tout soit » fait. L'article des finances a été et sera encore » longtemps l'obstacle qui s'opposera à la confection » des immenses travaux indiqués dans ce Mémoire. » M. le Rapporteur, ajoute l'auteur, a considéra- » blement chargé le tableau de nos besoins, de » nos ressources et de notre insouciance à remé- » dier aux maux dont il croit que l'Agriculture » française est affligée, sans doute dans la vue » de stimuler davantage notre zèle, et de nous » exciter à faire de plus grands efforts pour amé- » liorer cette partie importante de la prospérité » publique. »

= M. *Dubuc* a fait, conjointement avec M. Pavie, un Rapport sur une variété de pommes de terre

précoces cultivée en 1813 dans le jardin du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.

L'Académie a délibéré l'impression en entier de ce rapport. (*Voyez ci-après.*)

= S. Exc. le Ministre de l'Intérieur a fait parvenir à la Compagnie : 1° Le Rapport fait à la Société d'Agriculture de Paris, dans sa séance publique du 9 avril 1815, sur le concours des Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire pratique; 2° L'Ordonnance du Roi qui autorise la même Société à prendre le titre de Société royale d'Agriculture; 3° Plusieurs Numéros des *Annales de l'Agriculture française.*

Après vous avoir offert le tableau des travaux de l'Académie pour le Département des Sciences, permettez-moi, Messieurs, de rappeler à votre souvenir la mémoire d'un de vos membres que la mort nous a enlevé, et digne à tous égards de nos regrets.

Le 29 décembre 1815, nous avons perdu M. Edme Mentelle, l'un des plus habiles géographes de nos jours. Il a rempli une longue carrière par cinquante ans de professorat dans l'instruction publique; il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont eu beaucoup de succès, et d'un Atlas universel composé de 170 cartes. Parmi les nombreux élèves qu'il a faits, il a eu l'honneur de compter les enfants de France. Honoré des suffrages de S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, il fut nommé son premier Géographe.

Ainsi donc, Messieurs, les Princes de l'auguste Famille des Bourbons ont constamment honoré les

Sciences de leur protection, et se sont plû dans tous les temps à répandre leurs faveurs sur ceux qui les cultivent avec des succès distingués.

C'est maintenant qu'il est permis d'aspirer à des récompenses, et qu'il sera glorieux de les obtenir.

Puissent toutes les Sociétés savantes s'entendre, d'un bout de la France à l'autre, pour porter les Siences et les Arts qui en dépendent au plus haut dégré de splendeur, rivaliser de zèle et d'ardeur pour seconder les intentions bienfaisantes et paternelles de notre bien-aimé Souverain, et développer tous les germes de la gloire et de la félicité publique.

Prix proposé pour 1817.

L'Académie propose pour sujet de prix à décerner dans sa Séance publique de 1817, la question suivante :

« *Exposer, abstraction faite de toute espèce d'hy-*
» *pothèse, les conséquences qui résultent naturelle-*
» *ment des observations et des expériences faites*
» *jusqu'à ce jour, relativement au mouvement de la*
» *sève dans le végétal; confirmer ces résultats par*
» *des observations et des expériences nouvelles, et*
» *indiquer les applications utiles qu'on peut faire à la*
» *culture de ce qu'on sait jusqu'à présent de certain*
» *sur le mouvement des fluides végétaux.* «

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Chacun des auteurs mettra en tête de son Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté

où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. VITALIS, Secretaire perpétuel de l'Académie, *pour la classe des Sciences*, avant le 1er juillet 1817. Ce terme sera de rigueur.



MEMOIRES

Dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

INSTRUCTION

Sur les préparations appelées *Lac-lake* et *Lac-dye*, et sur les moyens les meilleurs à employer pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille, pour teindre en écarlate; *par* M. Edouard Bancroft, D.-M., Membre de la Société royale de Londres et de l'Académie américaine des Arts et des Sciences de l'état de Massachusset.

Traduite de l'Anglais par M. Vitalis, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences.

Messieurs,

Je dois à M. le baron Lézurier, membre de cette Académie, la communication d'un Imprimé anglais ayant pour titre *Instruction* et *Eclaircissements* concernant les préparations appelées *Lac-lake* et *Lac-dye*, et les moyens les plus sûrs pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille dans la teinture en écarlate, etc.

Pour mettre l'Académie plus à portée d'apprécier le travail de M. Bancroft, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de rappeler ici en peu de mots ce que l'on savait avant lui de la Laque qui sert à l'art de la teinture, et de la manière de l'employer.

On nomme improprement *Gomme laque*, dans le Commerce, une résine d'un rouge brun, demi-transparente, sèche et cassante, déposée sur des branchages autour desquels elle forme comme une ruche ou amas d'alvéoles qui contiennent les œufs de l'insecte appelé *Coccus lacca*.

Ces insectes habitent quatre espèces d'arbres:

1° *Ficus religiosa* Linn.; dans l'Indostan *Pipal*: le *Figuier admirable* des Pagodes;

2° *Ficus Indica* Linn.; dans l'Indostan *Bhur*: le *Figuier d'Inde*;

3° *Plaso*, Hort. Malabaric; par les naturels du pays, *Praso*;

4° *Ramnus Jujuba* Linn.; dans l'Indostan *Beyr*: le *Pommier d'Inde*.

Il paraît qu'on les trouve aussi sur le *Croton lacciferum*. Il est à observer que les Figuiers dont on vient de parler, lorsqu'on les blesse, rendent un suc laiteux qui se coagule à l'instant en une substance visqueuse, filante, qui, endurcie à l'air, ressemble à la cellule du *Coccus lacca*.

On tire, par incision, de l'arbre *Plaso* une Gomme médicinale si semblable à la *Gomme laque* qu'on pourrait aisément s'y méprendre; d'où il résulte que ces insectes ont probablement fort peu de peine à changer la sève de ces arbres pour en former leurs cellules. On voit rarement la *Gomme lacque* sur le *Ramnus Jujuba*, et elle y est inférieure à celle qu'on trouve sur les autres arbres.

On rencontre principalement la *Gomme laque* sur les montagnes incultes des deux côtés du Gange, où elle est si abondante que, quand même la consommation qui s'en fait serait dix fois plus grande, les marchés ne manqueraient jamais de ce petit insecte.

Les Anglais distinguent quatre sortes de *Laques* :

1° La Laque en bâton (*Stick lac*), ou la Laque déposée autour de petites branches ; c'est l'état naturel et dont toutes les autres dérivent. Cette espèce est aussi la plus riche en couleur ;

2° La Laque en grain (*Seed lac*), ce sont les cellules séparées des bâtons ;

3° La Laque en pain (*Lump lac*) est la Laque en grain liquéfiée au feu, et formée en pains ;

4° La Laque en écailles (*Schell lac*), est la Laque en grain liquéfiée, filtrée et formée en lames minces transparentes, par un procédé particulier qu'il n'est pas de notre objet de décrire ici.

L'alkool, en dissolvant la Laque, en tire une forte teinture rouge.

On assure que la Laque est employée dans l'Inde pour la teinture des toiles, et au levant pour celle des peaux nommées *maroquins*. La Laque sert aussi à faire de la cire à cacheter.

Mais ce qui rend sur-tout la Laque précieuse à l'industrie, c'est l'usage qu'on peut en faire pour teindre les étoffes de laine en écarlate.

La couleur qu'on obtient de la Laque n'a pas l'éclat d'une écarlate faite avec la Cochenille, mais elle a l'avantage d'avoir plus de solidité. L'expérience a prouvé que si on la mêlait dans certaines proportions avec la Cochenille, l'écarlate n'en est pas moins belle et qu'elle est plus solide.

Pour séparer la partie de la Laque qui est solu-

ble dans l'eau, Hellot a proposé de l'extraire dans l'eau avec le mucilage de la consoude, d'en précipiter la partie colorante par l'alun, de la recueillir et de la sécher; il obtenait par ce procédé un précipité qui ne faisait que le cinquième en poids de la Lacque employée, et c'était de ce précipité qu'il se servait pour teindre. Mais ce précipité est une combinaison des parties colorantes avec l'alumine ou base de l'alun.

On commence par faire bouillir la Cochenille et la dissolution d'étain pendant un temps convenable; après cela, on rafraîchit le bain, et l'on y met la Laque en poudre.

La Laque exige une chaleur très-modérée, sans quoi elle teint d'une nuance inégale; elle demande en outre une quantité de dissolution d'étain encore plus considérable. Le drap doit être lavé tres-chaud au sortir de la chaudière, parce que les parties résineuses qui s'y sont fixées sont difficiles à détacher lorsqu'elles sont refroidies. On se sert de la Cochenille à la rougie et l'on brunit à la manière accoutumée.

Tel était, Messieurs, l'état de nos connaissances sur les moyens d'employer la Laque dans la teinture des étoffes de laine, lorsque la compagnie des Indes, en Angleterre, offrit au commerce deux espèces de Laques artificielles, auxquels elle a donné le nom de *Lac-lake*, et *Lac-dye*. Ces Laques sont sous la forme d'une pâte très-sèche, d'un rouge lie de vin ou brunâtre, et en petits pains rectangulaires.

Dans l'instruction dont je vous soumets aujourd'hui la traduction, M. Bancroft s'est proposé d'indiquer les moyens de tirer de ces laques un parti utile à l'art de la teinture. Je laisse maintenant parler l'auteur.

« Renvoyant, dit M. Bancroft, ceux qui voudraient

se procurer de plus amples renseignements sur la matière colorante de l'insecte qui produit la Laque, à mon ouvrage publié depuis peu, en deux volumes, sur la *physique des couleurs permanentes*, et à son supplément qui va bientôt paraître, je ne me propose ici que d'indiquer aux teinturiers de profession les moyens et les procédés les plus simples, les moins dispendieux et les plus propres pour rendre les préparations dont il s'agit susceptibles de remplacer la Cochenille dans l'art de la teinture.

» La Laque *lake* se prépare dans les Indes-Orientales avec la Laque en bâton réduite en poudre, et sur laquelle on jette à diverses reprises de l'eau bouillante dans laquelle on a fait préalablement dissoudre une quantité assez considérable de soude; mais cette addition de soude qui donne, il est vrai, à l'eau la faculté d'extraire plus abondamment la matière colorante de la Laque, entraîne la dissolution de la plus grande partie de la résine qu'elle contient, et cette résine se précipite ensuite dans un état de combinaison intime avec la matière colorante de la Laque, au moyen de l'alun employé pour précipiter cette dernière matière.

» Par conséquent cette Laque, outre sa matière colorante, contient certaines proportions de résine et d'alumine, et qui équivalent le plus ordinairement au tiers du poids de la Laque pour la première, et au sixième pour la seconde. Cette Laque contient aussi une portion de matière végétale, provenant de l'écorce mucilagineuse d'un arbre qui croît aux Indes-Orientales, et qui y est connu sous le nom de *Lodu*. L'introduction de cette substance dans la Laque peut avoir un but d'utilité quelconque; mais rien ne prouve que ce but soit atteint. Les

manufacturiers, pour augmenter le poids de la Lake, sont aussi dans l'usage d'y mêler des proportions assez considérables de sable et d'autres matières terreuses insolubles.

» De toutes les Laques *dye*, celle qui est préparée par M. Turnbull obtient généralement la préférence; cependant cette Laque elle-même contient presqu'autant de résine que la Laque *lake* de bonne qualité, et très-peu plus de matière colorante. On y trouve aussi une portion de la matière végétale dont il a été parlé plus haut, et quelques autres matières étrangères. Le principal avantage qu'elle a sur la Laque *lake* c'est qu'au moyen de quelque ingrédient particulier, ou par toute autre cause qui n'est pas généralement connue, elle devient plus sensible à l'action de l'eau chaude qui la pénètre en quelque sorte, mais sans la dissoudre. Dans cet état, elle a cet avantage que les mordants employés pour teindre deviennent tellement susceptibles d'agir sur la matière colorante, que les étoffes peuvent alors en enlever une grande partie, et qu'il s'en perd moins que dans l'emploi de la Laque *lake*.

» La matière colorante de la Laque en bâton étant combinée, par le mode employé dans sa préparation, avec une portion considérable de résine, l'eau ne peut, même par une longue ébullition, en dissoudre ni en extraire la moindre quantité. Lorsque son action est aidée par celle d'un alcali quelconque, elle dissout alors promptement et la matière colorante et la résine; mais, dans ce cas, la matière colorante ne s'attachera plus aux étoffes et ne les teindra pas, à moins que l'alcali n'ait été préalablement et complettement saturé. Or, en supposant que cette condition ait été remplie, la résine qui

avait été dissoute reprendra ses propriétés et se rassemblera en petites masses qui envelopperont et retiendront une grande partie de la matière colorante. Cette matière deviendra en pure perte si on sépare les molécules résineuses par le filtre ou le tamis, et, si on ne les sépare pas, la résine s'attachera aux étoffes plongées dans la chaudière, et nuira beaucoup à leur coloration.

Ces inconvenients et quelques autres encore sont plus que suffisants pour balancer les avantages que l'on croirait pouvoir attendre des alcalis pour extraire la partie colorante de la Laque *lake* ou de la Laque *dye*. En supposant toutefois que les alcalis puissent être ici de quelque utilité, la soude et l'ammoniaque mériteraient la préférence sur la potasse, parce que les deux premiers alcalis donnent de plus belles couleurs que le dernier.

« De nombreuses expériences m'ont appris que les acides sont sinon les seuls agents, au moins les meilleurs que l'on puisse employer pour rendre la matière colorante de la Laque *lake* ou de la Laque *dye* dissoluble dans un véhicule aqueux, et susceptible d'être appliquée avantageusement à la teinture en remplacement de la Cochenille.

« Mais, parmi ces agents, l'acide nitrique est le moins convenable de tous. En effet, si on l'employe dans un certain degré de force, il affaiblit considérablement la couleur, et l'amène à n'être plus qu'une faible nuance de jaune.

Les acides végétaux sont en général d'un prix trop élevé ; leur action serait d'ailleurs trop faible, à moins qu'ils ne fussent concentrés.

Les acides sulfurique et muriatique n'ont aucun de ces inconvénients ; mais le second en a quelques autres que nous ferons connaître plus bas, et, par conséquent,

conséquent, l'acide sulfurique est préférable à tout autre, tant par ce qu'il vient d'être dit, que parce qu'il ôte à la résine la faculté de s'attacher aux étoffes, et, par suite, de les gâter; mais pour mettre cet acide dans le cas d'exercer une action suffisante, quoiqu'employé dans les plus petites proportions possibles, il est de la plus haute importance de ne lui présenter la Laque *lake* et la Laque *dye* qu'après qu'elles ont été moulues l'une et l'autre en poudre très-fine; et, comme chacune de ces Laques, et sur-tout la Laque *lake*, contient des proportions très-variables de matière colorante (défaut dont l'indigo lui-même n'est pas exempt), est à désirer que l'on réunisse un grand nombre d'échantillons de ces Laques, et qu'on en opère avec soin le mélange avant de les passer au moulin. Par ce moyen on obtient, de la réunion de ces échantillons divers, un échantillon unique, jouissant, dans toutes ses parties, de propriétés égales et uniformes. Le teinturier, à l'aide de quelques essais, sera donc en état de juger avec certitude des effets qu'il doit attendre de ces Laques, et d'obvier aux inconvénients auxquels, sans cela, il serait immanquablement exposé.

Les moyens que les teinturiers de Londres emploient pour moudre la Laque *lake* et la Laque *dye* me paraissent aussi bons qu'aucuns de ceux que je connaisse. Ils réduisent d'abord l'une ou l'autre de ces Laques en poudre grossière, en les plaçant dans une auge de pierre circulaire, dans laquelle roule perpendiculairement une meule de pierre, ainsi que cela se pratique pour moudre l'écorce de chêne. Pour éviter la perte ordinaire dans la pulvérisation des substances sèches, ils humectent la poudre grossière assez pour lui don-

ner la consistance et non la tenacité d'une pâte claire et légère. On fait alors passer cette pâte par la plus élevée de deux paires de meules horizontales, semblables à celles qui servent à moudre le bled, mais plus petites. De ces deux paires de meules, l'une est placée directement au-dessus de l'autre, en sorte que la matière humectée, après avoir éprouvé l'action de la paire de meules supérieure, tombe entre la paire inférieure, et s'y réduit en une poudre très-fine. Cette poudre est portée ensuite par une auge de bois dans des vaisseaux ou cuves aussi de bois, et on la laisse déposer, afin de pouvoir en séparer l'eau incolore qui la surnage. Ceci étant fait, on met le sédiment dans un vaisseau de plomb, de capacité convenable, soit qu'on se propose d'obtenir, par l'intermède de l'acide sulfurique alongé d'eau, une dissolution claire et limpide de la matière colorante privée de toute substance résineuse, terreuse, ou étrangère quelconque; soit que l'on veuille simplement soumettre l'une ou l'autre Laque à l'action de l'acide toujours étendu d'eau, pour rendre la matière colorante susceptible d'être extraite et appliquée aux étoffes, sans être obligé de séparer les substances étrangères et inutiles que contiennent les Laques, ou même sans avoir besoin d'en séparer la partie résineuse que l'acide sulfurique empêche de nuire, comme on l'a déjà dit: effet que l'acide muriatique est beaucoup moins propre à produire. »

« Pour atteindre le premier but, on prendra 5 livres d'acide sulfurique, dont la pesanteur spécifique soit de 1,845, sur 4 livres de Laque *lake* pesée sèche avant la mouture. Cette quantité de Laque mise dans le vase de plomb, après avoir

été humectée et moulue, ne peut retenir plus de deux fois son poids d'eau. On ajoute alors l'acide sulfurique, et on le mêle parfaitement avec la poudre humide, en agitant le mélange avec une baguette de plomb ou de verre.

» Mais si la Laque a été pulvérisée sans être humectée, il faudra, avant de verser l'acide par-dessus, délayer cet acide avec deux fois son poids d'eau. Après avoir fait le mélange, on laissera le tout en repos pendant vingt-quatre heures en été et quarante-huit heures en hiver. On ajoutera ensuite, sur chaque livre de Laque *lake* (pesée sèche), un gallon (quatre pintes) d'eau bouillante, que l'on mêlera bien en agitant; et, après avoir laissé reposer vingt-quatre heures, on tirera la liqueur limpide maintenant en dissolution la matière colorante, dans un autre vaisseau de plomb. On verse sur le résidu la même quantité d'eau bouillante; on agite de nouveau, on laisse reposer pendant douze heures, et on tire la liqueur à clair comme la première fois. On répète encore une fois cette opération, et même jusqu'à ce que l'eau bouillante ne paraisse plus extraire de matière colorante.

» Lorsque l'on est arrivé à ce point, on ajoute au résidu la moitié de son poids de carbonate de soude, dissous dans un peu d'eau, et, s'il reste encore quelques portions de matière colorante qui n'ait pas été extraite par les opérations précédentes, l'eau prendra une couleur plus ou moins rouge. Si l'intensité de la couleur semblait annoncer dans le résidu une quantité notable de matière colorante, on mêlerait avec ce résidu depuis un sixième jusqu'à un quart du poids de l'acide sulfurique que l'on avait d'abord employé, et, après un repos de douze heures, on versera successivement

D 2

sur le tout de l'eau bouillante, comme il a été dit, jusqu'à que ce liquide cesse d'extraire de la matière colorante. On réunira alors toutes les liqueurs colorées dans un seul et même vase, et on y ajoutera deux livres de bonne chaux vive, en poudre fine, par chaque cinq livres d'acide sulfurique contenu dans la liqueur, et on agitera le tout de manière à bien mélanger les matières. Cette quantité de chaux suffira pour neutraliser près de quatre cinquièmes de l'acide et pour déterminer un précipité qui ne contiendra pas un atôme de matière colorante. Le cinquième restant de cet acide, qui n'est pas neutralisé, servira, après que la liqueur aura été séparée du précipité (ou du sulfate de chaux), à rendre la matière colorante susceptible de pénétrer les étoffes plus intimement dans l'opération de la teinture. Je désignerai par le n° 1 cette liqueur ou cette solution de couleur de la Laque privée des parties résineuses et des matières étrangères à la Laque.

» Si, au lieu d'acide sulfurique, on se servait d'acide muriatique pour faciliter l'extraction de la couleur, le muriate de chaux qui en résulterait étant soluble, resterait en dissolution dans la liqueur, et lui ôterait la propriété de teindre en écarlate. La potasse, la soude et l'ammoniaque ne conviendraient pas davantage pour saturer l'acide muriatique, parce que les sels neutres qui se formeraient alors terniraient et gâteraient la couleur écarlate que doit donner la liqueur qui les tient en dissolution.

» La liqueur ou solution n° 1 peut s'employer comme une faible décoction de Cochenille pour teindre en écarlate, soit par une seule opération, ou en deux opérations, dont la première s'appelle

le *Bouillon*, et la seconde la *Rougie*, comme cela se pratique avec la Cochenille, en se servant, du reste, des mordants et des moyens auxiliaires dont il sera bientôt parlé.

» Pour extraire la couleur de la Laque *dye*, il ne faudra employer que les deux tiers de la quantité d'acide sulfurique prescrite pour la Laque *lake*. Mais quoique la dépense et le travail qu'exige l'extraction de la matière colorante, soit de la Laque *lake*, soit de la Lacque *dye*, soient peu de chose, il nous paraît cependant probable que la plupart des teinturiers seront portés à croire qu'il suffit de soumettre l'une ou l'autre de ces Laques à l'action de l'acide sulfurique, de manière à empêcher les parties résineuses qu'elles contiennent de s'attacher aux étoffes, en même temps que l'on parviendrait à rendre la matière colorante soluble dans le bain de teinture, et susceptible de s'appliquer promptement à ces étoffes, sans qu'on soit obligé de séparer des Laques les parties résineuses et insolubles qu'elles contiennent.

» Pour obtenir ce second effet, il suffirait d'employer une livre d'acide sulfurique concentré, pour deux livres de Laque *lake* pesée à l'état sec, et deux tiers de livre du même acide pour deux livres de Laque *dye*. L'une ou l'autre de ces Laques, humectées d'abord, puis moulues comme il a été dit, et ne retenant que la quantité d'eau indiquée, devra être mêlée dans un vaisseau de plomb avec la quantité prescrite d'acide sulfurique. On agitera bien le mélange à diverses reprises; on laissera les matières en contact au moins pendant vingt-quatre heures en été, et pendant trois fois vingt-quatre heures en hiver. La liqueur pourra

alors servir sur le champ (1), en procédant comme nous dirons par la suite. Cette préparation ne coutera que deux pences (deux sous) par livre, abstraction faite des frais de mouture. Je désignerai le produit de cette seconde préparation de la Laque *lake*, ou de la Laque *dye*, sous le n° 2.

» On trouvera que deux ou trois livres de Laque *lake* selon la qualité, et peut-être un peu moins de Laque *dye*, équivalent pour l'effet à une livre de Cochenille ; mais, pour donner à la couleur le plus haut dégré de vivacité, le teinturier aura soin d'employer un sixième ou un huitième de nitro-muriate ou autre solution d'étain, de plus qu'on n'en employe avec la Cochenille, parce que l'alumine qui a d'abord servi à précipiter la couleur de la Laque, et dont une portion a été redissoute et retenue par l'acide sulfurique employé dans les opérations qui ont été décrites plus haut, donnerait une couleur cramoisie, si l'on n'ajoutait pas une assez grande quantité d'oxide d'étain pour détruire, par la supériorité de son attraction, l'effet de l'alumine, et l'empêcher de s'unir aux étoffes et à la matière colorante.

» Il est reconnu que la couleur de la Laque du *Coccus-Lacca* résiste beaucoup mieux à l'action des acides que celle de la Cochenille, et cette propriété lui donne l'avantage de pouvoir servir à

(1) Quand on ne veut pas employer sur le champ les préparations de Laque *lake* ou de Laque *dye*, du n° 2, et combinées par conséquent à l'acide sulfurique, on peut les conserver pendant plusieurs mois, sans qu'elles perdent de leurs propriétés utiles ; mais l'une ou l'autre de ces Laques gardée dans un état d'humidité, sans être combinées à l'Acide sulfurique, donne bientôt des signes de putridité, sur-tout dans une atmosphère chaude. (*Note de l'Auteur.*)

teindre très-bien et à bon marché, en écarlate, par une *seule* opération.

» Pour cet effet, dans une chaudière d'étain fin, on versera quantité suffisante d'eau douce et pure, dans laquelle on mettra une livre de tartre, ou, ce qui vaut mieux, de crême de tartre, pour dix livres d'étoffes ; on ajoutera suffisamment soit d'écorce de quercitron en poudre, contenu dans un sac de toile, soit de bois de fustet, (*Rhus cotinus*), en copeaux, enfermés aussi dans un sac de toile, pour donner la teinte de jaune nécessaire à la teinture en écarlate par la Cochenille. La liqueur chargée de ces ingrédients étant portée à l'ébullition, on versera dans la chaudière le nitro-muriate d'étain (1), ou toute autre dissolution de ce métal, avec la quantité convenable de couleur de Laque n° 1, ou de couleur de Laque *lake*, ou de Laque *dye* n° 2. Ces matières ayant été bien mêlées dans le bain, on y plongera l'étoffe qu'on suppose bien propre et un peu humide, et on la fera mouvoir à l'ordinaire sur le moulinet, jusqu'à ce que la couleur ait acquis le corps et la vivacité convenables, ce que l'on obtient ordinairement dans l'espace d'une heure si l'on a soin de soutenir le bouillon.

Si la quantité de la liqueur n° 1, ou n° 2, ne suffit pas, on retirera l'étoffe du bain en la roulant autour du moulinet, et on la tiendra hors du bain jusqu'à ce que la liqueur qu'on vient d'ajouter soit

(1) Si, pour rendre soluble la matière colorante de la Laque, on s'était servi d'acide muriatique au lieu d'acide sulfurique, il ne faudrait pas alors employer le nitro-muriate d'étain, parce qu'il produirait le mauvais effet qui est signalé à la page 473 de mon second volume de la Physique des couleurs permanentes. (*Note de l'Auteur.*)

bien mêlée à l'eau du bain ; on abattra ensuite l'étoffe, et on procédera comme au commencement de l'opération.

Mais, afin de ne point l'interrompre, il vaudra mieux employer une dose de couleur de Laque *lake* ou *dye* un peu plus forte que celle qui suffirait à la rigueur, parce que l'excédent pourra tourner au profit d'autres pièces d'étoffes que l'on aurait à teindre ensuite.

Quand une opération est terminée, et que les pièces d'étoffes ont été enlevées et rincées à l'ordinaire, on remet dans le bain de teinture des quantités convenables de *tartre*, d'écorce de quercitron ou de fustet, et de liqueur colorante, nº 1 ou nº 2, comme la première fois, et on y teint d'autres pièces. On peut teindre de la même manière encore une ou deux fois, ou jusqu'à ce que le bain devienne si trouble ou si chargé des matières insolubles de Laque *lake* ou *dye*, qu'il ne puisse plus servir.

Ceci arrivera après un petit nombre d'opérations, si l'on employe seule la préparation n° 2 ; mais cet inconvenient n'aura pas lieu avec la solution n° 1 employée seule. Quoiqu'il en soit, on ne doit, dans aucun cas, jetter le bain avant que la matière colorante n'ait été complettement épuisée ou enlevée par les étoffes.

Si l'on jugeait à propos de neutraliser une partie (1) de l'acide sulfurique employée dans la préparation n° 2, pour empêcher les étoffes de devenir rudes au toucher, effet que l'on suppose produit

(1) Si au lieu de ne neutraliser qu'une partie de l'acide, on neutralisait la totalité, la matière colorante ne serait pas extraite si abondamment dans la chaudière, et elle pénétrerait moins bien les étoffes. (*Note de l'Auteur.*)

par l'action des acides forts, on pourrait, durant l'opération, ajouter à la liqueur colorante, et peu à chaque fois, une livre et demie ou deux livres au plus, de carbonate de soude par chaque livre d'acide sulfurique contenu dans la préparation. Le sulfate de soude qui proviendrait de cette addition, bien loin de nuire à la couleur écarlate, ne servirait au contraire qu'à l'améliorer. Il n'en serait pas ainsi du muriate de soude, ou de tout autre sel neutre dont la formation pourrait avoir lieu ; et c'est une raison de plus pour préférer l'acide sulfurique à l'acide muriatique.

En Angleterre, et dans tous les pays ou le prix de l'acide muriatique n'est pas trop élevé par les droits sur le sel marin, on pourra diminuer considérablement la dépense, et sans que les étoffes en souffrent le moins du monde, en remplaçant le nitro-muriate d'étain, ou la composition ordinaire des teinturiers, par le muriate du même métal. La raison en est que l'acide sulfurique employé dans les préparations n°s 1 et 2 changera dans la chaudière le muriate en murio-sulfate d'étain. Ce sel, que j'ai découvert le premier il y a plus de vingt ans, et que, sur ma recommandation, un grand nombre de teinturiers de la Grande-Bretagne employent aujourd'hui avec un grand avantage, sous diverses dénominations, ne peut porter aucun préjudice.

Lorsque l'acide muriatique, qu'on suppose ne contenir que très-peu de fer, et pesant spécifiquement 1,160 ou 1,170, a été complettement saturé d'étain, douze livres de cette solution suffiront pour teindre cent livres d'étoffes.

Si, au lieu de teindre en une seule fois, comme on vient de le dire, on voulait teindre en deux

fois, comme cela se pratique avec la Cochenille (quoique je sois bien persuadé qu'il n'y a rien à gagner), je conseillerais aux teinturiers de commencer par mettre dans l'eau de la chaudière la moitié du tartre, ainsi que de la dissolution d'étain, et de la préparation n° 1, ou de celle n° 2 qui est nécessaire ; d'ajouter ensuite une quantité suffisante de quercitron ou de fustet ; de bien mêler tous ces ingrédients ; d'abattre les pièces dans la chaudière, de les y manœuvrer pendant trois quarts d'heure ou jusqu'à ce que la matière colorante de la liqueur fût à-peu-près épuisée ; on retirerait alors les pièces, et, *sans les rincer*, on les mettrait dans une autre chaudière de même métal, qu'on aurait eu soin de remplir d'eau, et dans laquelle on verserait l'autre moitié de tartre, de solution d'étain, et de liqueur colorante n° 1 ou n° 2, que l'on mêlerait bien, et on chaufferait ensuite, et on finirait les pièces sur ce bain suivant la méthode accoutumée.

Ce qui reste du bain à chaque opération isolée pourrait servir de nouveau de la même manière, après qu'on y aurait ajouté une dose convenable des ingrédients nécessaires, jusqu'à ce que ce bain, surchargé des parties inutiles de la préparation n° 2, devînt hors d'état d'être employé. Si on diminue d'un quart la préparation n° 1 ou n° 2, et que l'on mette, vers la fin de l'opération, un quart d'once de Cochenille pour chaque livre d'étoffe à teindre, on obtiendra une couleur égale en beauté et en vivacité à l'écarlate tirée uniquement de la Cochenille.

Lorsque l'on teint une étoffe avec la Laque, et qu'on se propose de faire virer ensuite sa nuance au rose vif, au cramoisi, ou au pourpre, on ne

doit faire usage, ni de quercitron, ni de fustet; on ne doit employer aussi que la moitié de la quantité ordinaire de tartre. Après que les étoffes auront été teintes et bien rincées, on les abattra dans un vaisseau convenable rempli d'eau chaude, où l'on aura fait dissoudre un peu de carbonate de soude, ou d'eau chargée d'ammoniaque (alcali volatil) que l'on retire du sel ammoniac ou de l'urine putréfiée. On suivra du reste les procédés usités pour produire les mêmes couleurs avec la Cochenille; on les travaillera dans le bain à l'ordinaire, et, si la couleur pourpre n'était pas aussi décidée qu'on peut l'obtenir par la Cochenille, il faudrait ajouter au bain alcalin dont on vient de parler, un peu d'orseille (1), et manier l'étoffe à l'ordinaire.

Mais comme la couleur de l'orseille n'est pas suffisamment solide, on peut obtenir des nuances tirant plus ou moins sur le pourpre, d'une beauté et d'une solidite suffisante, en ajoutant à la liqueur colorante, soit du n° 1, soit du n° 2, une proportion convenable de décoction de bois de campêche. On ne doit faire toutefois cette addition que sur la fin de l'opération; et, quand on se sert de campêche, on ne doit employer ni quercitron,

---

(1) L'orseille dont on se sert en teinture est sous la forme d'une pâte d'un rouge-violet. On en distingue particulièrement deux espèces, l'orseille d'herbe ou des Canaries, et l'orseille de terre ou d'Auvergne, qu'on nomme aussi *perelle*. La première est beaucoup plus estimée; elle se prépare avec une espèce de lichen, nommé *lichen roccella*, qui croît sur les rochers voisins de la mer, aux Canaries et au Cap-Verd. La deuxième espèce se prépare avec un lichen, *lichen parellus*, qui croît sur les rochers d'Auvergne. (*Note du Traducteur.*)

ni fustet ; mais le tartre deviendra utile pour assurer un peu la couleur du campêche , et on ne pourra se dispenser d'employer la dissolution d'étain. Il faut avoir soin en outre de tirer l'étoffe hors de la liqueur , en la tenant sur le moulinet , avant d'ajouter la décoction de campêche , et de bien mêler cette décoction au bain de teinture.

Si , pour teindre , on se sert des préparations n° 1 ou n° 2 , qu'on ajoute au bain assez de chaux en poudre pour neutraliser l'acide , et que l'on soutienne le bouillon pendant un quart d'heure , on pourra obtenir un cramoisi solide , sans dissolution d'étain , et sans employer les autres ingrédients nécessaires pour produire la couleur écarlate. Dans ce cas, l'alumine redissoute par l'acide sulfurique, et le sulfate de chaux qui en résulte servent de mordants.

RAPPORT

Sur une variété de Pommes de terre hâtives connue à Paris sous le nom de *Truffe d'Août*, etc.;

Par MM. Dubuc et Pavie.

Messieurs,

Vous vous rappelez sans doute une Note de M. Sageret, Membre de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, qui vous fut communiquée, il y a près de deux ans, par M. Vitalis, sur une variété de Pommes de terre précoces, cultivée, en 1813, dans le jardin des Arts et Métiers à Paris.

Cette espèce de patate, couleur de pelure d'oignon, dont la chair est d'un blanc jaunâtre et souvent veinée de rouge, ne le cède en rien par ses qualités nutritives aux autres racines les plus connues de la famille des Solanées; mais, à ces avantages, elle en réunit une autre très-précieux par la ressource que sa *précocité* présente dans un temps de disette : car, il nous paraît prouvé qu'elle acquiert son dernier terme de végétation près de deux mois plutôt que les Pommes de terre ordinaires.

Les qualités nutritives et hâtives de ce végétal, annoncées par la Société d'Agriculture de Paris, décidèrent l'Académie, en mars 1814, à se procurer de ces racines, et d'en propager la culture dans ce Département. En conséquence, plusieurs

de vos Membres en cultivèrent l'année dernière, et M. Dubuc eut l'honneur, le 10 juillet 1814, de vous présenter de ces Pommes de terre déjà volumineuses, et provenant d'une partie de celles qu'il avait plantées au commencement du mois d'avril de la même année.

Le 10 août suivant, toute sa récolte fut terminée, et la quantité qu'il obtint de douze de ces tubercules lui permit d'en faire des distributions assez nombreuses pour être cultivées en 1815, afin d'en multiplier de plus en plus l'espèce.

M. Pavie, qui saisit toutes les occasions d'être utile à son pays, voulant également seconder les intentions philantropiques de l'Académie, s'est aussi livré avec zèle à la culture de cette nouvelle Solanée. Un kilogramme ou environ deux livres de ces racines qu'il a semées au printems dernier, dans un terrain de médiocre qualité, mais bien *amendé*, lui a procuré plus de 100 kilogrammes de ces Pommes de terre. La végétation de la plante a été prodigieuse dans son jardin comme dans le mien, au point qu'un seul de ces tubercules, d'un assez petit volume, en a produit jusqu'à soixante, la plupart d'une grosseur monstrueuse. Nous avons remarqué avec autant de surprise que d'admiration que ces fruits étaient en quelque sorte superposés en terre, et que, malgré leur nombre, ces racines avaient acquis en cinq mois au plus tout le développement dont elles sont susceptibles, comme il est aisé de s'en convaincre par les nombreux échantillons que nous avons l'avantage de mettre sous les yeux de l'Académie.

On avait conçu le flatteur espoir de faire produire à cette plante deux récoltes chaque année; mais les expériences réitérées que nous avons faites

pendant deux ans, en plantant ces racines, le 15 juillet, n'ont donné, dans les premiers jours de novembre suivant, que des tubercules peu nombreux, maigres, d'un très-petit volume, et peu propres à servir d'aliment.

Peut-être cette double récolte annuelle pourrait réussir dans les contrées méridionales de la France, à cause de la température plus élevée; mais toujours est-il certain qu'elle nous paraît impossible dans les Départements septentrionaux de ce Royaume.

Nous avons remarqué encore que pour obtenir le plus grand produit possible de cette morelle, il fallait la semer au plus tard dans les premiers jours de mars; planter, autant que possible, les tubercules entiers, et les espacer au moins à deux pieds l'un de l'autre; et, si le terrain est meuble, bien orienté, un peu humide, la végétation s'opère promptement. La floraison de la plante a lieu vers la fin du mois de mai, et, quinze jours après cette floraison, les racines sont déjà volumineuses, bonnes à manger et propres à la reproduction de l'espèce.

Il résulte de nos observations tant sur la culture de ce végétal que sur les qualités et les propriétés de ses racines, 1° que la Truffe d'Août ne peut produire, au Nord de la France, qu'une bonne récolte, chaque année; mais qu'elle offre le précieux avantage d'une grande *précocité* sur le plus grand nombre des pommes de terre connues et cultivées dans ce Département; et 2° que le sol où elles paraissent le mieux réussir est un terrein léger, bien amendé, un peu humide, et, s'il est exposé complettement à l'Orient, on peut être sûr d'obtenir, vers la fin de juin, de belles racines de bon goût, très-farineuses et très-nutritives.

M. Pavie croit que la terre *dite* de bruyère, dont il s'est servi pour rechausser les pieds de pommes de terre précoces qu'il a cultivées, a contribué singulièrement à en augmenter la quantité et la grosseur.

Nous pensons, d'après cet exposé, que la Société d'Agriculture de Paris a rendu un nouveau service aux Français, en introduisant dans le Royaume cette nouvelle espèce de Solanée *précoce*, et que l'Académie de Rouen a contribué à ce bienfait en en propageant la culture dans le département de la Seine-Inférieure.

BELLES-LETTRES

BELLES-LETTRES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. N. Bignon, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Avant de prendre la marche tracée pour le compte que je vais avoir l'honneur de vous rendre, j'ai cru me conformer au vœu présumé de la Compagnie en commençant par la mention d'une Séance importante, et la première de l'année, sans contredit, dans l'ordre des sentiments et des idées.

Je veux parler de votre Séance du 31 mai, époque auparavant affreuse et de si horrible mémoire dans une histoire écrite en caractères de sang, mais que vous avez en quelque sorte réhabilitée par le souvenir précieux de la consécration du Buste de Sa Majesté dans le lieu de vos exercices ordinaires. Aussi jamais votre assemblée ne fut-elle plus nombreuse ; le devoir et l'amour avaient réuni tous les membres, je dirai même la nouveauté, car c'était une solennité sans exemple depuis la restauration de l'Académie ; l'autel était resté vacant, et vous n'avez point eu d'idole à renverser pour rétablir la divinité dans son temple. Heureux, Messieurs, en satisfaisant à la reconnaissance et au plus doux penchant de nos cœurs, d'avoir en même

temps travaillé pour la gloire et l'illustration de la Compagnie !

Quoi de plus propre, en effet, à nous fournir de grandes, de nobles inspirations, que l'auguste image d'un Prince qui serait le premier des Académiciens par ses lumières, comme il est le Père des Français par les sentiments qu'il leur porte ; d'un Monarque justement cheri, digne de nos respects comme homme, qu'on peut louer sur le trône sans flatterie, adorer sans bassesse, et qui épargne aux ames, même les plus fières, ces mouvements secrets de l'amour propre humilié dans le retour de l'égarement aux principes, par l'ascendant irrésistible d'un rare assemblage de vertus sans mélange de qualités contraires !

Mais j'allais, Messieurs, vous répéter dans mon langage, tout ce qu'ont dit avec éloquence vos orateurs et vos poëtes ; et mes fonctions doivent se borner à l'analyse de leurs pensées. Cependant vous allez les entendre encore une fois eux-mêmes ; car vous avez arrêté de répéter ici les discours de MM. Gourdin et Boistard, ainsi que les pièces de vers de MM. Vigné, Duputel et Licquet, consacrées par l'expression de vos hommages, et de célébrer enfin dans un local plus vaste une véritable fête de la famille entière, que l'étroite enceinte de vos Séances ordinaires ne vous permettait pas de convoquer.

M. le Président avait donné le signal de la manifestation des témoignages de dévouement et d'amour envers le légitime héritier du trône de saint Louis et du grand Henri, et M. Gosseaume fit la clôture de cette mémorable Séance, par la lecture d'une traduction nouvelle du pseaume *bénédic anima mea domino*, où notre collégue « a cru voir, dit-il, dans la

» peinture d'un bon Roi, des rapports frappants avec » un Prince révéré que l'Europe entière admire. » Il serait inutile de vous rappeller ici, Messieurs, le souvenir de ce concert de voix et d'acclamations envers le sauveur et le soutien de la Patrie. Cet accord du langage était l'expression libre et naturelle de toutes les volontés, et la mémoire du cœur est toujours durable. Puisse seulement la divine providence, qui règne sur les Rois, exaucer nos vœux en faveur d'un Prince qu'elle a si bien formé pour régner sur des hommes !

OUVRAGES LUS A LA SÉANCE DE L'INAUGURATION DU BUSTE DE LOUIS XVIII.

DISCOURS d'ouverture de cette Séance, prononcé par M. GOURDIN, Président.

MESSIEURS,

La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui est également auguste et touchante. Elle est auguste, puisqu'il s'y agit de l'inauguration du buste de notre Monarque ; elle est touchante, puisque ce sont des enfants réunis autour de l'image de leur père pour lui payer le tribut de leur amour. C'est donc une fête de famille. Ah ! Messieurs, qu'elle est douce pour nos cœurs !

Trop long-temps le français égaré à éprouvé combien il perdait en quittant son caractère, ce caractère de fidélité et d'amour pour ses souverains, qui pendant une longue suite de siècles, a fait le bonheur des particuliers, comme la prospérité de l'Etat.

Il semble qu'en tout genre le plus grand malheur

de l'homme soit de s'écarter du sentier de ses devoirs. Alors, il marche au hazard et semble rouler de précipice en précipice. Nous ne l'avons que trop éprouvé.

Fatigués en quelque sorte du repos et de la félicité dont nous jouissions sous un gouvernement vraiment paternel, nous sommes devenus les jouets et les victimes de toutes les factions qui ont agité et désolé notre belle Patrie. L'anarchie avait détruit les principes les plus vénérables; elle avait anéanti les mœurs publiques et particulières; les liens les plus sacrés de la société étaient rompus; le titre de *Royale*, accordé aux Académies par des Princes amis et protecteurs des Lettres et des Arts, devint pour elles un titre de proscription. L'ignorance et la barbarie s'avançaient à grands pas à la suite du vandalisme, quand la tyrannie prit la place de l'anarchie; l'ambition d'un seul homme porta la désolation dans toutes les familles; bientôt elle eut dépeuplé toute la France, si la Providence, qui veille sur l'empire de Saint-Louis et sur ses augustes descendants, n'eût fait remonter Louis *le désiré* sur le trône de ses ancêtres. Il est digne de s'y placer, et son cœur généreux assure aux Français une prospérité dont ils jouiront quand par la réunion de toutes les volontés ils sauront en sentir le prix.

Nous touchons, n'en doutons point, Messieurs, à cet heureux moment. La sagesse et la bonté, les deux qualités qui font les grands rois, qui ont immortalisé les âges des Trajan et des Titus, sont assises sur le trône; elles font le caractère personnel d'un Monarque qui sait unir la piété de Saint-Louis, l'amour de Louis XII pour son peuple, et la clémence d'Henri IV.

Ah ! si tous ses sujets pouvaient l'approcher, le connaître, tous le béniraient. Pour nous qui avons eu cet avantage, nous dont il a reçu la députation avec cette dignité bienfaisante qui lui est propre, nous à qui il a rendu le titre aussi cher que glorieux d'*Académie royale*, offrons lui l'hommage de nos cœurs ; et, dans la sincérité de notre âme, dans l'effusion du sentiment, écrions-nous : *Vive le Roi! Vive l'excellent Prince qui nous gouverne !*

DISCOURS prononcé par M. BOISTARD, Ingénieur en chef, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

MESSIEURS,

Nous sommes ici rassemblés pour un sujet bien noble et bien doux..... pour rendre un hommage solennel au vertueux Monarque, au protecteur éclairé de nos travaux, que la Providence, par un trait désiré et inespéré, a daigné rendre à notre France éplorée.

Je suis vivement persuadé, Messieurs, par mes propres sentiments, que les vôtres, pour être excités, n'ont pas besoin du tableau que j'aimerais à retracer ici, des gages que notre nouveau Titus donne chaque jour à la félicité publique.

Combien ils offrent déjà ! Combien offriront-ils, (on peut le prédire sûrement d'un Bourbon) combien offriront-ils de sujets touchants à ceux d'entre nous qui, doués de véritables talents, comprennent que ces dons du ciel n'ont de prix, ne méritent d'estime que par le noble et utile usage auquel on les consacre.

Certainement, Messieurs, quiconque a été gratifié de la faculté vraiment divine de faire aimer l'ordre, la justice, la solide éducation, les bonnes mœurs, toutes les vertus dont la religion est l'inépuisable source, celui-là doit s'enflammer à la vue du modèle que notre excellent Monarque nous présente.

Quelles récompenses ne doit-il point attendre! Et combien seront-elles précieuses, accordées par un juge à qui rien n'est étranger de tout ce qui peut faire un véritable honneur à la Nation, et dont il a un goût si sûr, un discernement si exquis!

Que l'inconséquence est naturelle à l'homme! On a répété sans cesse aux rois *qu'ils sont des hommes*; à la bonne heure, quoique plusieurs, tels qu'un Louis IX, un Louis XVI, n'aient pas eu besoin de cette leçon; et, d'un autre côté, nous nous égarons jusqu'à juger les rois comme s'ils n'étaient pas des hommes!..

Ah! qu'ils soient passés sans retour, ces jours désastreux qu'une fausse philosophie, mère d'un fol orgueil et d'une indépendance criminelle, avait fait éclore; que, digne aujourd'hui de son nom, la philosophie répète par-tout aux hommes qu'ils doivent avoir des rois; que leurs rois légitimes sont leurs vrais pères! et n'allons pas chercher ailleurs que dans notre histoire, des rois vrais pères de leurs peuples. Ce sont eux qui ont affranchi les serfs, qui ont établi les communes des villes, qui ont mis un frein aux justices seigneuriales, qui ont étouffé l'anarchie féodale; c'est aux Bourbons, si distingués parmi ces rois, que la France doit ses institutions sages, ses établissements utiles; c'est par l'encouragement qu'ils ont donné aux Lettres, aux Sciences et aux Arts, qu'elle est parvenue à ce degré de prospérité et de gloire dont l'éclat n'a pu être

éteint par les désastres qui ont failli causer la ruine de cette belle et ancienne Monarchie.

Et ce sont ces Bourbons qu'on a présentés aux peuples comme les ennemis de la liberté !....... Cruel et funeste délire qui rend encore quelques esprits les jouets de l'erreur et de la malignité, en leur inspirant des craintes que la raison réprouve et que l'expérience dément. Insensés ! ouvrez l'Histoire des Nations et trouvez des rois qui méritent mieux que les vôtres le titre de pères de leurs peuples.

Je pourrais, Messieurs, remonter plus haut que François I[er] ; mais je me sens arrêter par l'éclat brillant de ce digne rival de Charles-Quint au champ d'honneur, et qui joint à tant de titres glorieux celui de *Père des Lettres* : depuis lui jusqu'à Louis XIV, dont les regards firent naître cette foule de Grands Hommes long-temps sans rivaux, et qui ont tant servi à former leurs égaux chez les nations étrangères, je vois par-tout la France couverte de monuments des soins paternels de nos rois, pour faire fleurir toutes les branches de la félicité publique.

Renaissez nobles fruits, sous l'empire des lis !
Revenez heureux temps, sous un autre Louis ! (1)

....

Nouveau Solon, nouveau Titus,
Et des rois le modèle,
Sur son peuple fidèle
Il veut régner par ses vertus.

Français ! rallions-nous autour d'un monarque, d'un père dont le ciel s'est visiblement servi pour fermer l'abyme qui menaçait d'engloutir la France

(1) Ce vers est de Voltaire.

et l'Europe avec elle. Qu'ils fuient, ah ! qu'ils fuient ces hommes que l'ambition dévore, qui ont sacrifié à leur propre intérêt, l'intérêt sacré de la patrie ! Qu'ils vivent loin de cette terre qu'ils ont souillée par le plus horrible des crimes, et soient livrés aux remords, si le ciel ne leur a pas fermé la voie de sa justice !

La France veut son Roi ; et tout français digne de l'être va reprendre cet heureux caractère qui distingua toujours les français par leur aimable galanterie, leur gaîté naturelle et communicative ; par leur noble franchise, et sur-tout par leur amour pour leurs rois.

O bonheur si long-temps désiré !.... l'étendart des lis flotte sur tous les points de la France, et proclame la paix du monde ! La paix !..... après tant de malheurs, tant de souffrances et tant de sacrifices, quel français ne se sent pas ému à ce seul nom !.....

Elle donne à la mère de famille l'assurance de conserver son fils, au fils, celle de mourir sur le sol où son père et ses aïeux reposent dans leur dernier asyle : elle rappelle l'industrie, le commerce et les arts. Tous ces biens, Messieurs, c'est un Bourbon qui nous les rend ! Ah ! qu'il est doux, qu'il est aisé d'être sujet fidèle, respectueux, reconnaissant des Bourbons ! Comment des français ont ils pu l'oublier ! Comment a-t-on pu entendre d'autre cri que celui de *vivent les Bourbons ! Vive le Roi !..... Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !*

HOMMAGE A LOUIS LE DÉSIRÉ.

IDYLLE.

Vous, du docte Parnasse et l'amour et l'honneur,
Au son de la trompette,
Des vertus de Louis célébrez la grandeur;
Une simple musette
Sied mieux à mon esprit, et plaît mieux à mon cœur.

Myrtile, à la fleur de son âge,
Promettait d'aimer sans partage;
Il n'avait pour témoins de ses tendres serments
Que la Brebis discrète et que l'Oiseau des champs;
Mais son cœur aussi pur que ses feux pour Sylvie,
N'aurait jamais connu l'affreuse perfidie.
Au seul nom de parjure il eût pâli d'effroi.
« Plutôt cent fois mourir que de trahir ma foi,
» Que de trahir ma douce amie »,
Disoit-il aux échos qui semblaient tour-à-tour,
Prompts à le répéter au gré de son amour!
Myrtile était heureux. Une loi meurtrière
Vient jetter la terreur dans son humble chaumière;
Pour l'éviter, il fuit ses fertiles guérets
Et, dans l'épaisseur des forêts,
Cherche un impénétrable asile,
Ou dans le roc le plus stérile
En frémissant dispute aux reptiles impurs
Leurs repaires les plus obscurs.
Hélas! sa fuite est inutile;
On le trouve, on le traîne au milieu des combats
Et sans le redouter il reçoit le trépas.

Mais avant d'expirer il pleure sa Sylvie ;
Pour son Prince , pour elle, il eût donné sa vie ;
Pour elle il fait des vœux , et , fidèle sujet ,
Soupire et balbutie :
Termine les malheurs de ma chère Patrie ,
Grand Dieu ! rends lui son Père , et je meurs satisfait.
O Louis ! ô mon Roi ! ce vœu de l'innocence ,
Ce vœu de tous les cœurs soumis à ta puissance ,
Bientôt fut exaucé. Pour la seconde fois ,
Pour toujours l'Éternel t'a remis dans tes droits.
Monarque vertueux, tu règnes sur la France
Moins par les lois du sort que par ta bienfaisance.
Dans ces plaines où trop long-temps
La guerre accumula ses crimes , ses tourments ,
Flore ramène l'espérance ,
Tout s'embellit par sa présence ,
L'air ne retentit plus que de sons ravissants.
Sur un frêle rameau Philomèle penchée
S'exerce , se surpasse , élève la pensée ;
Pour mieux admirer ses accents ,
Mille petits oiseaux cessent leur badinage ,
Cessent aussi leur doux ramage ,
Et les bosquets reverdissants ,
Eux-mêmes pour l'entendre avec plus d'avantage
Paraissent contenir leur mobile feuillage ,
Et le ruisseau limpide interrompre son cours ,
Et la tendre fauvette oublier ses amours.
Aux chants de Philomèle ensuite se marie ,
Des flûtes , des haut-bois , la touchante harmonie.
Par-tout , en diverses façons ,
Se reproduit et se déploie
La plus délicieuse joie.
Sous la garde d'Églé répétant les chansons
Qu'Atis a faites pour lui plaire ,
L'agneau bondit près de sa mère.

Derrière un saule, Atis, témoin de son bonheur
Doute s'il veille encore. Plus loin l'Agriculteur,
Heureux en admirant la féconde nature
    Et ses charmes toujours nouveaux,
A sa franche gaité se livre sans mesure,
Certain de recueillir le fruit de ses travaux;
    Mais sur-tout avec alégresse,
    Avec des larmes de tendresse,
Sur son cœur tour-à-tour il presse ses enfants :
« Vous serez, leur dit-il, l'appui de mes vieux ans;
» Cet espoir enchanteur de Louis est l'ouvrage,
» Sa bonté nous assure une durable Paix.
» A ce Prince accompli rendons un digne hommage,
» Qu'un serment à son sort nous attache à jamais;
» Jurons de le chérir, jurons de le défendre..... »
O Louis! ce serment de l'amour le plus tendre,
J'aime à le répéter avec tous les Français.

Par M. Vigné.

ODE AUX MUSES.

Muses, qui trop long-temps avez gémi captives
Sous le joug odieux d'un cruel oppresseur,
Cessez de confier à vos lyres plaintives
    L'accent de la douleur.

Lorsque de toutes parts mille cris d'alégresse
Par l'écho répétés, s'élèvent dans les airs,
Joignez-y vos accords, et qu'une douce ivresse
    Anime vos concerts.

Au gré de son délire, un tyran sanguinaire
Ne vous forcera plus à venir désormais
Brûler devant son trône un encens mercenaire
    En chantant ses forfaits.

La vertu seule a droit à vos libres hommages,
Tout l'or du crime envain les voudrait acheter,
Le moyen le plus sûr d'obtenir vos suffrages
C'est de les mériter.

Qui les mérite mieux que ce Roi légitime
De tous les vrais Français justement adoré,
Et qu'ils ont surnommé, d'une voix unanime,
Louis le Désiré ?

Dans ses mains la justice a remis sa balance,
La sagesse l'inspire, il ne suit que ses loix,
Et quand il faut punir, toujours de la clémence,
Il écoute la voix.

A peine a-t-il paru, le démon de la guerre
Fuit loin de nos climats abjurant ses fureurs,
La Paix, l'aimable Paix vient de l'Europe entière
Sécher enfin les pleurs.

Hâtez-vous d'enlacer les Lys aux immortelles,
Et d'en orner le front de ce Prince chéri;
Joignez à l'Olivier vos palmes les plus belles
Pour le fils de Henri.

Sur le marbre animé, sur la toile vivante,
Qu'à l'envi les beaux Arts reproduisent ses traits.
Eh! qui pourrait les voir d'une ame indifférente
Pour peu qu'il soit Français?

Que dis-je? Au monde entier son image fidèle
Présente le tableau de toutes les vertus:
Il voit renaître en lui le divin Marc-Aurèle,
Et Trajan et Titus.

Daigne un Dieu favorable égaler ses journées
Au nombre des heureux que son retour a faits,
Et puisse-t-il sur nous régner autant d'années
Qu'il versa de bienfaits !

Par M. Duputel.

STANCES.

De leurs antres profonds rappelant les tempêtes
L'aquilon furieux a mugi dans les airs,
Il a rassemblé sur nos têtes
Ces nuages brûlants qui portent les éclairs.

Mais l'éclair a brillé, déjà la foudre gronde,
Quel affreux avenir nous est donc réservé ?
Verrons-nous la chute du monde.......?
Le Dieu du jour paraît et le monde est sauvé.

D'innombrables guerriers menaçaient ma Patrie ;
Ils apportaient sur nous le fer et le trépas.
Qui repoussera leur furie ?
La valeur ne peut rien où la vertu n'est pas.

Contre tant de malheurs où trouver un égide ?
Qui nous protégera dans nos sanglants revers ?.....
Louis paraît, la Paix le guide,
Et l'aspect d'un seul homme a calmé l'univers.

Grand Roi ! je veux chanter ta plus noble victoire ;
Je veux de mon amour exhaler les transports.....;
Mais à la hautenr de ta gloire
Pourrais-je de ma lyre élever les accords?

Le fils revient sécher les larmes de sa mère ;
De ses pénibles soins trouvant enfin le prix,
    Autour de son humble chaumière
Le laboureur joyeux voit grandir ses épis.

L'épouse ne craint plus pour l'époux qu'elle adore ;
La jeune amante aussi doit bénir ton retour,
    Et ta présence rend encore
Le bonheur à l'hymen et l'espoir à l'amour.

Par tes soins, en tous lieux, la France réparée,
Objet plus que jamais du respect des mortels
    Te doit sa morale épurée,
Son honneur, ses vertus, et sur-tout ses Autels.

O des Rois d'ici bas le meilleur, le plus sage,
Toi seul d'un tel prodige opéras la splendeur !
    La France devient ton ouvrage :
Qui sauve les États en est le fondateur.

Mais que dis-je ? où m'entraîne une ardeur insensée ?
Puis-je compter tes droits à l'amour des Français ?
    Lorsque l'éclair de la pensée
Ne te suit qu'avec peine à travers tes bienfaits.

Muse, mets donc un frein à l'orgueil qui m'égare ;
Moi, d'un pompeux éloge emprunter l'appareil....!
    Abaisse ton vol, jeune Icare,
Tu ne soutiendrais pas les regards du soleil.

Par M. Théodore LICQUET.

TRAVAUX DE L'ANNÉE.

M. *Gourdin*, président, en ouvrant les travaux de l'année, a annoncé qu'il allait *essayer d'entretenir la Compagnie des prérogatives qui font l'honneur et la douceur de la vie des Académiciens.*

Noble indépendance ; orgueil décent ; préférence donnée à sa propre estime sur les éloges des autres ; douce égalité, sans autre différence que celle des talents, au sein d'une réunion paisible, figurée par l'inaltérable concert des Muses ; gloire sans intrigue ; généreuse ambition de servir son siècle, malgré lui-même, en dépit de l'ignorance et des proscriptions ; élévation de sentiments au-dessus de la basse jalousie, vice ordinaire de l'impuissante médiocrité ; exemption des inquiétudes que donne à d'autres le soin de recueillir les périssables faveurs de la fortune ; amour de la patrie, respect aux lois, fidélité au prince ; éloignement de cet esprit de parti, de ce fanatisme politique qui sème la discorde parmi les Citoyens : tels sont les principes professés par M. Gourdin, développés avec sagesse dans autant de paragraphes, et terminés par un vigoureux anathème contre ceux qui confondraient l'honnête indépendance avec une licence pernicieuse.

CORRESPONDANCE.

Vous avez reçu, Messieurs, de la Société Académique de Besançon, le Programme du Prix qu'elle se

propose de décerner cette année, et dont le sujet a pour but de déterminer : « *Quelle influence doit avoir sur nos mœurs et notre Littérature la restauration de la Monarchie Française ?* «

— De la Société d'Emulation de cette Ville, le compte rendu de sa Séance publique, pour l'année 1815, où M. Licquet, Rapporteur, vous a fait remarquer la sagesse du *Discours d'Ouverture*, par M. Cabissol, sur l'influence des connaissances humaines; la méthode de M. Marquis, Secrétaire de Correspondance; l'élégance d'un petit Poëme Latin sur les *Aventures d'Herminie*, par les Elèves en Seconde du Collége Royal de Rouen; et un *Apologue* imité de l'anglais, par M. Brémontier.

— De M. *Malandin*, Avocat à Paris, un *Mémoire sur l'emploi du temps chez les Romains*, et des Réflexions sur un Ouvrage de M. Bexon, relatif à la Législation pénale.

— De la Société de Commerce de Rouen, un Mémoire *d'Observations sur quelques impôts indirects* proposés au budjet de 1816; genre de discussion auquel vos Statuts ne vous laissent que le droit de décerner des témoignages de reconnaissance, pour la part que vous prenez aux intérêts de l'Etat, toujours si bien secondé par une réunion d'Hommes dont on doit respecter les lumières.

— De M. *Godefroy père*, Graveur à Paris, une *Lettre à un jeune Artiste*, où l'Auteur révèle une connaissance approfondie de la théorie de son art.

— De M. *Julien le Tertre*, Membre de l'Académie de Caen, un *Choix des Poésies de Malherbe*, avec

avec des Remarques ; ouvrage que notre confrère, M. Dupuiel, vous a fait envisager par rapport au temps où écrivait Malherbe, et, par comparaison, avec les Ecrivains qui ont précédé M. le Tertre dans ce genre de travail, ainsi que sous le point de vue du but que s'est proposé l'auteur du nouveau Recueil; d'où il résulte que si M. le Tertre n'a pas rigoureusement rempli la tâche qu'il s'était imposée, son travail n'en est pas moins un précieux témoignage de reconnaissance envers un compatriote célèbre, et un monument estimable élevé à l'honneur du premier lyrique parmi les Français.

— De M. *Camberlin d'Amongies*, de Gand, deux Poëmes Latins ; l'un ayant pour titre : *A Louis XVIII, le Désiré, Roi de France et de Navarre* ; et l'autre : *A Son Altesse, Guillaume, Prince d'Orange ;* tous deux contenant l'historique d'une partie de la Révolution Française, et des événements de la campagne de 1815. On ne peut trop combler d'éloges les nobles sentiments de l'homme de lettres qui sait honorer la valeur de ses Princes, et rendre aux nôtres un libre hommage, dont leurs droits comme leurs vertus nous font à tous un devoir, qu'il nous est si doux de voir justifié par le respect des étrangers eux-mêmes.

— De M. *Worbe*, un *Éloge de Blaise Pascal*, où M. Dufilhol, rapporteur, au nom d'une Commission dont il était l'organe, a trouvé « un plan bien conçu et conduit habilement ; une diction pure, un style élégant, une sage modération, une saine morale et quelques traits d'éloquence, » mais néanmoins un peu trop de goût pour le sel du ridicule.

« Aurait-il dû, dit notre collègue, après avoir complimenté l'auteur de s'être *bien gardé de déclamer* contre les pieux *et savants adversaires de P. R.* « Aurait-il dû (M. Worbe.) insister autant qu'il l'a fait, sur le ridicule dont Pascal couvrit les Jésuites? Cette arme perfide doit-elle être employée dans un combat où la raison seule doit décider de la victoire? N'est-elle pas le plus souvent la dernière ressource d'une cause désespérée? Il est vrai que c'est un moyen infaillible de se concilier le vulgaire; mais les sages commencent par supprimer tout ce qui ne tend pas directement au but. Ils peuvent permettre quelquefois d'écraser sous le ridicule un vice dangereux et insolent; mais ils veulent que le calme et la candeur président aux discussions morales. Si les raisons que l'on doit opposer à ses adversaires sont capables de les abattre, à quoi bon des secours étrangers? Si elles sont insuffisantes, le ridicule devient l'arme du mépris et de la mauvaise foi. Ce n'est donc pas sous ce rapport que les *Provinciales* contribuent à la gloire littéraire de Pascal. »

— De M. *Thorel de Saint-Martin*, un Poëme français sur *la mort d'Alain Blanchard*, premier Magistrat de la ville de Rouen, lors du siége qu'elle essuya en 1418, de la part d'Henri V, roi d'Angleterre. Cet hommage a plus d'un titre pour vous intéresser, Messieurs; d'abord, le nom du Héros, dont le généreux dévoûment honore le courage des habitants de cette grande Cité, et pour la gloire duquel vous aviez vous-mêmes, il y a quelques années, fait un appel à nos historiens et à nos poëtes; ensuite la jeunesse de l'auteur, dont la muse patriotique vous procure un monument

que vous n'aviez, pour ainsi dire, qu'en intitulé dans vos annales, et dont les premiers essais offrent une sorte de mouvement, de chaleur et de verve, conditions premières et essentielles, dans ce genre, de la bonne et véritable poësie.

— De M. *De Richemont*, Officier supérieur de cavalerie, retraité, et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, une *Ode française, sur les événements relatifs au départ et au retour de Louis XVIII*, de l'année précédente. Vous en avez entendu la lecture, Messieurs, avec les sentiments du respect qu'exige l'intérêt de la matière, et de l'estime qu'on doit au mérite connu de l'auteur.

Malgré le temps qui nous presse, ce serait exiger de vous un trop grand sacrifice, que de n'en pas répéter du moins une strophe. Je prends celle où le Roi comprime l'ardeur de sa Garde, déterminée à mourir ou à le venger.

« Modérez (dit Sa Majesté) cette ardeur guerrière,
» De l'honneur noble vétérans ;
» Un Roi qui veut régner en père,
» Est avare de ses enfants.
» Le Dieu qui calme la tempête,
» Saura de son auguste tête,
» Sans vous, écarter le danger ;
» Et dans ses mains prenant son foudre,
» Il va bientôt réduire en poudre,
» Les traîtres fiers de l'outrager. »

— De *l'Académie royale de Lyon*, le Programme d'un prix extraordinaire de poësie à décerner au meilleur poëme *sur l'honorable campagne de Monseigneur le duc d'Angoulême, dans les départements*

du midi. Le digne français qui a fait les fonds pour cette palme poëtique ne veut pas être connu ; mais la réputation de l'athlète vainqueur sera sans bornes, puisque la France se plaira toute entière à répéter ses vers, et que son nom fortuné se rattachera à la gloire d'un héros et d'un Bourbon.

— De la même Académie, le résumé du concours extraordinaire de poësie sur le retour de l'auguste Famille ; ouvrage assez étendu, quoique d'un style précis, et où le grand nombre des concurrents, ainsi que la qualité des citations plus ou moins longues, sont la meilleure preuve que le Parnasse Français paraît avoir retrouvé son Apollon, en recouvrant ses anciens maîtres.

— De M. *Thomas Campbell*, Professeur de poësie à l'Institution Royale de Londres, un Recueil de Poëmes historiques descriptifs et moraux, recommandés par l'éloge qu'en ont faite MM. Marquis, Auguste le Prévost et Guttinguer, dans le compte qu'ils en ont rendu à la Compagnie. Aussi, Messieurs, avez-vous cru faire une conquête précieuse en répondant au désir qu'a manifesté cet illustre étranger, d'être placé sur la liste de vos collaborateurs.

— De l'Académie des Jeux floraux ; 1° le Recueil de cette Académie pour les concours de 1814, 15 et 16 ; 2° l'Histoire même de l'Académie des Jeux Floraux, en deux volumes, où M. Poitevin Peitavi, Secrétaire perpétuel, a montré toute la force d'une bonne dialectique, et d'un talent mûri par une longue et honorable expérience ; et c'est pour une cause sans doute bien sacrée, puisqu'il s'agit, pour l'Académie de Toulouse, d'affermir la statue de Clémence Isaure sur ses bases. M. Duputel, notre

collègue, a fait sur les pièces de cet important procès un rapport très-étendu, où il discute avec beaucoup d'art et de sagacité les preuves nombreuses alléguées par le savant historien de Clémence, pour confirmer, dans ses droits de restauratrice du collége du *Gai savoir*, cette précieuse divinité du Parnasse méridional, dont l'esprit de corps, l'intérêt et l'envie s'efforcent vainement de désenchanter les fleurs poëtiques et les attrayantes récompenses. M. Poitevin paraît sur cette arène armé de puissants arguments; et tous les lecteurs se rangent de son parti contre les Capitouls et leurs complaisants défenseurs, autant par la force de ses raisons que par l'attrait de cette charmante et utile institution.

— De M. *Goube*, ancien avocat en Parlement, l'*Histoire*, en trois volumes, *du Duché de Normandie.*

M. Auguste Le Prevost, chargé avec M. Licquet de vous rendre compte de cet intéressant ouvrage, après une savante analyse, dont le temps ne nous permet de rapporter ici qu'une partie des conclusions, rend hommage au zèle courageux de notre compatriote; « c'est avoir sû s'occuper, dit-il, d'une manière honorable, durant les années orageuses d'une longue tourmente révolutionnaire, que de consacrer les dernières années d'une existence laborieuse à courir une carrière que personne n'avait encore complètement franchie. »

M. le Rapporteur loue dans l'histoire de M. Goube, le plan, le choix des guides et les vues qui sont d'un homme de bien et d'un bon français; mais il désirerait quelquefois plus d'érudition, plus de soin dans les détails, et sur-tout plus de correction

dans le style, aux défauts duquel pourtant il aime à supposer que la typographie pourrait bien n'être pas tout-à-fait étrangère.

Ce rapport de M. Le Prevost, qui porte dans toutes ses parties le caractère de l'impartialité, est terminé par des réflexions où s'allie parfaitement le rigoureux ministère d'une critique raisonnable, avec le sentiment impérieux, dans les âmes honnêtes, d'une juste reconnaissance, toujours due à quiconque a fait de louables efforts pour la mériter. Et en effet, quelles que soient les taches que l'on puisse trouver dans l'Histoire de Normandie, on la lit avec intérêt et avec fruit. Elle devrait être dans les mains de tous les normands; et ce serait risquer beaucoup que d'en attendre une nouvelle, qui pourrait être plus parfaite sous quelques rapports, mais jamais plus utile, ni peut-être plus complette.

— De l'Académie royale de Nismes, le jugement de son concours de 1816, avec le programme de ses prix pour 1817 et 1818; le premier ayant pour sujet, *un Poëme de deux à trois cents vers, sur la Vaccine*; et le second, la question de savoir *comment on pourrait obtenir aux eaux-de-vie du bas Languedoc, une préférence, que semblerait devoir leur garantir la supériorité non contestée des vins du Midi sur ceux de l'Ouest.*

= Un *Essai* manuscrit *sur les Participes français*, présenté par M. *Adam*, vice-président du tribunal civil, a pour objet d'établir une règle unique dans l'emploi de cette partie du discours. L'invention de cette règle n'était pas aujourd'hui la chose la plus difficile; mais une démonstration courte et lumineuse

du principe, avec une série méthodique d'applications confirmatives, offrait encore une tâche assez honorable à bien remplir ; c'est ce que M. Adam paraît avoir exécuté en grande partie, d'après le rapport très-avantageux que vous en a fait M. Marquis, commissaire nommé conjointement avec MM. Duputel et Licquet, pour l'examen de cet ouvrage. « L'ouvrage dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte, dit M. le Rapporteur en finissant, contient des recherches fort étendues, et suppose dans son auteur des connaissances solides et une grande persévérance dans ses travaux. »

= Vous avez reçu aussi, Messieurs, une *Elégie française* sur la mort du respectable Ducis, par madame *Victoire Babois*, auteur d'un petit ouvrage plein de sentiment et de vérité, qui parut en 1807, sous le titre d'*Elégies à ma fille*. Chacun de nous a partagé les regrets d'une femme sensible, d'une mère et d'une amie sur la perte du dernier peut-être de nos grands poëtes dramatiques ; homme d'honneur à-la-fois et citoyen courageux, qui refusa une des premières dignités révolutionnaires avec autant de constance que tant d'autres en mettaient à se traîner sur la route ; génie créateur, même en imitant, et exemple assez rare d'un grand succès sans bassesse, et d'une brillante réputation sans intrigue, même avec un grand talent.

L'Elégie de madame Babois offre des vers heureux, des tableaux bien tracés, quelquefois aussi un peu d'abondance ; mais *quis desiderio sit pudor aut modus*...... la plaie était encore si récente et si profonde ! Peut-être, en pareil cas, serait-il plus difficile de finir que de ne pas commencer.

= Parmi les monuments de la Correspondance qui méritent encore une mention très-honorable, c'est un *Eloge de Louis XVI*, terminé par le récit douloureux des traitements barbares qui ont précipité la mort de l'infortuné Louis XVII, si près de son berceau. L'auteur, M. *Pinaud*, Mainteneur de l'Académie de Toulouse, a réuni tous vos suffrages à la lecture, tant pour la justesse des vues et pour la liaison des faits, que pour la noblesse des pensées et la fermeté du style. On n'y trouve point de ces phrases parasites, de ce *pathos* inanimé, qui est pour ainsi dire la charge de l'éloquence; mais on y distingue un sentiment profond, par-tout fondu dans l'expression des choses, et qui se communique à l'âme, sans ce cliquetis de mots et de figures qui ne décèle que trop souvent l'indigence des idées.

= L'Académie doit encore des témoignages d'un intérêt particulier à M. *Le Prevost*, D. M. de cette ville, pour un *Mémoire sur les rivières de Robec et d'Aubette*, premiers et indispensables agents de notre industrie manufacturière.

L'auteur a pour but d'établir que les canaux de ces deux rivières existaient avant le cardinal Georges d'Amboise, à qui l'on attribue communément cette double direction, du pied de deux côtes opposées, des eaux d'un marais qui devaient couler primitivement au fond de la vallée.

Pour Robec, il invoque d'abord une charte de 996, par laquelle Richard II donne deux moulins proche les murs au chapitre de Rouen; et une autre charte du même duc, postérieure de quelques années, qui concède à l'abbaye de Saint-Ouen un moulin proche la cité, avec la dime de huit autres mou-

lins contigus. Ensuite, l'histoire à la main, il prouve l'identité de ces onze moulins avec ceux qui existent aujourd'hui sur Robec, dans l'intérieur de la ville; d'où suit l'existence du canal de Robec, près de cinq cents ans avant que Georges d'Amboise n'occupât le siége archiépiscopal de Rouen. Mais à qui la ville de Rouen doit-elle cette belle et heureuse invention de la formation du canal ? M. Le Prevost en ferait volontiers honneur à Richard I[er]; mais il ne prétend pas que la chose soit démontrée.

Maintenant nous laisserons parler M. Le Prevost lui-même, relativement au canal d'Aubette. C'est la partie du Mémoire la plus courte par elle-même, et la plus longue à analyser. D'ailleurs, les écrits d'un intérêt local ont ordinairement dans nos annales cette sorte de privilége.

» Aubette après avoir passé le *Chouq*, continue de couler dans le milieu de la vallée; arrivée à l'ancien clos de la Chartreuse de la Rose, elle le traverserait et se réunirait au ruisseau appelé la petite Aubette, si un vieux mur de cet ancien monastère n'en changeait le cours en la forçant de se diriger de droite à gauche dans un canal qui lui a été creusé pour la faire couler au pied des côteaux du Mont-Gargan.

» Il me sera difficile d'assigner l'époque fixe où ce canal aura été fait; le titre le plus ancien que j'aie pu me procurer, et qui me paraît avoir quelque rapport avec Aubette, est une charte de Richard, Cœur-de-Lion, de l'année 1192, je l'ai déjà citée sous un autre rapport. Il cède dans cette charte deux villages aux religieux de Saint-Ouen, et reçoit d'eux en échange les prairies, terreins et revenus qu'ils ont sur l'étang qui est auprès de Rouen. Il est probable que les eaux d'Aubette formaient

cet étang et n'avaient pas encore de canal à cette époque.

» Cette opinion est fortifiée par la charte de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, et fondateur de la Chartreuse de la Rose; cette charte est de l'année 1384. En faisant l'énumération des biens qu'il donne à ce monastère, dans l'endroit appelé le Nid de chien, il spécifie un grand jardin borné d'un côté par la rivière de Robec, et d'un bout par le chemin allant du Nid de chien à Saint-Hilaire, avec tous les prés, terres, *viviers*, arbres, etc., etc., ... qui lui appartiennent. Cette désignation de *viviers* donne lieu de croire qu'Aubette traversait cet ancien manoir, et que ses eaux, réunies à celles du ruisseau qui y coule encore aujourd'hui, se divisaient en plusieurs bras et couvraient le terrein en plusieurs endroits. Ce local devait être marécageux, peu productif et mal-sain.

» C'est pour ces causes, sans doute, que lorsque les Chartreux auront environné leur monastère d'un mur, dont on voit encore les ruines, ils auront empêché la rivière d'Aubette de passer sur leur terrein en lui opposant une digue par la construction de ce mur; ils auront par là rendu leur propriété plus avantageuse, et leur monastère moins mal-sain.

» Je crois que c'est à cette époque que le canal d'Aubette aura été creusé, soit par les libéralités de quelque prince ou archevêque, soit même aux frais de la ville de Rouen, à cause des grands avantages qui devaient résulter du dessèchement d'une assez grande étendue de terreins couverts d'eau.

» Cependant, il est indubitable, comme je l'ai déjà dit, qu'Aubette avait un canal dans Rouen et dans le même endroit où elle coule aujourd'hui,

bien long-temps avant l'époque que j'assigne. C'est ce que prouve une charte de Saint Louis, de l'année 1254. « Il nous a plu, dit-il, donner aux frères » mineurs de Rouen, une partie de notre fossé qui » est situé près de leur maison, ainsi qu'elle s'é- » tend en longueur et en largeur, depuis le pont » Onfrai jusqu'à la rivière d'Aubette, etc. etc. »

» J'ai déjà observé que dans le douzième siècle les murs de Rouen, du côté de l'orient, s'étendaient depuis le pont de l'Arquet jusqu'à la Seine; les rues du Ruissel et de la Chèvre faisaient partie des fossés de la ville, et le pont Onfrai, qui s'appelait aussi le Ponceau, était situé dans la rue Martinville; l'endroit où il était y est encore connu sous le nom de *Ponchel*.

» Les frères mineurs, ou cordeliers, avaient leur maison en 1254, dans le clos Saint-Marc, et la rivière d'Aubette coulait tout auprès comme elle y coule encore aujourd'hui.

» Cette charte de Saint Louis pourra paraître contradictoire à l'opinion que j'ai émise sur l'époque où le canal d'Aubette a été creusé hors la ville; car, quelle peut être la raison pour laquelle cette rivière aura eu un canal plutôt dans l'intérieur de la ville qu'au dehors? Je crois qu'il en est une très-simple et toute naturelle. Les eaux de la Seine, réunies à celles du vivier de Martinville, couvraient autrefois une grande partie de terrein, qui s'étend depuis la rue des Augustins jusqu'à la porte Martinville; et ceux qui avaient des habitations dans les environs, étaient appelés dans l'onzième siècle : *Suburbani vici qui mala-palus dicitur*, d'où est venu le nom de la rue Malpalu. La ville s'étant étendue par degrés de ce côté, il aura fallu exhausser ces terreins pour y bâtir; et nécessairement, en faisant ces exhausse-

ments, on aura été obligé de laisser un espace pour l'écoulement des eaux du vivier de Martinville; voilà l'origine du canal d'Aubette dans l'intérieur de la ville; et si son canal eût existé en 1262, depuis l'ancienne Chartreuse de la Rose jusqu'à Rouen, comme il existe aujourd'hui, Saint Louis n'aurait pas désigné cette rivière sous le nom de vivier de Martinville, lorsqu'il l'a donné à fief à la ville de Rouen.

» C'est ce contrat de fief et la charte de Guillaume de Lestrange, qui me déterminent à croire que le canal d'Aubette a été fait à deux époques différentes.

» Du reste, j'avais à prouver que les rivières de Robec et d'Aubette coulaient dans la ville de Rouen, aux mêmes endroits où nous les voyons aujourd'hui, bien long-temps avant le siècle du cardinal Georges d'Amboise, je crois avoir atteint le but que je m'étais proposé. »

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANTS.

Littérature, Arts et Antiquités.

M. *Lebouvier-des-Mortiers* a fait hommage à la Compagnie d'un *Examen de la Charte de* 1814, qui ne peut manquer de renfermer des vues très-sages, sortant de la plume d'un ancien magistrat connu par son amour pour la Patrie et par l'étendue de ses lumières.

= M. *Pierre Duménil*, d'un nouveau fragment du *Poëme de Jeanne d'Arc*, auquel il travaille dans

ce moment. C'est la narration d'un combat singulier en présence des deux armées ennemies, devant les murs de Troyes, entre Edward Cliffort et le jeune Renaud, dont le premier expire sous les yeux de son vieux père, gouverneur de la ville, pour le parti des anglais ; et vous avez reconnu, Messieurs, que la muse de notre collègue le sert dans les combats tout aussi bien que dans les conseils des princes.

= M. *G. Delarue*, chanoine de Bayeux et membre de l'Institut, etc., d'un Mémoire imprimé qui a pour titre : *Recherches sur les poësies des Bardes de la Bretagne armoricaine, dans le moyen âge.*

Notre savant collègue commence par constater l'existence de la poësie bretonne armoricaine, en remontant du XVe siècle jusqu'aux premiers temps de l'ère vulgaire ; il fait une grande revue d'une foule nombreuse d'écrivains de plusieurs nations, dont les autorités lui servent à établir sa preuve, sur l'existence, le mérite et l'antiquité des *lais* bretons de la petite Bretagne ; car il dispute à la grande l'honneur d'avoir concouru à cette sorte de composition.

La deuxième et dernière partie a pour objet d'établir, suivant l'opinion de Huet et de Caylus, que la mythologie des Bardes armoricains n'a été empruntée d'aucune autre nation ; qu'elle fut dans tous les temps la source des fictions, des machines poëtiques et des épopées de nos Trouveres et de nos Bardes.

Ainsi, les géants, les dragons, les fées, les neuf vierges de la forêt de Brecheliant, la fontaine de Barenton, le roman de la Table ronde, l'histoire gigantesque du roi Arthur, tout cet amas de fables

et de merveilleux, souvent grotesque et bizarre, mais qui donne aussi quelquefois une tournure d'imagination attachante aux productions de ces temps grossiers, sont d'après M. Delarue un véritable fruit du pays, né sur le sol même de la petite Bretagne.

Ce Mémoire, lu à la classe de la littérature ancienne de l'Institut, séance du 30 décembre 1814, semble réunir toutes les conditions qui attachent à la lecture : intérêt du sujet, étendue d'érudition, tenue d'idées, précision et clarté d'un style noble et simple, et tout-à-fait propre au genre de l'histoire, que M. Delarue professe à Caen avec une distinction peu commune.

= M. *Tiollier*, graveur des menus-plaisirs du Roi, d'une médaille représentant le jeune et infortuné Louis XVII, exécutée par cet habile artiste dans toute la perfection actuelle du genre.

= M. *Pierre-Aimé Lair*, de l'Académie de Caen, d'un Prospectus pour une médaille qu'il a fait frapper à l'honneur de Malherbe, avec deux médailles provenant de la même entreprise, et que vous tenez de la générosité de cet ami désintéressé des arts. Vous devez encore à M. Lair, Messieurs, le projet formé à son imitation, de rendre le même hommage au père du Théâtre français ; mais que la découverte d'une médaille déjà existante vous a forcés d'abandonner, ainsi que le plan présenté par notre confrère, M. Periaux.

= Deux Mémoires pleins de savoir, l'un sur la véritable position de l'ancienne *Rithumagus*, l'autre sur les découvertes récemment faites dans les fouilles

du Landin, et dont M. Revers vous a donné lecture, ont jeté un grand intérêt sur plusieurs de vos séances; et d'après les explications de l'auteur sur diverses antiques qu'il a mises sous vos yeux, soit en nature, soit en dessin, vous avez été confirmés dans cette opinion que si quelque chose peut égaler l'infatigable activité de notre savant collègue dans ses recherches, c'est particulièrement la méthode qu'il sait employer pour mettre les autres à portée de jouir du fruit de ses conquêtes.

En finissant cet article, Messieurs, il me reste à remplir un ministère rigoureux et pénible; c'est de vous rappeler la perte que nous avons faite par la mort de M. *Duval-Sanadon*, digne héritier d'un nom depuis long-temps cher aux lettres, et qu'il a lui-même honoré par la manière dont il les a cultivées.

Né à la Guadeloupe, en 1748, et envoyé dès l'âge de cinq ans en France, pour ses études qu'il fit à Caen et à Paris, M. Duval-Sanadon manifesta de bonne heure des dispositions pour la poësie. sans parler d'une foule de pièces composées dans sa jeunesse, on distingue parmi celles qu'il a laissées, l'origine du Prieuré des deux amants, une Epître à Corneille, un hommage de la Neustrie aux mânes de ce Grand Homme, une Ode sur le Patriotisme, au sujet de la guerre entre la France et l'Angleterre, relativement à celle des Etats-Unis; une adresse aux Vendéens et une autre aux Puissances alliées; les trois premières de ces productions, dont la plupart d'entre nous ont entendu la lecture, doivent nous avoir laissé des souvenirs très-honorables. Quant aux autres pièces, le titre seul

indique suffisamment l'esprit qui les a dictées à un homme d'un caractère prononcé, attaché par sa naissance et par sa fortune à la prospérité de l'Amérique, et par ses sentiments au bonheur de la France et à son Roi.

M. Duval-Sanadon écrivait aussi fort bien en prose. Plusieurs ouvrages assez considérables, imprimés à diverses époques, tels qu'un Discours sur l'esclavage des nègres, plusieurs autres sur les Colonies en général, sur leurs situations respectives, sur celle en particulier de Saint-Domingue, où il possédait une grande fortune, que la révolution française a détruite; un Ecrit qu'il publia à Francfort, en 1791, durant son émigration, en opposition indirecte avec les principes de M. de Lally-Tollendal; tous ces monuments d'un attachement sincère pour sa patrie naturelle ou adoptive, prouvent en même temps des connaissances étendues sur les lois civiles, sur l'économie politique et commerciale, et sur le danger imminent, réalisé bientôt après, dans nos malheureuses Colonies.

Le zèle de M. Duval-Sanadon pour la cause de l'ancienne famille de nos Rois, ne pouvait être ignoré d'un Prince attentif à reconnaître les services; aussi, notre honorable confrère a-t-il reçu de Sa Majesté, la croix de Saint-Louis pour récompense des siens. Mais il n'a pas joui long-temps du plaisir tant désiré de voir un Prince légitime enfin sur le trône : une attaque de paralysie, que les plus prompts secours de l'art n'ont pu vaincre, nous a enlevé tout-à-coup, Messieurs, le 6 mars dernier, à sa campagne d'Anfr ville, arrondissement de Louviers, un estimable confrère qui nous promettait encore bien des jouissances, et que nous regarderions comme bien malheureux

heureux d'avoir été si cruellement maltraité de la fortune, s'il ne se fût pas mis lui-même au-dessus d'elle par la considération des talents et des vertus.

Académiciens résidants.

Littérature, *Prose et Vers.*

M. le comte *de Kergariou*, en adressant à l'Académie, pour son adoption, des remercîments et des témoignages de bienveillance, consignés dans le discours dont il a donné lecture, a regardé la gloire littéraire de la France comme un monument capable de se soutenir seul par la solidité de ses bases. En conséquence, il voudrait que les Sociétés savantes s'occupassent très-particulièrement de l'histoire et des productions de leur pays. « Ce serait le moyen, dit M. le Comte, de repousser l'imputation de légéreté et d'inconséquence que les étrangers font au peuple français; d'alimenter les sciences et les arts; de créer un véritable esprit public, de confondre toutes les divergences d'opinions dans une seule ligne, et d'anéantir cette présomptueuse philosophie, ce cosmopolisme prétendu, par le sentiment de l'amour de la Patrie. » C'était le vœu du bon Henri, et M. le comte de Kergariou, qui en a fait sentir éloquemment tous les avantages, se flatte, avec raison, qu'il peut se réaliser sous le Monarque éclairé que la Providence vient de nous rendre.

— M. le Président a applaudi à la sagesse des vues de notre honorable collègue, en exprimant

le désir qu'il voulût bien dérober quelques instants aux importantes fonctions de la Préfecture, et ajouter à tant de titres à la reconnaissance du Département, celui de diriger les travaux d'une société qui tiendra toujours à honneur de suivre les conseils d'un Magistrat dont les talents offrent la plus solide garantie.

= M. *Ricard*, Inspecteur des forêts, a commencé, dans son discours de réception, par un coup-d'œil sur les ordonnances relatives à cette partie si essentielle de l'économie publique; ensuite, après avoir passé en revue l'état des semis, des réserves et des aménagements actuels dans ce Département, il a parcouru en observateur instruit ces vastes retraites de la solitude et du silence, en les animant en quelque sorte par les souvenirs de l'histoire, par le gracieux des idées et l'élégance du style, au point qu'il est permis de croire que si l'auteur se défend souvent d'être poëte, c'est qu'il sent le besoin de s'excuser de n'en pas faire profession, quand la nature trahit son talent.

Aussi, dans sa réponse au Récipiendaire, M. le Président a-t-il particulièrement insisté sur l'intérêt des monuments historiques et des idées morales; et sur ce talent rare de s'ouvrir de nouvelles sources d'instruction, et de cueillir tant de fleurs sur une route où tant d'autres ne trouvent ordinairement que des ronces et des épines.

= Nous pourrions nous féliciter encore, Messieurs, d'avoir aussi fait cette année la conquête de M. *Prosper Ribard*, si l'honneur qu'il fait à l'Académie d'assister à cette séance comme Magistrat ne nous avertissait de nous féliciter particulièrement, avec les

autres citoyens, de le voir à la tête d'une Ville qu'il honore toute entière par un patriotisme vrai et sans ostentation, comme par tant d'autres vertus héréditaires dans cette estimable famille.

= Un Mémoire de M. *Duputel* a pour but de détromper la masse du peuple sur les illusions d'un effet de catoptrique remarqué l'an dernier dans l'église de Gonneville, près Dieppe. Aujourd'hui que les craintes sont passées, et conséquemment les yeux éclairés, il suffira de dire que notre confrère détruit tout le merveilleux du phénomène, en attribuant sa véritable origine à des causes purement physiques, que le temps devait détruire, comme il les a détruites en effet.

= Un Éloge de Louis XVI, sous le titre d'*Hommage au Roi-Martyr*, composé et lu par M. *Théodore Licquet*, a été entendu avec les sentiments d'un recueillement le plus profond, dans une de vos plus intéressantes assemblées. L'orateur parcourt la vie entière du plus doux des hommes et du plus juste des rois, depuis son premier âge, déjà même en butte à la calomnie, jusqu'au jour fatal qui fut l'époque, pour la France, d'une affreuse calamité, pour la vertu du Prince, d'un éternel triomphe, et pour l'humanité, de la leçon la plus terrible.

On voit Louis XVI successivement comme Dauphin, comme Monarque et comme victime.

Mais c'est sur-tout dans l'état de captivité, sur l'échafaud et dans les derniers moments d'une innocente vie, que notre confrère s'attache à faire briller dans tout son éclat, la gloire d'une vertu vraiment céleste aux prises avec le malheur, l'ingratitude, l'injustice et la barbarie. Aussi, M. Licquet s'écrie-t-il :

Non, ce n'est plus désormais un éloge, mais une apothéose qu'il faut faire ; et, par cette idée consolante, il semble chercher à répandre quelques fleurs sur la tombe du juste, et un rayon de lumière sur le fond lugubre de cet horrible tableau. La publication de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans un plus long détail, et il faudrait la plume de l'orateur pour l'analyser avec tout l'intérêt qu'il inspire. Malheur, après tout, à qui ne serait pas suffisamment ému par la nature des choses !

= M *Auguste Le Prevost* a donné lecture d'un Memoire assez étendu, où l'on voit d'abord une Elégie, *dont l'original paraît avoir été perdu*, donnée par Pinkerton, dans sa collection d'anciennes poésies, comme traduite du français en écossais. Notre collègue suppose qu'elle peut être du XV[e] ou du XVI[e] siècle, mais sans avoir néanmoins aucune sorte de certitude à cet égard. C'est une épouse abandonnée qui se plaint de l'infidélité de son mari.

» Le style en est remarquable, dit l'auteur du Mé» moire, par son exquise simplicité, par la noblesse » et l'ingénuité du sentiment, et par la pureté vé» ritablement angélique de la morale qui s'y trouve » professée. » Assertion qu'il est facile de justifier par la citation de quelques passages pris en quelque sorte au hasard dans la pièce.

» Existe-t-il ou a-t-il existé dans le monde quelqu'un de plus malheureux que moi ? Jamais femme a-t-elle été plus vouée aux chagrins et aux larmes que je ne le suis ? Non..... Hélas ! mes douleurs ne sont point celles de Didon, atteinte au cœur par les flèches acérées du fils de Vénus, ni rien de semblable. Les tourments que produisent les dards de l'aveugle enfant sont bien au-dessous du

martyre que j'endure. Ce ne sera point le nom d'un amant que vous m'entendrez mêler à mes récits et à mes gémissements, comme Sapho et tant d'autres ; mais celui d'un mari, source de chagrins bien autrement désespérante ; car l'amant et sa maîtresse ne tiennent l'un à l'autre que par des liens purement volontaires, au lieu que dans la chaîne qui fait le malheur de ma vie, c'est jusqu'à la mort qu'une femme reste attachée à son époux, quel qu'il soit et quelques maux qu'il en resulte..... A Dieu ne plaise toutefois que j'appèle par mes vœux la mort sur mon époux. Tous mes désirs se réduisent à ce qu'il me traite en bon mari, comme il le doit, et à ce qu'il soit satisfait de mon service ; car je suis toute portée à le servir et à l'honorer, parce que je sais que cela est convenable et dans l'ordre des choses, quoiqu'il le mérite si peu et se montre si indigne de l'empire qu'il exerce sur ma personne et toutes mes facultés. Hélas! que ne s'acquitte-t-il de ses devoirs comme je m'acquitte des miens!.... Quelque beauté que la nature ait pu m'accorder, je la passe sous silence et ne prétends en tirer aucune vanité; je veux seulement que l'on sache que je mettrais tout mon bonheur à lui être agréable ; mais il est indigne de goûter des plaisirs purs et légitimes ; de reposer dans le chaste lit d'une épouse fidèle ; de voir briller une pudique joie dans ses regards et dans son sourire, ou d'entendre le doux nom d'époux sortir de lèvres pures et caressantes..... Son cœur de pierre n'a pu s'attendrir, quelques soumissions que j'aie employées pour y parvenir. Cependant le terrible lion ne lève point sa griffe sur l'animal suppliant. Le féroce cœur d'Attila lui-même s'est ouvert à la

pitié, après que Rome se fut rendue à ses armes. Le noir Pluton, moins impitoyable que mon époux, s'est laissé attendrir aux doux sons de la harpe d'Orphée..... Quand je pense aux chagrins dont je suis dévorée, ils rappellent à mon esprit la perfidie du chasseur qui captive l'oiseau par les doux accords d'un instrument ou par des chants trompeurs, jusqu'à ce qu'il l'ait surpris dans son nid; puis massacre sans pitié l'innocente créature, ou la condamne aux longues douleurs de l'esclavage. Tel est mon sort; telle je fus enveloppée dans les filets de la ruse et du mensonge. Mais tandis que l'oiseau maudit à travers les barreaux de la cage celui qui l'a privé de la liberté, mon cœur, qui n'est point fait pour la vengeance, se refuse à former les vœux de la haine contre l'auteur de mes maux..... Que ferais-je? A qui aurais-je recours? A qui exposerais-je mes malheurs, sera-ce à celui qui les a causés? Mais cette démarche ne ferait que les aggraver et lui procurer un barbare divertissement. Quel parti prendre? Est-ce d'un amant que j'attendrai des consolations? Dois-je accepter l'empire qu'il me donnera sur lui, l'associer à toutes les impressions de mon âme, et rapporter toutes mes actions au désir de lui plaire?... Non : ma conscience et le soin de ma renommée se réunissent pour m'interdire cette conduite que tant de gens regardent comme excusable. Que la terre s'entr'ouvre et s'engloutisse avant que j'oublie mon Dieu et mon devoir!..... »

A cette Élégie, d'un ordre d'idées et de sentiments si gracieux et si élevés, succèdent des réflexions intéressantes sur le Dialecte écossais et ses principales productions; mais ces considérations, d'un grand détail, très-variées et très-substan-

cielles, pleines en même temps de savoir et de goût, sont exprimées avec tant de précision qu'elles se refusent à l'analyse.

= Nous ajouterons encore ici un nouveau titre à la reconnaissance publique, bien justement acquis à notre laborieux confrère, par un autre Mémoire faisant *suite à son Essai sur la Romance populaire du moyen âge.* (Imprimé à la suite de ce Rapport.)

= M. *Lecarpentier* vous a fait, Messieurs, hommage d'une Notice imprimée sur Watteau. Plusieurs de vos séances ont été agréablement occupées par la lecture de pièces du même genre et du même auteur. Paul Veronèse, Adrien Van Ostade, Léonard de Vinci, Jacques Jordans, Le Guerchin et Annibal Carache, ont successivement passé sous les yeux de la Compagnie, comme autant de tableaux destinés à figurer dans la *Galerie des Peintres célèbres*, à la formation de laquelle notre confrère trouve depuis tant d'années un utile délassement qui pourrait être un travail pour beaucoup d'autres.

= Le même, M. *Lecarpentier*, vous a présenté un Mémoire intitulé : *Coup-d'œil rapide sur la marche des Arts, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI.* Il y suit avec beaucoup de détails le dessin, l'architecture et la peinture, dans leurs progrès respectifs, entre ces deux époques, dont la première a ouvert au génie une nouvelle carrière, que l'auteur se flatte de voir bientôt parcourir avec un nouvel éclat, sous les descendants de l'auguste Dynastie.

L'histoire d'un temps si rapproché de nos jours

devait nécessairement offrir une multitude de faits à la connaissance de beaucoup de monde ; cependant elle a pris, sous la plume de notre collègue, ce caractère d'intérêt particulier qu'un habile paysagiste sait donner à ses tableaux, par le choix des points de vue, dans les sites même les plus ordinaires, et M. Lecarpentier signale jusque dans ses écrits ce talent pittoresque qui distingue les productions de son pinceau.

= Une dernière composition, d'un grand intérêt général pour cette Ville, et publié récemment par notre laborieux collègue, a été, sur la demande de l'auteur, soumise à l'examen d'une Commission, composée de MM. Descoria, Marquis et Auguste Le Prevost : c'est l'*Itinéraire de Rouen*, ouvrage vraiment utile, où M. Lecarpentier réunit au mérite incontestable de l'invention, celui d'un service important rendu aux arts et à la patrie. « Ce petit » livre, dit M. Marquis, Rapporteur, destiné à » l'instruction des étrangers, peut être aussi d'un » grand usage pour les citoyens eux-mêmes, car » souvent ce qu'on connaît le moins est ce qu'on » a coutume de voir. »

On y trouve à-la-fois les documents relatifs aux monuments de la cité, la description des vues pittoresques qui l'environnent, et des voyages instructifs qui ont pour terme quelques-unes des villes voisines qui offrent le plus d'attrait à la curiosité ou aux intérêts du commerce.

Les planches, dessinées et gravées par l'auteur lui-même, ont fixé l'attention de MM. les Commissaires, pour la facilité et la promptitude d'exécution. Cependant, en accordant à l'ensemble de l'ouvrage tout le juste tribut d'éloges que personne ne peut

lui refuser, la Commission aurait désiré de n'y pas trouver quelques omissions qui lui paraissent remarquables ; mais elle se flatte que notre collègue s'empressera de completter un travail dont l'extrême précipitation, dans cette immensité de détails, rendait les oublis presque inévitables, et qu'il obtiendra ce dernier degré de perfection auquel il paraît, sans contredit, devoir atteindre.

= Un Discours prononcé par M. *Brière*, à l'ouverture de la séance publique dernière de la Société d'Emulation, et dont notre honorable collègue a offert à l'Académie un certain nombre d'exemplaires, est encore un nouvel exemple de cette heureuse alliance des connaissances littéraires avec les talents de la haute magistrature.

= La Compagnie a reçu de M. *Duputel* un Recueil de poësies diverses, intitulé : *Bagatelles poëtiques*, titre modeste et qui doit toujours signifier *de très-jolies choses*, sous le nom d'un auteur qui a coutume d'en écrire. Mais c'est une seconde édition, et le livre a déjà fait la fortune du titre.

= Deux nouvelles Fables de M. *Guttinguer*, intitulées : *Les Feuilles et le Vent*, et *les Renards et les Bucherons*, ont mérité par le naturel et la simplicité du style, aussi bien que par la justesse des idées, d'être mises au nombre des lectures pour la présente séance. (Elles sont imprimées à la suite de ce Rapport.)

= M. *Guttinguer* voyage aussi dans le pays de la Romance ; la traduction en vers français de la célèbre romance du Cid est une conquête précieuse

de notre confrère, qui promet en ce genre des morceaux d'un bon choix et des vers agréablement tournés, si l'on peut suffisamment apprécier le mérite des vers à la simple lecture d'un auteur qui a le talent de les faire valoir.

= Le dernier ouvrage en vers dont il me reste à faire mention, est une *Idylle sur les Solanées*, où M. *Marquis* peint, comme par-tout ailleurs, la sensibilité exquise de son âme. L'Assemblée va l'entendre et la juger. (Imprimée à la suite de ce Rapport.)

Arts et Antiquités

M. *Gosseaume* a fait part à l'Académie de ses réflexions et de ses recherches sur deux antiques présentées par M. Revers dans une séance précédente. C'étaient un vase d'argent en forme d'écuelle, et une sorte de cuiller du même métal, dont la tige se termine en pointe. M. Revers ayant témoigné quelque incertitude sur l'usage de ces deux ustensiles, M. Gosseaume a établi que le premier est un encensoir, et le second une cuiller destinée au service et à la combustion de l'encens. Il s'appuie de l'autorité du P. Montfaucon, et il serait difficile de ne pas s'y rendre avec lui.

= Un ouvrage d'une plus grande importance, dont nous sommes encore redevables à M. *Gosseaume*, est la rédaction du troisième tome des anciens Mémoires de l'Académie, comprenant les dix années de 1761 à 1770 inclusivement.

M. Gourdin, chargé d'en rendre compte, en a

fait un éloge bien justifié par le goût, le style et l'ordonnance qui distinguent les deux tomes précédents; et M. Gosseaume, en cédant à MM. Meaume et Duputel tout l'honneur du travail pour ce qui concerne les mathématiques et les vers, a rendu justice à la Compagnie, auprès de laquelle il n'a besoin que des services personnels qu'il continue de lui rendre pour mériter son éternelle reconnaissance et pour servir de modèle aux Académiciens les plus laborieux et les plus constamment attachés à la gloire du Corps.

= M. *Gourdin* a lu un Mémoire intitulé: *Réflexions sur les Médailles de l'empereur Tacite.* Regardant avec raison les médailles comme une partie essentielle de l'histoire, notre savant collègue accuse d'imposture celles de Drusus, de Tibère et de Gallien, *parce qu'elles supposent des vertus à la place des vices.* Mais il admet l'autorité des médailles à l'égard des Empereurs dignes de la reconnaissance de leurs sujets, tels que Trajan et sur-tout Tacite. Ensuite, M. Gourdin donne un abrégé des vertus et des belles actions de ce dernier, et finit par remercier la Providence, « de ce qu'elle a voulu (dit-il » à l'exemple de Montesquieu) qu'il obéît à ceux » qu'elle lui fait aimer. »

= La démolition de la Maison abbatiale de Saint-Ouen, autrement dite Luxembourg, exécutée cette année, si près et sous les yeux de l'Académie, a excité l'intérêt de tous les amis des antiquités et des arts; et pour assurer à l'avenir une partie du moins de ce qui échappe au présent, l'Académie a composé une Commission de MM. Gourdin, Descamps, de Bois-Hébert, Vauquelin, Desoria et Au-

guste Le Prevost, pour recueillir dans cet ancien monument tout ce qu'il pouvait encore offrir de souvenirs intéressants.

C'est M. *Le Prevost* qui a fait le rapport. (Imprimé ci-après.) Mais notre collègue ne s'est pas borné à la tâche qui lui était imposée comme Commissaire, il vient de faire tout récemment exécuter à ses frais cinq planches de dessin d'une grande proportion, où l'on voit le plan et l'élévation, avec plusieurs parties remarquables de la Maison abbatiale, et dont il a fait hommage à l'Académie, en lui donnant lecture d'un Mémoire explicatif des dessins, par addition au compte précédemment rendu. (L'Assemblée a délibéré l'impression en entier de ce Mémoire à la suite de ce Rapport).

Tant de zèle et de générosité de la part de notre collègue mérite assurément les plus grands éloges; mais la voix de votre Secrétaire, Messieurs, serait bien faible, quand vous avez ordonné que les témoignages de votre satisfaction particulière envers M. Auguste Le Prevost seraient consignés dans vos registres.

Après l'énumération de tant de services de tous les genres rendus à la littérature et aux arts, je dois me trouver heureux de terminer ce Rapport par l'annonce d'une récompense. Le prix proposé dès 1814, pour l'*Éloge* de notre compatriote, *Bernardin de Saint-Pierre*, est enfin mérité cette année. La Normandie possède un Monument littéraire consacré à la mémoire d'un de ses plus illustres écrivains, et la nature a trouvé un panégyriste pour un des plus éloquents admirateurs de ses merveilles.

M. Théodore Licquet va donner lecture du Rapport

fait sur cet objet en séance particulière, ainsi que de l'Ouvrage couronné, sous le N° 2.

Messieurs, je n'ai point commencé par solliciter une indulgence dont j'ai toujours senti le plus grand besoin; mais j'ai fait tous mes efforts pour n'en pas être indigne.

Rapport sur le Concours de 1816.

Par M. Théodore Licquet fils.

Messieurs,

Deux Ouvrages seulement vous ont été adressés pour le concours du prix à décerner au meilleur Eloge de *Bernardin de Saint-Pierre*. L'examen en a été confié à M. le Vice-président, à M. le Secrétaire des Belles-Lettres, à M. Duputel et à moi.

La lecture des deux *Eloges* qui a eu lieu dans le sein de l'Académie, laisse bien peu de choses à dire à votre Commission, qui n'est plus, à ce moyen, que l'organe de la Compagnie elle-même.

Le Mémoire ayant pour épigraphe :

> Il peignit la nature et brisa ses pinceaux,

vous avait été soumis au concours de l'année dernière. Il en fut donné connaissance à l'Académie qui ne le jugea point digne du prix; mais qui lui accorda une mention honorable. Le même sujet ayant été proposé pour le concours de 1816, l'auteur vous a de nouveau adressé son ouvrage avec des changements que l'Académie elle-même n'a

point reconnus pour des améliorations ; mais le reproche le plus grave que vos Commissaires se sont accordés à faire à l'auteur, porte sur le style souvent guindé, quelquefois bas, par conséquent inégal. La Commission a néanmoins pensé qu'une nouvelle mention honorable pouvait être accordée à titre d'encouragement.

Le second *Eloge* portant pour suscription :

Fortunatus et ille, Deos qui novit agrestes,

a réuni les suffrages de votre Commission, non que l'ouvrage lui ait semblé parfait dans son ensemble ; elle aurait désiré dans ce Mémoire une marche plus méthodique, un plan mieux tracé. L'auteur, en évitant l'écueil que son concurrent n'a pas apperçu, a touché lui-même contre un autre écueil ; il a passé sous silence tous les détails que le premier a répandus avec profusion. Il a pensé sans doute qu'il pouvait s'abstenir de consigner dans son ouvrage des faits purement historiques, et qui n'ajoutaient rien à l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre ; mais il a peut-être donné à cette idée, toute naturelle qu'elle paraisse, un peu trop d'extension.

La Commission a néanmoins remarqué dans ce Mémoire, un style approprié au sujet, une élocution facile sans être négligée, noble sans enflure, égale sans monotonie, des pensées pleines de force et de justesse à-la-fois. Il lui a semblé en outre que l'auteur avait fait une étude approfondie des ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre. La part de la critique se trouve à côté de celle de l'éloge ; enfin, des remarques judicieuses donnent souvent au portrait qu'il trace de son héros, des traits de ressemblance parfaits qui ne permettent pas de le méconnaître.

Chacun de vous, Messieurs, a pu s'en convaincre à la lecture qui a été faite de l'ouvrage dans l'une de vos dernières Séances.

Vos Commissaires, Messieurs, vous proposent de décerner le prix à son auteur.

Après la lecture du Rapport et de l'Ouvrage, l'Académie ayant précédemment adopté les conclusions des Commissaires, M. le Président a rompu en présence du Public le scellé du billet attaché au N° 2, dans lequel il a lu l'épigraphe :

Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes.

avec ces mots : C. PATIN, *Maître de Conférences à l'Ecole normale, hôtel Praslin, à Paris ;* en conséquence, M. Patin a été proclamé comme ayant remporté le prix.

Nous n'avons dans ce moment plus rien à dire sur l'ouvrage, puisque l'auteur l'ayant fait imprimer, il a désormais le Public tout entier pour juge, et il ne peut manquer d'y trouver beaucoup d'approbateurs.

PRIX PROPOSÉ POUR 1817.

L'Académie propose pour sujet de prix à décerner dans sa Séance publique de 1817 :

» *Etablir l'histoire particulière de la Neustrie* » *depuis le commencement de la dynastie des Carlovingiens jusqu'à la cession de cette Province aux* » *Normands.* »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les concurrents mettront en tête de leur Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté où ils feront connaître leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. Bignon, Secrétaire perpétuel de l'Académie, *pour la classe des Belles-Lettres*, avant le 1er juillet 1817. Ce terme sera de rigueur.

OUVRAGES

OUVRAGES

Dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

ESSAI DE TRADUCTION

DU PSEAUME 71,

Lu à la Séance du 31 mai 1816, lors de l'Inauguration du Buste de Sa Majesté, dans la salle de l'Académie.

PAR M. GOSSEAUME.

J'ai cru, dit l'auteur de cet Essai, que cette peinture d'un Prince accompli, et dont nous retrouvons le modèle vivant dans celui qui nous gouverne, concourrait à l'ornement de la fête qui nous réunit, et qu'un hommage inspiré par le principe de toute vérité il y a plus de vingt-huit siecles, * ne pourrait être taxé ni d'exagération ni de flatterie.

Ce Cantique, au surplus, ne le cède en rien aux poésies les plus magnifiques, pour l'élevation du style, la beauté des comparaisons, la justesse des métaphores; et l'emporte sur la plupart d'entre elles par la réunion de tous les charmes de l'harmonie aux principes les plus purs de la morale.

* Chronologie [illegible]. Voir l'Antiquité des *Temps*, de *D. Pezron*.

David, près de terminer sa carrière, venait de placer son diadême sur le front de Salomon son fils ; tel est le sujet des derniers avis qu'il lui donne et des bénédictions dont il le comble.

1. Seigneur, répandez sur votre nouveau Roi tous les trésors de votre sagesse : répandez sur ce fils de Roi votre esprit de justice ;

2. Afin qu'il gouverne votre peuple avec équité, et vos pauvres avec un judicieux discernement.

3. Que les montagnes (1) reçoivent le bienfait de la paix et les collines le don de la justice, et que la félicité du peuple en soit le fruit heureux.

4. Le nouveau Monarque veillera donc sur ses sujets infortunés ; il sera le soutien de leurs enfants ; et le calomniateur trouvera en lui un juge inflexible.

5. Et son trône sera aussi durable que les astres du firmament ; et son règne aura la durée des siècles.

6. Sa bienfaisance se répandra comme une pluie douce sur l'herbe tendre ; elle aura la vertu de la rosée du ciel qui féconde la terre.

7. Sous son règne on verra refleurir la justice, la paix et tous les biens qu'elle procure, et cette félicité ne sera point troublée.

8. Son empire s'étendra sur les deux mers, et du grand fleuve aux limites de la terre.

9. Les nations barbares s'inclineront respectueusement devant lui, et ses ennemis baiseront la poussière de ses pieds.

---

(1) Les montagnes et les collines, dans le langage métaphorique de l'Écriture, sont les Rois de la terre, et les Grands qui rendent la justice sous leur autorité.

10. Les rois de Tharsis et les Iles lui feront de riches présents : les rois d'Arabie et de Saba lui feront hommage de leurs productions les plus rares.

11. Révéré enfin par tous les princes de la terre; tous les peuples reconnaîtront son pouvoir absolu ;

12. Car il délivrera le pauvre de la tyrannie des hommes puissants, et le plus infortuné aura la première part à sa sollicitude.

13. Indulgent envers le pauvre et le malheureux, il sera le soutien de leur existence.

14. Il les affranchira des vexations de l'usurier et de l'exacteur, et leur nom sera toujours honorablement placé sous ses yeux.

15. Il coulera ainsi d'heureux jours : l'Arabie partagera avec lui ses trésors, et il recevra de toutes parts des bénédictions et des hommages.

16. Dans ces jours de bonheur, on verra le froment dorer jusqu'à la cime des montagnes, rivaliser de grandeur avec les cèdres du Liban, et les moissons pulluler autour des cités comme l'herbe des prairies.

17. Son nom sera béni d'âge en âge, et sa gloire aura la durée du soleil.

18. Et toutes les nations seront bénies en lui : tous les peuples le glorifieront.

19. Béni soit le Dieu d'Israël qui seul opère des merveilles.

20. Que son nom adorable soit à jamais revéré : et que sa Majesté remplisse toute la terre. *Amen. Amen.*

Les flottes de Salomon allaient à Ophir en partant d'Asiomgaber, et tous les trois ans il en partait une autre de Joppé qui allait à Tharsis. L'une et l'autre lui rapportaient une énorme quantité d'or, Verset 10.

de pierreries et de parfums. (*III Reg. C.* 9 - 10.)

Ophir était une ville maritime sur la côte de Sophale, dans la basse Ethiopie. (La Martinière, *Dict. géogr.*)

Tharsis, originairement, était la capitale de la Cilicie ; mais, dans des temps plus reculés, Tarseïum en Espagne, près les colonnes d'Hercule, fut connue sous le nom de Tharsis. C'est à cette dernière ville que la flotte de Joppé allait chercher l'or et l'ivoire. (La Mart. *Ibid.*)

L'Ecriture emploie souvent le mot d'îles *Insulæ*, pour désigner des parties du continent de l'Europe. On était bien éloigné alors de soupçonner que ce vaste continent lui-même n'était qu'une grande île. (La Martinière, *ibid.*)

Versets 11, 18, 20. On reconnaîtra facilement que plusieurs des versets de ce Cantique ne peuvent s'appliquer à Salomon et regardent essentiellement le Désiré des Nations, dont le roi d'Israël n'était alors que la figure. Le dix-huitième spécialement, est la répétition textuelle de la prédiction faite à Abraham plus 2400 ans avant la naissance du Sauveur. (*Genes.* 12. 3 *et* 22. 18.)

MÉMOIRE

Faisant suite à l'Essai sur les Romances historiques du moyen âge.

Par M. Auguste Le Prevost.

Messieurs,

Lorsque j'eus l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur les Romances historiques du moyen âge, vous voulûtes bien, en les accueillant avec indulgence, m'encourager à continuer mes recherches sur ce genre de poësie, et me témoigner le désir de connaître quelques-unes de ses productions les plus remarquables. J'ai vivement regretté de ne pouvoir répondre sur le champ à une invitation aussi flatteuse, et je profite de mes premiers loisirs pour commencer la douce tâche qu'elle m'impose.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, les regrets que je vous ai exprimés concernant notre indigence sous le rapport des romances historiques, et les raisons auxquelles j'ai cru pouvoir l'attribuer. Pour un Français accoutumé à trouver dans sa propre langue le modèle de presque toutes les espèces de compositions poétiques, il eut été pénible d'être réduit à aller chercher chez ses voisins le type de productions plus utiles à la vérité à l'histoire de la nation ou à celle de l'idiôme qu'à la littérature proprement dite ; mais que néanmoins les hommes

du goût le plus sévère ont aimé à connaître et se sont quelquefois plû à imiter.

Heureusement, si notre langue actuelle ne me fournit aucun monument de ce genre digne d'être mis sous vos yeux, j'en trouve dans les annales de notre monarchie quelques-uns qui, écrits dans des langues anciennement usitées parmi nous, célèbrent des faits relatifs à l'histoire de France, et qui ont à ces titres les premiers droits à notre intérêt, quelques peu remarquables qu'ils puissent être d'ailleurs sous des rapports purement littéraires. C'est d'eux que je vais avoir l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

Avant que plusieurs siècles de cohabitation eussent confondu les idiômes, les lois, les mœurs des Gaulois devenus Romains, et des Francs leurs conquérants, chacun de ces peuples conserva longtemps sa physionomie particulière ses institutions et ses habitudes. Bien après la conquête, les lois romaines continuèrent de régir le gaulois, tandis que le franc n'obéissait qu'à celles qu'il avait apportées du fond de la Germanie. Il en fut de même pour le langage; le latin, que plusieurs causes concoururent à corrompre promptement, était parlé par les Gaulois, et sous le nom de rustique romane, devint la base du français, tandis que le francique ou théotisque, l'un des nombreux dialectes de la branche teutonique des langues gothiques, se maintint sans altération jusqu'à la troisième race, dans le palais des rois et la demeure de leurs guerriers. Parmi les nombreuses preuves qu'on peut alléguer de cet usage simultané de deux langues, je ne citerai que l'article suivant d'un canon du Concile tenu à Tours, en 813, par les ordres de Charlemagne.

« Les évêques auront soin de faire traduire bien
» intelligiblement les homélies en langue rustique
» romane et en langue théodisque, afin que chacun
» puisse facilement comprendre ce que l'on dit. »

Ce passage nous prouve en outre, Messieurs, que le latin vulgaire avait tellement dégénéré dès le temps de Charlemagne, qu'il fallait une traduction pour faire comprendre au peuple qui le parlait les homélies des saints Pères; et on doit peu s'en étonner, puisqu'en 842, et vingt-neuf ans seulement après le Concile de Tours, nous trouvons dans le fameux serment des Princes carlovingiens, rapporté par Nithard, un échantillon de cette langue aussi éloigné pour le moins du latin proprement dit, que du français de nos jours, sur-tout pour les formes grammaticales.

Dans un pareil état de choses, la poësie a dû nécessairement se servir tour-à-tour des deux ou pour mieux dire des trois langues, et c'est ce qui arriva en effet; elle employa le francique pour les compositions qui devaient être entendues du roi et des grands; le latin proprement dit pour ce qui intéressait les hommes d'église ou les savants; enfin, la rustique romane pour tout ce qui était destiné à l'immense partie de la population qui n'entendait que ce patois, nommé rustique moins à cause de sa grossiéreté que parce qu'il n'était parlé que par les classes inférieures de la société. En effet, plus anciennement et avant sa séparation d'avec le latin, il paraît que c'était ce dernier même, la langue du peuple roi, la langue de Cicéron et de Virgile qui portait le nom de rustique.

Nous pouvons l'induire d'un passage de la vie de Saint Faron, évêque de Meaux, relatif à la première romance dont nous allons nous occuper. *Car-*

men publicum, dit le biographe, *juxtà rusticitatem per omnium penè volitabat ora*. Puis il cite deux strophes de cette romance ou chanson qui sont écrites en latin proprement dit, ainsi que nous l'allons voir, et ajoute : *Hoc enim rustico carmine placuit ostendere, quantùm ab omnibus celeberrimus habebatur.*

Il est doublement fâcheux que la totalité de cette pièce ne soit pas parvenue jusqu'à nous. Outre qu'elle nous eût fourni un monument unique dans son genre de la poésie héroïque de nos ancêtres au VII[e] siècle, elle eût probablement éclairci et confirmé un point d'histoire sur lequel nos vieilles chroniques ne nous ont transmis que des renseignements incomplets. Voici comment l'événement est rapporté par Vely, d'après le *Gesta Francorum* :

En 626, lorsque Clotaire II venait de partager son vaste empire avec son fils Dagobert, « les Saxons
» méprisant la grande jeunesse du fils et l'humeur
» pacifique du père, crurent que la circonstance
» était favorable pour recouvrer leur ancienne liberté.
» Bertealde leur duc, après s'être assuré du secours
» de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer
» au roi qu'il ne paierait plus le tribut. Dagobert
» passa promptement le Rhin pour aller châtier les
» rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui,
» avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire.
» Le combat fut opiniâtre ; mais enfin le jeune prince
» français, blessé d'un coup de sabre qui lui fen-
» dit le casque et lui coupa quelques cheveux,
» se vit forcé d'abandonner le champ de bataille.
» Il dépêcha aussitôt un de ses écuyers à son
» père pour lui porter les morceaux du casque
» avec les dépouilles de ses cheveux. C'étaient de
» glorieuses preuves qu'il avait fait son devoir, «

» des marques non équivoques du danger qu'il avait
» couru.

» Le roi aussitôt se met en campagne et vole au
» secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramas-
» ser de troupes. Il trouva les deux armées en pré-
» sence : elles n'étaient séparées que par le Weser.
» Bertoalde, pour encourager les Saxons, avait fait
» répandre dans son camp le bruit que Clotaire était
» mort. Le monarque s'avança à la vue de l'infi-
» dèle vassal, ota son casque et lui fit voir sa lon-
» gue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à
» l'insulte ; le roi vivement offensé, pique son che-
» val, passe la rivière à la nage, et suivi d'un grand
» nombre de Français, court droit aux Saxons. Ber-
» toalde épouvanté, tâche de s'échapper par la
» fuite. Clotaire le poursuit, l'atteint, et, d'un
» coup d'épée, lui abat la tête qu'il fait mettre au
» bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une
» horrible boucherie ; l'armée fut taillée en pièces
» et la nation presque entièrement exterminée. On
» dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer
» tous ceux de ce peuple séditieux qui excéderaient
» la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que
» trop fidèlement exécuté. »

Voici maintenant les deux strophes qui nous restent de la romance composée à cette occasion, et que les femmes même chantaient en chœur. Ce sont à ce qu'il paraît, la première et l'une des dernières.

De Chlotario est canere rege Francorum,
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum.
Quam graviter provenisset Missis Saxonum,
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.

Quando veniunt Missi Saxonum in terram Francorum,
Faro ubi erat Princeps,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
Ne interficiantur à rege Francorum.

Ces ambassadeurs que Saint Faron sauva de la colère du roi, étaient ceux que Bertoalde avait envoyés déclarer à Clotaire qu'il ne paierait plus le tribut ; commission qui devait être fort périlleuse dans ces siècles de barbarie. Malheureusement, le reste de la romance n'ayant plus un rapport direct avec la vie du prélat, son biographe a jugé inutile de le transcrire, ensorte que nous ne possédons de cette pièce que les deux chétifs fragments que je viens de rapporter.

Le IX[e] siècle me fournit deux autres romances historiques écrites en latin, et retrouvées dans d'anciens manuscrits, par l'abbé Lebœuf.

La première est un récit de la fameuse bataille de Fontenay, gagnée en 841, dans les environs d'Auxerre, par Charles le Chauve et Louis le Germanique sur l'empereur Lothaire leur frère. Elle a éte composée par Angelbert, témoin oculaire, et qui y combattait dans les rangs de l'armée de ce dernier. L'abbé Lebœuf s'en est servi dans ses Dissertations sur la bataille de Fontenay, pour éclaircir quelques points obscurs du récit de Nithard, et avec d'autant plus d'utilité que ces écrivains appartenaient aux deux partis opposés, puisque Nithard se trouvait dans l'armée de Charles et de Louis. « Elle était, dit cet Académicien, composée en vers trochaïques, selon » le style des complaintes de ce temps-là ; aussi, » en a-t-elle le goût ; et l'on reconnaît par quelques

» points qui sont sur les premiers vers, que c'é-
» tait une espèce de Cantique noté ou d'Ode. »

La voici telle que l'abbé Lebœuf l'a trouvée dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges :

VERSUS DE BELLA (*sic*) QUÆ FUIT ACTA FONTANETO.

Aurora cùm primo manè
Tetram noctem dividens,
Sabbatum non illud fuit,
Sed Saturni dolium :
De fraternâ ruptâ pace
Gaudet demon impius.

Bella clamant hinc et inde,
Pugna gracis (1) *oritur :*
Frater fratri mortem parat,
Nepoti avunculus,
Filius nec patri suo
Exhibet quod meruit.

Cœdes nulla pejor fuit
Campo nec in martio ;
Facta est lex Christianorum
Sanguine proluvi. . . . .
Undè manus infernorum
Gaudet gula Cerberi.

Dextera prœpotens Dei
Protexit Hlotharium ;
Victor ille manu suâ

(1) *Gracis.* Ce mot peut être là comme synonyme ou contraction de *gracilibus* : Trompettes ; en langue romane : *greilles.* *Voyez* Duc. gloss. voce : *gracile.*

Pugnavitque fortitèr ;
Cæteri si sic pugnassent
Mox fòret concordia.

Ecce olim velud Judas
Salvatorem tradidit,
Sic te Rex tuique duces
Tradiderunt gladio ;
Esto cautus ne frauderis
Agnus lupo prævio.

Fontaneto font. . . dicunt,
Villam quoque rustici,
In qua strages et ruinæ
Francorum de sanguine :
Horrent campi, horrent Silvæ ;
Horrent ipsi paludes.

Gramen illud ros et imber
Nec humectet pluvia,
In quo fortes ceciderunt
Prælio doctissimi ;
Plangent illos qui fuerunt
Illo casu mortui.

Hoc autem scelus peractum
Quod descripsi rytmicè
Angelbertus ego vidi,
Pugnansque eum aliis
Solus de multis remansi
Prima fontis acie.

Ima vallis retrospexi
Verticemque jugeri,
Ubi suos inimicos

Rex fortis Hlotharius
Expugnabat fugientes
Usquè forum rivuli.

Karoli de parte vero
Hludovici paritèr
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas ,
Velut solent in autumno
Albescere avibus.

Laude pugna non est digna
Nec canatur melodè :
Oriens , meridianus ,
Occidens vel aquilo
Plangent illos qui fuerunt
Illic casu mortui.

Maledicta dies illa
Nec in anni circulis
Numeretur sed radatur
Ab omni memoriâ ;
Jubar solis illi desit ,
Aurora crepusculo.

Noxque illa , nox amara ;
Noxque dura nimium ,
In quâ fortes ceciderunt
Prœlio doctissimi ,
Pater , mater , soror , frater ;
Quos amici fleverunt.

La seconde de ces Romances appartient à la même époque , et était pareillement notée « avec les carac- » tères dont on usait alors pour transmettre le chant , » c'est-à-dire de petits points et de petits crochets » très-difficiles à démêler. On y remarque dans les

» troisième, septième et huitième strophes une répé-
» tition des mêmes paroles qui fait voir que ces
» sortes de cantiques se chantaient quelquefois en
» forme de rondeau. Celui-ci est une espèce de
» complainte qui fut faite à l'occasion de la mort
» tragique du prince Hugues, célèbre abbé du
» IXe siècle. »

On savait que cet Hugues, fils de Charlemagne et de Régine, avait embrassé l'état ecclésiastique, et fut abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin en Vermandois. Des chartes de l'année 840 attestent qu'il était à cette époque Chancelier de France. Plusieurs écrivains ont supposé qu'il était mort devant Toulouse, lorsque Charles le Chauve en faisait le siége ; mais la Romance, d'accord avec la chronique de Saint-Bertin, nous apprend qu'il fut tué en 844, dans l'Angoumois, avec plusieurs autres ecclésiastiques dans un combat contre le jeune roi Pepin, au moment où il conduisait des renforts à l'armée assiégeante, et nous fait connaître quelques circonstances particulières relativement à cet événement, au lieu de sa sépulture et à ses qualités personnelles.

PLANCTUS HUGONIS ABBATIS.

Hugo dulce nomen,
Hugo propago nobilis
Karli potentis
Ac sereni principis,
Insons sub armis
Tam repentè saucius
Occubuisti.

Sed cur adire
Karolum præsumeres
Quem Hludovicus
Imperator inclytus
Regem libentèr
Visus est ex filio
Constituisse?

Sed non ob hoc tu
Perforandus lanceis;
Nec membra tua
Lanianda fuerant
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amares.

Nam rex Pipinus
Lacrymasse dicitur,
Cum te vidisset
Ullis absque vestibus
Nudum jacere
Turpitèr in medio
Pulvere campi:

Quin immo de te
Subsecutus addidit:
Hunc si vidissem
Sospitem nunc corpore;
Talenta centum
Non placerent aurea
Hoc mihi quantum.

Karoff (1) *honeste*
Collocetur tumulo,
De quo sacerdos
Extitit, à Monachis
Et ubi vivens
Postulavit mortuum
Se sepeliri.

O quam venustam
Quamque pulcram speciem
Circumferebas
Omnibus præ ceteris;
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amabas.

Non crimen ullum
Non rapinam quamlibet
Te perpetrasse
Cum fores mitissimus
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amabas.

Je passe à une Romance d'un grand intérêt sous les rapports historiques et philologiques. C'est celle qui fut composée en langue francique, sous Louis III, fils de Louis le Bègue, au sujet d'une victoire éclatante remportée par ce Prince sur les Normands, en 881, à Saucourt, dans le Ponthieu. Voici ce qu'en rapporte Vely, d'après le *Gesta Normannorum* : (2)

(1) *Karoff*. L'abbaye de Charroux en Poitou, dont le prince Hugues paraît par-là avoir été abbé en même-temps qu'il l'était déjà de Saint-Bertin et Saint-Quentin.

(2) Je crois devoir citer ici le *Gesta Normannorum*, que Vely n'a pas suivi exactement.

Anno dominicæ incarnationis 881, 7 *kal. januarii*, *North-*

» Louis

« Louis et Carloman, rois de France, et Charles
» le Gros, Empereur, assiégeaient la ville de Vienne
» en Dauphiné, dans laquelle s'était renfermée la prin-
» cesse Hermentrude, épouse de Boson, qui venait
» de prendre le titre de roi de Bourgogne. Les rava-
» ges toujours croissants des Normands forcèrent
» le roi Louis de quitter le camp pour aller les re-
» pousser. Maîtres de Gand, dont ils avaient fait
» comme leur quartier-général, ils avaient surpris
» Tournay, qu'ils mirent à feu et à sang ; s'étaient
» emparés de Courtray, qu'ils fortifièrent, et avaient
» forcé Saint-Omer, qu'ils réduisirent en cendres.
» Delà, ils avaient couru tout le pays jusqu'à la
» rivière de Somme, tuant, brûlant, saccageant tout
» ce qui se trouvait sous leurs pas. Cambray, Saint-
» Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie, Arras
» furent emportés et pillés après un horrible car-
» nage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nou-
» velles décidèrent le roi Louis à laisser la con-
» duite du siége à Carloman son frère, pour venir

---

manni Sithiu oppidum ingressi cum infinitâ multitudine, ipsum oppidum cum ecclesiis igne cremaverunt, exceptâ Sancti Odomari ecclesiâ, quæ dei Providentiâ benè erat munita. At Northmanni interfectis omnibus quos invenire poterant, omnem terram usquè ad Summan expugnaverunt et captâ prædâ infinitâ hominum et pecudum recesserunt. Indè Cameracum ingressi, incendiis et occisionibus civitatem destruunt et monasterium sancti Gaugerici vastantes cum prædâ maximâ ad castra reversi sunt. Deindè circa Purificationem Sanctæ Mariæ iterùm moventes, per Teruennam iter arripiunt et usquè Centula monasterium sancti Richarii et sancti Walerici et omnia loca circà mare et monasteria et vicos, deindè Ambianis civitatem atque Corbeiam pervagantes multis onusti prædis sinè impedimento ad sua repedavere castra. Posteà circà solemnitatem sancti Petri mense februario Atrebatis venerunt, omnesque quos ibi invenerunt inter-

» avec une partie de ses troupes à la défense de » son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucourt, dans » le Ponthieu ; le combat fut sanglant, mais enfin » la victoire se déclara pour les Français. Neuf mille » Normands demeurèrent sur la place, et, avec eux, » Guaramond leur roi, duc ou commandant. »

Voici maintenant la traduction de la romance qui paraît avoir été composée immédiatement après la victoire, puisque l'auteur y forme des vœux pour la conservation des jours de Louis III, qui mourut l'année suivante :

» Je connais un Roi puissant nommé le seigneur Louis, qui sert Dieu de tout son cœur et qui en est récompensé avec largesse. Un destin cruel lui fit perdre son père dès l'enfance ; mais Dieu le protégea, devint son guide, l'entoura de héros, de vaillants compagnons d'armes, et l'assit sur le trône des Francs ; puisse-t-il l'occuper long-temps !

» Louis partagea sur-le-champ le royaume avec

---

fecerunt. Interim Ludovicus rex, gravi dolore contristatus, convocato exercitu, preparat se ad prælium. At Northmanni cum magno exercitu mense julio Summam fluvium transeunt et vastando omnia usquè ad Belvagorum civitatem perveniunt. Quibus Rex obvius in pago Wimau, in villâ quæ Sathulcurtis dicitur commissum est prælium. Mox Northmanni, fugam, ineunt ; quos Rex insecutus, gloriosissimè de eis triumphavit. Tunc Northmanni per Gandavum redeuntes, reparatis navibus, terra marique iter facientes Mosam ingressi sunt, et in Haslac sedem firmant ad hyemandum. Gesta Normann. ante Roll. duc. p. 4, anno 881.

Nepos regis Hludowicus cum Normannis dimicans nobilitèr triumphavit. Nam novem millia equitum ex eis occidisse perhibetur. Ibid. P. 17. Except. ann. fuld.

Sathulcurtis ou *Saudulcourt*, comme le nomme la Chronique de Saint-Richard, est Saucourt en Vimeu, village situé sur la route et à-peu-près à moitié chemin d'Eu à Abbeville.

Karloman son frère, loyalement et sans aucune fraude. Ce fut ensuite que Dieu, voulant éprouver comment il soutiendrait l'adversité, permit que des payens se répandissent sur son empire, et que le peuple des Francs fût opprimé par leurs soldats. Quelques sujets de Louis s'abandonnèrent immédiatement à eux; d'autres cédèrent successivement à leurs intrigues; quiconque restait fidèle à son Prince était soumis à toutes sortes d'outrages.

» Un traître, profitant de ces malheurs pour accroître sa puissance, s'emparait des places fortes et usurpait l'autorité suprême.

» Le parjure, l'assassinat, la bassesse régnaient en tous lieux et procuraient le pouvoir.

» Le Roi s'indignait de desordres qui jetaient le trouble parmi tous ses sujets. Le Christ dans sa colère permettait tous ces attentats et les laissait impunis. Mais Dieu, voyant toutes les calamités qui pesaient sur la France, eut enfin pitié de son peuple. Il appelle le seigneur Louis pour lui ordonner d'aller combattre les ennemis :

« Louis, mon Roi, délivre mon peuple, si durement opprimé par les Normands. »

« Seigneur, répond Louis, je ferai ce que vous » m'ordonnez, à moins que la mort ne m'arrête dans » l'exécution de vos vengeances. »

» Fort de l'assentiment de Dieu, il lève son gonfanon, s'entoure des Francs et se dirige contre les Normands. « Venez, Seigneur, s'écrie-t-il, exaucer notre « longue espérance. »

» D'une voix élevée, il parle ainsi le noble Louis :

« Consolez-vous, mes camarades, mes chevaliers; » c'est par l'ordre de Dieu que nous marchons; » c'est lui qui assurera le succès de nos armes. Je » réclame vos conseils pour la conduite de mon

» armée. Je ne m'épargnerai pas moi-même pour
» parvenir à vous délivrer ; mais je veux qu'en ce
» jour tous ceux qui sont restés fidèles à leur Dieu
» suivent mes pas. Notre vie est la propriété du
» Christ ; c'est lui qui conserve nos os et à qui la
» garde en est confiée. Quiconque viendra avec ar-
» deur exécuter les ordres du Seigneur, sera recom-
» pensé dans sa personne s'il survit, dans sa famille
» s'il succombe.

» Alors, prenant son bouclier et sa lance, il marche aux ennemis dont il est impatient de se venger. Les Normands étaient peu éloignés, il les rencontre bientôt. *Dieu soit loué*, s'écrie-t-il, en appercevant l'objet de ses désirs. Le Roi marche audacieusement à eux, entonnant un cantique sacré ; toute l'armée s'écrie à la fois : *Kyrie eleison.* Aussitôt que le cantique est fini, la bataille commence, la fureur et la joie colorent les joues des Francs ; chacun d'eux se rassasie de vengeance ; mais Louis les surpasse tous en audace et en adresse, nobles qualités qu'il a héritées de ses ancêtres. Il perce les uns, renverse les autres et abreuve de l'amère boisson du trépas tous ceux que rencontrent ses coups.

» Bénie soit la puissance divine pour la victoire de Louis. Rendons grâces à tous les saints pour la part qu'ils y ont eue ; Louis est un heureux monarque dont la prudence égale la valeur. Conservez-le, Seigneur, pendant de longues années, dans l'exercice des droits de son trône. »

Ce précieux monument de la langue et de la poësie des Francs, est composé de cent dix-huit vers rimés deux à deux, la plupart de six syllabes, quelques-uns de cinq ou de sept. Schilter prétend y reconnaître le glyconique libre des Anciens ; mais il me paraît bien difficile d'avoir des idées arrêtées

sur la prosodie d'une langue au sujet de laquelle nous possédons si peu de renseignements.

Il fut découvert dans l'abbaye de Saint-Amand, par Mabillon, qui en envoya sur le champ une copie à Schilter. Presque immédiatement après, l'original disparut sans qu'il ait jamais été possible de le retrouver. Il a été imprimé successivement dans le Trésor d'antiquités, de Schilter ; dans la Collection des écrivains de Danemarck ; dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet ; enfin, dans le modeste et estimable travail que M. Gley publia en 1814, sur la langue et la littérature des anciens Francs. Je ne saurais trop recommander aux amateurs des antiquités nationales la lecture de cet ouvrage où j'ai puisé une grande partie des matériaux du Mémoire que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La romance sur la bataille de Saucourt, sans avoir été aussi célèbre dans le moyen âge que la chanson de Roland, a cependant été mentionnée par nos historiens. « Le Roi Louis, dit la chro-» nique de Saint-Richard, étant mort à Compiè-» gne au mois d'avril (879), ses fils Louis et Car-» loman partagèrent son royaume. C'est alors que » Dieu dans ses jugements permit qu'une multitude » innombrable de barbares pénétrât au-delà des » limites de la France. Un noble Franc, nommé » Esimbard, qui avait encouru la disgrâce du roi » Louis, eût la lâcheté de favoriser par ses intelligen-» ces le succès des ennemis de la patrie. Ce qui ar-» riva ensuite nous a été non-seulement transmis par » nos annales, mais encore la mémoire s'en con-» serve dans nos chants nationaux. Nous ne ferons » donc ici que recueillir quelques circonstances » particulières de cette guerre. »

» Les barbares au sortir de leurs vaisseaux s'é-
» taient répandus dans le Ponthieu et les provinces
» voisines. Le roi Louis les attaqua dans le bourg
» de Vimmac, et remporta sur eux une victoire
» complète. Leur roi Guaramond fut du nombre
» des morts. » (1)

Grâce au soin de Mabillon et de Schilter, la romance consacrée à la victoire de Louis III ne s'est point perdue comme l'hymne de Roland. Nous y pouvons encore trouver à la fois et le type incontestable de nos anciens chants nationaux, et l'un des plus intéressants monuments de la langue de nos ancêtres. Oui, Messieurs, c'est cette langue que parlaient, au sortir de leur première patrie, ces généreux Francs, héritiers de la plus précieuse des dépouilles de l'Empire romain, ces Francs dont le nom, devenu celui de l'honneur et de la droiture, est allé jusqu'en Orient servir de désignation commune à tous les peuples de l'Europe régénérée, quand le nom de Romain, jadis si beau, n'y peint plus que l'esclavage et la bassesse. (2)

Mais cette langue que se glorifiait encore de parler le restaurateur de l'empire d'Occident (3), nous

---

(1) Ce n'est point dans le bourg de Vimmac que la bataille s'est livrée, mais dans le village de Saucourt, situé dans le Vimeu. (*In Vimiacensi pago.*) Le chroniqueur, étranger aux localités, aura facilement confondu le nom de la contrée avec celui du lieu même.

(2) Les Orientaux ne se servent pas d'autre nom que de celui de Romain (*Roumi*) pour désigner les Grecs, et y attachent l'idée la plus forte d'infériorité et de mépris.

(3) *Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et bella canebantur, scripsit memoriæque mandavit. inchoavit et grammaticam patrii sermonis, mensibus etiam*

a laissé encore plusieurs autres monuments dignes de l'intérêt des savants et particulièrement de tous les Français. Une critique éclairée a reconnu dans le style de ces pieces, dont quelques-unes ne sont malheureusement que des fragments, des perfectionnements sensibles depuis l'entrée des Francs dans les Gaules jusqu'au règne des Rois carlovingiens, époque de sa plus grande splendeur. Ce ne fut que vers le commencement de la troisième dynastie qu'elle disparut entièrement de la partie occidentale de l'empire de Charlemagne, redevenue la France proprement dite, et qui ne conserva plus de rapports intimes avec les Provinces germaniques. Dans ces provinces même l'idiome que parlaient les Empereurs de la Maison de Souabe, et qu'ont embelli les Minnesingers, succéda au francique pour être à son tour remplacé plus tard par le Saxon. Ce dernier est resté, depuis le siècle de Luther, la langue dominante de l'Allemagne.

Le francique s'en approche beaucoup plus que de l'idiome des Minnesingers. Un allemand de nos jours trouverait dans la romance sur la victoire de Saucourt beaucoup de mots encore employés habituellement, et souvent avec la même orthographe. Les six premiers vers sur-tout ne s'écriraient presque pas autrement dans le haut allemand actuel, qu'ils ne l'ont été en francique il y a près de mille ans.

---

juxtà Patriam linguam nomina imposuit Eginh. Vita Gestaque Carol. Magn.

Louis le Débonnaire, au contraire, prit en aversion la langue francique.

Poëtica carmina gentilia quæ in juventute didicerat respuit, nec legere, nec audire, nec docere voluit. Opus Thegan. de Gest. Ludewic. Imp.

Voici ces vers :

Einen Kuning uueiz ich,
Heisset herr Luduuig,
Der gerne Gott dienet,
UUeil er ihms lohnet.
Kind uuart er uaterlos,
Dess uuarth ihme sehr bos....

On dirait maintenant en Saxon :

Einen könig weiß ich,
Herr Ludwig geheissen,
Der gern Gott dienet,
Weil er ihm's lohnet.
Kind war er vaterlos;
Das war ihm sehr böse. (1)

Mais la ressemblance est bien loin d'être toujours aussi complette.

Les deux langues, évidemment sœurs, n'en ont pas moins cependant chacune leur physionomie bien distincte. Le francique, moins perfectionné, moins compliqué dans ses constructions que le

---

(1) Je crois devoir transcrire ici la totalité de la Romance, telle que M. Gley l'a donnée dans son ouvrage intitulé : *Langue et Littérature des anciens Francs*. Paris, 1814, *in*-8°, p. 238 à 242.

Einen Kuning uueiz ich,
Heisset herr Luduuig,
Der gerne Gott dienet,
UUeil er ihms lohnet.
Kind uuart er uaterlos,

saxon, est aussi beaucoup moins sourd dans sa prononciation. Ses consonnes sont quelquefois plus dures et plus aspirées, sur-tout dans les mor-

---

Dess uuarth ihme sehr bos
Holoda inan Truhtin,
Magaczogo uuarth her sin;
Gab her ihme Dugidi,
Fronisc githigini,
Stuel hier in Vrankon (*),
So bruche er es lango.
Das gedeild er thanne
Sar mit Karlomanne
Bruder sinemo,
Thia czala uuanni ano.
O das uuarth al geendist,
Koron uuolda sin God iz;
Ob her arbeidi
So lang tholon mahti,
Liess der heidine mann
Obar sie lidan,
Thiot Vrancono
Mannon sin diono:
Sume sar uerlorane,
Uurdun sum erkorane;
Haranscara tholota
Ther er misselebeta.
Ther ther thanne thiob uuas,
Ind er thanana ginas,
Nam sine uaston
Sidd uuarth her guotnan.

(*) Les écrivains franciques commencent tous le mot Frankon par un F; l'auteur de notre Ode est parmi eux le seul qui, à l'exemple des Grecs, écrive Vrankon.

ceaux les plus anciens ; mais ses voyelles sont presque toujours plus éclatantes et plus sonores.

Les formes poëtiques employées par les auteurs

Sum uuas luginani,
Sum uuas skachari,
Sum falloses,
Ind er giburtha sih thes.
Kuning uuas chruirrit
Das richi al girrit.
Uuas chrbolgan Krist,
Leid her thes, ni gald iz,
Thoh erbarmed es God
Uuiss er alla thia nod,
Hiess herr Hluduuigan,
Tharot sar ritan.
« *Hluduuig, Kuning min,*
» *Hilph minan liutin,*
» *Heigun sa Nordmann*
» *Harto biduuungan.* »
Thanne sprach Hluduuig,
« *Herro so duon ih*
» *Dot ni rette mir iz,*
» *Al thas thu gibiudist.*
Tho nam her Godes urlub,
Huob her gundfanon uf,
Reit her thara in Vrankon,
Ingagan Nortmannon,
Gode thancodun
Thesin beidodun.
Quad : « *Hin alfromin,*
» *So lango beiden uuir thin.* »
Thanno sprach luto,
Hluduuig der Guoto :

franciques sont tantôt la rime dont ils nous ont laissé des exemples dès le IXe siècle ; tantôt l'allitération ou le retour de la même consonne au com-

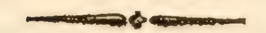
---

« *Trostet hiu, Gesellion,*
» *Mine notstallon,*
» *Hera santa mih God,*
» *Doh mir selbo genod,*
» *Ob hiu rat thuti,*
» *Thaz ih hier gefurti.*
» *Mi selbon ni sparoti,*
» *Unz ih hiu ginerrti.*
» *Nu uuil ih, thas mir uolgon*
» *Alle godes holdon.*
» *Gisherit ist thiu hieruuist,*
» *So lango so uuil Krist.*
» *Uuil her unsa bina uuarth,*
» *Thero habet giuuaht.*
» *So uuer so hier in ellian,*
» *Giduat Godes uuillan,*
» *Quimit he gisund us,*
» *Ih gilonon imos ;*
» *Bilibit her thorinne,*
» *Sinemo kunnie.* »
Tho nam her skild indi sper,
Ellianlicho reit her.
Vuold her uuarer rahchon
Sina uuidarsahchon.
Tho ni uuas iz buro lango
Fand her thia Northmannon.
GODE LOB : sageta.
Her siht thes her gereda,
Ther Kuning reit kuono,
Sang lioth frano,

mencement des mots les plus importants de chaque vers qui paraît appartenir encore plus franchement aux langues gothiques et qui n'a point comme la rime passé dans la poësie moderne, si ce n'est pour quelques pièces badines de peu d'intérêt et d'étendue.

Joh alle saman sungon,
Kirie eleison.
Sang uuas gesungen,
Uuig uuas bigunnen,
Bluot skein in uuangon
Spilodunder Vrankon.
Thar raht thegeno gelich
Nichein so so Hluduuig
Snel indi kuoni.
Thas uuas imo gekunni.
Suman thuruch sluog her,
Suman thuruch stach her.
Her skancta ce hanton
Sinan fianton
Bitteres lides,
So uuehin hio thes libes.
Gilobet si thiu Godes kraft,
Hluduuig uuarth sighaft.
Sag allin Heiligon thanc,
Sin uuarth ther Sigikamf.
Odar abur Hluduuig
Kuning uuar salig,
Garo so ser turft uuas,
Suuar so ses turft uuas.
Gihalde inan, Truhtin,
Bi sinan eregrehtin.

J'ai pensé, Messieurs, que vous ne jugeriez pas indignes de votre attention ce petit nombre de détails sur la langue et la poësie de nos ancêtres. Je m'estimerais heureux s'ils pouvaient engager quelques personnes à s'en occuper, si je pouvais espérer de contribuer à tirer de l'obscurité et du mépris auxquels ils semblent condamnés chez la génération présente, une langue et des monuments qui devraient être, pour les descendants des Francs, l'objet d'une sainte vénération et d'infatigables recherches.



RAPPORT

Fait sur l'Abbatiale de Saint-Ouen.

Par M. Auguste Le Prevost.

Messieurs,

Sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire à la séance du 14 mars, vous avez nommé une Commission pour vous rendre compte des objets précieux, sous le rapport de l'art ou des antiquités, qui pourraient exister dans l'Abbatiale de Saint-Ouen, dont la démolition est commencée.

Cette Commission, composée de MM. Gourdin, Descamps, de Bois-Hébert, Vauquelin, Désoria et moi, s'est empressée de s'occuper de l'examen dont vous l'aviez chargée. A cet effet, elle s'est rendue dès le 15 à l'Abbatiale et en a parcouru avec une scrupuleuse attention toutes les parties non encore abattues.

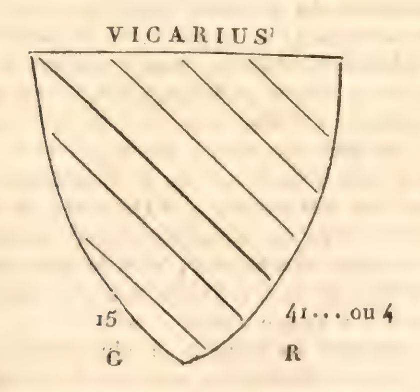
Cet édifice, dont la construction a commencé en 1503, d'après les renseignements historiques, est dû au cardinal Antoine Bohier, successivement moine de Fécamp, abbé de Saint-Ouen depuis 1491 jusqu'en 1515, abbé de Fécamp et de Saint-Georges-de-Boscherville, garde des Sceaux de Normandie, président à l'Echiquier perpétuel ou Parlement de cette province, archevêque de Bourges, et enfin, décoré du chapeau en 1517.

Ce prélat était un *grand bâtisseur*, dit un ancien manuscrit. En effet, sans parler des grands travaux qu'il fit exécuter dans ses autres bénéfices, il fit faire dans Saint-Ouen non-seulement les constructions

dont nous nous occupons en ce moment, et auxquelles il consacra, dit-on, 9200 livres, mais encore, au moins quant à la grosse maçonnerie, toute la partie de la superbe basilique de cette abbaye comprise entre l'entrée donnant au midi et le grand portail.

Aussi, ses armes, qui sont d'or, au lion d'azur, au chef de gueules, avaient-elles été placées à la clef des voûtes et sur les vîtres de cette portion de l'église comme elles existent encore au-dessus de plusieurs fenêtres de l'Abbatiale.

Il est probable que ce dernier édifice ne fut pas achevé sur-le-champ, ni même du vivant de l'abbé Bohier. Outre des différences très-sensibles dans le caractère d'architecture de ses diverses parties, on peut l'induire de l'inscription suivante, placée sur l'un des bâtiments, autour d'un écusson mutilé pendant la révolution; mais que l'on distingue avoir été *bandé* de six traits :



Cette inscription paraît indiquer assez positivement que le bâtiment où elle est placée n'a été construit ou terminé que de 1540 à 1545, sous les vicaires du cardinal Cibo, alors abbé de Saint-Ouen.

Sous le règne d'Henri IV, l'Abbatiale ayant été cédée par le comte de Soissons, qui jouissait des revenus de l'abbaye, à son beau-frère le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pour y faire sa résidence, on lui donna le nom d'Hôtel de Longueville Les successeurs du duc de Longueville, et notamment les ducs de Luxembourg, ont continué de l'habiter jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ces derniers lui ont laissé le nom d'Hôtel de Luxembourg, ou Luxembourg, sous lequel elle est encore maintenant désignée par les habitants de Rouen. Il paraît qu'elle a été aussi occupée dans quelques circonstances par des premiers présidents du Parlement.

L'Abbatiale a beaucoup souffert à l'époque de la construction du nouveau dortoir de Saint-Ouen; tout un corps de logis carré, la chapelle et d'autres bâtiments adjacents furent détruits alors pour donner au nouvel édifice ses dimensions actuelles. On pourra prendre une idée de ces mutilations dans le plan de l'enclos de Saint-Ouen, qui se trouve joint à l'ouvrage du P. Pommeraie.

Dans son état présent, l'Abbatiale se compose de trois corps de bâtiment disposés rectangulairement autour d'une cour, dont le quatrième côté est fermé, au midi, par un mur, et dont l'entrée se trouve à l'angle sud-est.

Le premier construit et le plus considérable de ces corps de bâtiment, est situé à l'orient de la cour. Il est fait en briques et composé d'un rez-

de-

de chaussée, d'un premier et d'un second engagé dans le toît. Les fenêtres, en pierres de taille, et remarquables par la profusion et la délicatesse des sculptures plus que par leur bon goût, en font le principal ornement. Ces sculptures, comprises dans des encadrements gothiques, partent du rez de chaussée et vont se terminer en aiguilles élancées à-peu-près à la hauteur du toît, dont le faîte paraît avoir été autrefois revêtu dans toute sa longueur d'ornements en plomb, représentant les supports des armes de l'abbaye, savoir : une clé et une epée placees en sautoir. Les sommités des tourelles étaient en outre ornées d'énormes fleurs de lis.

Les fenêtres étaient originairement au nombre de trois à chaque étage ; il y en avait au premier une de plus qui gâtait un peu la symmétrie de l'édifice. Le bâtiment était terminé, au midi, par une petite tourelle donnant sur le vivier ; mais depuis long-temps la portion où se trouvaient la tourelle et la première fenêtre a été détruite, et le mur reporté de beaucoup vers le nord. On a aussi établi au rez de chaussée et au second, la fenêtre qui ne se trouvait qu'au premier.

Le couronnement de la fenêtre du milieu, qui se trouve par l'effet de ces changements la dernière vers le midi, portait les armes de France. Elles y ont pour supports des animaux que je présume être des porcs-épic, comme celà est ordinaire dans les monuments du siècle de Louis XII. Les cavités qui se remarquent sur leur poitrail et leurs flancs auront sans doute été produites par l'enfoncement, dans la pierre, d'objets destinés à représenter les dards de cet animal. Ces objets étant tombés ou détruits avec le temps, il en sera

résulté que les dards se trouvent maintenant représentés en creux au lieu de l'être en relief.

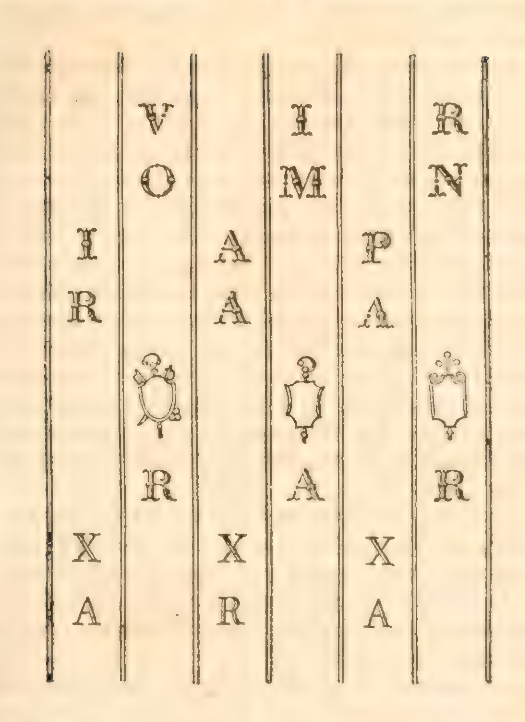
Les couronnements des deux autres fenêtres portaient, d'après le plan du P. Pommeraie, les armes de l'abbé Bohier, avec deux anges pour supports.

A l'extrémité N.-E. de la cour se trouve une tour octogone, engagée par trois de ses pans dans le bâtiment que je viens de décrire, et renfermant un escalier en limaçon.

Cette tour est également construite en brique et probablement à la même époque; mais les sculptures et ornements d'architecture de ses fenêtres supérieures, présentent des différences et des perfectionnements sensibles, au moins sous le rapport du dessin, qui ne permettent guère de douter qu'ils n'aient été exécutés postérieurement à ceux du bâtiment principal, et même successivement du midi au nord.

Ces fenêtres sont ornées, sur leurs couronnements extérieurs, d'écussons portant alternativement les armes de l'abbé Bohier et celles de France ou de l'abbaye de Saint-Ouen. Comme ces dernières ne diffèrent que par leurs supports, il ne m'a été possible de distinguer à une si grande hauteur si ce sont les unes ou les autres qu'on a voulu représenter.

L'axe de l'escalier forme une rampe sillonnée de six spires longitudinales torses, ornées d'arabesques et de guirlandes de fleurs, parmi lesquelles se trouvent des écussons mutilés pendant la révolution, et des lettres que je transcris ici dans l'arrangement qu'elles m'ont paru présenter; mais auxquelles je n'ai pu trouver aucun sens.



Ces lettres sont en caractères romains, à l'exception d'un *lambda* grec, et formées pour la plupart de guirlandes entrelassées. Je n'ai pas connaissance que personne ne se soit jamais occupé de leur explication.

Au haut de l'escalier, est une voûte ornée de culs de lampes taillés dans la pierre avec une patience et une délicatesse infinies, et offrant quel-

ques ressemblances avec ceux du portail de l'aile méridionale de l'église.

Au-delà de la tour de l'escalier est une continuation du bâtiment principal, construite à la fin du XVI[e] siècle, et terminée, à son angle N.-O., par une tourelle hexagonale, dont les ornements sont du goût le meilleur et le plus gracieux.

Dans la totalité des intérieurs de ce bâtiment, les distributions et décorations modernes ont effacé toute trace de la disposition primitive des appartements, si ce n'est pourtant l'ancienne communication du premier avec l'escalier, que nous avons trouvé cachée derrière des panneaux d'armoire. C'est une ouverture de porte, revêtue d'arabesques en bas relief. Ces ornements sont d'un assez bon goût et tout-à-fait conformes à ce qui se rencontre ordinairement en ce genre dans les monuments du XVI[e] siècle.

C'est vers le bout, et à l'orient de ce corps de logis, que se trouvaient le bâtiment carré, la chapelle et autres constructions adjacentes, mentionnées ci-dessus (1), et qui occupaient à-peu-près l'emplacement de l'extrémité septentrionale de l'édifice actuel de Saint-Ouen.

Le second corps de bâtiment subsistant est placé au nord de la cour de l'Abbatiale, et part à angle droit du premier à la naissance de la tour de l'escalier, sur le pan N.-O. de laquelle il s'appuie obliquement. Il est construit en carrés de pierres de taille et de briques placés alternativement, et beaucoup moins élevé que l'autre, dont il n'est

(1) Page 144.

qu'un accessoire bien visiblement ajouté après coup. Ses murailles sont ornées au premier de quelques médaillons en terre cuite, et les couronnements de ses fenêtres, d'arabesques et autres ornements dans le grand goût italien du XVIe siècle. C'est sur sa face méridionale que se trouvent au rez de chaussée l'inscription et l'écusson rapportés ci-dessus (1). Peut-être l'une et l'autre se rapportent-ils à Octavian Grimaldi, l'un des vicaires du cardinal Cibo, et dont le nom et les armes ne présentent rien qui répugne à cette hypothèse (2).

Ce bâtiment servait à établir la communication entre celui de l'entrée et le corps de l'édifice. On y plaça une chapelle après la destruction de celle dont j'ai décrit l'emplacement. Il ne présente plus aucune trace de sa façade du côté du jardin. Il paraît qu'elle était ornée d'un fronton où se trouvaient les armes de France, celles de l'abbé Bohier, et d'autres qui sont inconnues, et que le P. Pommeraie a fait graver dans son histoire de Saint-Ouen. On ne peut plus rien distinguer de son ancienne décoration intérieure, depuis qu'on l'a tourmentée de mille manières pour l'accommoder à nos usages modernes et à nos distributions mesquines.

Un dernier bâtiment s'y joint à angle droit, au N.-O. de la cour, dont il occupe presque toute la partie occidentale. Une petite tourelle d'escalier oc-

---

(1) Page 143.

(2) A la vérité, les armes de la Maison de Grimaldi sont *fusclées* et non *bandées*; mais on peut attribuer l'absence de traits dans le sens de la barre sur cet écusson dans son état actuel, à la mutilation presque complette qu'il a éprouvée.

cupe le point de jonction. Le rez de chaussée de ce bâtiment est formé à l'intérieur par quatre arcades ornées de pilastres cannelés, et dont les voûtes sont fort surbaissées. Ces arcades ont été depuis impitoyablement engagées dans des murailles, et toute cette partie de l'Abbatiale n'a pas été plus respectée que les précédentes.

Les couronnements des quatre fenêtres sont à-peu-près semblables à ceux du corps de bâtiment que je viens de décrire; je serais néanmoins porté à les regarder comme un peu plus modernes.

Ce corps de logis présente à son extrémité S.-E. une figure de chimère, ou gargouille fort bizarre, et aussi remarquable par le mauvais goût dont elle porte l'empreinte, que par des détails d'exécution assez heureux. Il a peu de profondeur, et est masqué à l'extérieur par une construction contiguë et bien moins ancienne.

Telles sont, Messieurs, les données beaucoup trop incomplettes qu'il nous a été possible de rassembler au sujet des bâtiments dont se compose l'Abbatiale de Saint-Ouen. J'engage les personnes qui voudraient en faire l'objet de plus amples recherches, à consulter les planches placées aux pages 214 et 220 de l'ouvrage du P. Pommeraie. La première fournit des renseignements très-précieux sur l'ancienne distribution de tout l'enclos de Saint-Ouen. La seconde donne une image assez juste, quoique peu élégante, du principal corps de logis.

Les détails que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre ne sont pas de nature à prouver que la démolition de ce qui subsiste encore de l'Abbatiale de Saint-Ouen, soit une perte bien fâcheuse pour les arts. Néanmoins, Messieurs, les

amateurs des antiquités nationales ne verront pas sans de vifs regrets se consommer la ruine de ce respectable Monument. Elle mettra à leurs yeux le comble à tant d'autres pertes du même genre, arrivées depuis un espace de temps bien court. Encore quelques années, diront-ils, et, à l'exception d'un petit nombre d'édifices d'une utilité pressante et immédiate, nous aurons vu disparaître tout ce qu'ont élevé nos ancêtres; ces églises, ces couvents, ces palais, ces châteaux, toutes ces constructions consacrées à la religion, à la représentation ou à l'utilité publique. Une population à-la-fois superbe et frivole, dépensière et mesquine, a pris la place de ces sages et pieuses générations, austères et économes dans les détails habituels de la vie privée, mais si magnifiques dans les grandes occasions, et qui bâtissaient comme les Romains pour l'éternité. Non contente de ne laisser après elle aucune trace de son passage sur la terre, elle semble prendre plaisir à effacer tout ce qui peut rappeler les hommes et les faits des anciens jours. Ah ! si quelques considérations eussent pu arrêter ses coups, n'aurait-elle pas ménagé dans l'Abbatiale de Saint-Ouen, la demeure de tout ce que la Normandie a produit ou possédé pendant deux siècles de plus illustre dans l'église, les armes et la magistrature ; le séjour honoré tant de fois de la visite de nos rois ! Nous ne pourrons plus montrer à l'étranger l'enceinte où nos aïeux ont successivement reçu Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Nous n'irons plus demander des souvenirs et des inspirations à ces voûtes vénérables que le meilleur et le plus grand de nos rois habita quatre mois entiers et où il adressa aux échevins

de sa bonne ville de Rouen, ces nobles et chevaleresques paroles que l'histoire n'avait point recueillies, et que votre Rapporteur a eu le bonheur de retrouver dans une relation manuscrite :

« *Mes amis, soyez moi bons sujets et je vous serai* » *bon Roi et le meilleur Roi que vous ayez jamais* » *eu.* (1) »

---

(1) « Le Roi étant arrivé à Saint-Ouen, les clefs lui furent » présentées en présence de M. de Montpensier, gouverneur de » la province, sur un carreau de velours, lesquelles étaient » dorées, le Roi les prit et les mit entre les mains de M. de » Montpensier, lui disant : *Mon cousin, je vous les baille* » *pour les rendre, qu'ils les gardent*; et, adressant la parole » aux échevins, dit : *Soyez moi bons sujets et je vous serai* » *bon Roi et le meilleur Roi que vous ayez jamais eu.* »

MÉMOIRE EXPLICATIF

Des Dessins relatifs à l'ancienne Abbatiale de Saint-Ouen.

Par M. Auguste Le Prevost.

Messieurs,

L'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu accueillir les détails que j'ai eu l'honneur de vous soumettre concernant l'Abbatiale de Saint-Ouen, m'a engagé à profiter pour les compléter des courts moments pendant lesquels une partie de cet édifice a continué de subsister. J'ai cru sur-tout devoir m'attacher à faire reproduire les principales parties du monument dans des dessins toujours bien préférables aux meilleures descriptions, et j'ai dans ce moment l'honneur de vous offrir ce second tribut de mes faibles recherches.

Le plan ci-joint présente la totalité des emplacements occupés par les bâtiments qui viennent d'être détruits. Je crois inutile de renouveler la description que j'en ai donnée dans mon précédent Mémoire, et au moyen de laquelle vous pourrez suivre la disposition et la succession des diverses constructions dont se composait l'Abbatiale. Je vais me borner à citer dans l'ordre que j'ai suivi, les divers bâtiments, à mesure que j'aurai besoin de les rappeler à votre attention.

1° *Premier corps de bâtiment.*

Cette partie de l'édifice, la plus ancienne et la plus considérable de celles qui avaient subsisté jusqu'à nos jours, offrait une façade d'un grand intérêt, et dont il eut été fâcheux de ne pas conserver de figure ; mais le P. Pommeraie l'ayant fait graver dans son histoire de Saint-Ouen, sinon d'une manière bien élégante, au moins avec assez d'exactitude pour en faire apprécier suffisamment le caractère d'architecture, même dans les détails les plus minutieux, j'ai cru inutile d'en faire faire un nouveau dessin. Je me bornerai à vous parler des supports qui entourent les armes de France placées sur le couronnement de la fenêtre du milieu.

L'analogie avec la plus grande partie des autres monuments du régne de Louis XII et l'existence de petites cavités rondes à la tête et aux flancs des animaux qui constituent ces supports, m'avaient porté à vous les présenter dans mon précédent Mémoire pour des porcs-épic, originairement hérissés de piquants enfoncés dans les cavités et que le temps en aurait détachés. Un examen plus approfondi m'a convaincu que j'avais rencontré juste, en m'offrant encore attachés à la pierre quelques-uns de ces piquants, qui sont d'acier ou de fer très-aigre. J'ai l'honneur de vous en présenter un comme une preuve irrécusable de l'existence du porc-épic. Je ne les ai pas retrouvés sans un très-vif sentiment de plaisir, et sans regretter de n'avoir pas toujours des pièces aussi convaincantes à vous produire à l'appui de mes hypothèses.

2° *Tourelle de l'escalier.*

L'intérieur de cette tourelle est gravée en même

temps que le bâtiment précédent, dans l'ouvrage du P. Pommeraie. La seule observation nouvelle que j'y aie faite est relative aux écussons portant trois fleurs de lis qui étaient sculptées alternativement avec les armes de l'abbé Bohier, sur le couronnement des fenêtres supérieures. Je n'avais point encore pu distinguer à l'époque de la rédaction du Mémoire précédent, si l'on devait voir dans ces écussons les armes de France ou celles de l'abbaye de Saint-Ouen; je me suis assuré depuis que c'étaient bien certainement ces dernières.

Je vous ai dépeint la rampe de l'escalier contenu dans cette tourelle comme l'un des objets les plus intéressants de toute l'Abbatiale, par les ornements dont ses spires sont revêtues, et sur-tout par les lettres qu'elles renferment et dont on n'a malheureusement pu jusqu'à ce jour trouver le sens.

En examinant attentivement cette rampe avec notre savant confrère, M. Revers, nous nous sommes apperçus qu'outre les six spires apparentes, il en existait une septième de même dimension et recouverte de plâtre. Nous avons aussitôt conçu l'espérance d'y trouver la continuation des lettres sculptées sur les six autres, et par là même un puissant secours pour leur interprétation. Dans cet espoir, nous avons fait enlever avec précaution la croute de plâtre dont elle était revêtue; malheureusement cette opération, en nous prouvant qu'en effet la septième spire avait contenu comme les autres des lettres et des ornements, ne nous a pas mis à portée d'en retrouver distinctement aucuns restes de quelque étendue, parce que plus des trois quarts de la surface que nous avons fait mettre à nu avait été fracassée par le ciseau pour recevoir les fer-

rures et maçonneries dans lesquelles étaient encaissées les marches de l'escalier.

J'ai fait copier cette rampe avec le plus d'exactitude possible dans le dessin ci-joint, qui en présente en même temps la disposition et le développement circonstancié. Au moyen de ce dessin, nos successeurs parviendront peut être à interpréter les caractères dont elle est chargée. Dans le cas même où leurs efforts à cet égard ne seraient pas plus heureux que les nôtres, ils pourront au moins se former une idée exacte d'un objet aussi digne de leurs recherches et de leur curiosité.

3° *Prolongement du premier corps de bâtiment, après la tourelle de l'escalier.*

Ce prolongement faisait partie du plan primitif et formait pendant avec le premier corps de bâtiment, dont il n'était séparé originairement que par la tourelle de l'escalier. Sa construction, commencée à la même époque, fut achevée plus tard et probablement vers la moitié du XVIe siècle. Elle se liait autrefois, par les extrémités E. et N., au grand corps de bâtiment carré que l'on suppose avoir été détruit à l'époque où l'on a bâti le dortoir actuel. De nos jours, il ne restait plus d'anciennement construit que la muraille occidentale terminée au N. O. par une petite tourelle très-élégante que j'ai fait dessiner, et qui formait pendant avec la tourelle du midi, avant que celle-ci eût été abbattue. Les charmantes arabesques dont les pilastres sont ornés, paraissent imitées de quelques-unes de celles du Vatican. Les rapports intimes qui unissaient dès cette époque la France et l'Italie pour tout ce qui concerne les Beaux-Arts,

suppléaient au défaut des ouvrages calcographiques qui ont depuis répandu partout le monde civilisé ces modèles incomparables de grâce et de goût. Des artistes français allaient déjà se former en Italie, et des artistes italiens, attirés par les libéralités de nos monarques, de nos prelats et de nos grands seigneurs, venaient diriger nos constructions avec tous les avantages de leur heureuse organisation, et, si j'ose m'exprimer ainsi, de leur familiarité avec l'antique. Une foule d'habitations particulières, élevées dans la ville de Rouen, pendant ce siècle, et probablement sur les dessins des directeurs des grands travaux de la Cathédrale, du Palais de Justice et de l'Abbatiale, attestent à la fois la fécondité de leur imagination et la sagesse de leur goût. Par une suite de la fatalité qui semble s'attacher dans notre pays aux productions des arts, la plupart de ces jolies constructions ont éprouvé les atteintes de la hache ou du ciseau; d'autres ont entièrement disparu; ce qui en reste encore d'intact ne tardera probablement pas à être soumis aux mêmes outrages, sans que personne ait songé à en conserver au moins quelques traces.

4° Deuxième et troisième corps de bâtiment.

J'ai cru devoir faire dessiner ces deux parties de l'édifice, débarrassées de toutes les additions et mutilations modernes. Le dessinateur y a cependant encore laissé au rez de chaussée deux portes qui n'existaient point ou qui avaient au moins une autre forme dans l'origine. Il n'a pas non plus rendu avec toute l'exactitude désirable les carrés alternatifs de pierres blanches et de briques dont les murailles étaient composées.

Dans l'angle S.-E. du troisième corps de bâtiment, près de la porte d'entrée de la cour, se trouvait un dragon de forme bizarre et grotesque, formant caryatide. Le petit dessin ci-joint vous offre un croquis de face et un autre de profil de cette figure, plutôt propre à entrer dans lesbambochades de Callot que dans la décoration d'une maison religieuse. Au XVIe siècle on n'avait point encore banni des édifices les plus réguliers ces disparates inconvenantes dans lesquelles des ouvriers habiles se livraient sans frein aux inspirations d'une imagination fantasque et désordonnée.

A l'exception de cette figure et des pilastres carrés qui soutenaient les arcades voisines, le rez de chaussée et le premier étage n'offraient guère que des surfaces planes. C'était pour les couronnements des fenêtres placées au niveau du toit qu'avait été réservé le luxe de l'architecture. Tout ce que les beaux arts pouvaient à cette époque de splendeur produire de plus élégant, de plus riche et de plus varié avait été réuni pour décorer ces brillants accessoires de la demeure des titulaires de l'antique et vénérable abbaye de Saint-Ouen.

En terminant ici ce second Mémoire, je ne vous reparlerai point, Messieurs, des regrets que la destruction de l'Abbatiale doit inspirer aux amis des arts et des antiquités nationales. Au lieu de continuer à vous entretenir des fâcheuses réflexions que peut faire naître la ruine successive d'un si grand nombre de nos plus respectables monuments, j'appellerai votre attention sur nos ressources et sur nos espérances. Vingt-cinq ans de malheurs et d'agitations ont bien pu faire pâlir le flambeau des arts et nous enlever une partie de leurs plus précieuses productions, mais heureusement le goût n'en est

point encore éteint parmi nous ; l'étude n'en est point assez délaissée pour que nous ne puissions pas nous flatter de les retenir dans le pays où Louis XII, François Ier, Henri IV et Louis XIV les avaient naturalisés. Espérons au contraire que pendant les loisirs d'une longue paix et sous la protection d'un Gouvernement bienveillant, ils reprendront tout leur éclat ; que le goût et l'étude s'en propageront de nouveau sur tous les points de la France et dans toutes les classes de la société ; enfin, que leurs nouvelles productions effaceront les anciennes et nous dédommageront de tout ce que nous avons perdu.

LES SOLANÉES, (1)

OU

LES PLANTES VÉNÉNEUSES,

IDYLLE.

Autour de ces bosquets dont Flore aime l'ombrage,
Où la rose en naissant sourit sur le feuillage,
Où, tombant du rocher, ce ruisseau transparent
Mêle au chant des oiseaux son doux gazouillement,
Quel objet, ô Cloé, vient de frapper ta vue ?
Ton front s'est obscurci, ta marche est suspendue;
Tes yeux fixés sont prêts à répandre des pleurs....
Ce tombeau, je le vois, ces couronnes de fleurs,
Ces lignes que l'amour sur la pierre a gravées,
Ont disposé ton âme à de tristes pensées.
Hélas ! sur ce tombeau quel cœur ne s'attendrit ?
De la beauté naïve il est le dernier lit.
Connais son infortune, elle obtiendra tes larmes;
Mais la douce pitié n'a-t-elle pas ses charmes ?
Je veux t'apprendre à fuir des poisons dangereux.
Au pied du monument, sur ce terrein pierreux,

---

(1) Famille de Plantes la plupart narcotiques et dangereuses. La Morelle, la Belladone, la Mandragore, la Jusquiame, le Tabac, etc., en font partie. Linne (*Fragm. Meth. Natur.*) désignait les Solanées sous le nom de *Luridæ*, les plantes livides. Un des végétaux les plus utiles, la Pomme de terre, appartient cependant à cette famille.

Il y a plus de quinze ans que j'avais conçu l'idée d'un Poëme sur les familles végétales, où les traits les plus frappants, les qualités les plus remarquables de chacune devaient être rappelés dans une Idylle, tantôt en récit, tantôt dialoguée, tantôt descriptive. Quelques parties de ce Poëme étaient ébauchées, cette Idylle en est un fragment.

Près

Près du Baume odorant, près des Mauves pourprées ;
Vois-tu ces végétaux croître en touffes serrées,
Teintes d'un vert obscur ?.. Approchons... Leur odeur
Importune tes sens, elle attriste ton cœur.
A cet aspect fâcheux, à ces sombres livrées,
Reconnais, ô Cloé! les noires Solanées.
La nature, en peignant ce feuillage, ces fleurs,
Appuya ses pinceaux, rembrunit ses couleurs.
Le coursier, la génisse, errants dans les prairies,
Redoutent de toucher ces herbes ennemies.
Près d'elles l'animal résiste à l'appétit,
Et suit en s'éloignant l'instinct qui l'avertit.
Malheur à l'imprudent, à l'enfant trop avide,
Qui, pour calmer sa soif, cueille ce fruit perfide!
Il passera bientôt, par un funeste sort,
Du délire aux douleurs, des douleurs à la mort.

On vante la fraîcheur de la rose nouvelle;
Anette était encore et plus fraîche et plus belle.
Le jeune Alain l'aimait; tous deux dès le matin,
Dans le champ paternel, la faucille à la main,
Sciaient, en fredonnant, la moisson jaunissante.
Mais, lorsque du midi la chaleur accablante,
Loin des champs embrâsés chasse les moissonneurs,
Anette avec Alain sur le tapis des fleurs,
Au bord de la forêt cherchent un doux asyle.
L'amour est avec eux sous l'ombrage tranquille.
La sueur en ruisseaux coulait du front d'Alain;
Pour l'essuyer, Anette a dévoilé son sein.
Que ne suis-je, dit-elle, au verger de mon père!
Je t'offrirais, Alain, quelque fruit salutaire
Qui pourrait rafraîchir ton palais altéré;
Mais rien de bon ne croît dans ce lieu retiré.
Jettant soudain les yeux sur ce qui l'environne,
Près d'elle elle apperçoit la sombre Belladone.

Déjà par le fruit noir son regard est fixé :
Elle en prend un, le presse, en tire un suc pourpré,
L'approche de sa bouche et le trouve agréable,
Recommence, et bientôt, riant d'un air aimable,
En suspend un bouquet sur les lèvres d'Alain.
L'innocente ignorait le crime de sa main !....
Je frémis, ô Cloé ! de te conter le reste,
De peindre les effets d'un poison si funeste.
Anette la première en éprouva l'horreur.
Son amant interdit, pâlissant de frayeur,
Essayait d'appaiser ses tourments, son délire,
Quand lui-même il éprouve un semblable martyre.
Le soir du lendemain vit Anette expirer ;
Alain, plus malheureux, vécut pour la pleurer.

Un jour, en gémissant sur leur triste aventure,
Je sentis dans mon cœur s'élever un murmure.
Un Dieu puissant et bon eût-il fait les poisons ?
Eût-il mis la Ciguë à côté des moissons ?
Dans l'ordre universel était-il nécessaire
Qu'on vît ces noirs venins s'élever de la terre ?....
Me souvenant alors que du cancer rongeur
Ces poisons redoutés ont calmé la douleur,
Qu'à leur vertu souvent on vit céder l'ulcère,
J'ai reconnu par-tout l'attention d'un père ;
Et des biens et des maux j'ai compris le lien ;
J'ai béni l'Éternel, et j'ai dit : Tout est bien.

Par M. A.-L. Marquis.

LES FEUILLES ET LE VENT.

Fable.

Dans un obscur bourbier des Feuilles oubliées,
Y languissaient humiliées.
Le vent souffle . . . . . leurs bataillons
Montent en légers tourbillons,
Voilà mes folles dispersées,
Et vers les cieux en tous sens élancées :
C'était une ivresse, un plaisir
Qu'on aurait peine à définir.
Voyez ! voyez donc, criaient-elles
Aux oiseaux qui, comme l'éclair,
Franchissaient l'espace de l'air,
Nous aussi nous avons des ailes,
Nous irons loin. Personne n'en doutait,
Du moins tant que le Vent soufflait;
Mais il cessa ! . . . Leur sort changea de face,
Et mon escadron triomphant
Descendit si rapidement,
Qu'il se trouva . . . presqu'à la même place.

Que d'orgueilleux sont promptement déçus !
Que de sots dont le temps nous venge,
Et qui retombent dans la fange,
Quand le Vent ne les soutient plus !

Par M. Guttinguer.

LE RENARD ET LES BUCHERONS.

FABLE.

Un vieux Renard retiré de ce monde,
Dans une retraite profonde,
Formait le cœur de ses enfants ;
Était-ce donc si nécessaire,
Puisqu'ils devaient comme leur père
Tôt ou tard être courtisans !
Du reste, en gouverneur habile,
Il saisissait la moindre occasion
De donner un exemple utile,
Un conseil salutaire, une sage leçon.
Dans la forêt qui leur servait d'asile ;
Voilà qu'un jour arrivent à la file
Vingt Bûcherons. Hélas ! dirent les Renardeaux,
La hache va frapper les arbres les plus beaux ;
C'en est fait, pour nous plus d'ombrage
Qui puisse protéger nos jeux ;
Sous les coups de ces furieux,
Nous allons voir tomber les rois de ce Bocage.
Ils se trompaient. Aux faibles arbrisseaux,
Les Bûcherons firent la guerre,
Pour débarrasser les rameaux
Des arbres qui touchaient au séjour du tonnerre.
Chacun fut biens surpris ; maître Renard leur dit :
Mettez cet exemple à profit,
Du Monde vous voyez une image parfaite ;
Souvenez-vous qu'en tous lieux, en tous temps,
Quand les petits gênent les grands,
Leur affaire est bien vite faite.

Par le même.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHIMIE ET ARTS CHIMIQUES.

BOTANIQUE.

ENTOMOLOGIE.

HELMINTOLOGIE.

MÉDECINE HUMAINE.

Médecine vétérinaire.

AGRICULTURE.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

BELLES-LETTRES ET ARTS

Ouvrages lus à la Séance d'inauguration du Buste de S. M. Louis XVIII.

Ouvrages annoncés ou analysés dans le Rapport sur les travaux de l'année.

CORRESPONDANCE.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANTS.

Littératures, Arts et Antiquités.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

Littérature, Prose et Vers.

Arts et Antiquités.

Ouvrages dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

Fin de la Table.

LISTE
DES MEMBRES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS
DE ROUEN.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre de Saint-Michel.

⁂ Les Chevaliers.

Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

(G. ⁂) Grands'Croix.
(C. ⁂) Les Commandeurs.
⁂ Les Chevaliers.

Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

(G.C. ⁎) Grands'Croix.
(G. ⁎) Les Grands-Officiers.
(C. ⁎) Les Commandeurs.
(O. ⁎) Les Officiers.
⁎ Les Chevaliers.

LISTE
DES MEMBRES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS
DE ROUEN,

Avec indication de l'Année de leur réception.

OFFICIERS EN EXERCICE.

Président.

M. Auguste LE PREVOST.

Vice-Président.

M. PINARD DE BOISHÉBERT.

Secrétaire pour les Sciences.

M. VITALIS.

Secrétaire pour les Belles-Lettres.

M. N. BIGNON.

Archiviste.

M. GOSSEAUME.

Trésorier.

M. B. PAVIE.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS.

MM.

1762. D'ORNAY, Membre de l'Académie de Lyon, de celle des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à Saint-Martin-de-Boscherville, près Rouen.

1786. LAUMONIER, Chirurgien en chef honoraire de l'hospice d'Humanité, Correspondant de l'Institut, à Rouen, *rue de Lecat*.

1803. Le Comte BEUGNOT (G. C. ✠), ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, Ministre d'État, Membre de la Chambre des Députés, à Paris, *rue Royale*, n° 11.

1803. DEU, ex-Receveur des Douanes royales, Membre de l'Académie d'Amiens, à Rouen, *hôtel des Douanes*.

MM.

1811. Le Baron FOUQUET DE FLAMMARS (O ✻), Procureur général du Roi à la Cour royale de Rouen, *rue Morand*, n° 5.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1769. GOSSEAUME, Docteur en Médecine, Membre du Jury médical du département de la la Seine-Inférieure, *rue la Seille*, n° 11.

1771. GOURDIN, Bibliothécaire de la Ville, Membre de l'Académie des Inscriptions de Stockholm, de la Société des Antiquaires de Londres, des Académies d'Anvers, de Lyon, etc., *rue Cognebert*, n° 39.

1775. DESCAMPS, Conservateur du Musée de Rouen, Membre de l'Académie des Arcades de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 124.

1803. VITALIS (J.-B.), Docteur ès Sciences de l'Université, Professeur émérite des Sciences physiques du Collège royal de Rouen, Professeur de chimie appliquée aux Arts, de la même Ville; Membre de plusieurs Académies et Societés savantes, *rue Beauvoisine*, n° 11.

1803. MATHEUS, Négociant, *place de la Pucelle d'Orléans*.

1803. S. Em. Mgneur le Cardinal CAMBACÉRÈS (G. C. ✻), Archevêque de Rouen, *en son Palais Archiépiscopal*.

MM.

1803. Le Chev BOULLENGER (✠), Président du Tribunal de première instance, *rue de la Chaîne*, n° 10.

1803. LEMASSON, ancien Ingénieur en chef du Département, *rue du Rempart Bouvreuil*, n° 13.

1803. ROBERT, Pharmacien en chef de l'hospice d'Humanité, Membre du Jury médical, Correspondant de la Société médicale du département de l'Eure, *à l'Hospice*.

1803. PAVIE (Benjamin), Manufacturier, Membre de la Société d'Émulation, *rue du faubourg Saint-Hilaire*, nos 21 et 22.

1803. VIGNÉ, D.-M., Correspondant de la Société de l'École de Médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 10.

1803. LETELLIER, Officier de l'Université, Docteur ès Sciences, Inspecteur de l'Académie, *rue de Sotteville*, n° 40, *à Saint-Sever*.

1803. VAUQUELIN, Architecte, *boulevard Bouvreuil*, n° 7.

1803. LANCELEVÉE, Négociant-Manufacturier, *rue Saint-Amand*, n° 5.

1804. GODEFROY, D.-M., *rue Saint-Éloi*.

1804. BIGNON (N.), Docteur ès Lettres, Professeur émérite de Rhétorique du Collège royal de Rouen, Officier de l'Université de France, *rue du Grand Maulévrier*, n° 8.

1804. DESORIA, Professeur de Dessin au Collège royal, *rue de l'Avalasse*, n° 35.

MM.

1805. Le Baron CHAPAIS DE MARIVAUX (✻), Conseiller en la Cour royale, Membre de la Société d'Émulation de Rouen, *rue Saint-Jacques*.

1805. PERIAUX (Pierre), Imprimeur du Roi, Membre de l'Académie des Sciences, de Caen, et de la Société d'Agriculture et de Commerce de la même Ville, *rue de la Vicomté*, n° 30.

1805. LAMAUVE, D.-M., Chirurgien en chef de l'Hospice général, Membre de la Société d'Émulation, *rue de Racine*, n° 6.

1805. MEAUME (J.-J.-Germain), Licencié ès Sciences, Professeur de Mathématiques spéciales au Collège royal de Rouen, *rue Poisson*, n° 17.

1808. DUBUC l'aîné, Apothicaire-Chimiste, Membre du Jury médical, Correspondant de la Société de Médecine du département de l'Eure, de celle de Pharmacie de Paris, de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Percière*, n° 20.

1808. PINARD DE BOISHÉBERT ✻, *rue du Coquet*, n° 14.

1808. Le Baron LEZURIER DE LA MARTEL (O ✻), *rue de Crosne*, n° 2.

1809. DUPUTEL, *rue de la Prison*, n° 12.

1810. FLEURY, Conservateur des Forêts, *rue Beauvoisine*, n° 84.

1811. Le Baron DE VILLEQUIER (O ✻), premier Président de la Cour royale, Membre de la Société d'Émulation de Rouen, *rue de la Seille*.

MM.

1813. MARQUIS, D.-M., Professeur de Botanique au Jardin des Plantes, à Rouen; Secrétaire de Correspondance de la Société d'Émulation de la même Ville, Membre des Sociétés de Médecine de la Faculté de Paris, du département de la Seine et de celui de l'Eure, et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, *rue de l'Amitié*, n° 36.

1813. LE PREVOST (Auguste), Propriétaire, *rue de Buffon*, n° 17.

1813. LICQUET (Théodore), Secrétaire adjoint à la Mairie, *à l'Hôtel-de-Ville*.

1813. GUTTINGUER fils, Négociant, *rue Saint-Éloi*.

1813. CABISSOL, Conseiller de Préfecture, Membre de la Société d'Émulation, *rue Moiteuse*.

1814. DUFILHOL, Professeur de Mathématiques élémentaires, *au Collège royal*.

1814. LE TURQUIER DE LONGCHAMP, Botaniste, *à l'Hospice général*.

1815. BRIÈRE, Avocat général à la Cour royale, Membre de la Société d'Émulation, *rue Saint-Patrice*.

1815. BOISTARD ✠, Ingénieur en chef du département, *rue Saint-Patrice*, n° 8.

1815. MALLET, Ingénieur en chef pour le Pont de Rouen, *rue du Panneret*, n° 27.

1815. FLAUBERT, D.-M., Chirurgien en chef de l'hospice d'Humanité, Membre du Jury médical, *rue de Crosne*, *près l'Hospice*.

MM.

1815. LE PREVOST, Artiste vétérinaire, *rue Saint-Laurent.*

1815. LECARPENTIER, Professeur de l'Académie de Dessin et de Peinture ; de l'Athénée des Arts, de la Société philotechnique de Paris, de l'Académie de Caen, de la Société d'Emulation de Rouen, etc, *rue Etoupée* n° 20.

1815. Le Comte DE KERGARIOU (O. ✠), Préfet du Département, Membre de la Société d'Emulation de Rouen, *en son Hôtel.*

1816. RICARD ✠, Inspecteur des Eaux et Forêts, *rue du Vieux-Palais.*

1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, *à l'hôtel des Monnaies.*

1816. RIBARD (Prosper), Membre de la Chambre des Députés, Maire de la ville de Rouen, Membre de la Société d'Emulation de la même Ville, *rue de la Vicomté*, n° 89.

1817. ADAM, Vice-Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen.*

1817. DUROUZEAU, Avocat général à la Cour royale, *rue Bouvreuil.*

1817. LE PREVOST, D.-M., Correspondant de la Société de Médecine de Toulouse, *rue Malpalu.*

MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM.

1766. Le Colonel TOUSTAIN DE RICHEBOURG ⁂, à Saint-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1770. DANGOS, Correspondant de l'Institut, à Tarbes.

1771. RONDEAUX DE MONTBRAY, Manufacturier, à Louviers.

1776. Le Comte DE FONTANES (C. ⁂) Pair de France, Membre de l'Institut, à Paris, *rue de la Chaussée-d'Antin*, n° 36.

1777. DANNEVILLE, à Valognes.

1777. COUSIN-DESPREAUX, Associé de l'Institut, à Dieppe.

1777. MONGEZ, Antiquaire, à Paris, *hôtel des Monnaies*, n° 11.

17.. GOIS père, Sculpteur, à Paris, *au palais des Arts.*

17.. MILCENT, Homme de lettres, à Paris, *rue du marché des Jacobins*, n° 36.

1783. LAMANDÉ père ⁂ (O ⁂), Inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Bac*, n° 86.

1783. MOREAU le jeune, Graveur, à Paris, *rue du Coq-Saint-Honoré.*

MM.

1785. LEMONNIER ✻, Peintre du Roi, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 5.

1786. MOREAU DE SAINT-MERRY (C. ✻), à Paris, *rue Saint-Guillaume*, n° 16.

1786. DEMAUREY, Mécanicien, à Incarville, près Louviers.

1786. GRAPPIN, Secrétaire de l'Académie, à Besançon.

1787. LEVAVASSEUR le jeune, Officier d'artillerie, à

1787. DAVID, Graveur, à Paris, *rue de Corneille*, n° 3.

1788. DELANDINE, Bibliothécaire, Correspondant de l'Institut, à Lyon.

1788. SAGE ✻, Membre de l'Institut, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.

17.. Le Baron DESGENETTES (O. ✻), D.-M., à Paris, *rue de Tournon*, n° 8.

17.. MONNET, Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

17.. TESSIER ✻, Membre de l'Institut, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

17.. VASTEL, Directeur de la Société académique, à Cherbourg.

1803. GUERSENT, Docteur-Médecin, à Paris, *rue Saint-Avoye*, n° 15.

1803. LHOSTE, à Sartilly, près Avranches, département de la Manche.

1803. DESCROIZILLES, à Paris.

MM.

1803. TARDIEU, Peintre, à Paris, *rue Saint-Dominique-Saint-Germain*, n° 72.

1803. LEBOULLENGER ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Mont-de-Marsan, département des Landes.

1803. Le Comte CHAPTAL ✡ (G. ✠), Membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, F. S.-G, n° 70.

1803. MOLLEVAUT, Correspondant de l'Institut, à Paris, *boulevart Montmartre*, n° 14.

1803. DELARUE, Membre de l'Académie de Caen, Correspondant de l'Institut, à Caen.

1803. LEBARBIER l'aîné, Membre de l'Institut, à Paris, *quai des Augustins*, n° 55.

1803. GODEFROY père, Graveur, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, n° 3.

1803. Le Cher CUVIER ✡ ✠, Secrétaire perpétuel de l'Institut, Conseiller d'État, à Paris, *au Jardin du Roi*.

1803. Le Comte DE LACÉPÈDE (G. C. ✠) Membre de l'Institut, à Paris, *rue de Verneuil*, n° 26.

1803. Le Marquis D'HERBOUVILLE (C. ✠), Pair de France, à Saint-Jean-du-Cardonnay, département de la Seine-Inférieure.

1804. BOISTARD DE GLANVILLE, à Vauville, arrondissement de Pont-l'Evêque, département du Calvados.

1804 BOINVILLIERS, Correspondant de l'Institut, à Douay.

MM.

1804. DEGLAND, D.-M.; Professeur d'Histoire Naturelle, à Rennes.

1804. Le Baron DEMADIÈRES ✠, à Paris, *rue Neuve-des-Petits-Champs.*

1805. LEBOUCHER, Directeur des Douanes, Correspondant de l'Institut, à Abbeville.

1805. DUMONT-COURSET, à Courset, par Samer, département du Pas-de-Calais.

1806. Le Baron SAVOYE-ROLLIN (O. ✠), ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, Membre de la Chambre des Députés, à Paris, *rue Saint-Honoré, hôtel de Mayence.*

1806. Le Baron DE GERANDO (O. ✠), Membre de l'Institut, Conseiller d'État, à Paris, *impasse Ferou*, n° 7.

1806. DELABOUISSE, Homme de lettres, à Paris.

1806. BOYELDIEU, Avocat, à Paris, *rue de Richelieu*, n° 69.

1807. PROUST ✠, Membre de l'Institut, à Paris, *rue de Ménil-Montant, près la barrière.*

1808. LEBOUVIER DES MORTIERS, ancien Magistrat, à Paris, *rue de Seine*, F. S.-G., n° 16.

1808. SERAIN, ancien Officier de Santé, à Canon, par Croissanville, département du Calvados.

1808. LAIR (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture, Secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen.

1808. DELANCY, Chef de bureau à la Division littéraire du Ministère de la Police générale, à Paris.

MM.

1809. FRANCOEUR, Professeur des Sciences au Collège royal de Charlemagne, à Paris.

1809. HERNANDEZ, Professeur à l'École de Médecine de la Marine, à Toulon.

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles.

1809. GASTELIER ☼, Médecin, à Paris, *rue du Four-Saint-Germain*, n° 17.

1810. ROSNAY DE VILLERS, Directeur du Dépôt de mendicité, à Amiens.

1810. Le Chev VAUQUELIN ☼, Membre de l'Institut, à Paris, *au Jardin du Roi.*

1810. DUBUISSON, à Paris, *rue du Faubourg Saint-Antoine*, n° 333.

1810. DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue de Tournon*, n° 14.

1810. DENIS, Docteur-Médecin, à Tilly-sur-Seulle, département du Calvados.

1810. LEROUX DES TROIS-PIERRES, propriétaire, aux Trois-Pierres, près Saint-Romain de Colbosc.

1810. BÉRANGER, Membre de l'Académie de Lyon, à Lyon.

1810. Le Marquis DE BONARDI DUMESNIL, ancien Officier de Carabiniers, au Mesnil-Lieubray, canton d'Argueil, arrondissement de Neufchâtel.

1810. DELARUE, Pharmacien, Secrétaire de la Société médicale, à Evreux.

1810. Le Comte DE SESMAISONS, à Paris, *Petit Palais du Luxembourg.*

1810. LESCALLIER, ancien Préfet maritime, au Havre.

MM.

1810. CLÉRISSEAU, Dessinateur, Peintre et Architecte du Roi, à Paris.

1810. SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.

1810. BALME, Secrétaire de la Société de Médecine, à Lyon.

1810. LEFILLEUL DES GUERROTS, au château des Guerrots, à Hengleville, près d'Auffay, département de la Seine-Inférieure.

1811. L'Abbé LE PRIOL, Recteur de l'Académie, à Rennes.

1811. LAPORTE-LALANNE ✠, Conseiller d'État, à Paris, *rue Saint-Guillaume*, n° 32.

1811. LE SAUVAGE, Docteur-Médecin, à Caen.

1811. LAFISSE, Docteur-Médecin, à Paris, *rue Sainte-Anne*, n° 48.

1812. Le Comte STANISLAS DE GIRARDIN ⁂ (C. ✠), ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Ermenonville, près Paris.

1812. HELLOT ✠, à Paris, *rue d'Astorg*, n° 17.

1812. BOULLAY, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*.

1812. LA RIVIÈRE, Professeur de Philosophie au Collège royal de Clermont, département du Puy-de-Dôme.

1812. BRIQUET, Professeur de Belles-Lettres, à Niort.

1813. LABBEY, Examinateur retraité, à Paris.

1813. Le Cher DE CUBIÈRES, à Versailles.

1813. LAMANDÉ fils ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue de Grenelle, F. S.-G.*, n° 25.

MM.

1813. GOIS fils, Sculpteur, à Paris, *au Palais des Arts.*

1813. FLAUGERGUES, Astronome, Correspondant de l'Institut, à Viviers.

1814. TARBÉ ✠, chef de Division à l'Administration des Douanes, à Paris.

1814. PÊCHEUX, Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin*, n° 14.

1814. LEMASSON DE SAINT-AMAND, ancien Préfet du département de l'Eure, à Amfreville-sur-Iton, par et à Louviers, département de l'Eure.

1815. Le Comte JOURDAN ✠ (G. C. ✠), Maréchal de France, Gouverneur de la septième Division militaire, à Grenoble.

1815. DUMESNIL, Homme de Lettres, à Vernon.

1815. PERCELAT, à Paris.

1815. GEOFFROY, Avocat, à Valognes.

1815. FABRE, Correspondant de l'Institut, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles.

1816. REVERS, Correspondant de l'Institut, à Conteville, près le Pont-Audemer.

1816. BOUIN, Médecin en chef des Hospices de Bourges, à Bourges.

1816. LOISELEUR DES LONGSCHAMPS, Docteur-Médecin, à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

1816. DUTROCHET, Docteur-Medecin, à Chareau, près Château-Renault, département d'Indre et Loire.

1816. Le Cher TIOLIER ✠, Graveur de Médailles de la Chancellerie de France, à Paris, *à la Monnaie des Médailles.*

MM.

1817. PATIN, Maître des Conférences à l'École normale, à Paris, *Hôtel Praslin.*

1817. DESORMEAUX, D.-M. à la Faculté de Médecine, à Paris.

1817. MÉRAT, Docteur-Médecin, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 15.

1817. HURTREL-D'ARBOVAL, Vétérinaire, à Montreuil-sur-Mer.

1817. MOREAU DE JONNÈS, Chef d'Escadron, Aide-de-Camp, attaché au Ministère de la Marine, Correspondant de l'Institut, à Paris, *rue Richepanse*, n° 2.

ACADÉMICIENS ÉTRANGERS.

MM.

1783. Le Cher DE TURNOR, Membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

1783. Miss Anna MOOR, à Londres.

1785. ANCILLON, Pasteur de l'Église française, à Berlin.

1803. DE VOLTA, Professeur de Physique, Associé de l'Institut, à Pavie.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des Finances, et Correspondant du Conseil des Mines de Paris, à Salzbourg.

1803. DEBRAY, Ministre du Roi de Bavière, à Berlin.

1803. GEFFROY, Professeur d'Anatomie à l'Université de Glascow.

MM.

1803. ENGELSTOFT, Docteur en Philosophie, Professeur adjoint d'Histoire à l'Université de Copenhague.

1803. CAVANILLE, Botaniste, à Madrid.

1803. John SINCLAIR, Président du Bureau d'Agriculture, à Edimbourg.

1803. FABRONI, Mathématicien, Directeur du Cabinet d'Histoire Naturelle, Correspondant de l'Institut, à Florence.

1812. VOGEL, Professeur de Chimie, à l'Académie de Munich.

1816. CAMPBELL, Professeur de Poësie à l'Institution royale de Londres.

1817. KERCKHOFFS, Médecin militaire, à Ruremonde.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

L'Institut, à Paris, *au Palais des Quatre-Nations.*
L'Athénée des Arts, à Paris, *rue des Bons-Enfants.*
La Société royale d'Agriculture, à Paris, *à l'Hôtel de Ville.*
La Société médicale d'Émulation, à Paris.
La Société des Sciences physiques, à Paris.
La Société des Pharmaciens, à Paris.
L'Académie des Sciences, etc., à Amiens.
La Société des Sciences, Lettres et Arts, à Anvers.
L'Académie des Sciences, à Besançon.
La Société des Sciences, etc., à Bordeaux.
La Société des Sciences, etc., à Boulogne-sur-Mer.
L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Caen.
La Société d'Agriculture et de Commerce, à Caen.
La Société académique, à Cherbourg.
La Société médicale, à Évreux.
La Société des Sciences, etc., à Grenoble.
L'Académie des Sciences, etc., à Dijon.
La Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy.
La Société des Sciences et Arts, à Niort.
La Société des Sciences physiques et médicales, à Orléans.
L'Académie des Sciences, etc., à Marseille.
L'Académie des Sciences, etc., à Rennes.
La Société des Sciences et Arts, à Strasbourg.
L'Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
La Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à Tours.

La Société d'Agriculture, à Versailles.
L'Académie des Sciences, etc., à Lyon.
La Société des Lettres, Sciences et Arts, à Douay.
La Société de Médecine, à Lyon.
La Société des Sciences et des Arts, à Nantes.
L'Académie du Gard, à Nismes.
La Société libre d'Émulation et d'Encouragement pour les Sciences et les Arts, à Liége.

A ROUEN. DE L'IMP. DE P. PERIAUX, IMPRIMEUR DU ROI. (1817.)

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1817.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1817.



A ROUEN,

De l'Imp. de P. PERIAUX, Imprimeur du Roi
et de l'Académie.

1818.

ERRATA.

Fautes à corriger dans le volume de 1816.

Page 49, ligne 14, *au lieu de* est à désirer, *lisez* il est à désirer.

Page 51, ligne 16, *au lieu de* maintenant, *lisez* contenant.

Page 58, ligne 18, et on chaufferait, *effacez* et.

Page 60, ligne 16, *effacez ces mots* qui en résulte.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1817.

D'APRÈS le compte qui en a été rendu par MM. les Secrétaires, à la Séance publique du Vendredi 8 Août de la même année.

DISCOURS

PRONONCÉ à l'ouverture de la Séance publique le 8 Août 1817, *par M. Auguste* LE PREVOST, *Président.*

MESSIEURS,

Depuis que l'Académie de Rouen existe, elle n'a jamais cessé de regarder comme le plus saint de ses devoirs, comme la plus douce de ses récompenses l'usage d'appeler chaque année une portion

respectable et choisie de la population de cette ville à entendre le compte de ses travaux, à en juger le mérite, à en propager les fruits, à en fixer le prix dans l'opinion publique. Uniquement vouée au culte du beau et de l'utile, elle ne les recherche avec une ardeur infatigable que pour les communiquer à ses concitoyens, bien moins jalouse d'accroître sa propre gloire que d'étendre et faire fleurir parmi eux l'empire des Sciences, des Lettres et des Arts,; de faire briller d'un éclat de plus en plus vif dans notre belle contrée le flambeau de la civilisation ; d'y naturaliser, enfin, tout ce que les âges passés, les contrées lointaines, les idiomes étrangers, les faits peu connus ont pu produire de propre à reculer les bornes de la pensée, du savoir ou de l'industrie, de la gloire ou de la félicité humaines.

Les temps ne sont heureusement plus, Messieurs, où l'emblême du Mystère était assis aux portes des temples de la Science et de la Sagesse. Les fruits des spéculations de nos Philosophes, de la verve de nos Poëtes, de l'éloquence de nos Orateurs, des recherches de nos Savants, de l'habileté de nos Artistes ne seront plus perdus pour les générations futures. Lors même que ces grandes migrations de peuples qui renouvellent la face du Monde auront passé par dessus les monuments de notre civilisation, ce ne sera plus à de vaines conjectures sur d'inexplicables hiéroglyphes que seront réduits les mortels généreux qui voudront rallumer le flambeau des connaissances humaines. Porté par toute la terre, multiplié sous toutes les formes, adapté à toutes les langues, nous pouvons espérer maintenant de faire arriver sans atteinte jusqu'aux rivages les plus lointains de l'océan des âges ce que nous

avons recueilli de l'expérience et des travaux de soixante siècles. La postérité la plus reculée se plaira à proclamer les grandes obligations qu'elle aura aux nations actuellement existantes ; et leurs noms, vainqueurs du temps et de l'oubli, ne seront point perdus pour elle, comme le sont pour nous ceux de ces peuplades illétrées dont des monuments grossiers ou de vagues traditions attestent seuls le passage sur la terre.

Mais ce n'est pas seulement dans l'avenir, Messieurs, que nous devons placer les bienfaits de la publicité et de la diffusion universelle des connaissances humaines. Quoi qu'en ait pu dire un Philosophe célèbre, quelque jugement qu'en aient porté des esprits chagrins, l'homme est né pour la civilisation, et toutes les fois qu'on augmentera avec sagesse et discrétion la somme de ses connaissances, on lui fournira de nouvelles leçons de vertu, de nouvelles chances de bonheur, de nouveaux moyens de perfectionner ses plus nobles facultés. Les sciences théologiques et morales lui apprendront la place glorieuse qui lui est assignée dans la grande échelle des êtres, et les obligations qui lui sont imposées envers son Créateur, ses semblables et lui-même. L'étude du droit lui fera connaître avec précision les limites les plus délicates du juste et de l'injuste. Les sciences exactes rectifieront son jugement, et mettront à sa disposition des moyens de rechercher la vérité, applicables à tout ce qu'il y a de commensurable dans le monde réel et dans le monde possible. Les sciences naturelles déploieront à ses yeux enchantés les merveilles de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, et cette innombrable série de combinaisons que la sagesse divine a su tirer de la matière et du mouvement. L'art sublime de

guérir prolongera ses jours et les embellira par la santé, le premier de tous les biens à son usage, après la vertu et le génie. Les arts industriels mettront à profit, pour son bien-être et ses plaisirs, toutes les ressources de son organisation, tous les agents que la nature a mis à sa disposition. Les arts libéraux charmeront ses loisirs, et l'entoureront de leurs gracieuses créations. La céleste poésie développera dans son cœur toutes les passions généreuses, tous les sentiments propres à ennoblir l'existence. L'histoire, enfin, lui montrera dans les souvenirs du passé des leçons pour le présent, des probabilites pour l'avenir, et l'action quelquefois lente, mais jamais interrompue, de cette justice universelle qui confond toutes les combinaisons de la prudence humaine, et aux arrêts de laquelle ne sauraient se soustraire les Peuples ni les Rois.

Si quelqu'un, Messieurs, était encore tenté de méconnaître ces bienfaits de l'étude et de l'instruction, au moins ne pourrait-ce être au sein de cette terre de Normandie, si anciennement, si hautement civilisée, où, sous la protection de la gloire militaire et de sages institutions, les premiers accords de la poésie française se sont fait entendre, aux jours des Trouvères, comme aux jours des Malherbe et des Corneille; de cette Normandie, dont les heureux habitants savent allier à l'agriculture la plus variée, à l'industrie la plus active, aux plus vastes spéculations commerciales le culte et les faveurs de toutes les Muses. Les enfants du Nord n'eurent pas plutôt mis le pied sur ce sol privilégié, qu'ils se dépouillèrent de leurs habitudes féroces et déprédatrices, de leur mépris de la propriété, de leur caractère inquiet et vagabond, pour devenir les guides des peuples voisins dans les routes non

encore frayées de la civilisation moderne, réalisant ainsi ce qu'on racontait autrefois de ces contrées enchantées, où les animaux les plus venimeux, les plantes les plus malfaisantes perdaient leurs poisons par l'effet d'une benigne et irrésistible influence.

En fixant notre attention sur ce passage de la barbarie à l'état social, le plus rapide peut-être dont les fastes de l'histoire nous aient transmis le souvenir, nous devons remarquer, à la louange de la civilisation et de nos ancêtres, qu'en enlevant au caractère normand tout ce qu'il avait de défectueux, il y laissa subsister, il y fortifia même cette passion de la gloire, cet amour des combats et des dangers, qu'ils avaient apportés de leur primitive patrie. Aussi, ne fut-ce pas assez pour eux d'avoir forcé les Monarques français, et leurs voisins les plus puissants, à respecter les limites du territoire qu'ils avaient conquis. Moins de deux siècles après leur établissement en Neustrie, la superbe Albion, la brillante Parthenope obéissaient à leurs lois, et leurs drapeaux avaient flotté des premiers sur les remparts de la Cité sainte.

Mais ce n'est pas seulement en pouvoir, Messieurs, c'est sur-tout en magnificence et en amour des Arts que la cour de nos Princes l'emportait sur celle de leurs pairs, et le disputait à celle du suzerain. Tous les talents y étaient appelés et protégés : la poésie française y essayait ses premiers chants ; l'histoire, en langue moderne, ses premiers récits, et l'on chercherait en vain dans les annales du moyen âge des bienfaiteurs des Lettres, comparables à notre Henri Ier, à notre Henri II, et à ce Roi de chevaleresque mémoire, l'ami de Blondel, le rival des Troubadours en gaie science comme des lions en courage.

Quelques désastres que la Normandie ait éprouvés pendant la lutte longue et sanglante qui suivit ces jours de grandeur et de gloire, les Muses n'ont jamais cessé d'y avoir des autels et de nombreux adorateurs ; et nous pouvons dire avec orgueil que ce fut à juste titre et par la supériorité constante de ses habitants dans la culture des Arts de l'esprit qu'elle mérita de donner plus tard à la France son premier poëte, à la tragédie moderne son fondateur, aux Sciences leur premier interprète.

C'est à partir des générations contemporaines de ces trois Grands Hommes que nous pouvons dater pour notre province une nouvelle ère non moins glorieuse, non moins fortunée que celle des Guillaume, des Richard et des Henri. C'est depuis eux que nous avons vu plus particulièrement se développer à-la-fois parmi nous tous les genres d'instruction, tous les germes de la prospérité publique, les Lettres et les Arts libéraux, les Sciences spéculatives et les procédés-pratiques de l'industrie, l'Art qui fertilise notre sol, celui qui crée des produits nouveaux sous la main de l'ouvrier, et celui qui va échanger nos richesses surabondantes contre les denrées de l'Orient et de l'Occident. Enfin, si de ces considérations générales nous passons à des considérations particulières, c'est encore à partir de l'un de ces Grands-Hommes que l'Académie de Rouen existe, et que, fidèle aux grandes vues d'utilité publique qui ont présidé à sa fondation, elle n'a cessé de travailler à la propagation des lumières, au maintien du goût, à la conservation des saines doctrines, au perfectionnement de tous les genres d'industrie. Déjà, nombre d'établissements respectables sortis de son sein et dotés de ses deniers la secondaient dans cette mission, et répandaient

dans toutes les classes de la société une instruction solide et variée, lorsque la révolution, en l'enveloppant dans la ruine commune des institutions les plus vénérables, y comprit aussi toutes les écoles, tous les dépôts qu'elle avait créés. Echappée seule au naufrage, mais consolée et revivifiée par la pro. tection spéciale de notre auguste Monarque, elle croira n'avoir rien perdu, tant qu'elle pourra continuer de rendre les mêmes services, de concourir à rétablir l'empire des bons principes, à ranimer le culte des Muses, à perfectionner les Arts utiles; tant qu'elle pourra donner des exemples d'amour et de dévouement pour la dynastie de son fondateur et de son restaurateur ; tant que la bienveillance des Magistrats et l'estime des citoyens encourageront ses travaux ; tant qu'elle espérera, enfin, de pouvoir être associée dans la pensée des amis du trône et de la patrie aux bienfaits et à l'illustration du règne de Louis-le-Désiré.

MM. les Secrétaires vont vous présenter, Messieurs, le tableau détaillé de l'emploi de nos séances pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Nous espérons que vous y trouverez constamment l'empreinte des vues que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer. Sous ce rapport, au moins, nous croirions pouvoir réclamer quelques droits à votre attention, si l'empressement que vous avez mis à vous rendre à l'invitation de la Compagnie, en attestant votre goût pour les connaissances et les Arts que nous cultivons, ne nous répondait d'avance de l'intérêt avec lequel vous recevrez cette communication, de la bienveillance avec laquelle vous apprécierez des efforts toujours estimables, quel qu'en soit le mérite ; toujours dignes d'encouragements, quand ils ne le seraient pas de félicitations. Les

Juges éclairés que j'aperçois dans cette enceinte connaissent trop bien quels écueils nous avons eu à rencontrer dans des mers fécondes en naufrages, pour ne pas nous savoir quelque gré au moins de les avoir bravés. Puissent-ils souvent trouver que nous les avons heureusement franchis ! Puissent aussi nos travaux trouver grace aux yeux d'un sexe dont la présence en ce lieu est si flatteuse pour l'Académie, dont le goût est si délicat, et dont les jugements sont toujours dictés par une si aimable indulgence ! Son suffrage et le vôtre seront pour nous, je le répète, Messieurs, la plus douce des récompenses.

SCIENCES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. Vitalis, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.

Messieurs,

Si le héros puise des titres certains à la gloire et à la reconnaissance publique dans le généreux sacrifice qu'il fait à la patrie de ses affections les plus chères, de sa santé, de sa fortune, de sa vie même, il est aussi dans l'estime et la considération des récompenses honorables réservées à celui qui se voue tout entier au culte des Sciences ; qui fait de leur étude l'objet unique de ses pensées, de ses

méditations et de ses veilles ; qui lutte avec un courage infatigable contre les obstacles et les difficultés ; qui parvient, par son génie, à tirer des principes d'heureuses et utiles applications ; qui réussit à frayer des routes nouvelles, à ouvrir de nouveaux canaux à l'Agriculture, à l'Industrie et au Commerce.

Appelés à de si douces conquêtes, et fidèles à vos engagements, vous venez encore une fois, Messieurs, donner la preuve des efforts constants que vous ne cessez de faire pour approcher de plus près du but vers lequel vous marchez sans cesse, le progrès des Sciences et le perfectionnement des Arts qui en dépendent.

Chargé de rendre compte de la partie de vos travaux qui regarde les Sciences, je vais, Messieurs, pour me conformer à vos intentions, en parcourir le cercle le plus rapidement qu'il me sera possible.

Astronomie.

L'Académie a reçu de M. *Dagut de Betesta* un *Mémoire sur les taches qu'il a observées sur le disque du Soleil, en* 1816, avec un *Tableau du dessin de leur configuration.*

Organe d'une Commission nommée pour cet objet, M. Letellier en a ainsi rendu compte :

« La première découverte des taches du soleil paraît avoir eu lieu, en 1610, par un géomètre allemand, nommé Fabricius, dont M. de Betesta rapporte les propres expressions dans le récit qu'il fait de cette découverte. » Sans s'arrêter aux observations qui ont été faites depuis jusqu'à nos jours,

et sans parler de différents faits de ce genre, parce qu'on les trouve consignés, année par année, jour par jour, dans tous les ouvrages d'astronomie, M. le Rapporteur passe immédiatement aux observations de M. de Betesta.

» L'auteur commença à observer les taches du soleil, le 10 juin 1816, à 7 h. 45′ 25″ du matin, par un très-beau temps; et, à l'aide d'une des meilleures lunettes que nous ayons en France, il aperçut cinq taches à-peu-près de même grosseur, sans nébulosité. Le 12, il en vit une sixième, environ à la même heure. Il remarqua que les cinq précédentes avaient fait un mouvement, et que la sixième commençait à entrer sur le disque du soleil. Le 16, il en observa huit, toutes différentes en grosseur. Le 20, il n'en observa plus que deux, qui occupaient le centre de l'astre; les six plus petites avaient disparu. Le 22, le 28 et le 29, il fit des observations analogues; il les continua pendant une grande partie du mois de juillet, jusqu'au 5 d'août, le dernier jour de ses observations. Le 6, le disque du soleil parut pur et sans tache.

» Il nous a semblé, continue M. Letellier, que l'auteur du Mémoire, au lieu de se borner au simple récit des faits, aurait pu profiter de cette série d'observations pour étudier le mouvement des taches, et en déterminer le cours. En observant, en effet, pendant plusieurs jours, les différences de déclinaison et d'ascension droite entre une même tache et le centre du soleil, il aurait pu en conclure les différences de longitude et de latitude; et, en répétant l'opération, il eût obtenu par-là une suite de points qui auraient représenté à peu-près la route apparente de la tache sur le disque du soleil. Mais M. de Betesta a jugé à propos de s'en

tenir aux faits, peut-être à cause de la difficulté des détails et de la patience qu'ils exigent.

» M. de Betesta termine son travail par l'exposition des différentes opinions connues sur la matière des taches du soleil. Ces opinions résultent nécessairement de la nature qu'on attribue au soleil lui-même ; elles sont également plausibles, soit qu'on regarde le soleil comme un noyau solide et obscur, environné d'une immense atmosphère lumineuse, soit qu'on l'envisage comme formé d'une matière subtile, agitée d'un mouvement rapide et continuel. C'est cette dernière opinion qu'embrasse notre auteur. Suivant lui, les matières hétérogènes qui font partie du soleil s'en séparent par le mouvement rapide du fluide dont il est composé, ce qui trouble l'action réciproque des forces centrifuge et centripète. Ces matières hétérogènes sont donc portées sur la surface du soleil, où elles se réunissent comme les écumes de la mer ou celle d'un métal en fusion. Ces écumes, agitées par la matière subtile du soleil, prennent les différentes figures que ces taches offrent à nos regards. »

M. le Rapporteur conclut que, quoique l'ouvrage de M. de Betesta n'apprenne rien de neuf et de bien piquant, cependant ses observations ne sont pas sans mérite, et annoncent un zèle digne des éloges de l'Académie.

= M. le baron *Lézurier de la Martel* a communiqué à l'Académie une *Notice sur la planète Vénus.* Cette Notice, qui a paru il y a quelque temps dans les journaux, avait pour but de donner aux personnes étrangères à l'astronomie des idées justes sur la planète Vénus, qui brillait alors d'un vif éclat.

— Nous devons aussi à M. *Lézurier* un *Dialogue des Morts entre Fontenelle et Mme la marquise de G.... sur les taches du Soleil.* (L'Académie a délibéré que ce Dialogue serait imprimé en entier à la suite de ce Rapport.)

= L'Académie a reçu de M. *Gady*, juge au tribunal de Versailles, un *Précis de la Vie de M. Lieudé, baron de Sepmanville*, correspondant de l'Institut, attaché à la section d'Astronomie, et Membre non résidant de l'Académie de Rouen.

M. Gosseaume, qui a connu particulièrement la famille de M. de Sepmanville, a bien voulu, à ma prière, se charger de faire de ce Précis un extrait qui sera lu dans le cours de cette séance et imprimé à la suite de ce rapport.

Mécanique.

M. *Pattu*, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées du département du Calvados, a fait hommage à l'Académie de sa *Description de la Vis d'Archimède à double effet, destinée aux irrigations et aux épuisements.*

Chargé de faire un rapport sur cette machine, M. Boistard, ingénieur en chef de 1re classe au corps royal des ponts et chaussées, aujourd'hui directeur du canal de l'Ourcq, en a développé le mérite et les avantages, en juge impartial et éclairé.

= M. *Tarbé*, inspecteur général du corps royal des ponts et chaussées, a adressé à la Compagnie un certain nombre d'exemplaires de son *Rapport*

sur la Vis d'Archimède a double effet, dont il vient d'être parlé.

= M. le chevalier *Pinard de Boishébert*, vice-président de l'Académie, a présenté un Mémoire qui a pour objet le *moyen de détruire les effets de l'inertie dans les pompes à conduite traînante.*

L'Académie a délibéré que ce Mémoire serait imprimé en entier. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

= M. Philémon *Sence*, directeur d'une filature de coton au Havre, a soumis au jugement de l'Académie une machine à laquelle il a donné le nom d'*Aune cylindrique.*

Organe d'une Commission nommée pour cet objet, M. Mallet a rendu compte de l'examen qu'il en a fait avec M. de Boishébert, son collègue.

Après avoir donné de la machine une description aussi claire qu'elle est exacte et précise, M. Mallet fait remarquer que la manière dont se fait ordinairement l'opération de l'aunage ne permet à l'homme d'y employer qu'une très-petite portion de sa force; qu'elle demande de l'exercice; qu'elle ne peut être confiée qu'à un homme fait; qu'elle tient les bras dans une opposition gênante, et consomme ainsi en fatigues inutiles la plus grande partie de la force.

Non-seulement l'aune cylindrique fait disparaître ces inconvéniens, mais elle a encore cet avantage de ne consommer inutilement qu'une très petite portion de la force qu'on y applique; d'abréger l'opération; d'économiser ainsi le temps; enfin, de pouvoir être mise en mouvement par un enfant, tandis que l'ancien aunage exige l'emploi d'un commis, qui est toujours cher.

Cependant, l'aune cylindrique ne peut être utile que pour les aunages en grand, et non pour ceux d'un débit ordinaire.

Nous pensons, dit M. le Rapporteur, que M. Sence mérite vos éloges, et que vous pouvez, Messieurs, accorder votre suffrage à l'invention qu'il a soumise à votre jugement.

= M. *Lamandé*, ingénieur en chef du corps royal des ponts et chaussées à Paris, a offert à l'Académie la description de deux ponts qu'il a construits à Paris; le premier est le pont en fer coulé, sur la Seine, en face du Jardin du Roi; le second est le pont de l'Ecole-Militaire, construit, sous sa direction, sur la Seine, en face du Champ-de-Mars. Les descriptions sont l'une et l'autre accompagnées d'une planche gravée au trait avec le plus grand soin.

L'auteur annonce que ces deux notices ne sont que l'extrait d'un ouvrage beaucoup plus étendu qu'il se propose de publier.

PHYSIQUE.

M. le baron *Lézurier de la Martel* a communiqué à l'Académie *un écrit qui a pour objet d'engager l'Académie à faire des observations journalières sur la déclinaison de l'aiguille aimantée.*

Sans s'occuper de rechercher si, comme le vulgaire le croit, la déclinaison progressive de l'aiguille aimantée vers l'Ouest peut contribuer pour quelque chose à la température extraordinaire qui règne depuis plus d'une année en Europe, l'auteur rapporte les résultats des observations qui ont été faites

sur la déclinaison de l'aiguille depuis 1580 jusqu'à nos jours, et indique sommairement les moyens employés pour connaître cette déclinaison.

« Il est difficile, dit ensuite M. Lézurier, de parler d'aimant, d'aiguille aimantée, sans s'arrêter un instant sur l'application qui en a été faite à l'art nautique. Quoi de plus admirable, en effet, qu'une frêle aiguille qui dirige des masses énormes à travers l'immensité des mers, et devenant le lien de communication entre des continents que la nature semblait avoir condamnés à être éternellement separés! Quelle influence prodigieuse exerce une simple aiguille sur les destinées de l'espèce humaine! Est-il étonnant que toutes les nations se disputent une si brillante et si heureuse application? »

M. Lézurier fait voir que cette précieuse découverte n'appartient point aux Chinois, qui n'ont commencé à faire des voyages de long cours qu'après la connaissance des Européens et de leurs instruments de navigation.

Les Arabes paraîtraient y avoir plus de droit; cependant, l'invention de la boussole ne pourrait appartenir qu'aux Arabes qui se sont établis dans le royaume de Naples et dans la Pouille.

Les voyages maritimes nécessités par les croisades peuvent faire présumer l'usage de cet instrument; mais un monument historique demontre que c'est réellement à cette époque qu'il a été employé pour la première fois.

Il existe à Paris un manuscrit précieux, qui contient un poëme en langue gauloise, composé vers le milieu du 12e siècle par Guyot de Provins, qui y fait une mention très-expresse de la boussole, connue alors sous le nom de *marinière* ou *marinette*. M. Lézurier en cite quelques vers, qui justifient

parfaitement son opinion ; à ce témoignage, il ajoute celui de *Brunettolatini*, qui parle de la boussole comme d'un instrument employé en France de son temps, c'est-à-dire en 1335 : enfin, il adopte l'opinion de la plupart des auteurs qui attribuent l'invention de la boussole à Flavio Gioia d'Amalphi, vers l'an 1300.

Après cette digression, M. Lézurier revient à la déclinaison de l'aiguille aimantée, et propose à l'Académie de s'occuper des moyens d'en suivre ici la marche et les variations.

Histoire naturelle.

M. le baron *Lézurier de la Martel* a fait don à l'Académie de trois objets d'histoire naturelle qui lui ont été envoyés de Cayenne par un de ses amis; savoir : *une Couleuvre de Cayenne*, longue de huit à neuf pieds, et *deux Chats-Tigres*. Il est à regretter que l'*Onoré*, oiseau de l'ordre des échassiers, genre du héron, qui faisait partie de l'envoi, soit devenu, pendant la traversée, la proie des animaux rongeurs.

La Compagnie a accepté avec reconnaissance le présent que lui a fait M. Lézurier, et lui a offert ses remercîments par l'organe de son Président.

Chargé de faire un rapport sur ces trois animaux, M. Marquis a annoncé qu'il résultait des recherches qu'il a faites et des renseignements qu'il s'est procurés à Paris auprès de M. Frédéric Cuvier, que de ces trois animaux, deux sont les *Ocelots* des zoologistes modernes, mais non les individus décrits et figurés sous ce même nom par Buffon, qui paraît les avoir représentés sous le nom de *Jaguar* (Suppl. tom. III, pl. 39).

Le

Le troisième animal est le *Boa constrictor* de Linné, *Serpent devin* de Lacépède et des erpétologistes modernes, et que quelques auteurs ont aussi désigné sous le nom de *Roi des Serpents.*

Zoologie.

M. *Lamouroux*, professeur d'histoire naturelle à l'Académie de Caen, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son ouvrage sur les *Polypiers coralligènes flexibles*, *vulgairement nommés* Zoophytes.

Après s'être arrêté un moment sur la singularité de la destinée des zoophytes, passant successivement d'un règne à l'autre, suivant le progrès des lumières ou la diversité des opinions, M. Marquis, rapporteur, cite le passage où M. Lamouroux définit les animaux dont il écrit l'histoire, c'est-à-dire les polypiers coralligènes flexibles, car l'auteur ne s'est point occupé de ceux qui sont entièrement pierreux.

M. Lamouroux les divise en neuf ordres.

« La partie descriptive de l'ouvrage, qui est de beaucoup la plus considérable (c'est M. Marquis qui parle), échappe à toute analyse. L'esprit méthodique, le soin qu'on remarque dans toute les parties de ce grand travail ne peuvent laisser de doutes sur l'exactitude des descriptions, ni sur celle de la synonymie très-ample qui précède la description de chaque espèce.

» Un grand nombre des espèces décrites dans l'ouvrage sont nouvelles. L'auteur a aussi établi beaucoup de genres nouveaux. »

» Pour donner une idée des nombreuses espèces ajoutées par le savant professeur de Caen, M. Mar-

quis remarque que les espèces du genre éponge s'élèvent, dans son ouvrage, à cent soixante-sept, sans compter beaucoup de variétés, tandis que, dans le *Systema Naturæ* de Linné, édition de Gmelin (1796), on n'en trouve que cinquante, y compris même les éponges d'eau douce, dont M. Lamouroux fait un genre à part, sous le nom d'*Ephydracia*.

» Une longue liste des auteurs cités dans le cours de l'ouvrage fait voir que l'auteur a parfaitement connu toutes les sources où il devait puiser pour rendre son travail aussi complet, aussi exact qu'il le pouvait. D'ailleurs, M. Lamouroux sait laisser à propos la sécheresse didactique, et donner à son style tout l'agrément que peut comporter le sujet.

» Dix-neuf planches gravées avec beaucoup de soin, d'après les dessins faits par l'auteur lui même, sont la preuve qu'aucun des moyens qui peuvent contribuer à la perfection d'un ouvrage d'histoire naturelle ne lui est étranger, et qu'il sait joindre au mérite du savant le talent de l'artiste.

» L'ouvrage d'une haute importance dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte n'est pas, Messieurs, le seul titre de l'auteur à vos suffrages. M. Lamouroux n'est pas connu moins avantageusement par les beaux Mémoires qu'il a publiés sur les *Fucus* et autres plantes marines.

» Votre Commission se félicite de l'occasion qui se présente d'offrir un juste tribut d'éloges à un naturaliste aussi distingué, et elle ne doute pas que vous ne vous empressiez de l'admettre au nombre de vos correspondants. »

Botanique.

M. *Marquis* a donné communication d'un travail intitulé : *Exposé analytique des principaux Phénomènes de la végétation.*

« Chargé, dit M. Marquis, pour un ouvrage élémentaire sur la botanique, qui s'imprime en ce moment, de faire l'article de la physiologie végétale, ce que je vais avoir l'honneur de vous lire en est un fragment.

» Il ne peut y avoir rien de vraiment neuf, dans un pareil travail, que la manière de présenter les faits. J'ai choisi, pour vous la communiquer, l'analyse des fonctions de la vie végétale, parce que je crois avoir traité ce sujet sous une forme un peu différente de celle communément usitée, plus clairement peut-être qu'il ne l'est dans la plupart des ouvrages publiés jusqu'ici.

» Si j'ai réussi à offrir beaucoup de faits, et à les exposer clairement et sans confusion, quoique en très-peu de mots, j'aurai rempli le seul but que je pouvais me proposer dans ce travail purement élémentaire, et qui devait, d'après le plan adopté, être très-court.

» L'introduction à l'histoire générale des plantes de France, que vous vous rappellerez peut-être que j'ai eu l'honneur de vous lire il y a environ deux ans, et où j'offrais le tableau d'une nouvelle méthode de botanique plus simple, plus facile, je crois, que celles qu'on a suivi jusqu'à ce jour, doit aussi, avec quelques changements dans la classification, convenus depuis entre M. le docteur des Longschamps et moi, faire partie de l'ouvrage dont je viens de lire un morceau. »

= M. *des Longschamps*, D.-M. à Paris, vous a adressé, Messieurs, un exemplaire de son *Nouveau Voyage dans l'Empire de Flore*, ou *Principes élémentaires de Botanique*.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première contient la physiologie végétale, que l'auteur déclare devoir toute entière à son ami, M. Marquis, qui en a donné communication à l'Académie ; la terminologie, l'exposition des méthodes en général, et celle en particulier d'une méthode nouvelle dont l'idée et l'exécution appartiennent en commun à MM. Loiseleur des Longschamps et Marquis.

La seconde partie offre la distribution des familles et des genres de plantes cultivées dans les jardins de Paris, suivant la méthode du Jardin du Roi.

Après avoir analysé fidèlement chacune des deux parties, M. Le Turquier de Longchamp, rapporteur, s'exprime ainsi : « L'ouvrage dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte, Messieurs, est d'une haute importance, soit qu'on le considère sous le rapport de la botanique *appliquée*, soit qu'on l'envisage sous le rapport de la botanique *speciale*. Les vertus des plantes y sont indiquées ; les différentes classifications y sont expliquées ; une methode nouvelle y est proposée ; l'histoire du règne végétal y est tracée ; la structure interne des végétaux et les fonctions de leurs différentes parties y sont exposées ; les termes nombreux employés pour en désigner toutes les modifications y sont définis ; les organes qui servent à la conservation de l'espèce y sont analysés ; le rang qu'occupent les plantes dans l'échelle des êtres est assigné ; l'ouvrage de M. des Longschamps contribuera donc aux progrès de la science, et mérite, sous tous les rapports, les suffrages de l'Académie. »

M. *Le Turquier* a soumis au jugement de l'Académie, 1° le premier ordre de la cryptogamie linnéenne, les fougères ; 2° la concordance des figures des plantes cryptogames de Dillen, Vaillant, Micheli, Bulliard, avec les descriptions des auteurs modernes.

Voici le jugement qui a été porté sur ces deux ouvrages par MM. Robert et Marquis, chargés de les faire connaître à la Compagnie :

« Les descriptions de M. Le Turquier, dit M. Marquis, rapporteur de la Commission, toujours faites d'après nature, se font remarquer, comme celles de la partie imprimée de sa *Flore*, par beaucoup d'exactitude. Il en est de même de l'indication des lieux habités par chaque espèce.

» Avec la première partie de la cryptogamie, M. Le Turquier vous a offert un autre cahier, intitulé : *Concordance des figures des Plantes cryptogames de Dillen, de Vaillant, de Micheli et de Bulliard, avec les descriptions des Auteurs modernes.* Dans le Discours préliminaire, M. Le Turquier annonce que ce dernier travail ne lui appartient pas entièrement, mais que notre digne collègue M. Levieux, dont le savoir égale la modestie, y a eu la plus grande part.... Les bonnes figures, telles que celles de Dillen, de Micheli, sont, pour déterminer les plantes cryptogames, d'une utilité, je dirai même d'une nécessité indispensable ; mais la nomenclature qui les accompagne n'est aucunement en harmonie avec celle qu'on suit aujourd'hui le plus généralement. Il faut une recherche très-longue, très-fatigante et souvent inutile pour établir la synonymie entre les dénominations de ces auteurs et celle des descripteurs modernes. C'est-là précisément le travail que MM. Le Turquier et Levieux vous offrent tout fait

dans le tableau de concordance qu'ils ont dressé, et dont l'utilité-pratique est incontestable.

» Nous devons, Messieurs, des remercîments à deux Collègues qui s'occupent avec tant de persévérance et de succès des moyens de faciliter aux autres l'acquisition des connaissances qu'ils possèdent. »

= Sur l'invitation qui lui en a été faite par M. le Président, au nom de la Compagnie, M. *Marquis* a donné communication à l'Academie du *Discours* qu'il avait prononcé le 17 mai, à l'ouverture de son cours de botanique, au Jardin des Plantes de Rouen.

Ce Discours a tout à-la-fois pour objet l'*origine et les progrès de l'agriculture*, et *l'influence de l'étude de la botanique sur ces progrès.*

« Les anciens, dit notre Collègue, paraissent avoir encore mieux senti que nous toute la dignité, tout le charme de l'agriculture.... La plupart des philosophes ont regardé la vie champêtre comme celle qui conduit le plus sûrement l'homme au vrai bonheur. Les poëtes de tous les âges, de toutes les nations semblent s'être accordés pour vanter ses douceurs, pour célébrer ses délices.... Travailler la terre est la vocation naturelle de l'homme ; Dieu lui même, dans l'Ecriture, l'a déclaré au premier des humains.... Aussi, dans l'un des plus anciens empires du Monde, le Souverain, ouvrant lui-même chaque année un sillon, donne à ses sujets l'exemple du respect pour l'art qui nourrit les hommes.

» Las d'errer sur la terre pour chercher les lieux où croissait naturellement l'arbre qui pouvait le nourrir, l'homme imagina bientôt de transporter la jeune pousse, ou de confier le gland à la terre

près de la cabane qui lui servait d'asile. Ainsi naquit probablement l'Agriculture. A mesure que les sociétés s'étendirent, l'industrie croissant avec les besoins, l'agriculture fit des progrès. Quelques hommes, plus observateurs, plus inventifs que les autres, introduisirent de meilleures pratiques, facilitèrent les travaux par des instruments commodes, ou apportèrent dans un pays les découvertes perfectionnées dans un autre. Tels furent Osyris, dans l'Egypte; Triptolème et Cérès, en Grèce; Janus, dans l'Ausonie. Devons-nous être surpris, demande M. Marquis, que la reconnaissance ait mis au rang des dieux ces premiers bienfaiteurs des hommes? Combien ces noms sont plus respectables, plus dignes de vivre dans le souvenir de la postérité que ceux des conquérants dont la gloire ne rappele que le sang et les larmes qu'ils ont fait couler!

» Les drogrès de l'agriculture et ceux de la civilisation semblent intimement liés. C'est dans l'antique Egypte que nous voyons l'une et l'autre parvenir d'abord à un haut dégré de perfection..... Athènes reçut de l'Egypte les préceptes de la culture, et les transmit au reste de la Grèce.... Les plus nobles citoyens d'Athènes ne dédaignaient pas de s'occuper de la culture de leurs champs................ Mais chez aucun peuple de l'antiquité, l'agriculture ne fut plus honorée, plus habilement pratiquée que chez les Romains. Varron, Columelle, Virgile, Pline, Palladius nous ont fait connaître leurs procédés. Caton ne mérite pas moins sa gloire par son traité *de Re Rusticâ*, parvenu jusqu'à nous, que par son inflexible vertu. Les Romains connurent l'emploi des engrais, à l'usage desquels présidait le dieu *Stercutius*; la pratique de semer des plantes

uniquement destinées à être enfouies en verd pour engraisser le sol de leurs débris, et l'usage des prairies artificielles, si utilement étendu de nos jours. Ils ignoraient, cependant, l'utilité de la marne, qui était déjà employée avec succès dans les Gaules. Heureux temps de simplicité et de vertu, s'écrie ici M. Marquis, où les Serranus, les Cincinnatus quittaient la charrue pour aller gouverner l'état et commander les armées, et se hâtaient, après avoir sauvé la patrie, de descendre du char de triomphe pour reprendre leurs paisibles travaux! Les mœurs, ajoute-t-il, valent mieux que la gloire; et la mesure du bonheur réel pour un peuple comme pour un simple particulier, c'est la mesure de ses vertus.

» L'agriculture romaine, négligée pour la gloire militaire et livrée aux esclaves, s'avilit et se perdit de jour en jour au milieu du luxe et de la corruption....

Dans le moyen âge, l'ignorance, l'aveugle routine prirent la place de l'expérience éclairée, et de vénérables cénobites furent les seuls qui, pendant long temps, conservèrent la tradition de quelques pratiques bien entendues.

» Après un sommeil de neuf ou dix siècles, ce ne fut guères que vers le seizième que le génie de l'agriculture parut se réveiller.... On vit paraître en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en France des ouvrages classiques sur l'agriculture, parmi lesquels on doit distinguer le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, qui fut dédié à Henri IV.

» Sous Louis XIV, l'agriculture fut moins encouragée, parce que son ministre Colbert faisait des manufactures l'objet de tous ses soins.

» Frappée, sous la régence, d'un coup funeste, par l'esprit d'agiotage qui régnait alors, l'agricul-

ture ne respira que faiblement sous le ministère du cardinal de Fleury.

» Enfin, de bons écrits publiés par des hommes animés de l'amour du bien public ; de sages réglements sur le commerce des grains ; l'établissement de plusieurs sociétés d'agriculture ; des encouragements, des prix proposés ranimèrent le goût presqu'éteint de l'agriculture. Les dernières traces de la servitude et les corvées abolies furent d'importants services rendus à l'agriculture par Louis XVI, Monarque si sincérement ami du bien, si digne d'un meilleur sort. L'introduction de la race des mérinos est encore un des bienfaits de son règne.

» Si, malgré les orages révolutionnaires, si, au milieu des convulsions politiques, l'agriculture française a marché constamment vers la perfection, quels progrès ne devons-nous pas espérer qu'elle fasse aujourd'hui qu'elle est favorisée par une paix solide, et encouragée par un Gouvernement sage et protecteur?

» L'heureuse position physique de la France, la température variée de ses différentes provinces, la nature non moins variée de son sol, l'industrie de ses habitants, donnent à notre agriculture une incontestable supériorité sur celle de toutes les autres nations. L'agriculture trop vantée de l'Angleterre ne paraît vraiment digne de sa réputation que dans trois ou quatre de ses comtés.... ; encore, dans ces parties, n'est-elle réellement qu'une imitation judicieuse du système agricole de nos départements septentrionaux et de la Belgique, dont la culture mérite depuis long-temps de servir de modèle.

» A ces causes des progrès de l'agriculture parmi nous, on doit ajouter sur-tout l'étude de la botanique, devenue plus générale, plus étendue ; la

connaissance plus approfondie de l'organisation des végétaux, et les lumières que d'ingénieuses expériences ont répandues sur plusieurs points importants de la physiologie végétale....

» Où peut-on mieux sentir tous les avantages de cette union, de cette alliance nécessaire entre l'étude spéciale des plantes et l'art qui les multiplie, qui les perfectionne, que dans un pays en même temps si riche de sa végétation naturelle, et si florissant par sa culture? La nature ne semble-t-elle pas se plaire à verser d'une main prodigue tous ses trésors sur la belle Neustrie?... Ses vastes et antiques forêts, ses gras pâturages, ses plaines immenses où croissent en même temps les céréales, les fourrages divers, les plantes oléagineuses ou textiles; la pomme de terre, végétal précieux, dont le respectable *Mustel* a la gloire d'avoir le premier peut-être essayé de répandre la culture en France; le pommier, enfin, cet arbre si justement chéri dans nos campagnes, dont il fait la richesse et l'ornement : tout concourt à faire de la Normandie le pays le plus fertile et le plus délicieux.

» Sur une terre si favorisée, le Ciel a placé des hommes capables, par leur industrie, de profiter de tous ses dons. Cultivateurs laborieux et intelligents, marins et pêcheurs intrépides, commerçants habiles, fabricants ingénieux, leur esprit se porte avec une ardeur égale vers tous les moyens de prospérité.... N'avons-nous pas vu un concitoyen industrieux et zélé nous offrir un nouvel indigo comparable à celui de l'Inde?

» Jeunes élèves, vous répondrez, je n'en doute point, à l'attente des hommes éclairés et vertueux qui, au milieu des nobles et pénibles fonctions de l'administration, ne négligeant rien de ce qui est utile, daignent honorer de leur présence le com-

mencement de nos travaux, et promettre des récompenses flatteuses à ceux qui s'y distingueront. Comptez sur tous les soins, sur le devoûment absolu de celui qui est chargé de contribuer à votre instruction ; il comptera, à son tour, sur vos efforts et sur votre attachement. »

Géologie.

M. *Geoffroy*, avocat à Valognes, vous a adressé, Messieurs, un *Mémoire sur la Pétrification et l'Incrustation.*

Ce Mémoire, dit M. Vitalis dans des observations qu'il a faites sur ce travail, sera sans doute, aux yeux de l'Académie, une preuve du zèle de M. Geoffroy ; mais je dois dire ici qu'il n'offre rien de neuf, ni dans le sujet, ni dans la manière dont il est traité.

On sait, depuis long-temps, que c'est à l'intérieur des corps que la pétrification s'opère, et que l'incrustation se forme à l'extérieur. Ces deux propositions sont cependant les seules que M. Geoffroy se propose d'établir. J'ajouterai qu'on en trouve ailleurs des preuves beaucoup plus riches et mieux développées dans les ouvrages des naturalistes, et notamment dans l'*Histoire naturelle des Minéraux*, de Patrin, ainsi que dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, aux mots *Pétrification* et *Incrustation.*

Si, dans tout ce qui regarde l'incrustation, M. Geoffroy n'a fait que suivre la route tracée avant lui, du moins il ne s'est pas écarté de la ligne des principes. L'auteur n'a pas été aussi heureux dans l'explication qu'il donne du phénomène de la pétrification. M. Geoffroy paraît adopter celle qui a été

proposée par le savant Haüy, et qui *consiste à supposer que la matière pierreuse se substitue à la substance végétale, à mesure que celle-ci se décompose.* « Si cette *substitution de molécule à molécule que j'ai* » *supposée*, dit M. Geoffroy, pag. 5 de son Mémoire, » n'etait pas réelle, comment un corps pourrait-il » en quelque sorte recouvrer en entier ce qu'il » aurait perdu ? comment acquerrait-il une nouvelle » manière d'être ? comment, en un mot, jouirait-il » d'une existence différente de celle qu'il avait » d'abord, en ce qu'elle serait beaucoup plus » durable ! »

Cette théorie est très-séduisante au premier coup-d'œil ; mais avec un peu d'examen, et sur-tout d'après l'observation des faits, on reconnaît bientôt qu'il n'est guères possible de l'admettre.

Pallas cite des troncs d'arbres, de dix brasses de longueur, qui sont enfouis à peu de profondeur dans des couches sablonneuses, et se trouvent parfaitement convertis en silex, depuis l'écorce jusqu'au cœur de l'arbre ; et ce qu'il est important de remarquer, c'est que le sable qui les environne et qui les touche immédiatement est tout aussi meuble qu'ailleurs, et n'a pas le moins du monde participé à l'état pierreux du bois. Comment donc pourrait-on supposer avec quelque vraisemblance que le liquide qui tenait en dissolution la matière pierreuse qui a pris la place des molécules du bois n'eût pas agglutiné et converti en grès quartzeux le sable qui touche à ce bois pétrifié ?

Quant à l'organisation même du bois qu'on suppose avoir été détruite, il faut remarquer que non-seulement les plus petites fibres, à peine discernables au microscope, ont parfaitement conservé et la forme et la situation qu'elles avaient dans l'état

le plus parfait du bois, mais encore toutes les nuances de couleur qui leur sont propres.

Un échantillon de bois pétrifié, et que Patrin a décrit (*Histoire naturelle des Minéraux*, tom. V, pag. 379 et suiv.), paraît démontrer évidemment que la pétrification est une véritable *transmutation* des parties mêmes du corps organisé en matière siliceuse ; de sorte qu'un corps est d'autant moins susceptible de pétrification, qu'il est plus décomposé à l'époque où il a été enfoui.

Cet échantillon présente non-seulement l'organisation la plus parfaite du bois avec les nuances de chaque fibre, mais encore il renferme un grand nombre de vers qui sont eux-mêmes convertis en agate.

En faisant scier une plaque du morceau dont il s'agit, le bois fut coupé transversalement, et les vers qui le perçaient se trouvèrent coupés longitudinalement. L'extérieur offrait des parties opaques et blanchâtres, et leur intérieur des zônes ondulées de différentes teintes, qui semblaient représenter leurs intestins.

Le fait le plus essentiel à recueillir de ce morceau, c'est que, dans la partie de l'aubier qui avait éprouvé un commencement de décomposition, la couche, qui était d'un tissu spongieux, a été en partie détruite, et a laissé des vides de deux ou trois lignes de longueur, qui n'ont point été remplis par la matière siliceuse....

Le cœur de l'arbre paraît avoir été détaché du morceau par la même raison, c'est-à-dire parce que le bois de cette partie, étant dans un état de décomposition, n'a pu être pétrifié.

Il existe des échantillons de bois agatisé, trouvés à Naufle, près de Grignon, qui contiennent une

foule de larves d'insectes qu'on dirait encore dans leur état naturel.

M. Lelièvre, membre du conseil des mines, possède dans sa collection un échantillon de bois agatisé, d'une couleur obscure, tout criblé de gros vers blancs dont on reconnaît encore l'organisation.

On voit dans quelques cabinets divers échantillons de ces bois agatisés, où les vers sont mobiles dans leurs alveoles, ce qui détruit absolument toute idée d'infiltration d'un fluide quartzeux ; car, dans cette hypothèse, le tout aurait fait une masse compacte.

Saussure parle d'un morceau du cabinet de M. d'Aunone, à Bâle ; c'est un crabe fossile, dont les œufs même qu'on voit sous sa queue sont pétrifiés.

Les noix fossiles de Lons le-Saulnier sont un des faits les plus curieux en ce genre. Leur coquille et leur zeste sont demeurés à l'état ligneux ; mais la noix elle-même a été convertie en silex, et l'intérieur de la coquille n'offre pas le moindre vestige d'infiltration.

Tous ces faits, et beaucoup d'autres qu'il serait facile d'ajouter, prouvent que la pétrification s'est opérée d'une manière presque subite, et ils excluent absolument toute idée de décomposition et sur-tout de remplacement fait de *molécule à molécule* ; car, dès l'instant où des substances aussi molles que des vers auraient éprouvé la putréfaction, elles auraient été tellement déformées, qu'il n'en serait pas resté la moindre apparence reconnaissable.

Il est donc impossible de considérer la pétrification comme une opération *mécanique* où la matière pierreuse aurait remplacé, molécule à molécule, la matière de ces corps organisés. Il faut donc de toute nécessité la regarder comme une opération

chimique, et une combinaison de fluides gazeux avec les principes constituans des corps organisés, opération qui change très-rapidement ceux-ci en substance pierreuse, sans toucher en aucune manière à l'arrangement de leurs molécules, de sorte que ni les formes ni les couleurs ne sont nullement altérées par cette modification. (*Voyez l'ouvrage cité plus haut.*)

De ces observations je conclus, 1° que M. Geoffroy n'a rien ajouté aux connaissances déjà acquises sur la pétrification et l'incrustation; 2° que l'explication qu'il donne, d'après Haüy, de la pétrification est insuffisante et contredite par une foule de faits.

— Le même, M. *Geoffroy*, a fait parvenir à l'Académie un *Mémoire sur les Laves du Vivarais, de l'Auvergne et du Vésuve*, contenant différentes substances.

M. Geoffroy a porté ses recherches sur les laves du Vivarais, de l'Auvergne et du Vésuve, et a confirmé l'existence, dans ces sortes de laves, de plusieurs substances qui y avaient déjà été découvertes par les naturalistes; savoir: le fer phosphaté, le fer spéculaire, le fer oxidé globuleux, l'olivine, le soufre, la mésotype, le piroxène, la fiorite, la tourmaline, l'arragonite, le feld-spath, la variolite, la coccolithe, l'amygdaloïde, l'analcine, la zéolithe cubique de Brochant, la zéolithe dure de Dolomieu.

En comparant les laves du Vivarais et de l'Auvergne, l'auteur s'est assuré, dit-il, que, soit qu'elles fussent poreuses ou compactes, elles avaient en général assez de rapports. La comparaison de

ces mêmes laves avec celles du Vésuve lui a fait reconnaître des différences bien sensibles.

Parmi les laves du Vésuve, il en est une qu'il s'est sur-tout attaché à considérer, à raison de l'aspect qu'elle devait à une substance dont il avait apperçu quelques parcelles dans une brèche à petits fragments provenant d'une des dernières éruptions du Vésuve.

A son aspect nacré, il n'était pas possible de méconnaître la stilbite. Soumise à l'action du feu, elle se change en un émail spongieux ; au chalumeau, elle fond avec bouillonnement et phosphorescence....

La lave vésuvienne qui en contient est un peu compacte, d'un cendré obscur et foncé....

Parmi les échantillons de laves du Vésuve que possède l'auteur, il y en a deux qui lui ont paru plus extraordinaires. La matière volcanique est cendrée, non poreuse, et assez dense ; des molécules blanches y sont disséminées ; l'insufflation en dégage l'odeur de l'argile. Dans chacun des échantillons est incorporé un fragment de coquille, que ses grosses cannelures lui ont fait juger être celui d'une boucarde.

Ce fait, suivant l'auteur, établit jusqu'à l'évidence la préformation des corps unis à la lave, et il pense qu'en général on serait peu fondé à regarder ces corps comme la production du feu.

= M. *Guillemard*, anglais, que des raisons de santé retiennent depuis quelque temps en France, a envoyé à l'Académie deux Mémoires *sur la Géologie du département de l'Oise, et particulièrement des environs de Liancourt.*

Ces

Ces deux écrits annoncent un naturaliste très-instruit et un bon observateur.

Oryctologie.

Outre les Mémoires concernant la géologie, l'Académie doit à M. *Geoffroy*, de Valognes, une *Notice sur un Polypier fossile*, découvert dans une carrière exploitée à Valognes.

« Ce polypier, dit l'auteur, est pour ainsi dire réclamé par un genre nouveau plus intéressant que celui des méandrines, à côté desquelles on a cru devoir lui assigner une place. On l'a désigné sous le nom de *monticulaire*, parce qu'il a pour caractère d'affecter l'apparence d'espèces de monticules plus ou moins grands, plus ou moins élevés, plus ou moins rapprochés, toujours parfaitement distincts et constamment circonscrits.

» Dans l'espèce trouvée à Valognes, les monticules en cône sont fort petits ; voilà pourquoi je lui ai donné le nom de *monticulite petits-cônes*. Cette espèce est d'une couleur grisâtre. Ses cônes, assez égaux, ont au plus une ligne de hauteur, sur une ligne un tiers de circonférence à leurs bases ; leur sommet est très-obtus et même un peu enfoncé. Ils offrent des stries longitudinales ; quoique fort rapprochés, on les distingue aisément. J'en ai compté jusqu'à quarante-six adhérant à un fragment qui n'avait que sept lignes dans sa plus grande largeur.

» Ce joli monticulite m'a paru représenter le *monticulaire petits cônes* que MM. Peron et Lesueur ont trouvé dans la mer des Indes. Il est en petits cônes serrés, peu larges, presqu'égaux, incrustant différents corps marins. Il a été figuré par Esper, Ellis,

Solander. Il paraît que c'est le *madrepora exesa* de Pallas.

» J'ai fait, ajoute M. Geoffroy, la découverte d'un autre monticulite, qui m'a paru différer de quelques-uns trouvés en France et en Russie, et avoir du rapport au monticulaire qui a mérité l'épithète *polygoné.* »

CHIMIE.

M. *Dubuc* a lu un *Mémoire sur quelques propriétés comparées de diverses espèces de Charbons provenant du règne végétal, mais spécialement sur leurs qualités hygrométriques.* (L'Académie a délibéré que ce Mémoire serait imprimé en entier à la suite de ce Rapport.)

= M. *Vitalis* a communiqué à l'Académie l'analyse chimique de deux liqueurs employées dans la fabrication des chandelles, pour donner au suif de la blancheur et un certain dégré de solidité. (Cette Analyse est imprimée en entier à la suite de ce Rapport.)

— Le même a offert à la Compagnie la composition chimique d'une liqueur propre à rendre les étoffes imperméables, et a indiqué plusieurs autres préparations du même genre, susceptibles de donner les mêmes résultats.

L'Académie a délibéré que ce Mémoire serait imprimé en entier. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

— Le même a lu une Notice sur une substance mise dans le commerce sous le nom d'*Extrait de Fernambouc*.

Cette substance, d'un rouge assez beau, tirant sur le cramoisi, a la forme d'un petit pain orbiculaire, applati, d'environ trois pouces de diamètre, sur six à huit lignes de hauteur ; son tissu paraît spongieux, malgré la compression à laquelle il a évidemment été soumis.

Lorsque cette substance colorante est placée entre l'œil et la lumière, on aperçoit à sa surface une multitude de petits points brillants qui décèlent la présence d'un sel à l'état de petites parcelles crystallines.

Cette substance est spécifiquement plus légère que l'eau, car elle surnage ce liquide.

Elle ne m'a pas paru avoir d'odeur ni de saveur sensibles.

Distillée, elle n'a donné aucun produit caractéristique des substances animales, mais tous ceux qui appartiennent aux substances végétales auxquelles on doit par conséquent la rapporter.

Incinérée dans un creuset, elle a brûlé sans flamme, et a laissé pour résidu une cendre grise qui, traitée par l'acide sulfurique étendu d'eau, a laissé dégager quelques bulles d'acide carbonique.

La dissolution d'une portion de ce résidu dans l'eau a verdi le sirop de violettes ; cette dernière expérience jointe à la précédente annonce la présence d'un carbonate alcalin.

L'acide sulfurique versé sur la substance, dans l'état où le commerce l'offre à nos fabriques, n'y produit aucun effet.

Elle n'est pas sensiblement altérable à l'air.

L'eau bouillante en extrait peu de matière colorante, et le coton, convenablement préparé en mordant, n'y prend cependant qu'une couleur maigre et terne.

L'alcool bouillant en extrait une couleur et plus riche et plus abondante, et le coton, préparé comme on vient de le dire, y acquiert une nuance moins obscure et plus nourrie, mais sans arriver à la couleur qu'il reçoit dans les bains ordinaires de Fernambouc avec les mêmes mordants.

Cette substance colorante, qui se montre dans le commerce depuis trois ou quatre ans, se vendait, dans l'origine, 4 francs la livre, et se donne aujourd'hui pour 25 ou 30 sous, parce que l'expérience a appris aux teinturiers qu'il en fallait plus du double que de bois de Brésil pour en obtenir un ton de couleur passable.

D'après cette considération, il n'y a point de doute que les teinturiers n'aient eu raison de l'éloigner de leurs ateliers.

En effet, ce qui nous est apporté sous le nom d'*Extrait de Fernambouc*, ne me paraît être autre chose qu'une espèce de laque dans laquelle il entre sans doute de la matière colorante du bois de ce nom, mais dans laquelle on a introduit celle de plusieurs autres bois rouges moins estimés, tels que le Bresillet, le Santal, les bois de Sainte-Marthe, du Japon, de Sapan, etc.

Un pareil mélange ne peut donner et ne donne en effet que des résultats très-incertains en teinture.

Cependant, on peut s'en servir utilement, 1° dans la fabrication des papiers peints, où elle fournit des nuances de rouge, de rose, de cramoisi, etc., assez jolies; 2° dans la peinture,

qui, en l'employant mêlée avec de la céruse et broyée à l'huile, en obtient des couleurs analogues aux précédentes.

Médecine humaine.

M. *Hellis* fils, de Rouen, D.-M. de la Faculté de Paris, a fait hommage à l'Académie de sa dissertation inaugurale, intitulée : *Essai sur la Commotion du Cerveau, et quelques unes de ses suites* ; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 29 juin 1816.

M. Vigné, chargé d'en faire le rapport à la Compagnie, suit l'auteur de la dissertation dans la description du cerveau, la commotion de cet organe, les nombreux accidents qu'elle détermine, et les moyens les plus sûrs à employer pour y remédier.

« Cette partie essentielle de l'ouvrage est traitée,
» dit M. Vigné, avec une extrême sagesse. La pres-
» cription des remèdes, la distinction des cas où
» tel d'entr'eux doit être admis et tel autre exclus
» sont d'une exactitude rigoureuse et confirmée par
» l'expérience.

» Je croirais, ajoute le savant Rapporteur, n'avoir
» rendu à M. Hellis qu'une partie de la justice que
» je lui dois, si, après vous avoir fait avantageu-
» sement connaître sa dissertation, sous le rapport
» médical, je ne donnais encore des éloges au bon
» ordre qui par-tout s'y rencontre, et à la pureté
» du style.

» Il est digne de vous, Messieurs, d'encourager

» les talents que décèle cet ouvrage, et d'exciter » son auteur à de nouveaux efforts pour l'intérêt » d'une science qu'on ne peut assez rendre utile » à l'humanité. »

= M. *Mullot* fils, D.-M., ex-chirurgien de la marine et de bataillon, a adressé à l'Académie un exemplaire de sa *Dissertation sur la Péritonite des Femmes en couches*, présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 5 novembre dernier.

M. Vigné, rapporteur, juge que M. Mullot n'a rien oublié dans l'énumération des causes nombreuses de la péritonite, de ses signes, de ses terminaisons, de ses complications avec les fièvres essentielles, etc. ; mais il regarde comme trop générale la proposition avancée par l'auteur de la Dissertation, savoir que la péritonite compliquée d'ataxie est au-dessus des ressources de l'art. M. Vigné cite à ce sujet une observation qui lui est propre, et d'après laquelle les délayants, les tempérants, les applications émollientes, les sinapismes et de légers évacuants lui ont suffi pour triompher de cette grave maladie.

« Le traitement de la péritonite puerpérale, ajoute » M. Vigné, est subordonné à la différence des tem» péraments, à l'influence des climats, des sai» sons, etc., à la nature des maladies qui peuvent » la compliquer.

» Les préceptes dont M. le docteur Mullot accom» pagne chacune de ces médications prouvent qu'au » savoir il réunit la prudence, qualité si essentielle » dans l'exercice de la profession la plus épineuse.

» Debuter ainsi dans la carrière, c'est déjà bien » mériter de ses semblables, et les faire avanta-

» geusement présumer de son instruction et de son
» caractère. »

= M. *Moreau de Jonnès*, chef d'escadron, correspondant de l'Institut et votre Associé, vous a offert, Messieurs, trois ouvrages, sur lesquels M. Marquis vous a fait un rapport. Le premier est intitulé : *Precis historique sur l'irruption de la Fièvre jaune à la Martinique*, en 1802.

Avant de faire connaître ce travail, M. Marquis donne sur l'auteur des détails intéressants, tirés du *Dictionnaire des Sciences médicales*, où les observations de ce militaire savant et philantrope sont citées de la manière la plus honorable par des médecins distingués.

« La description que donne M. Moreau des symptômes de l fièvre jaune (fièvre gastro-adynamique de Pinel) me semble, dit M. le Rapporteur, très-propre à justifier le nom de *Typhus icterodes* que lui avait donne, il y a déjà bien des années, le célèbre nosologiste *de Sauvages*. On y voit, en effet, les symptômes généraux du typhus le plus intense compl qués et modifiés par quelques accidents particuliers, dont l'affection ictérique qui se répand sur toute la superficie de la peau est le principal et le plus constant. »

M. Marquis rapporte ensuite ce que dit l'auteur des causes et de l'invasion de la fièvre jaune à la Martinique.

La direction des vents ne paraît pas sans influence sur cette maladie.

De nombreux exemples ont donné lieu à M. de Jonnès de reconnaître combien les passions violentes, les écarts de régime, les violations quelconques des lois de l'hygiène disposaient à con-

tracter la fièvre jaune, ou du moins contribuaient à en déterminer l'invasion.

Cette fièvre est-elle essentiellement contagieuse ou non ? M. Moreau n'ose résoudre cette question, sur laquelle les plus habiles médecins suspendent encore leur décision. Des faits bien observés lui ont cependant appris que la fièvre jaune est contagieuse dans certaines circonstances, et ne l'est pas dans d'autres.

Le kina, et sur-tout le kina orangé, plus aromatique que les autres espèces, donné dans un temps opportun, très-difficile à saisir, quelquefois jusqu'à la dose de huit onces en trente-six heures, a paru à M. Moreau celui de tous les remèdes dont l'effet salutaire est le moins douteux.

Au reste, dans cette maladie comme dans toute autre, le traitement doit être différent, suivant les diverses périodes.

Le second des ouvrages que l'Académie doit à M. Moreau de Jonnès a pour titre : *Observations sur les Géophages des Antilles.*

« Déjà (c'est M. le Rapporteur qui parle) Humbolt, sur les bords de l'Orenoque ; Leschenaut, à Java ; la Billardière, à la Nouvelle-Caledonie, et quelques autres voyageurs avaient vu des peuplades malheureuses, pressées par le besoin d'aliments, satisfaire ou plutôt tromper leur faim en introduisant dans leur estomac diverses substances terreuses qui ne peuvent aucunement être considérées comme alimentaires.

» M. Moreau de Jonnès a observé le même goût singulier parmi les nègres des Antilles, et principalement à la Martinique et à la Guadeloupe, où il est très-commun, avec cette différence que ce goût ne dépend point du besoin, mais d'une simple

dépravation de l'appétit, assez analogue à celle qu'on observe quelquefois dans les femmes par suite de la grossesse ou de l'aménorrhée.

» Les nègres chez qui ce goût pour la terre devient une passion insatiable tombent ordinairement dans un état de marasme, auquel ils finissent par succomber.

» Cette manie se rencontre sur-tout dans les individus éminemment lymphatiques. M. Moreau croit que la privation de toute nourriture animale et des liqueurs spiritueuses peut contribuer à développer ce goût dépravé.

» Les terres qui se mangent, dans les pays dont on vient de parler, sont des terres talqueuses, onctueuses et grasses au toucher, homogènes et contenant beaucoup de magnésie et d'alumine; des terres, enfin, du genre de la terre sigillée de Lemnos, si célèbre dans l'antiquité, et des autres terres bolaires long-temps préconisées en médecine, mais à-peu-près exclues de la thérapeutique moderne devenue plus sévère sur le choix des médicaments qu'elle admet. »

Le troisième ouvrage de M. le chevalier de Jonnès, que M. Marquis était chargé de faire connaître, est un *Essai sur l'Hygiène militaire des Antilles.*

Quoique cet ouvrage soit le plus considérable et le plus important des trois, c'est cependant celui dont M. le Rapporteur a été obligé de parler le plus succinctement, parce qu'il se compose d'une foule de détails qui se refusent tout-à-fait à l'analyse. M. Marquis se contente donc d'en exposer le plan.

Après quelques observations préliminaires sur le climat et les maladies des Antilles, l'auteur suit le soldat français depuis sa patrie jusque dans ces îles.

Il traite successivement du choix des troupes qu'il convient d'embarquer; des précautions, des soins nécessaires lors de l'embarquement, pendant la traversée, au débarquement, dans les garnisons; des vivres des troupes, des marches, de la discipline intérieure, des hopitaux militaires. Les conseils de M. Moreau sur tant d'objets divers paraissent en général fondés sur de sages principes, et confirmés par l'expérience.

Des connaissances solides et variées, sur-tout relativement à l'histoire naturelle et spécialement à la botanique des Antilles, se font remarquer partout dans ce travail, qui paraît à M. le Rapporteur d'une haute importance pour l'administrateur militaire et même civil de nos Colonies.

M. Moreau de Jonnès, prêt à s'embarquer pour la Guyane, offre à l'Académie de s'occuper des recherches particulières qu'elle pourrait lui demander sur ce pays. M. Marquis pense que, sans lui désigner aucun objet particulier, la Compagnie ne peut faire mieux que d'inviter M. le chevalier de Jonnès à lui faire part de ses observations, de quelque nature qu'elles soient; observations qui ne peuvent être que très-utiles et très-intéressantes, à en juger par celles qu'il a déjà communiquées à l'Académie.

Un quatrième ouvrage, qui a été adressé depuis par M. Moreau de Jonnès, est le *Tableau du Climat des Antilles, et des Phénomènes de son influence sur les plantes, les animaux et l'espèce humaine.*

Ce dernier ouvrage de notre savant Collègue, se recommande également à l'attention, et par le sujet et par la manière habile dont il est traité.

= M. *Kerckhoffs*, médecin militaire de 1re classe, chargé de la surveillance du service de santé, à Ruremonde, a fait hommage à l'Académie de deux ouvrages ayant pour titre, le premier, *Dissertation sur l'Air atmosphérique, et son influence sur l'Économie animale ;* le second, *Hygiène militaire.*

M. Vigné, qui vous a fait connaître ces deux ouvrages, a donné à l'un et à l'autre des éloges également mérités.

Le premier de ces ouvrages se distingue, au jugement de la Commission, par une bonne méthode, la précision du style et la solidité des principes ; et tel est le mérite du second, que M. Vigné, rapporteur, propose aux généraux d'armées, aux Rois eux-mêmes de le lire, de le méditer et d'en réaliser les principes, pour leur plus grand intérêt et celui de l'humanité.

— C'est encore à M. *Kerckhoffs* que l'Académie doit l'envoi du *Procès-verbal de la Séance publique de la Société libre d'Emulation et d'Encouragement pour les Sciences et les Arts, établie à Liége,* pour l'année 1817.

Organe de la Commission chargée d'en rendre compte, M. Duputel en a présenté un extrait qui a vivement intéressé la Compagnie, par l'élégante précision avec laquelle M. le Rapporteur passe en revue les nombreux articles dont se compose l'ouvrage qu'il avait à faire connaître. La conclusion du rapport est que la Société de Liége cultive avec un égal succès les sciences utiles et tous les arts, dont aucun ne lui est étranger.

= M. *Desormeaux*, professeur et trésorier de la Faculté de Médecine de Paris, vous a adressé,

1° son *Précis de Doctrine sur l'Accouchement par les pieds* (pour servir à un acte public présenté à l'Ecole de Médecine de Paris le 6 floréal an 12); 2° un imprimé ayant pour titre : *De Abortu : theses quas concurrentium disputationibus submissas tueri conabitur M. A.* Desormeaux, *M. D. P., Artis obstetriciæ Professor, die* 4ª 7bris 1811.

Organe d'une Commission nommée pour cet objet, M. Flaubert vous a rendu compte de ces deux ouvrages, dans lesquels, dit-il, M. Desormeaux se montre aussi bon médecin qu'habile accoucheur.

= M. *Vigné* a communiqué à l'Académie des *Idées générales sur l'étendue, la dignité de la médecine, et sur la possibilité, la nécessité de lui appliquer la méthode analytique.*

« L'analyse, dit M. Vigné, est essentielle dans toutes les sciences, puisqu'en obligeant à diviser, à décomposer chaque chose, à la réduire à ses principes, elle conduit à la découverte de la vérité.

» Le vrai médecin est celui qui a étudié sérieusement, qui étudie sans cesse la science médicale, qui n'est pas bornée comme sa vie.

» Pour le faire avec fruit, et ne pas perdre un seul des moments précieux que cette science plus qu'humaine réclame à si juste titre, il est indispensable d'appliquer à chacune de ses parties la méthode analytique.

» Sans elle, Hyppocrate aurait-il posé son art sur des bases inébranlables? aurait-il élevé à sa gloire un monument éternel? L'anatomie aurait-elle ses Vesale, ses Spallanzani, ses Bichat; la physiologie ses Haller, ses Dumas, ses Barthez; la chirurgie ses Ambroise Paré, ses Petit, ses Desault? Sans elle, l'un des plus célèbres médecins de notre

siècle, le docteur Pinel, aurait-il peint en traits indélébiles la plupart de nos maladies?

» Mais avant d'appliquer le flambeau de l'analyse aux maladies nombreuses qui tourmentent et détruisent notre frêle espèce, il faut avoir pénétré dans le sanctuaire de la nature, l'avoir interrogée sur la composition intime de nos organes, l'avoir épiée dans ses opérations les plus secrètes. Et que de courage, que d'application, que de soins, que de veilles exige un travail aussi long, aussi difficile!

» D'un autre côté, quel ouvrage atteste autant la toute-puissance du Créateur que l'être réunissant à toutes les propriétés de la matière mise en action par un principe vital qui lui est commun avec tout ce qui respire, le privilége exclusif de reconnaître son auteur et de s'élever à lui par la bienfaisance! Quel objet plus digne des méditations et des recherches de l'homme que l'homme lui-même! Quelle tâche plus noble et plus touchante que de faire succéder dans son semblable le calme au trouble des sens, le plaisir à la douleur! Quelle satisfaction, quel bonheur de triompher de la mort même en diminuant le nombre de ses victimes!

» Après avoir tracé un tableau aussi frais que gracieux de l'homme dans l'état de santé parfaite, qu'il est triste, s'écrie M. Vigné, de le considérer dans tous les genres, dans toutes les espèces de maladies auxquelles il est sujet! Cependant, cette inspection, disons mieux, cet examen rigoureux devient supportable au médecin par le zèle qui l'anime, par le souvenir des anciens succès, par l'espoir d'en obtenir d'autres.... »

M. Vigné prouve ensuite la possibilité d'appliquer l'analyse à la médecine, en décrivant l'une des fièvres les plus fréquentes, la continue inflamma-

toire, appelée de nos jours *angiotenique*. Nous ne suivrons point notre Confrère dans les détails de cette description qui offre des preuves nouvelles de la sagacité et des connaissances médicales de l'auteur.

= L'Académie a reçu de M. *Dutrochet*, D.-M. à Château-Renault, un exemplaire de ses *Recherches sur les enveloppes du Fœtus.*

L'auteur, dit M. Le Prevost, D.-M., dans un rapport qu'il avait été chargé de faire, divise son ouvrage en quatre sections.

La première est consacrée à l'étude des enveloppes du fœtus dans l'œuf des oiseaux;

La deuxième a pour objet l'étude de l'œuf des reptiles ophidiens et sauriens;

La troisième contient l'examen de l'œuf des batraciens et de leurs larves qu'il considère comme de véritables fœtus;

La quatrième, enfin, offre quelques observations sur les enveloppes du fœtus de la brebis.

« L'ouvrage de M. Dutrochet, dit M. le Rapporteur, qui en a fidèlement analysé toutes les parties, annonce qu'il a dû se livrer à beaucoup de recherches, et il contribuera efficacement aux progrès de l'anatomie comparée. Aussi l'auteur a-t-il obtenu les suffrages de l'Institut de France; et sans doute l'Académie, en le remerciant de cet intéressant travail, l'invitera à lui faire part de ses nouvelles recherches. »

Physiologie animale.

M. *Le Prevost*, D.-M., a soumis au jugement de l'Académie un écrit intitulé : *Examen de la théorie de la Vision.*

« Le but de ce Mémoire, dit M. Flaubert, est de montrer que, contre l'opinion commune, les objets ne se peignent pas au fond de l'œil dans une situation renversée.

» M. Le Prevost traite succinctement et avec clarté de l'anatomie de l'œil, negligeant toutefois les petits détails que M. Ribes a fait connaître, et expose la théorie de la vision adoptée généralement par tous les physiciens.

» L'auteur rapporte ensuite les expériences cadavériques, à l'aide desquelles Descartes, Haller, notre savant Lecat et tous les physiologistes démontrent que l'image des objets se peint renversée au fond de l'œil. M. Le Prevost a répété ces expériences, qui toutes lui ont donné les résultats annoncés par les auteurs qui viennent d'être cités; mais il rejette les conséquences qu'ils en ont tirées, pour expliquer comment nous voyons droits les objets dont l'image avait été portée au fond de l'œil dans une situation renversée.

» M. Le Prevost pense que le renversement de l'image dans l'œil pourrait bien n'être pas réel sur le vivant, parce qu'un œil animé du principe de la vie diffère beaucoup d'un œil mort; que l'état de vie doit influer sur ses fonctions, au point de faire éprouver aux rayons qui traversent l'œil une double convergence, et par conséquent un double croisement, le premier ayant lieu à la pupille, et le second sur la rétine. Ce second croisement, selon M. Le Prevost, redresse l'image qui, sans lui, eût été renversée.

» Mais, continue M. le Rapporteur, sans abandonner les vitalistes, ne doit-on pas distinguer, dans nos fonctions, des effets physiques et des

phénomènes vitaux ? L'œil nous offre trop évidemment un appareil de physique, une véritable chambre obscure, pour croire que la lumière y suit pendant la vie une marche différente de celle à laquelle elle obéit quand l'œil a cessé d'être animé. Les propriétés vitales de l'œil doivent se borner à augmenter un peu sa force réfringente, à rendre l'image plus nette, et à faire varier la distance à laquelle la vision est la plus distincte.

» Persuadé que les objets se peignent droits au fond de l'œil, M. Le Prevost étaie son opinion de plusieurs expériences curieuses, mais qui se refusent à l'analyse. La Commission les a répétées avec soin, mais elle a cru devoir en déduire des conséquences tout-à-fait opposées à celles que l'auteur du Mémoire en a tirées.

» Il résulte par conséquent du rapport de la Commission, que les faits annoncés par M. Le Prevost sont exacts, mais qu'il s'est mépris dans la manière de les interpréter, et qu'ainsi les objets se peignent réellement au fond de l'œil dans une situation renversée. »

= Admis à partager les travaux de l'Académie, M. *Le Prevost*, dans son discours de réception, a jeté un *coup-d'œil sur les progrès des connaissances médicales.*

« La succession des siècles, dit M. Le Prevost, a fait faire tant de progrès à la médecine, qu'elle est devenue aujourd'hui une science presqu'universelle. Elle a mis à contribution toutes les branches des connaissances humaines pour agrandir son domaine, devenu immense de nos jours.

» L'anatomie, base fondamentale de la médecine, est

est parvenue à un dégré de perfection qui ne laisse presque plus rien à désirer. Notre Confrère tire la preuve de cette assertion de l'exactitude avec laquelle toutes les parties qui entrent dans la composition du corps humain, et qu'il passe en revue, ont été décrites. On ne s'est pas contenté de bien connaître la structure du corps de l'homme, on a aussi disséqué des animaux ; on a comparé nos organes aux leurs, et cette comparaison a été fort utile pour expliquer quelques phénomènes de la physiologie.

» Cette partie de la science médicale a marché de pair avec les connaissances anatomiques. A l'aide de la physique et de la chimie soumises aux lois du principe vital, les fonctions qui s'exercent au dedans ou au dehors du corps humain, et qui par leur harmonie constituent la santé, ont été examinées et démontrées dans tous leurs détails.

» Ce sont les lois de la vitalité qui président à l'harmonie des fonctions, et conservent la santé. Si les hommes vivaient suivant les lois de la nature; s'ils ne se livraient jamais à aucun excès ; s'ils ne mangeaient que pour contenter la faim ; s'ils ne buvaient que pour appaiser la soif ; s'ils réprimaient leurs passions, la santé serait rarement altérée.

» Les maladies qui accablent l'humanité sont en grand nombre ; elles sont internes ou externes : leur classification méthodique a singulièrement contribué aux progrès de l'art.

» Non-seulement les maladies ont été classées avec ordre, mais on a recherché avec soin leurs causes, leurs signes, leurs symptômes, leur marche, leur accroissement et leur déclinaison ; ce qui a rendu le traitement beaucoup plus facile.

» L'attention s'est aussi portée sur les remèdes

que la médecine emploie. On a soumis à un examen rigoureux les substances organiques et inorganiques, afin de pouvoir apprécier au juste leurs propriétés et les effets qu'elles produisent sur l'homme malade.

» La médecine a retiré de grands avantages des découvertes de la chimie. On a reconnu dans plusieurs gaz des propriétés délétères, et des moyens ont été indiqués pour en combattre l'action pernicieuse. On est parvenu à détruire complètement ces miasmes funestes qui se développent dans les hôpitaux, dans les prisons et dans les vaisseaux. Les eaux minérales, tant étrangères que nationales, ont été analysées avec un soin extrême, et on possède des moyens aussi simples qu'ingénieux pour en composer d'artificielles dont on prétend retirer les mêmes avantages.

» La pharmacie, éclairée des lumières de la chimie, prépare avec plus de méthode et de succès tous les médicaments nécessaires à la guérison des maladies.

» Le médecin légiste trouve aussi dans la chimie des secours puissants pour déterminer la nature d'un poison introduit dans le corps humain, et en empêcher les mortelles atteintes toutes les fois que cela est possible.

» L'histoire naturelle n'est pas restée au-dessous du niveau des connaissances actuelles.

» La physique elle-même a offert dans l'électricité, le galvanisme et le perkinisme des moyens de guérison, mais dont l'efficacité n'est pas toutefois bien démontrée.

» La matière médicale, tant interne qu'externe, très-sévère aujourd'hui dans le choix des médicaments qu'elle emploie, a rejeté impitoyablement

tous ceux dont les propriétés ne sont pas constatées, ou qui pourraient devenir nuisibles à l'économie animale.

» La médecine externe ou la chirurgie n'a pas moins perfectionné ses moyens de guérison. Le traitement des plaies et celui des ulcères sont devenus plus methodiques et plus rationels.... La chirurgie militaire, sur-tout, a beaucoup gagné pendant une guerre de vingt-trois ans....

» L'art des accouchements s'est enrichi d'une foule de connaissances et de moyens précieux.

» Enfin, un des plus grands degrés de perfection que la science ait atteint, c'est que tous les systèmes qui ont régné tour-à-tour dans l'empire médical ont disparu pour faire place à la médecine d'observation, à laquelle on doit une des plus belles et des plus importantes découvertes, celle de la vaccine.

» Ce perfectionnement des connaissances médicales est dû tant au progrès général des lumières qu'à la méthode d'enseignement suivie dans les écoles depuis plus de vingt-cinq ans....

» D'après ce tableau que je n'ai pu qu'ébaucher, continue M. Le Prevost, vous jugerez, Messieurs, combien la science médicale est immense, et combien je dois me féliciter d'être admis dans le sein d'une Compagnie composée de tant d'hommes distingues dans tous les genres de connaissances.... Associé à leurs travaux, je m'enrichirai du fruit de leurs veilles, et il me sera facile d'acquérir les connaissances nécessaires pour remplir avec plus de distinction la tâche honorable de soulager l'humanité souffrante. »

M. le Président a répondu en substance à ce discours :

« Le noble art dont vous venez d'établir les différentes divisions, et de décrire les derniers perfectionnements, a toujours été pour l'Académie l'objet d'une prédilection particulière ; et le tableau que vous en avez tracé, en lui fournissant un gage authentique de l'étendue de vos connaissances médicales, ne pouvait manquer de l'intéresser vivement par le fond même du sujet....

» L'Académie, favorablement prévenue par les ouvrages dont vous lui avez déjà fait hommage, accueillera avec un vif intérêt la communication de vos travaux ultérieurs, certaine d'avance qu'ils seront dignes de son attention, et par le choix des sujets et par le talent avec lequel vous les aurez traités. »

= M. *Gosseaume* a rendu compte des trois derniers numéros (42, 43 et 44) du *Bulletin des Sciences médicales du departement de l'Eure.*

« Ce recueil, dit M. Gosseaume, ne cesse de faire honneur à la plume qui le rédige. Il avait été suspendu pendant plusieurs mois, et c'est avec plaisir qu'on le voit reparaître à ses époques accoutumées. »

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

M. *Le Prevost*, médecin vétérinaire, a rendu compte de la seconde édition donnée par M. Hurtrel d'Arboval, de son *Instruction sur l'Epizootie des Animaux de l'espéce bovine*, et dont l'auteur a fait hommage à l'Académie.

« Cette seconde édition, dit M. le Rapporteur, est augmentée d'un grand nombre d'articles, qui tous ont sans doute un but d'utilité réelle. Ils sont

relatifs à la police rurale et administrative, et aux lois hygiéniques.

» Ce qui a rapport à la pathologie et à la thérapeutique est, à peu de chose près, traité comme dans la première édition. Cependant, l'auteur annonce que, sur l'avis du directeur de l'école vétérinaire, il a employé, dans le traitement de l'épizootie, l'acétate d'ammoniaque (esprit de Mendererus) avec quelque succès, comme moyen curatif. Lorsque ce sel a été administré dans le premier et même le second temps de la maladie, ses effets ont surpassé ceux des amers et même du kina, qui d'ailleurs est beaucoup plus cher.

» MM. Girard, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, et Dupuis, professeur à la même école, ont reconnu par l'expérience que l'acétate d'ammoniaque est, sinon le spécifique, du moins le meilleur curatif connu contre l'épizootie qui a régné l'année dernière sur les bêtes à cornes. »

M. Le Prevost termine son rapport en invitant la Compagnie à admettre M. Hurtrel d'Arboval au nombre de ses Membres non résidants. « Les rapports de l'Académie avec M. Hurtrel d'Arboval lui procureraient, dit-il, de précieuses observations sur l'économie rurale, dont l'auteur s'occupe avec autant de zèle que de talent. »

AGRICULTURE.

M. *Le Prevost*, président de la Compagnie, lui a communiqué *sur les Plantations en massif* un Mémoire très-important, dans lequel il indique le meilleur système à suivre dans ces plantations, et la manière d'en rendre l'usage simple et facile. (Imprimé en entier à la suite de ce Rapport.)

= La Société royale et centrale d'Agriculture de Paris a bien voulu transmettre à l'Académie, non-seulement les volumes de ses Mémoires qu'elle a récemment publiés, et qui font partie de sa collection, mais encore le programme des prix qu'elle se propose de décerner, et un grand nombre d'instructions sur différents objets d'agriculture, tels que la panification des blés avariés, quelques procédés économiques à employer pour la reproduction et la plantation des pommes de terre, etc., etc.

La lecture de ces divers envois a contribué à répandre beaucoup d'intérêt sur quelques-unes des séances de l'Académie.

Ici, Messieurs, se termine la tâche qui m'était imposée. Combien il me serait doux d'espérer que ce Rapport pourra remplir vos intentions, et qu'il aura été entendu avec bienveillance par l'assemblée nombreuse et choisie qui nous honore aujourd'hui de sa présence !

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. FIRMIN SÉNÉCHAL. (1)

Par M. SÉNÉCHAL son Fils, Ingénieur au Corps royal des Ponts et Chaussées, à Rouen.

Firmin Sénéchal, entrepreneur des travaux du port du Havre, reçut le jour à Montdidier, petite ville du département de la Somme, le 11 octobre

(1) Cette Notice n'étant parvenue que depuis peu de temps, n'a pu être insérée dans le Précis Analytique où elle aurait dû être placée.

1756. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra d'heureuses dispositions pour l'art des constructions. Son père, qui était entrepreneur, le mit à même d'en étudier les premiers éléments, en lui faisant visiter souvent ses divers ateliers, et en le chargeant quelquefois d'une besogne proportionnée à ses moyens. Dès l'âge de seize ans, Firmin Sénéchal, chargé par son père de diriger tous les travaux d'un bâtiment considérable qu'un ordre de religieux faisait élever aux environs de Mondidier, fit voir qu'il était né pour diriger de grands travaux.

En 1774, Firmin Sénéchal vint à Honfleur rejoindre son frère aîné, qui était employé aux travaux qu'on y exécutait alors pour la construction d'un nouveau port. Chargé par les entrepreneurs de diriger une partie de ces travaux, il fut assez heureux pour mériter, par sa conduite et ses talents, la bienveillance de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, qui, en 1776, lui confièrent la construction de tous les travaux d'art à exécuter sur les routes qu'on venait d'ouvrir aux abords de cette petite ville.

En 1782, il fut chargé de l'entreprise des travaux à faire, tant pour l'entretien du port d'Honfleur que pour la construction des écluses de chasse destinées à en curer le chenal.

Pendant la révolution, Firmin Sénéchal, dont les principes étaient bien connus, fut persécuté. Sa maison, ses chantiers furent pillés ; il fut incarcéré, et ne dut son salut qu'au dévouement de son épouse, qui, bravant tous les dangers dont elle était menacée, se rendit à Paris, et à force de sollicitations obtint sa mise en liberté.

En 1794, il vint s'établir dans la ville du Havre. La même année, il entreprit la construction de trois

docks, que les circonstances forcèrent d'abandonner et de laisser bien imparfaits.

En 1800, il fut chargé des travaux du bassin de la Barre. L'écluse qui est à l'entrée de ce bassin était fondée depuis 1794 ; son achèvement et la construction d'une partie des murs de quai furent poussés avec une activité telle qu'en 1804 ce bassin pouvait contenir six frégates. En 1805 et les années suivantes, on a fondé et élevé jusqu'aux deux tiers l'écluse de communication des bassins de la Barre et du Commerce.

Enfin, en 1809, il eut l'entreprise de l'écluse de chasse qui doit repousser les galets que les marées apportent continuellement à l'entrée du port. Cette écluse, une des plus difficiles à construire, l'a été avec une promptitude et une perfection qui fait le plus grand honneur à l'entrepreneur qui en avait été chargé.

Firmin Sénéchal, après une maladie longue et aiguë, a terminé sa carrière le 9 septembre 1814. Sa famille ne peut se consoler de cette perte. Ses nombreux amis, que lui méritèrent ses vertus, le regretteront toujours. Il aimait à rendre service, et toujours sans songer à ses intérêts qu'il a souvent compromis pour ne s'occuper que de ceux des autres. Constamment il a mérité l'estime des administrateurs de ce département et des ingénieurs du Havre. Toujours il a su se faire aimer de ses ouvriers. Firmin Sénéchal avait su s'élever bien au-dessus de la classe des entrepreneurs : il apportait dans la construction des travaux dont il était chargé autant de zèle et de soin que s'il les eût dirigés comme ingénieur ; bien faire était un besoin pour lui.

La collection complète de dessins des travaux qu'il

a fait exécuter, les modèles de ces travaux les plus intéressants, les Mémoires manuscrits qu'il a laissés après lui attestent à-la-fois, et son amour pour l'étude, et le désir de se rendre utile, désir dont il a eu la satisfaction de trouver une récompense bien agréable dans l'honneur que l'Académie de Rouen lui a fait en le recevant au nombre de ses Membres.

Notice biographique sur M. le Baron de SEPMANVILLE,

Extraite du Précis de sa Vie que M. Gady, *Juge au Tribunal de Versailles, avait adressé à l'Académie.*

Par M. Gosseaume.

M. François-Cyprien-Antoine Lieudé, baron de Sepmanville, ancien contre-amiral, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris, Membre non résidant de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, et de plusieurs autres Sociétés savantes, ex-maire de la ville d'Evreux, naquit le 2 février 1762 à Roman, canton de Damville, département de l'Eure, de M. Marin-Cyprien Lieudé de Sepmanville, ancien secrétaire du Roi, et de dame Françoise de Courcy de Mont-Morin.

Il reçut les premières leçons de littérature sous les yeux de son père, dont les sages instructions et les vertueux exemples inspirèrent à cet enfant chéri les plus nobles sentiments.

Destiné au service, il entra aux écoles d'application où son goût pour les sciences et pour les voyages se manifesta. La marine, sous ce rapport, lui présentait de grands avantages, et il fut admis, à Brest, aspirant, le 20 mars 1779.

Le 1er juillet 1780, il fut nommé garde de la marine à bord du vaisseau le Royal-Louis; fit la campagne de Cadix et celle d'Amérique en 1784; il se livra alors particulièrement aux travaux géographiques, et fut chargé de déterminer astronomiquement les limites de la pêche entre la France et l'Angleterre.

Pendant la campagne de 1786, il eut l'avantage de se lier avec le chef d'escadre, M. de Bougainville, qui l'encouragea à parcourir avec confiance la belle carrière dans laquelle il s'était engagé.

La même année, il fut nommé lieutenant de marine; servit en cette qualité sur la *Proserpine*; en 1787, sur le *Réfléchi*, avec la destination de fixer la position de l'île de Goave, relativement à Saint-Domingue.

En 1788, étant de retour à Paris, il fut chargé de la rédaction des cartes de la partie occidentale de Saint-Domingue, et reçut à cette occasion du Roi Louis XVI un cercle répétiteur, avec cette inscription honorable : *Donné par le Roi au sieur de Sepmanville, lieutenant de vaisseau.*

En 1791, il émigra avec le corps de la marine royale et passa en Angleterre où ses talents lui procurèrent une existence honorable. Il y reçut la croix de Saint-Louis, sur la demande du comte d'Hector, lieutenant-général des armées navales. Il se fixa à Yarmouth, où l'amiral Duncan lui confia l'éducation de son fils.

Il composa, à cette époque, le *Manuel des Marins.*

Cet ouvrage fut approuvé au bureau des longitudes, qui en fit le rapport le plus favorable.

En 1800, il fut autorisé à repasser en France. Ses biens personnels avaient été séquestrés et vendus ; mais ce fut pour son cœur une perte légère, en comparaison de celle d'un père chéri, auquel il n'eut pas le bonheur de fermer les yeux. Il parvint à racheter de gré à gré une partie de son héritage, et le partage de la succession paternelle fit passer dans ses mains le château du Fay et ses dépendances.

M. de Sepmanville se fit remarquer dans sa province par la sagesse de ses vues politiques et la solidité de ses principes moraux, son esprit conciliateur et la variété de ses connaissances.

Le 25 mai 1801, il fut nommé associé correspondant de la première classe de l'Institut de France, et attaché à la section d'astronomie. Il se trouvait heureux, après tant d'orages, au sein de sa famille, considéré et goûtant tous les charmes de l'amitié. Une union bien assortie mit le comble à cette félicité ; il épousa, le 29 septembre 1801, Melle Félicité-Sophie d'Ireville, fille de M. Dedun d'Ireville, ancien lieutenant-général au bailliage d'Evreux, et de Mme Marie-Anne Edeline.

Ils avaient l'un et l'autre éprouvé trop de malheurs pendant nos troubles civils, pour ne pas préférer le séjour paisible de la campagne au tumulte des villes, et ils se fixèrent au château du Fay, à deux lieues d'Evreux.

En 1812, au moment où les plus grands désastres menaçaient la France, tous les regards se tournèrent vers lui, tous les vœux l'appelèrent aux fonctions de maire de la ville d'Evreux. Le conseil général de la commune ne crut pouvoir mieux lui témoigner sa

reconnaissance de la manière distinguée dont il avait exercé cette magistrature, qu'en arrêtant à l'unanimité que le nom de Sepmanville serait donné à la nouvelle place formée près le bassin du château.

En 1814, M. de Sepmanville fut nommé capitaine de vaisseau. La même année, il reçut des mains de S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. En 1815, se trouvant compris, sous le rapport de l'âge et en qualité de capitaine de vaisseau, dans l'ordonnance du Roi du 1er août, il fut admis à la retraite avec le grade de contre amiral, en vertu de l'ordonnance du 31 décembre. En 1816, il supplia le Ministre de l'Intérieur de recevoir sa démission de la place de maire, fondée sur le dérangement inquiétant de sa santé. Ses enfants avaient été les plus chers objets de sa sollicitude paternelle ; et pour travailler plus fructueusement à leur éducation, il vint fixer son domicile à Paris. Mais les désordres de sa santé ayant fait des progrès alarmants, on se flatta que l'air natal pourrait y apporter quelqu'allégeance..... Ce fut une ressource vaine ; il vit arriver ses derniers moments avec le courage et la résignation d'un philosophe chrétien, et fut enlevé à une épouse et à des enfants chéris et désolés, le 28 janvier 1817.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce simple récit ; telle est la prérogative du vrai savant et de l'homme vertueux, que, pour le louer dignement, on n'ait qu'à raconter avec ingénuité ce qu'il fut en effet. La vérité suffit à son éloge.

Prix proposé pour 1818.

L'Académie avait remis au concours pour 1817 la question suivante :

« *Exposer, abstraction faite de toute espèce d'hypothèse, les conséquences qui résultent naturellement des observations et des expériences faites jusqu'à ce jour, relativement au mouvement de la sève dans le végétal ; confirmer ces résultats par des observations et des expériences nouvelles, et indiquer les applications utiles qu'on peut faire à la culture de ce qu'on sait jusqu'à présent de certain sur le mouvement des fluides végétaux.* »

L'Académie n'ayant reçu qu'un seul Mémoire, qui n'a pas été jugé digne du prix, il a été arrêté que la question serait retirée du concours, et remplacée par la suivante :

« *Déterminer, soit par la théorie, soit d'après des expériences précises, si, dans l'engrenage des roues dentées qui se communiquent le mouvement, les diamètres primitifs de ces roues doivent être proportionnels aux nombres de leurs dents, quels que soient ces nombres de dents ; et, dans le cas où cette proportion constante ne devrait pas être suivie, trouver les grandeurs relatives des diamètres primitifs de ces roues, suivant les nombres de dents dont elles doivent être garnies.* »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Chacun des auteurs mettra en tête de son Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. Vitalis, Secrétaire perpétuel de l'Académie, *pour la classe des Sciences*, avant le 1er juillet 1818. Ce terme sera de rigueur.

MÉMOIRES

Dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

DIALOGUE DES MORTS

*Entre Fontenelle et Mme la Marquise de G***, sur les taches du Soleil.*

Par M. le Baron LÉZURIER DE LA MARTEL.

Le spectacle des cieux est superbe et paisible ;
Il fait penser le sage, et parle au cœur sensible.
Des mortels, en tout temps, il dut fixer les yeux ;
Sa grandeur sans limite impose à l'orgueilleux.
L'homme heureux est frappé de sa magnificence,
Et l'infortune en pleurs y cherche l'espérance.

GUDIN.

FONTENELLE ET LA MARQUISE DE G***.

*La marquise de G***.* — Je suis bien fâchée, Monsieur, que vous n'ayez vécu que quatre-vingt-dix-neuf ans. Si vous étiez resté sur la terre, vous auriez peut-être calmé les inquiétudes d'une de mes arrière-petites-filles qui vient d'arriver au

moment où je l'attendais le moins. Vous savez que les personnes descendues ici depuis peu ont annoncé une catastrophe affreuse ; elle n'a pu survivre à l'inquiétude jetée dans tous les esprits ; elle a cherché en vain à se tranquilliser par la lecture des feuilletons et des journaux, et la crainte de ne pas survivre au soleil l'a fait mourir. Que ne pouvait-elle vous entendre dans mon parc.... le soir.... lorsque vous m'expliquiez si bien, dans vos entretiens, la pluralité des Mondes, leur nature et leur marche ! vous l'auriez sans doute rassurée sur les taches qui paraissent obscurcir le plus beau des astres.

Fontenelle. — Madame, comme je ne suis plus d'âge à porter le trouble dans le cœur, je serais fort heureux de pouvoir au moins porter la tranquillité dans les esprits; et si madame votre petite-fille, héritière de votre esprit et de vos graces....

La Marquise. — Vous avez conservé l'habitude d'une galanterie qui n'est plus guères à la mode ; et si quelqu'un, derrière ces charmilles, nous entendait, nous aurions bien l'air de gens de l'autre Monde. Supposons donc que nous y soyions encore, et que je partageasse les inquiétudes de la Vicomtesse, que me diriez-vous pour me tranquilliser ?

Fontenelle. — Il est difficile, Madame, de supposer que l'on soit dans un autre Monde que celui où l'òn a le bonheur de vous voir ; mais, puisque celui-ci rassemble un grand nombre de savants astronomes, permettez que je vous présente dans leur cercle, où vous êtes aussi connue que moi-même.

Les voilà qui se réunissent sur cette colline.

Vous y trouverez la reine Christine avec Descartes ; la marquise du Châtelet, élève de Voltaire ; la belle Hipicia, qui professa les mathématiques à Alexandrie d'Egypte, à l'âge de seize ans, et plusieurs autres personnes dont vous serez charmée de faire la connaissance, et auxquelles vous pourrez soumettre vos doutes et vos inquiétudes.

La Marquise. — Je redoute les réunions nombreuses, et je leur préfère nos tête-à-tête. Celle-ci, cependant, est composée de personnages que je serais charmée que vous me fissiez connaître, et nous pouvons facilement les distinguer de la distance où nous sommes, sans en être aperçus.

Ils sont tous fort tranquilles, et il ne paraît pas qu'aucun grand événement les occupe ; tous ces astronomes paraissent fort calmes sur le sort du soleil. Je remarque même un de ces messieurs, enveloppé de fourrures jusqu'au menton, qui se frotte les mains et a l'air fort satisfait.

Fontenelle. — Ah ! c'est Ticho-Brahé ; il jouit d'un certain triomphe, parce que, tandis que les provinces méridionales de l'Europe se plaignent des rigueurs du temps, du froid et de la pluie, le Nord, qu'il a toujours habité, jouit de la plus douce température.

La Marquise. — Quels sont ces deux messieurs qui paraissent fort animés l'un contre l'autre ? L'un d'eux est fort déconcerté et descend la colline la tête baissée, tandis que l'autre gravit jusqu'au sommet.

Fontenelle. — Celui qui descend la colline est Ptolomée ; et Copernic, après avoir renversé son

système et fait prévaloir le sien, se place au premier rang.

Vous voyez une réunion de savants qui font un accueil fort distingué à cette ombre qui s'approche d'eux, en cachant sous son bras le Commentaire sur l'Apocalypse ; c'est Newton, accompagné de son ami Halley. Il les remercie de lui avoir préparé les éléments du système qui a fait sa gloire.

Copernic avait fixé l'arrangement des corps célestes;

Kepler avait donné les lois du mouvement ;

Dominique Cassini avait fondé une vaste et nouvelle astronomie ;

Descartes, en unissant l'algèbre et la géométrie, avait préparé une mesure universelle pour tout ce qui est susceptible de rapport et de comparaison ;

Newton s'est emparé de toutes ces découvertes, et les a employées avec un génie supérieur.

La Marquise. — Je les distingue tous à merveille; je vois même, derrière M. Newton, un grouppe d'hommes dans un costume que je n'ai jamais vu nulle part, qui paraissent mécontents et murmurer entr'eux.

Fontenelle. — Ce sont sans doute les Chaldéens, qui prétendent avoir découvert l'attraction plusieurs siècles avant lui.

Un peu à l'écart, cette ombre qui est pensive et réfléchie, c'est Galillée. Elle frappe du pied comme si elle était encore devant le tribunal qui la condamna à rétracter son opinion du mouvement de la Terre, et elle dit : *È pur si move*, expression simple qui peint si bien la conviction, et que

Racine le fils a rendu avec tant d'élégance et de précision dans son poëme de la Religion,

La Terre, nuit et jour, dans sa marche fidèle,
Emporte Galillée et son juge avec elle.

Celle qui est en costume romain est Marcus Manilius; il s'est présenté avec son poëme des Astronomiques, mais il a été reçu assez froidement, quoique ce poëme renferme des beautés du premier ordre, et qu'il paraisse avoir été écrit au beau siècle d'Auguste. Il est trop imbu des erreurs de l'astrologie; les 4[e] et 5[e] livres, sur-tout, ne traitent que des décrets des astres, ou de leur influence sur les destinées des hommes.

Aratus, dont il a imité la marche, n'a pas été beaucoup mieux traité avec son poëme des Phénomènes. On a jugé ici, comme Quintilien, que c'était un ouvrage froid et peu intéressant.

Toutes les personnes qui fréquentent cette colline ne sont pas astronomes; mais il suffit d'aimer l'astronomie, et d'en avoir quelques connaissances, pour y être bien accueilli.

C'est à ce titre que je vais quelquefois m'y récréer avec Ozanam, et avec Algarotti qui écrivit le Newtonianisme des Dames, à-peu-près dans les mêmes intentions que j'eus en écrivant nos entretiens sur la pluralité des Mondes.

Vous voyez au pied de l'Observatoire l'historien de cette science, Lebailly.

La Marquise. — C'est lui qui a un livre à la main, et qui le présente à un vieillard habillé à la grecque, dont la tête est si belle, et qui lui offre à son tour un rouleau de papiers.

Fontenelle. — Justement. Le vieillard habillé à la grecque est Platon. Lebailly lui a offert ses Lettres sur l'Atlantide ; et lui, il lui offre son Critias, qui traite de la destruction de cette belle partie du Monde.

Mais ce serait mal vous rassurer que d'arrêter votre pensée sur un des événements les plus effrayants dont les habitants du globe aient conservé quelques souvenirs encore fort incertains.

Abordons plutôt ce petit vieillard que vous voyez marcher avec tant de précipitation, et que suit avec peine Flamstedt chargé du poids de son gros atlas céleste : c'est Lalande ; à beaucoup de savoir, il joint beaucoup de politesse, et nous lui demanderons ce que l'on doit craindre des taches que l'on a observées dans le soleil.

Nous pouvons encore nous en informer au comte de Buffon que vous voyez assis sous ce pavillon, et se faisant lire à haute voix sa Théorie de la Terre, ou bien ses Époques de la Nature.

La Marquise. — Non. Vous futes mon unique professeur dans l'autre Monde ; je veux que vous le soyez encore dans celui-ci. Je serai aussi docile que cette petite femme couverte de fourrures, qu'un savant conduit par la main.

Ne serait-ce pas cette petite Laponne dont on parle tant dans les Champs-Élysées, et que tout le monde va voir ?

Fontenelle. — Oui, Madame ; et le savant qui la conduit est, comme vous vous en doutez bien, Maupertuis. Il vient de quitter Huygens et La Caille. La Condamine est auprès de lui. L'un mesurait la forme du globe sous l'équateur, tandis que l'autre la mesurait au cercle polaire.

Pour moi, je ne sais rien mesurer que l'étendue de vos bontés et le charme de renouer des entretiens qui me furent si chers sur la Terre.

Vous vous rappelez, Madame, que le premier soir où j'eus l'honneur de vous parler de nos systèmes, je vous dis que nous ressemblions à ce fou d'Athènes qui s'imaginait que tous les vaisseaux qui entraient dans le Pirée lui appartenaient ; et que nous pensions de même, que tout ce qui est créé dans la nature est créé pour notre usage.

Si les saisons sont pluvieuses, c'est le soleil qui se voile pour nous ; ce sont des taches qui l'obscurcissent, et qui nous menacent d'une fin prochaine.

Et nous ne réfléchissons pas que ce bel astre est le centre d'un immense Univers ; que ces feux éclairent et échauffent un grand nombre de planètes et leurs satellites, et que, s'il a ses taches, nous autres nous avons aussi les nôtres !

La lune, notre fidèle satellite, nous présente sans cesse une figure inégale, inégalement éclairée, et nous y démêlons sans peine des abîmes profondes et des montagnes fort élevées.

Nous lui présentons, de notre côté, le même spectacle, n'en doutez nullement ; et l'inégalité de notre surface, l'aspérité de nos montagnes, l'immense étendue de notre Océan, les plaines de sable de l'Afrique, les glaciers de la Suisse, les neiges qui couvrent nos pôles une partie de l'année doivent paraître autant de taches aux observateurs, s'il en existe dans la lune.

La Marquise. — Vous m'avez appris à croire qu'il pourrait fort bien y en avoir, et même dans les autres planètes ; mais ces observateurs et les nôtres

peuvent-ils admettre qu'un astre aussi majestueux, aussi imposant ait ses taches comme une obscure planète, sans en concevoir quelque souci ?

Fontenelle. — Ce ne sont point des soucis de cette nature qui doivent vous agiter, et je vais me hâter de les dissiper.

Lalande, que vous venez de voir, et quelques autres astronomes pensent que le soleil est un globe assez semblable à ceux des autres planètes, et qu'il n'en diffère que par sa grosseur et l'atmosphère phosphorique qui l'entoure.

Cette atmosphère consiste en divers fluides élastiques, qui sont plus ou moins lucides et transparents ; c'est leur lucidité qui engendre la lumière, et les taches que l'on observe sont les aspérités du globe solaire qui s'élèvent au-dessus de son atmosphère.

Herschel en a, dit-on, calculé les hauteurs ; elles s'élèvent de cinq à six cents milles, c'est-à-dire de deux cents de nos lieues environ.

La Marquise. — Vous m'affligez beaucoup, tout en me tranquillisant un peu. Je vous passe tout ce que vous m'avez dit sur la lune et ses habitants, sur Vénus, Mars et Mercure ; mais voir abaisser le soleil à n'être qu'une matière brute et grossière comme une simple planète, et cette immense mer de feu qui porte par-tout la chaleur et la vie à n'être qu'une atmosphère phosphorique ! non, Monsieur ; ma pensée s'y refuse : je n'y consentirai jamais.

Fontenelle. — Il faut cependant vous y résoudre, Madame ; et les étoiles fixes, que nous sommes

convenus, lorsque nous étions dans le monde, être autant de soleils et le centre de nombreux tourbillons, pourraient fort bien ne pas être d'une autre nature.

Tranquillisez donc votre aimable Vicomtesse, Madame ; les taches dans le soleil ne sont pas plus inquiétantes pour son existence et celle de notre Univers, que les Alpes ou les Pyrénées ne le sont pour celle de la Terre, et il n'y a pas lieu de craindre que cet immense flambeau s'éteigne de sitôt.

MÉMOIRE

Sur le Moyen d'éviter l'effet de l'inertie des Colonnes dans les Pompes.

Par M. le Chevalier DE BOISHÉBERT.

MESSIEURS,

Depuis long-temps, je me proposais de vous faire part d'un moyen très-simple pour rendre continu le mouvement de la colonne aspirée dans les pompes.

Ayant parcouru, depuis peu, un ouvrage de M. Hachette, imprimé en 1812, sur les machines, j'y ai trouvé (non sans surprise) mes idées indiquées par une simple figure.

Dès-lors, j'avais pris le parti de me taire, regardant la communication que je me proposais d'en faire à l'Académie comme inutile et pouvant m'exposer au ridicule du soupçon de plagiat.

Un de nos Collègues m'ayant engagé, au contraire, à établir mes droits à l'invention, je m'y détermine par la considération que, dans l'ouvrage, qui n'est presque qu'un recueil, il n'y a point d'explication qui en fasse sentir le résultat; et d'ailleurs j'ai donné à la pièce que j'ajoute à l'aspiration une forme plus convenable que celle qui est indiquée dans la planche; et je dois penser que l'auteur, ayant pris à tâche de recueillir tout ce

qui a pu parvenir à sa connaissance sur les machines, aura tenu cette invention de M. Bossut, ou de feu M. Lévêque, mon intime ami, auxquels j'avais communiqué le résultat de mes réflexions sur l'inertie en général.

Ce moyen a été exécuté en 1788 au moulin à vent des Chartreux, construit d'après les plans de celui que j'ai inventé en 1778 pour élever l'eau à soixante pieds de hauteur dans mes jardins, au Grand-Couronne.

Je pense qu'en voilà assez pour établir que je suis l'inventeur du moyen que je vais décrire.

Mais avant tout, et pour mieux me faire entendre, je dois fixer votre attention, Messieurs, par quelques principes.

En général, j'ai remarqué que les personnes qui s'occupent des machines, et dont l'imagination facile produit aisément des idées neuves, ne se pénètrent point assez de l'importance de cette loi de la nature qui oppose une résistance à tout changement d'état. La matière, mise en mouvement, s'oppose au repos; mise en repos, elle résiste au mouvement : c'est-là ce que l'on appelle inertie.

Puisqu'elle résiste au repos, l'homme instruit conclut que des masses considérables, éloignées du centre de mouvement, donnent de la perfection au mouvement *continu*, préparent des ressources contre des causes d'arrêt résultant de défauts d'exécution, et rendent l'action plus uniforme.

La plupart des faiseurs de machines emploient ces moyens-là ; ils en sentent bien le bon effet, sans pouvoir souvent se rendre compte du *pourquoi*, du *comment*. Il en est même qui portent l'erreur jusqu'à prêter à ces masses une énergie qui doit dimi-

nuer et réduire presqu'à rien le besoin de la force motrice.

Dans les machines à marche *continue*, on conçoit que les grandes masses éloignées des centres, ayant une grande quantité de mouvement acquis, il faudrait des causes sérieuses d'arrêt pour le détruire. Ces masses y sont donc ajoutées avec succès.

Mais, dans les machines dont la nature est l'*alternative* du repos et du mouvement, l'inertie veut que l'on emploie des moyens diamétralement opposés à ceux qui facilitent le mouvement *continu*.

Ici les plus petites masses possibles, et le plus près possible des centres de mouvement, voilà à quoi l'homme éclairé s'applique ; et dès-lors toute son attention se porte à n'accorder à la solidité que ce qui lui convient raisonnablement, à raison des fonctions de la machine.

Telles sont en particulier les machines d'horlogerie, où les effets de l'inertie méritent d'être bien médités ; tellement qu'une pendule, sortie des mains de l'artiste qui en a négligé l'importance, marche difficilement par un poids donné, tandis que, remaniée par un homme intelligent, elle produit un résultat souvent double par la seule diminution des masses des derniers mobiles ; et cela, parce que la fonction de cette machine veut que toutes les pièces passent alternativement du repos au mouvement, et du mouvement au repos.

Appliquons tout ceci au mouvement des pompes qui est essentiellement alternatif.

Lorsque le piston d'une pompe aspirante descend et prépare une nouvelle aspiration, la colonne reste stationnaire ; dès-lors, elle oppose une résistance d'inertie contre le retour au mouvement, résistance

qu'il ne faut pas confondre avec le poids de la colonne, et qui dérange d'une manière grave le calcul de l'équilibre (1).

C'est donc de cette résistance qu'il s'agit d'affranchir la force motrice.

Pour y parvenir, j'ai pensé qu'il fallait rendre la marche de la colonne *en quelque sorte* indépendante du mouvement alternatif du piston, et ménager une solution de continuité entr'elle et le piston, de manière à produire son mouvement ascensionnel par une simple cause physique, toujours également active.

Voilà à quoi se réduisait le problême. J'ai réussi à le résoudre d'une manière très-simple et sans addition d'aucune machine mouvante (2).

Soit une pompe A (fig. 1ere), dont l'aspiration se fait par une traînée horizontale TV de 25 pieds de longueur, aboutissant à une colonne verticale de 25 pieds de hauteur, dont l'extrémité est plongée dans l'eau du puits, et supposons le piston P produisant son action à 24 pieds de hauteur ; c'est le terme extrême auquel on doit borner l'aspiration, qui pourrait manquer son effet à une plus grande hauteur, lorsque le baromètre est très-bas.

Je coupe le tuyau horizontal le plus près possible du corps de la pompe, et je termine les extrémités de cette coupe par un arc recourbé à l'équerre, le

---

(1) Sur-tout si l'on a été forcé d'établir une communication un peu longue entre la machine et le puisart, précaution prudente lorsque le puits est creusé dans le sable.

(2) La planche représente le piston au bas de sa course, et prêt à opérer une nouvelle aspiration.

tout soudé au fond d'un cylindre R fermé par une calotte sphérique ; c'est dans ce récipient, hermétiquement fermé, que va se faire l'aspiration.

Ce récipient doit être d'une capacité proportionnée au volume d'eau que doit aspirer chaque coup de piston ; le double est plus que suffisant.

La pompe est mise en mouvement ; l'action du piston raréfie l'air que renferment le tuyau d'aspiration et le récipient ; l'eau monte, arrive à ce récipient, et elle s'y précipite par l'ouverture X ; elle ne peut en remplir toute la capacité, parce que le vide n'y est pas parfait. L'eau passe du récipient dans le corps de la pompe par l'ouverture S ; la portion d'air très-raréfié qui reste dans le récipient fait équilibre avec le poids de la colonne verticale de 23 pieds, qui y reste suspendue comme le serait un poids fixé à un ressort à boudin.

Voyons à présent ce qui se passera au premier coup de piston, lorsque l'eau en aura atteint la base ; remarquons qu'il est alors chargé de mettre en action une colonne de 23 pieds de hauteur ; ajoutons-y la traînée horizontale de 25 pieds ; voilà donc une masse d'eau de 48 pieds de longueur, dont l'inertie fatiguerait beaucoup la puissance, si le récipient, dans lequel (je le répète) il reste toujours une portion d'air raréfié, ne séparait pas la partie VT de la petite portion M qui est forcée d'obéir directement au mouvement du piston. Or, cette portion ne saurait obéir sans entraîner avec elle une quantité d'eau prise dans le récipient, et par conséquent sans raréfier encore plus l'air qui y est cantonné, lequel était déjà en équilibre avec le poids de la colonne verticale de 23 pieds ; d'où il suit que cette colonne sera poussée par le poids

de l'atmosphère, et le précipitera de nouveau dans le récipient pour remplacer celle qui vient de lui être enlevée.

Ce mouvement de la colonne, comme on le voit, n'affecte nullement la force motrice, puisque le piston fait alors sa course rétrograde pour recommencer l'aspiration par un nouvel emprunt dans le récipient, dont l'air, de nouveau raréfié au-delà de l'équilibre, forcera encore la colonne à continuer son mouvement et à s'épancher dans le récipient, et ainsi de suite ; de manière que le produit du coup de piston se prend toujours, moitié dans le récipient comme dans un puisart, et moitié par l'affluence continue de la colonne qui, dans le temps de l'aspiration, se précipite toujours dans le récipient.

En jetant un coup-d'œil sur la fig. 1[ere], on voit que, lorsque le piston aspire, l'eau doit descendre en cd ; et lorsqu'il descend, l'eau doit remonter en ab.

Il résulte de tout ceci que la fonction du piston se borne désormais à entretenir dans le récipient le vide nécessaire pour opérer un excédent d'équilibre capable de faire monter la colonne d'aspiration par un mouvement continu.

On me dira, peut-être : « Puisque vous réduisez » la fonction de la force motrice à puiser l'eau du » récipient, qui est au niveau du bas du corps de » pompe, il en résulterait donc que la colonne de » 25 pieds monterait dans le récipient par un mou- » vement continu, sans charger la force motrice, le » vide étant une fois fait, ce qui serait un véritable » prodige : or, la mécanique n'en connaît pas ; elle » ne connaît que l'emploi sage des forces dont elle

» dispose ; elle s'occupe des moyens les plus simples
» pour faire passer la cause à l'effet, avec le moins
» de perte possible. »

La réponse est facile. D'abord, il est évident que l'eau comprise dans le récipient doit céder seule sur-le-champ au coup de piston, puisque sa masse étant incomparablement moins considérable que celle de la colonne, l'effet doit s'opérer par le point de *moindre* résistance.

Mais ensuite, que l'on fasse attention que le piston, en s'élevant, agit entre le poids de l'atmosphère et l'air extrêmement raréfié qui reste dans le récipient. Il soulève donc tout le poids de l'atmosphère, moins le faible ressort de l'air du récipient, c'est-à-dire tout le poids de la colonne verticale d'aspiration, qui est l'expression de cette différence ; mais ce poids, représenté par le ressort de l'air, est dégagé de tout effet sensible d'inertie.

J'ai donc eu raison d'avancer que l'action du piston ne s'exerce plus directement sur la colonne d'aspiration, puisqu'elle se reduit à en préparer, à en soutenir la marche par l'entretien du vide ; opération qui ne présente aucune résistance d'inertie, puisqu'elle est indépendante et absolument séparée du mouvement de la colonne.

Il n'y a donc, dans cette disposition, aucune illusion, point d'effet énoncé qui n'ait sa cause évidente, rien ici qui ne soit dans l'ordre des choses.

Ce récipient, appliqué à la pompe de mon moulin, y produit le meilleur effet. Lorsque je l'imaginai, quelques personnes me comprirent mal, et doutèrent que l'effet répondît à mon attente. Je ne pouvais guérir leur incrédulité par une expérience faite à bras d'homme, puisque l'action était produite par

une machine puissante, dont la marche, variable comme le vent qui en est le moteur, ne pouvait être comparée que par moi seul ; je pris le parti de substituer momentanément, et de manière à pouvoir répéter cette substitution à volonté, de substituer au récipient de cuivre un récipient de verre, dont la transparence permettrait de voir ce qui se passerait dans l'intérieur. J'y ai vu constamment l'effet que j'avais calculé ; à chaque coup de piston, l'eau baissait en c d, et, lorsque le piston cessait d'aspirer, je voyais monter l'eau en a b et remplacer exactement celle qui avait été enlevée par l'aspiration.

J'ai observé qu'il se dégageait quelques bulles d'air dans le vide, espèce d'ébullition semblable à celle qui a lieu dans la machine pneumatique.

Ce nouvel air produit dans le reste de la pompe un très-bon effet que voici :

Cette pompe n'est point foulante. Le piston, garni d'une soupape, élève au-dessus de lui une colonne F de 36 pieds ; cette colonne est toujours en mouvement, comme l'est celle d'aspiration, par le moyen d'un récipient B de compression, placé immédiatement au-dessus du corps de la pompe. L'air, comprimé par la grande pression de cette colonne, serait nécessairement absorbé au bout de peu de temps. Or, l'air qui se dégage sans cesse de la surface de l'eau du récipient R est entraîné dans le corps de la pompe, de là dans le récipient B, et remplace celui qui s'y trouve absorbé. Dégagement d'air d'une part, absorption de l'autre, tout ici est compensé et tenu en bon état.

Ce récipient de compression me rappelle une légère erreur qui se trouve dans l'hydrodynamique de Bossut.

Tout le monde sait que ce récipient est employé comme pièce essentielle dans les pompes à incendie ; c'est pour elles qu'il a été inventé pour en soutenir le jet. Dans les pompes *foulantes* à l'usage des particuliers, on l'emploie sous un autre rapport.

M. Bossut parle des pompiers de Rouen, qui, sans contredit, ont la priorité en ce genre de perfection. Ce savant dit que ces artistes croient, par le récipient de compression, faire donner plus d'eau ; qu'ils se trompent; qu'ils n'obtiennent par-là qu'un écoulement continu, mais que le produit est le même, puisqu'ils n'ont jamais que celui d'un coup de piston.

Cela est juste, si l'on ne considère que le produit d'un coup de piston ; mais si l'on envisage le produit dans un temps donné, il n'en sera plus de même, parce que l'effet de l'inertie étant détruit par l'interposition du ressort de l'air entre la cause et l'effet, la puissance, soulagée sensiblement, obtient avec les mêmes efforts des résultats plus abondants.

Je me rappelle que j'interrogeai le sieur Tillaye sur l'avantage qu'il tirait de l'application du récipient de compression à ses pompes foulantes ; il ne sut me répondre autre chose, sinon qu'il s'était aperçu que cela fournissait plus d'eau dans un temps donné. Le *pourquoi*, il ne le connaissait pas. Je m'y étais attendu ; je lui en donnai l'explication, que son élève, le sieur Cousin, comprit mieux que lui.

Ce fut même par suite de cette explication que ce dernier consentit à adapter à ma pompe *aspirante*, dont je l'avais chargé d'après mes plans, le récipient B, qu'il croyait auparavant, ainsi que tous

tous ses confrères, ne pouvoir convenir qu'aux pompes foulantes.

Vous voyez, Messieurs, que j'ai imaginé il y a près de quarante ans deux moyens absolument opposés l'un à l'autre, avec lesquels j'obtiens le même résultat : *le mouvement continu de deux colonnes dont la longueur totale est de 85 pieds ;* de manière qu'il ne reste plus rien de soumis *directement* à l'action du piston, et par conséquent à l'alternative du mouvement et du repos, que la petite portion d'eau contenue dans M et dans le corps de la pompe.

Avantage considérable que sentira bien l'homme instruit qui sait apprécier la résistance qu'oppose au mouvement une colonne qui pèse ici plus de cent quatre-vingts livres.

J'ai présenté dans la fig. 1[ere] une disposition qui n'est pas tout-à-fait celle qui est exécutée au Grand-Couronne, pour mieux faire sentir l'effet du récipient R, et pour parler pour ainsi dire aux yeux.

La fig. 2[e] indique une construction plus simple et plus facile dans l'exécution. Le récipient R est implanté sur une ouverture faite au tuyau de traînée. L'effet est absolument le même ; au lieu de deux ouvertures, il n'y en a qu'une par laquelle l'eau est alternativement tirée par l'aspiration prise dans le récipient, et rendue au récipient par le mouvement continu de la colonne pressée sans cesse par le poids de l'atmosphère. La cloche de verre permet de voir la hausse et la baisse de l'eau à chaque coup de piston (1).

---

(1) Depuis la lecture de ce Mémoire à l'Académie, plusieurs de mes Collègues invités à venir observer la marche de la machine ont été témoins de son effet. — Lorsque l'aspiration cesse,

Je me suis étendu, Messieurs, sur l'avantage que l'on retire de la loi de l'inertie, en faveur du mouvement continu ; enfin, sur la nécessité de prendre les moyens d'en débarrasser les machines dites *à va et vient*. Je me suis étendu sur cet objet, parce que j'ai vu quantité de machines où le sens commun n'avait pas présidé sous ce rapport, quoique d'ailleurs la conception n'en fût pas sans mérite.

Ce qui m'a le plus choqué en ce genre, c'est d'avoir trouvé dans l'Encyclopédie la description la plus détaillée et la plus mal raisonnée du moulin à vent du jardin dit Trianon, au faubourg Saint-Sever. Cette machine prouve que l'auteur n'avait pas la plus légère notion des effets de l'inertie de la matière.

Un attirail assez pesant fait mouvoir le piston d'une pompe, et passe brusquement du mouvement accéléré de descente au mouvement contraire le plus rapide, ce qui occasionne des secousses capables de briser tout, et cela pour se donner l'avantage de deux coups de piston à chaque révolution de l'arbre du moulin, avantage qu'il eût été facile de se procurer par des moyens que ne désavouerait pas la théorie.

Cette machine, à mon grand étonnement, est présentée comme un modèle à copier ; mais il s'en faut de beaucoup que son produit ait jamais été proportionné à son très-grand appareil.

Si l'on compare l'étendue des ailes et la distance des centres d'impression au centre de la machine

---

on voit tout-à-coup l'eau de la trainée déboucher à gros bouillons dans le récipient, et lui rendre ce que l'aspiration vient de lui emprunter.

de Trianon avec les dimensions de mon moulin de Couronne, on trouve que, lorsque ce dernier donne 3, celui de Trianon devrait fournir 115; cependant, il n'a jamais donné plus de 18.

Cette énorme différence ne peut être attribuée qu'à l'oubli des effets de l'inertie, dont la réaction est ici incalculable.



MÉMOIRE

Sur quelques propriétés comparées de diverses espèces de Charbons provenant du Règne végétal, mais spécialement sur leurs qualités hygrométriques.

Par M. Dubuc.

Messieurs,

Les chimistes et les physiciens modernes donnent le nom de *carbone* à une matière simple ou indécomposée que renferment les diverses espèces de charbons provenant de la combustion et décomposition en vaisseaux clos des substances animales ou végétales.

Nous ne parlerons dans cet ouvrage que du *charbon* obtenu des végétaux.

De temps immémorial et chez tous les peuples civilisés, il paraît certain que le charbon a servi très-utilement aux besoins domestiques, et dans une infinité d'autres circonstances ; mais ce n'est guères que depuis trente à quarante ans qu'il a été bien apprécié par les propriétés en quelque sorte miraculeuses que lui ont reconnu des savants du premier ordre.

Il est hors de doute maintenant que cette matière, vue *substantivement*, est un agent des plus énergiques pour neutraliser les effets de certains gaz délétères ; qu'elle absorbe l'humidité de l'air ; qu'elle décolore assez généralement les fluides aqueux et

spiritueux, empreints d'extractif ou autres parties colorantes végétales, etc.

On emploie aussi, depuis quelques années, le charbon en médecine, soit pris intérieurement pour corriger les haleines fortes, soit extérieurement appliqué sur certains abcès dans la gangrène, ainsi que pour dessécher de vieilles plaies ou ulcères; pour guérir la teigne, étant mêlé au soufre, etc., etc.

Mais pour admettre que les charbons de toutes espèces produisent des effets constants et identiques, considérés seulement comme réactifs en chimie, ou comme substance médicamenteuse, il faudrait aussi les supposer *entr'eux* parfaitement *similaires* dans leur composition, quelle que soit l'espèce de bois ou matière végétale qui les produit; et comme il est hors de doute que la nature des végétaux, leur âge, leur exposition, le climat, l'époque de l'année où s'en fait la coupe sont autant de causes qui concourent à faire varier les qualités du bois, et conséquemment celles des charbons qu'ils produisent, de ces faits positifs on en peut tirer cette induction que nous croyons juste; savoir :

« Que les charbons provenant de toutes sortes de » bois n'ont que des propriétés relatives, *quoique* » *communes*, mais diffèrent essentiellement entr'eux » par l'activité de leurs effets, en raison de la quantité de carbone, peut-être plus ou moins pur, » qu'ils recèlent (1). »

---

(1) Les chimistes modernes, mais spécialement MM. Lavoisier, Cadet et Guiton-Morveau, ont prouvé que le *diamant* était le seul carbone pur ou dégagé de tout corps hétérogène, puisque c'est la seule base acidifiable trouvée jusqu'à ce jour qui se convertisse complètement et sans résidu en pur acide carbo-

En partant de ces principes, j'ai fait une série d'expériences et d'essais assez nombreux sur des charbons préparés avec dix à douze sortes de bois ou autres matières végétales, telles que les gommes *exotiques* et *indigènes*, afin de les comparer par leur manière d'agir dans certains cas, mais spécialement pour observer leurs propriétés *hygrométriques*, ou leur aptitude *variée* pour absorber des proportions d'eau en plus ou moins grande quantité, en raison de leur espèce et dans un temps limité.

Du résultat de ces essais (et par suite d'observations que nous ne croyons présentées nulle part d'une manière aussi détaillée pour servir aux progrès des sciences et au perfectionnement de certaines professions), nous hasarderons quelques conjectures sur la nécessité d'employer plutôt le charbon de telle espèce de bois, de préférence à telle autre, soit dans les arts pour décolorer plusieurs liqueurs et sirops, soit pour clarifier et conserver l'eau, soit pour absorber l'humidité de l'air et des lieux qui ont été submergés, etc., etc.

Pour parvenir, autant que faire se peut, à remplir la tâche que je me suis imposée en présentant ce Mémoire à l'Académie, j'ai donc opéré,

---

nique par sa combustion avec l'oxigène, tandis que les charbons les mieux préparés, quelle qu'en soit l'espèce, donnent toujours un résidu plus ou moins volumineux après leur combustion avec l'oxigène ou principe acidifiant.

Ce qui prouve jusqu'à l'évidence que le *carbone* existe dans un état particulier de combinaison, à des doses variées et encore inconnues dans les diverses sortes d'*oxide noir de carbone*, et leur communique des propriétés, des vertus *corrélatives*, mais non *identiques*.

1° Sur des charbons provenant de bois blancs légers ou d'un grain peu serré, tels que

Le bouleau . . . . *Betula alba.*
Le coudrier . . . . *Corylus avellana.*
Le saule . . . . *Salix vulgaris.*
Le tremble . . . . *Populus tremula.*

2° Sur des charbons de bois plus durs et moins spongieux que les précédents, tels que

Le hêtre . . . . *Fagus sylvaticus.*
Le frêne (bois blanc, mais très-dur) . . . . *Fraxinus excelsior.*
Le pommier et le poirier. . *Pyrus, Malus.*

3° Sur l'oxide noir de carbone obtenu de végétaux encore plus compactes et spécifiquement plus lourds que tous les précédents ; savoir :

Le chêne . . . . *Quercus robur.*
Le charme. . . . . *Carpinus betulus.*
L'orme . . . . *Ulmus campestris.*
Le gayac (encore plus dur que le chêne). . . . . *Guaiacum.*

4° Enfin, en employant des charbons préparés avec des gommes exotiques, ou bien avec celles dites du pays.

Tous les charbons qui ont servi à nos expériences réunissaient les propriétés que leur assignent les chimistes pour être réputés parfaits et de bonne qualité, c'est-à-dire qu'ils étaient tout-à-fait inodores, insipides au goût, ne colorant ni l'alcool, ni les huiles, ni l'eau par leur macération dans ces fluides, brûlant sans répandre de fumée, nageant sur l'eau, etc.

Expériences avec les quatre premières espèces de Charbons provenant de Bois blancs.

J'ai mis dans quatre litres d'eau (*huit livres*) un demi-kilogramme (*une livre*) de charbon de bouleau bien sec et en morceaux assez volumineux ; il a fallu à ce charbon près de vingt jours pour se saturer complétement du fluide, dont il absorba *plus du double de son poids.*

Pour m'assurer de l'exactitude de cet essai, j'introduisis dans une cornue ce charbon ainsi abreuvé d'eau ; et après y avoir adapté un appareil convenable, on retira, par la distillation, la quantité du liquide par lui absorbée, ou environ *trente-deux onces.*

Cet oxide noir de carbone, qui, après sa saturation, présentait une couleur *livide-blanchâtre*, reprit, en perdant cette humidité, la belle teinte noire luisante, sa légèreté et toutes les propriétés physiques qu'il possédait avant son immersion (1).

Le charbon de coudrier, un peu plus dense que celui de bouleau, soumis aux mêmes expériences que le précédent, absorbe un huitième moins d'eau ; mais la saturation s'en fait plus vîte.

Au contraire, les charbons de saule et de tremble, bois specifiquement plus legers que le bouleau et le

---

(1) Tous les charbons végétaux, en absorbant l'eau, perdent plus ou moins de leur couleur, et finissent par se précipiter sous le fluide ; durant cette immersion, ils augmentent de volume jusqu'au moment de leur parfaite saturation, mais sans se *déliter* ; à la longue, ils se contractent de nouveau, et semblent prendre, par leur séjour prolongé sous l'eau, un aspect qui les rapproche de certains charbons de terre.

coudrier, absorbent un peu plus d'humidité que ces derniers, mais plus lentement.

Dans les premiers moments de leur immersion, tous les charbons *bien secs*, quelle qu'en soit l'espèce, produisent, avec l'eau, une sorte d'effervescence, un petit bruit et un pétillement plus ou moins sensible, en raison de leur aptitude variée, pour absorber le fluide.... On sait que ces phénomènes, toujours assez curieux, sont dus au dégagement de l'air ou des gaz que renferment les charbons, et à l'écartement de leurs molécules.

Plus l'oxide noir de carbone est divisé, plus vîte il se sature d'eau, moins les effets dont on vient de parler sont tranchants; ils cessent presque d'avoir lieu, si l'on opère sur du charbon pulvérisé.

Ici, il est encore bon de noter que tous les charbons (spécialement ceux de gommes et de bois blancs mous) communiquent à l'eau une légère teinte bleuâtre qu'on ne peut bien discerner qu'à l'aide d'une vive lumière : nous avons la certitude que cet effet n'est dû qu'à des atomes charbonneux tenus en suspension dans le fluide ; à la longue, ces molécules se précipitent, et l'eau reprend sa diaphanéite ordinaire.

Mais quittons cette digression que nous avons cru utile de faire ici, comme nécessaire à l'intelligence de ce travail, et reprenons la suite de nos expériences.

La braise des boulangers de Rouen, provenant presque toujours de la combustion très-rapide de toutes sortes de bois blancs, attire encore plus d'humidité que les quatre espèces de charbons dont on vient de parler.

J'ai vu de cette braise, prise tiède, absorber

jusqu'à deux fois et demie de son poids d'eau, avant de se précipiter sous ce fluide ; effet « qui » n'a lieu généralement que quand les *charbons* » végétaux sont très-près de leur saturation. »

Expériences sur les Charbons de la deuxième série, ou sur ceux que donnent des Bois plus durs que les premiers.

J'ai également plongé dans quatre litres d'eau un demi-kilogramme de bon charbon de hêtre en morceaux, gros environ comme des œufs ; il fut près de huit jours avant de se précipiter sous le fluide, et en absorba au-delà d'une fois et demie de son poids pour en être complétement saturé.

Je m'assurai aussi de l'exactitude de cette expérience, en retirant, par la distillation du charbon qui en fait le sujet, la quantité d'eau qui vient d'être notée, c'est-à-dire vingt-cinq onces.

Le charbon de bois de frêne, d'un noir et d'un vernis superbes, varie singulièrement dans ses effets *hygrométriques*..... Il absorbe presqu'autant d'eau que celui de bouleau, mais assez généralement il se comporte avec ce fluide comme le charbon de hêtre.

Les charbons de pommier et de poirier absorbent environ une fois et demie de leur poids d'eau, mais cette absorption se fait lentement et dure jusqu'à douze jours avant que ces charbons, d'une grosseur moyenne, se précipitent sous le fluide, et en soient complétement saturés.

Expériences sur les Charbons provenant des quatre espèces de Bois très-durs, compris dans la troisième serie.

J'ai pareillement fait l'immersion d'une livre de charbon de chêne très-sec et en petits morceaux dans quatre kilogrammes d'eau.

Ce charbon s'empara de l'eau avec une rapidité étonnante, et avec plus de force et d'énergie que ne le font toutes les autres espèces de charbons soumis à nos expériences.

Il semble se produire une sorte d'effervescence assez vive. Souvent les charbons nagent çà et là à travers le fluide, et se heurtent en tous sens ; en moins de deux jours, leur saturation est complète : ils n'absorbent guères que leur poids d'eau.

Le charbon de bois de charme, traité comme celui du chêne, produit peu d'effets sensibles par son contact avec l'eau ; il lui faut près de huit jours pour s'en saturer complétement, mais il absorbe un huitième plus d'humidité que ce dernier.

Ce que nous venons d'exposer à l'égard du charbon de bois de charme est applicable, à peu de chose près, au charbon peu coloré que donne le cœur ligneux de l'orme excru dans des terreins secs et arides.

J'ai aussi préparé du charbon avec le gayac. Ce bois exotique, dont la pesanteur spécifique est près d'un quart plus grande que celle du meilleur bois de chêne, produit un charbon d'un noir brillant superbe, et nage sur l'eau comme nos charbons indigènes.

Une livre de ce charbon, mise dans quatre litres

d'eau, n'offre presqu'aucun des phénomènes produits par l'immersion du charbon de chêne ; des charbons de gayac, d'un assez mince volume, exigent jusqu'à six jours pour se saturer d'humidité, et n'en absorbent que le quart de leur poids. J'observe encore que ces derniers se décolorent peu pendant l'absorption de l'eau, tandis que ceux de chêne éprouvent des changements de couleur très-notables par leur contact prolongé avec ce fluide.

Expériences sur les Charbons que donnent les Gommes colorées.

J'ai également préparé du charbon avec les gommes arabique, du Sénégal et les gommes dites *de pays*, ou celles qui exsudent de nos cerisiers, abricotiers et autres arbres à fruits à noyaux.

Seize parties de ces gommes, plus ou moins foncées en couleur, rendent, par leur *carbonisation* en vaisseaux clos, environ deux parties d'une matière légère, spongieuse, d'un assez beau noir et possédant éminemment toutes les propriétés générales attribuées aux meilleurs charbons obtenus des corps ligneux, *quelle qu'en soit l'espèce.*

Mais une des qualités les plus remarquables du charbon de gomme est d'absorber une grande quantité d'eau, au point qu'il lui faut jusqu'à trois parties de ce fluide pour en être complétement saturé. Cette absorption a lieu lentement, et se fait sans craquement ni dégagement d'air bien sensible du mélange.

J'ai remarqué encore que les charbons de gommes décolorent mieux et plus vite les liqueurs teintes par l'extractif ou autres principes immédiats des

végétaux, que ceux provenant des différentes espèces de bois dont nous avons parlé, et qu'ils absorbent aussi plus activement que ces derniers l'odeur putride et nauseabonde de certaines eaux gâtées, etc.

Il résulte, Messieurs, des expériences dont je viens d'avoir l'honneur de rendre compte à l'Académie, que les charbons obtenus de diverses sortes de bois, quoique bien conditionnés et possédant toutes les propriétés physiques et chimiques qui les caractérisent, ont cependant une attraction plus ou moins grande pour s'unir à l'eau, et absorbent ce fluide dans des temps et avec des proportions *variées*, en raison de l'espèce de corps ligneux ou matière végétale qui les produit, et que, par suite de ces mêmes expériences, on peut en quelque sorte diviser les charbons en *quatre classes*, eu égard *seulement* à leurs propriétés *hygrométriques*.

La première classe comprendrait les charbons légers, poreux et très-spongieux que donnent les gommes, et *probablement tous les mucilages carbonisés* qui absorbent jusqu'à trois fois leur poids d'eau.

Dans la deuxième classe figureraient les charbons préparés avec les bois blancs *mous*, ou ceux dont la vegetation est *hâtive*, tels que le saule, le tremble, le peuplier, le bouleau, etc. qui absorbent généralement au-delà de deux fois leur poids d'eau pour en être tout-à-fait saturés.

La troisième classe se composerait de charbons produits avec des bois plus durs et d'un grain plus serré que les précédents, tels que le hêtre, le frêne, le pommier et autres analogues qui n'absorbent guères qu'une fois et demie leur poids d'eau pour en être complétement saturés.

Enfin, dans la quatrième classe pourraient être rangés les charbons de tous les bois très-compacts et spécifiquement plus lourds que tous ceux notés dans les deux classes précédentes. De ce nombre sont le chêne, le charme, l'orme, le gayac, etc., dont les charbons les mieux préparés n'absorbent qu'environ leur poids égal d'eau (excepté celui de gayac qui n'en prend que le quart de son poids) pour être complétement saturés.

Avant de faire le résumé de ce Mémoire, je dois encore rendre compte à l'Académie de quelques expériences faites sur les propriétés hygrométriques de diverses sortes de charbons seulement exposés à l'air humide.

J'avais lieu de croire, d'après tout ce qui a été dit et écrit sur l'aptitude du charbon en général pour se saturer d'eau, que cet effet devait avoir lieu en les exposant pendant quelque temps au contact d'une atmosphère chargée d'humidité. Des essais faits avec soin m'ont démontré le contraire; je vais les rapporter succinctement.

On a exposé isolément sur le terrein d'une cave naturellement humide, pendant *plus d'une année*, un demi-kilogramme de chaque espèce de charbon pris bien sec, soit entier, soit grossièrement pulvérisé, et dont voici les noms; savoir:

Hêtre, chêne, bouleau, coudrier, saule et braise de boulanger.

Pendant ce laps de temps,

Le charbon de hêtre n'absorba qu'environ .... 64 grammes d'eau.

Idem de chêne, seulement.. 32

Idem de bouleau 48

Idem de coudrier 32

Le charbon de saule, provenant d'un des bois les plus mous qui croissent sous la zône tempérée, seulement	16 grammes d'eau.
Enfin, la braise, qui absorbe plus de deux fois et demie de son poids d'eau quand elle est exposée au contact de ce fluide, n'en absorba que	40 environ.

Il résulte donc de ces essais,

1° Que les charbons ne peuvent satisfaire complétement leur tendance pour s'unir à l'eau que par leur exposition immédiate au contact de ce fluide ;

2° Que les charbons qui absorbent le plus d'humidité, étant plongés dans l'eau, agissent presqu'en *sens inverse* par leur exposition dans ce fluide en état de gaz, tel qu'il est dans l'air atmosphérique, puisque les charbons de bois blancs ont agi dans ces dernières expériences moins *hygrométriquement* que les charbons de bois durs ;

3° Que de ces observations sur les propriétés *hygrométriques variées* de plusieurs sortes de charbons par leur simple exposition prolongée dans une atmosphère humide (qui, je crois, n'ont pas été bien notés jusqu'à ce jour), il résulte encore que les charbons qu'il convient le mieux d'employer sous les planchers, derrière les lambris, et en général dans les lieux frais pour en absorber l'humidité, sont ceux de hêtre, de bouleau et la braise de boulanger.

Résumé général de ce Mémoire.

Il résulte des expériences dont je viens d'entretenir l'Académie,

Que l'effet des charbons doit varier singulièrement dans leur application, soit comme agents chimiques, soit comme médicament, soit encore dans les opérations des arts, en raison de l'espèce employée.

Par exemple, la braise de boulanger, qui absorbe au-delà de deux fois et demie son poids d'eau, n'agira-t-elle pas, dans les cas précités, différemment que le charbon de chêne qui se sature avec son poids égal de ce fluide?

D'une autre part, le charbon de bois de chêne, vu sa grande *aptitude* pour s'unir à l'eau, ne doit-il pas produire des effets plus prompts et d'une autre nature que la braise ou tout autre charbon de bois blanc qui attirent lentement le principe aqueux?

Je puis affirmer, d'après mes expériences, que le mélange d'une partie de bonne chaux vive et de deux parties de charbons de bois blancs, l'une et l'autre pulvérisées, absorbent plus vîte et en plus grande quantité l'acide carbonique et quelques autres substances gazeuses délétères, qu'un pareil mélange qui aurait pour base l'oxide noir de carbone provenant du chêne ou de tout autre bois dur.

Il est encore certain que la poudre de chaux et de charbon de bois de chêne réussira mieux pour s'emparer *promptement* de l'humidité des appartements ou des bas-fonds qui ont été submergés, que toute autre poudre dans laquelle entrerait les charbons de bois *mous*, sur-tout si on la met en contact avec le sol humide.

Enfin,

Enfin, et par suite de nos nombreux essais, nous avons encore observé que l'eau, dans laquelle ont séjourné les charbons de bois légers et ceux de gommes, se conserve plus long-temps sans se corrompre, que le même fluide traité par les charbons de chêne, de gayac, ou de tout autre bois dur *résineux*.

Nous croyons pouvoir attribuer cet effet à ce que l'eau s'empreint d'une plus grande quantité d'*atomes charbonneux*, en agissant avec plus d'énergie sur les premiers charbons que sur ceux que donnent les bois très-compacts.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, tant que l'eau reste chargée de ces molécules de charbon qui lui communiquent la teinte légèrement bleuâtre dont nous avons déjà parlé, *elle ne se putréfie pas*. J'en ai gardé en bon état plus de deux années dans un bocal recouvert d'un simple plateau de verre, dans laquelle avait macéré du charbon de gomme.

D'après cet exposé, auquel nous eussions pu donner plus d'extension, nous croyons que les médecins, dans le traitement de diverses maladies, et assez généralement ceux qui s'occupent des sciences et même de certains arts, pourront, en lisant ce travail, y remarquer quelque chose d'utile au perfectionnement de leur profession.

Le navigateur y verra l'espèce de charbon qui convient le mieux pour conserver ou assainir son eau dans les voyages de long cours.

Le pharmacien, le raffineur, les épurateurs d'huiles, les liquoristes, etc., seront peut-être plus à même de faire le choix des espèces de charbons les plus convenables pour la parfaite réussite de leurs opérations.

Nous les engageons à fixer particulièrement leur

attention sur l'oxide noir de carbone provenant des gommes et probablement *des mucilages.*

Nous considérons ce dernier charbon comme une des espèces la plus pure que puisse produire le règne végétal, et possédant au premier degré toutes les utiles et précieuses qualités attribuées au charbon en général.

ANALYSE

De deux Liqueurs employées dans une Fabrique de Chandelles pour purifier et blanchir le Suif.

Par M. Vitalis.

Messieurs,

Au mois de janvier dernier, un particulier de cette ville vint me prier de faire l'analyse de deux liqueurs qu'il me remit, et dont je désignerai la première par le n° 1, et la deuxième par le n° 2.

La liqueur n° 1 était d'une couleur jaune pâle, d'une odeur aromatique analogue à celle du thym ou du romarin. Sa saveur était légèrement métallique et provoquait la salivation. Son poids spécifique était de 1030, celui de l'eau étant 1000, ce qui correspond à trois degrés de l'aréomètre de Baumé. Je m'assurai de la présence d'un métal en dissolution dans la liqueur, par l'hydrogène sulfuré (acide hydro-sulfurique), qui détermina un précipité jaune. Comme la liqueur provoquait le crachotement, je soupçonnai l'arsénic d'en être la cause; pour confirmer ou détruire ce soupçon, dans une portion de liqueur je versai quelques gouttes de sulfate de cuivre ammoniacal; il se forma à l'instant un précipité verd ou arsénite de cuivre (verd de Scheèle), ce qui ne laissait aucun doute que la liqueur soumise à l'examen ne fût une dissolution d'acide arsenieux ou d'arsénic blanc du commerce.

L'essai de plusieurs autres réactifs n'y décela rien autre chose.

Il fallait recomposer cette liqueur, et j'y parvins aisément en faisant dissoudre six grammes d'arsénic blanc du commerce (acide arsénieux) dans cent cinquante grammes d'eau, à laquelle j'ajoutai deux ou trois copeaux de bois jaune et une pincée de feuilles de romarin.

La dissolution de l'acide arsénieux étant terminée, je décantai la liqueur, qui, après le refroidissement, avait la même couleur, la même odeur et précisément le même poids spécifique que celle que je m'étais chargé d'analyser. Il était clair pour moi que l'acide arsenieux était non-seulement l'agent principal, mais encore l'unique agent dans cette liqueur : il fallait cependant rendre compte de l'odeur et de la couleur de cette liqueur ; et, d'après une foule d'exemples que j'ai rencontrés dans des cas semblables, et notamment dans l'analyse d'une espèce de savon de potasse qui se fabrique à Rouen, je ne tardai pas à me convaincre que l'odeur et la couleur particulières à la liqueur ne lui avaient été communiquées que pour en imposer à l'œil par les apparences, tromper la curiosité, et détourner l'attention de la substance qui y joue le rôle principal et essentiel.

La liqueur n° 2 était trouble, et on voyait flotter à sa surface de petites glèbes de matière blanche que je séparai d'abord par le filtre. Ces glèbes, du poids d'environ trois centigrammes, étaient très-blanches, molles et onctueuses, sans saveur et d'une légère odeur de suif. Chauffées sur une lame de couteau, elles se sont aisément fondues ; jetées sur des charbons ardents, elles ont brûlé avec flamme et en exhalant des vapeurs épaisses, d'abord piquantes,

puis une odeur empyreumatique, semblable à celle que donne le suif en brûlant.

Ces caractères suffisent pour prouver que ces fragments de matière blanche étaient des particules de suif qui avaient acquis de la blancheur par l'action des deux liqueurs mélangées, et dont elles n'avaient pas été séparées après l'opération.

Cette liqueur n° 2, filtrée comme on vient de le dire, offrait les caractères suivants :

Elle n'avait ni odeur ni saveur ; son poids spécifique était 1004, celui de l'eau étant 1 : elle marquait un degré à l'aréomètre de Baumé ; elle n'avait pas d'action sur la teinture de Tournesol, mais elle verdissait très-sensiblement le sirop de violettes.

L'acide hydro-sulfurique n'y formait pas de précipité ; elle ne prenait pas la couleur verte avec le sulfate de cuivre ammoniacal.

Le nitrate de Baryte y formait un précipité indissoluble dans l'acide nitrique.

Avec la potasse caustique, il se produisit un précipité floconneux, indissoluble dans un excès de potasse. L'ammoniaque caustique en précipitait aussi des flocons légers.

De ces expériences, je conclus que la liqueur n° 2 n'était qu'une très-faible dissolution d'alun avec addition de potasse, et la synthèse m'apprit que pour la reproduire il suffisait de faire d'abord dissoudre un gros d'alun dans quatre décilitres et demi d'eau pure, et d'ajouter ensuite à la liqueur filtrée environ six gros de dissolution de potasse du commerce, à dix degrés de l'aréomètre de Baumé.

On obtient cette dernière dissolution en jetant six gros de potasse du commerce, en poudre, dans deux décilitres d'eau pure, et en filtrant.

La liqueur, ainsi recomposée, jouissait de toutes

les propriétés que j'avais reconnues dans la liqueur n° 2, et en avait le poids spécifique.

L'importance que l'on attachait à l'analyse des deux liqueurs dont je viens de parler ne permet guères de douter de leur utilité pour purifier le suif et lui donner de la blancheur, mais il devenait aussi nécessaire de connaître le mode d'emploi, et c'est sur quoi je n'ai pu me procurer des renseignements satisfaisants. Tout ce que j'ai pu recueillir, c'est que ces liqueurs ne doivent s'employer que dans de faibles proportions, soit seules, soit combinées entr'elles. Quoi qu'il en soit, quelques essais suffiront, je pense, à un fabricant intelligent pour lever cette espèce de difficulté que j'aurais cherché moi-même à faire disparaître, s'il m'eût été possible de faire en grand les expériences convenables.

En attendant, je crois devoir communiquer à l'Académie quelques autres moyens de blanchir le suif, et dont le succès est garanti par l'expérience.

J'ai trouvé le premier de ces moyens dans la lessive de Javelle.

Pour obtenir cette lessive, on prépare une dissolution de quatre onces de potasse dans une pinte d'eau ; et après l'avoir filtrée, on y fait passer toute la quantité de *chlore* (acide muriatique oxigéné) que peuvent fournir trois onces de sel marin, deux onces d'huile de vitriol du commerce, étendu de son volume d'eau, et une once de tétroxide ou péroxide (oxide noir) de manganèse, cristallisé en belles aiguilles. Lorsqu'il ne se dégage plus de bulles, malgré l'action du feu, on délute l'appareil et on verse la liqueur dans un flacon que l'on bouche avec soin.

Avant de s'en servir, on l'étend d'une quantité

d'eau suffisante pour qu'elle ne marque que deux degrés à l'aréomètre de Baumé.

Usage. — On fond le suif à l'ordinaire ; et lorsqu'il est suffisamment refroidi sans cesser d'être liquide, on y verse un ou deux centièmes au plus, en poids du suif, de lessive de Javelle à deux degrés de l'aréomètre ; on agite avec une spatule ou une cuiller de bois, et on laisse figer le suif, qui, en deux fois vingt-quatre heures, acquiert un haut degré de blancheur.

L'alun m'a offert un second moyen, qui n'est pas sans utilité. On dissout deux gros d'alun, par livre de suif, dans une quantité d'eau suffisante ; on verse cette dissolution dans la chaudière ; on fait fondre le suif, que l'on décante ensuite au moyen d'une chantepleure placée un peu au-dessus de l'eau qui a servi à dissoudre l'alun.

Quelques fabricants se contentent de faire fondre le suif avec une certaine quantité d'eau, sans addition d'alun. Deux pots suffisent pour quatre cents livres de suif.

Enfin, à l'alun on substitue quelquefois la crême de tartre ; on en emploie ordinairement quatre onces pour cent livres de suif.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de profiter de cette occasion pour rappeler ici très-brièvement quelques principes dont il serait bien à désirer que les fabricants de chandelles se fissent un devoir de ne jamais s'écarter.

1° On devrait proscrire des ateliers les suifs salés, qui font pétiller la chandelle, et le *petit suif*, c'est-à-dire la graisse qui se fige sur le bouillon où l'on fait cuire les tripes, parce que ce suif, en brûlant, répand une odeur qui est tout-à-la-fois désagréable à l'odorat et nuisible à la santé.

2° Au *suif d'herbe*, provenant des animaux nourris d'herbes fraîches, on devrait toujours préférer le suif de *grain* ou d'*étable*, qui provient des animaux nourris de fourrages secs, à l'étable, parce que ce dernier est plus ferme et plus facile à blanchir que le suif d'herbe.

3° La meilleure chandelle se fait avec moitié suif de mouton ou de brebis et moitié suif de bœuf ou de vache, fondus ensemble et bien clarifiés.

4° Les mèches doivent être faites de coton en arbrisseau, et non de celui que fournit une plante annuelle et qu'on nomme *coton du Levant*, dont les filaments ne sont ni si forts ni si longs.

5° Le coton filé le plus fin et bien cardé, forme les meilleures mèches.

6° La mèche doit se composer de dix-huit à vingt-quatre brins de coton. Si la mèche est trop grosse, la chandelle brûle mal; si elle est trop mince, la chandelle ne donne pas assez de lumière.

L'Académie me pardonnera sans doute ces détails, en faveur de l'extrême importance attachée aux agents aussi simples qu'ingénieux dont on peut se servir pour remplacer la lumière du soleil, lorsque cet astre quitte notre horizon pour éclairer d'autres régions.

Combien serait à plaindre l'homme qui serait forcé de rester enseveli dans d'épaisses ténèbres pendant les longues soirées d'hiver, d'interrompre ses utiles travaux, de ne pouvoir profiter du silence des nuits pour se livrer à l'étude, pour nourrir son esprit par la lecture, et confier au papier le fruit de ses recherches, de ses méditations et de ses veilles! Qui de vous, Messieurs, assis tranquillement dans son cabinet, à l'heure où d'autres sont quelquefois déjà plongés dans un profond sommeil, n'a pas senti le

précieux avantage de pouvoir prolonger la durée du jour au profit des sciences, des lettres et des arts ! Combien d'entre vous doivent peut-être à cette époque de la journée qui s'écoule si rapidement pour l'homme studieux les idées les plus heureuses, les endroits les plus beaux, les morceaux les plus brillants de leurs compositions ! La lumière artificielle de nos chandelles de suif ou de cire, en même temps qu'elle est plus en harmonie avec la délicatesse ou, si l'on veut, la faiblesse de nos organes, porte dans l'ame une tranquillité, un calme qui lui permet moins de s'abandonner aux écarts de l'imagination, ou aux distractions fréquentes qui nous assiègent pendant le jour.

Les lampes ordinaires, les lampes même à double courant d'air, dites *Quinquets*, et que l'on devrait plutôt appeler lampes d'*Argant*, puisque c'est à ce dernier artiste qu'on en doit l'invention, les lampes ne peuvent guères être utiles que dans les ateliers ou dans les grands appartements, et ne conviennent point du tout aux hommes de cabinet, parce qu'elles donnent trop ou trop peu de lumière, et que dans l'un ou l'autre cas l'organe de la vue est singulièrement fatigué.

Le mode d'éclairage par la bougie, le meilleur sans doute, n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde ; il entre, d'ailleurs, souvent du suif dans la composition des chandelles de cire, et il importe que le suif qui en fait alors partie soit aussi pur qu'il est possible.

Reste le système d'éclairage par les chandelles de suif, qui, bien faites, ont le double mérite de pouvoir trouver leur place et dans le salon du riche et dans le modeste asile de l'artisan et même du pauvre.

Quant au moyen d'éclairage tiré de la combustion du gaz hydrogène, on ne peut qu'en approuver l'usage pour les rues, les places publiques, les manufactures, les grands appartements même ; mais ce moyen ne pourra jamais dispenser de ces lumières portatives dont le besoin et la nécessité se font sentir à chaque instant.

Puissent ces réflexions, étayées du suffrage de l'Academie, contribuer au perfectionnement d'un genre de fabrication dont toutes les classes de la societé sont appelées à recueillir les avantages !

MÉMOIRE

Sur quelques compositions propres à rendre les Toiles imperméables.

Par M. Vitalis.

Parmi les programmes des prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, dans sa séance générale du 12 avril 1815, pour être décernés en 1816, 1817 et 1818, on trouve celui d'un prix d'encouragement pour la fabrication, en fil de chanvre ou avec toute autre matière, des tuyaux sans couture à l'usage des pompes à incendie.

« De tous les moyens d'éteindre un incendie, est-il dit, la pompe établie pour cet effet est, sans contredit, le plus efficace, sur-tout lorsqu'elle est pourvue de la quantité de tuyaux nécessaire, et en état de conduire l'eau sur les parties embrâsées; mais il est reconnu que les tuyaux de cuir dont on fait usage sont d'un prix trop élevé pour que les propriétaires de manufactures et les fermiers puissent se procurer ce précieux moyen d'assurance contre les ravages du feu. D'ailleurs, pour que les tuyaux de cuir se conservent long-temps, il faut avoir soin de les rouler autour d'un tambour de forme conique, à claire-voie, qui les soutient à une certaine distance du plancher, et de les placer dans un lieu frais et point humide ; il n'est pas moins important de conserver leur souplesse, afin

qu'ils puissent se dérouler facilement, et prendre diverses inflexions sans se rompre, ce qu'on obtient en les passant de temps en temps au *degras*, espèce de graisse préparée, de manière qu'en ramollissant le cuir, elle le garantit en même temps des attaques des rats et des souris : mais il n'arrive que trop souvent qu'on n'emploie aucun de ces moyens de conservation ; alors les cuirs se dessèchent, les bords de la couture se séparent, le fil perd de sa force, et, au moment où il s'agit de faire usage de ces tuyaux ainsi négligés, ils ne sont plus en état de faire le service, d'autant moins qu'ils ne s'imbibent d'eau qu'après un certain temps. »

Ces diverses considérations ont fait rechercher les moyens de fabriquer des tuyaux sans couture, soit avec les intestins des animaux, soit avec du fil de chanvre tissé, mais assez épais et assez solide pour contenir l'eau foulée avec force par les pompes à incendie.

Au mois de janvier dernier, un fabricant du département de l'Eure se présenta chez moi pour me prier de lui indiquer la composition d'un vernis propre à rendre imperméables les tuyaux sans couture, de sa fabrication, mais d'un tissu qui n'était pas assez serré pour résister à la pression de l'eau chassée par une pompe.

Ces jours derniers, M. Vatier (Amable), fabricant d'étoffes de soie et coton, à Rouen, rue des Prêtresses, nº 15, m'apporta six échantillons de tuyaux sans couture, et un bout de tuyau d'environ un pied et demi de longueur.

Ces échantillons m'ont paru de bonne qualité, celui sur-tout du nº 6 ; je les mets sous les yeux de l'Académie, ainsi que l'échantillon du fabricant

du département de l'Eure, afin que vous puissiez, Messieurs, examiner et en prendre l'idée que l'on doit s'en former.

Dans la crainte que ses tuyaux sans couture ne fussent pas d'un tissu assez serré pour contenir l'eau foulée par la pompe à incendie, M. Vatier m'invita aussi à lui procurer une composition qui pût les rendre imperméables, et il me remit en même temps le n° 54 (an XII) des *Annales des Arts et Manufactures*, rédigées alors par *R. O'Reilly*, contenant un article sur une liqueur employée pour rendre les étoffes imperméables à l'eau.

Cette liqueur, analysée par M. Vauquelin, présentait les caractères suivants :

Elle était blanche, laiteuse et opaque, d'une saveur amère et d'une odeur de savon ; elle offrait à sa surface une espèce de crême comme le lait, enfin, elle rougissait fortement la teinture de Tournesol.

Une seconde analyse, mais faite par un procédé différent, donna les mêmes résultats que la première, et M. Vauquelin fut conduit à penser que la liqueur dont il s'agit avait été, *sauf les proportions*, préparée comme il suit :

« On a fait dissoudre dans l'eau, dit ce célèbre chimiste, du savon et de la colle-forte, ou toute autre gelatine ; on a mêlé à la dissolution de ces substances une dissolution d'alun, qui a formé dans le mélange, en se décomposant, un precipité floconneux, composé d'huile, d'alumine et de matière animale ; ensuite, on a ajouté de l'acide sulfurique faible pour redissoudre une partie de l'alumine, rendre le précipité plus léger, et l'empêcher de se precipiter : mais l'alumine une fois combinée à l'huile et à la matière animale ne se redissout plus entièrement dans l'acide sulfurique ; c'est pourquoi l'huile reste

toujours opaque et ne se lève ni ne se précipite : on conçoit qu'il ne faut pas mettre une trop grande quantité d'acide sulfurique. Au reste, continue M. Vauquelin, j'ignore si c'est précisément de cette manière que les inventeurs opèrent ; je puis affirmer seulement qu'en suivant cette marche, je suis parvenu à composer une liqueur toute pareille et qui jouit des mêmes propriétés. »

Si M. Vauquelin, qui connaissait les proportions à suivre dans la composition de la liqueur, puisqu'il en a composé une toute semblable et jouissant des mêmes propriétés, eut jugé à propos de les rendre publiques, je n'aurais eu, pour obliger M. Vatier, qu'à exécuter le procédé tel qu'il aurait été proposé.

Mais M. Vauquelin ayant gardé le silence sur ce point, il m'a fallu rechercher moi-même les proportions les plus convenables, et j'y suis heureusement et assez aisément parvenu.

Dans environ deux onces d'eau, j'ai fait fondre au bain-marie deux onces de colle-forte et une once de savon marbré de Marseille.

La dissolution étant bien faite et encore chaude, j'y ai versé une dissolution de trois gros d'alun dans quatre onces d'eau chaude, et j'ai agité le tout de manière à former une bouillie bien homogène ; j'ai ajouté alors un gros d'une dissolution d'acide sulfurique dans neuf parties d'eau ; j'ai eu soin d'agiter avec une spatule, et j'ai abandonné le tout à lui-même. Au bout de quelques heures, je l'ai trouvé converti, par le refroidissement, en une espèce de gelée tremblante, mais opaque, et d'un blanc un peu jaunâtre.

Cette gelée, étendue d'environ les cinq huitièmes de son poids d'eau, formait une liqueur un peu épaisse, blanche, laiteuse, opaque, présentant à sa

surface une espèce de crème, rougissant fortement la teinture de Tournesol ; en un mot, pourvue de toutes les propriétés reconnues par M. Vauquelin dans la liqueur des inventeurs et dans celle qu'il avait lui-même recomposée.

La composition de la liqueur employée pour rendre les étoffes imperméables à l'eau ne peut manquer d'être d'une grande utilité dans une foule de circonstances qui s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit.

L'expérience seule apprendra jusqu'à quel point la liqueur dont nous donnons ici la composition peut contribuer à rendre tout-à-fait imperméables les tuyaux sans couture destinés au service des pompes à incendie ; mais des faits certains prouvent, dit M. Vauquelin, que cette liqueur peut être employée avec un succès constant pour rendre les étoffes imperméables, objet très-important pour l'habillement des gens de la campagne, celui des troupes de terre et de mer, et pour faire durer plus long-temps les cordages et les voiles des vaisseaux : une couche ou deux, appliquées sur les étoffes croisées qui servent à former les tentes, servirait également à les rendre encore moins perméables à l'eau, et à les conserver plus long-temps.

Je saisirai cette occasion pour offrir à l'Académie deux autres compositions, au moyen desquelles je suis parvenu à rendre les étoffes imperméables.

La première se prépare en fondant ensemble parties égales de brai sec (colophane), de goudron, de poix noire et de cire jaune. Les matières étant fondues et un peu refroidies, on applique le mélange sur la toile avec une brosse, et on laisse sécher pendant quelques jours, en exposant la toile, qu'on suppose tendue sur un châssis, à un courant d'air. L'échantillon que je mets sous les yeux de

l'Académie prouve que la toile, ainsi rendue imperméable, a conservé toute sa souplesse, et que l'enduit n'est ni assez gras pour adhérer à quelque corps que ce soit, ni assez sec pour s'écailler. On pourrait se servir très-utilement de cette composition pour enduire les toiles dont on revêt l'intérieur des seaux à incendie, etc., etc.

La seconde composition n'est autre chose que l'huile de lin cuite avec deux onces de litharge sur une livre d'huile. Cette dernière liqueur, convenablement épaissie, s'applique sur la toile comme la précédente.

MÉMOIRE

MÉMOIRE

Sur les Plantations en massif.

Par M. Auguste Le Prevost.

La Normandie, depuis l'heureuse substitution qu'on y a faite de la culture du pommier à cidre à celle de la vigne, que son climat repousse presque invinciblement, est la province de France où les plantations en massif sont les plus abondantes et les plus dignes d'attention, puisqu'elles y fournissent, outre leurs produits ordinaires, la boisson de la majeure partie de la population, et qu'elles y couvrent non-seulement le terrein consacré aux hautes futaies, mais encore, dans les cours et les champs, une superficie immense qui ne laisse pas pour cela d'être utile à l'agriculture comme pâture ou comme terre de labour.

D'un autre côté, des habitudes respectables, originairement provenues d'institutions locales, et qui heureusement leur ont survécu, ont multiplié à un tel point, dans la plus forte portion de ce département (le pays de Caux), les massifs de haute futaie, que l'on peut considérer la Seine-Inférieure comme l'emportant, en fait de plantations, sur les autres parties de la Normandie, autant que la Normandie l'emporte elle-même sur le reste de la France.

C'est donc en Normandie, c'est sur-tout dans notre beau département qu'il est plus important que par-tout ailleurs de s'occuper du perfectionnement des plantations en massif, et que les efforts de ce genre ont plus de droits à l'intérêt et à l'indulgence des sociétés savantes, protectrices nées de tout ce qui tend à accroître la prospérité des arts agricoles et industriels, comme de tout ce qui peut enrichir le noble domaine des sciences, des belles-lettres et des arts libéraux.

Telles sont les considérations qui m'ont engagé à entretenir quelques moments la Compagnie du meilleur système à suivre dans ces plantations, et de la manière d'en rendre l'usage simple et facile.

Il règne beaucoup de vague dans la désignation des diverses espèces de plantations. Nombre de personnes leur donnent le nom de *quinconces*, toutes les fois qu'elles sont faites régulièrement et de manière à présenter des alignements suivis dans tous les sens. Cependant, on fait très-peu de véritables quinconces; et tous les massifs qu'on m'a montrés sous ce nom, jusqu'à présent, sont formés d'arbres placés à des distances égales sur des lignes qui se coupent à angles droits. Il résulte de cet arrangement que chaque arbre s'y trouve au milieu d'un carré formé par les huit autres qui l'environnent de plus près, et dont quatre occupent les angles et quatre le milieu des côtés. Or, ce n'est point-là un quinconce, mais bien une plantation carrée.

La seule variation que j'aie observée dans la disposition de ces massifs est que les carrés sont quelquefois placés obliquement par rapport aux lignes du contour extérieur sur lesquelles ils viennent

alors s'appuyer par leurs angles ; c'est-là ce que bien des personnes appellent des quinconces proprement dits. La différence est bien légère, puisqu'il n'y a rien de changé à l'arrangement des arbres entr'eux. Cependant, on les vante souvent comme bien préférables, et pour le coup-d'œil, et pour les arbres même qu'on suppose bien gratuitement y être disposés d'une manière plus favorable à la végétation.

J'ai l'honneur de vous présenter, fig. 1, le premier de ces systêmes, et fig. 2, le second. Je pense que, pour éviter toute confusion, on peut nommer l'un *plantation carrée droite*, et l'autre *plantation carrée oblique*, bien entendu que ces expressions *droit* et *oblique* ne s'appliquent qu'à la manière dont les carrés sont placés par rapport aux lignes du contour extérieur.

Ces deux genres de massifs ont les mêmes défauts, qu'une légère attention suffit pour apercevoir. Chaque arbre, tendant naturellement à développer sa tête circulairement, s'y trouve de bonne heure arrêté par les quatre voisins les plus proches. Les branches placées au point de contact se froissent, se chancrent, se dépouillent mutuellement de leurs feuilles ou de leurs bourgeons, et deviennent presqu'inutiles, soit pour la production des fruits, soit pour l'accroissement du bois. Le terrein inférieur, entièrement privé d'air et de lumière, ne se couvre plus que de moissons étiolées à épis maigres et courts, ou d'herbes insipides que les animaux rejettent avec dédain.

Pendant que ces arbres souffrent tant de leur trop grand rapprochement, il reste entr'eux de grands espaces vides qui leur sont presqu'entière-

ment inutiles, parce que l'éloignement ne leur permet pas d'y diriger leurs branches. Il n'y a guères que les arbres fruitiers qui, à cause de leur tendance naturelle à étaler leurs rameaux, puissent profiter quelquefois de ces clairières ; mais alors même ils se trouvent exposés à un autre inconvénient très-grave, c'est de perdre ces branches trop distantes du tronc pour qu'il puisse suffisamment les soutenir au moment où elles sont chargées de fruits et ebranlées par les vents de l'équinoxe d'automne, si violents dans notre climat.

A la vérité, le terrein placé sous ces clairières profite de l'influence atmosphérique ; mais, comme elles sont séparées l'une de l'autre par les espaces fourrés que je viens de décrire, l'air y circule peu, et l'amelioration de la végétation inférieure n'y est pas assez sensible pour dédommager du tort fait à celle des arbres.

Ces inconvénients des massifs ordinaires m'ont frappé depuis long-temps, et m'ont engagé à adopter preferablement dans mes plantations le véritable quinconce, bien supérieur à tous égards. Dans celui-ci, les arbres sont placés à des distances égales sur des lignes droites qui se croisent à soixante degrés d'inclinaison ; c'est un grouppe de triangles équilatéraux, dans lequel chaque arbre occupe le centre d'un hexagone régulier, formé par ses six plus proches voisins. C'est à cette plantation qu'on doit, je pense, laisser exclusivement le nom de quinconce, conformément à l'étymologie et aux définitions les plus exactes. Les massifs disposés de cette manière, *fig.* 3, offrent à l'œil du spectateur un bien plus grand nombre d'alignements que les autres ; mais ce n'est-là que le moins important de

leurs avantages : la comparaison du développement des arbres, dans les deux systèmes, vous fera apercevoir sur-le-champ les grandes facilités que le dernier fournit à l'extension régulière des rameaux et à la circulation vivifiante de l'air et de la lumière autour de tous leurs points. Il en résulte que les arbres y forment une tête ronde et parfaitement libre de tout contact étranger ; que le feuillage et le jeune bois, dans les futaies, les fleurs et les fruits, dans les vergers, prospèrent sur toute leur circonférence ; que les grosses branches, mieux protégées par le tronc, ne sont point exposées à rompre par l'impétuosité des vents et la pesanteur de la récolte : qu'enfin, aucune partie du sol inférieur n'est complétement perdue pour la végétation, mais qu'exposé, au contraire, par des clairières continues dans plusieurs sens aux courants d'air, aux rayons du soleil et aux bénignes influences des rosées, ses productions se rapprochent bien davantage, et pour la quantité et pour la qualité, de celles qui croissent à ciel ouvert.

Pour que le quinconce présente ces avantages, il faut nécessairement que la distance de chaque arbre à un autre soit au moins d'un sixième ou d'un cinquième plus grande que dans la plantation carrée ; mais, comme les rangs y sont proportionnellement plus serrés, on n'achète que par une bien légère diminution dans le nombre des pieds les grands avantages de cette disposition.

On conçoit difficilement qu'un système qui remplit aussi bien toutes les conditions désirables soit presqu'entièrement délaissé, sur-tout depuis qu'une foule de grands propriétaires s'occupent par eux-mêmes de cette branche de l'économie rurale, l'une

des plus importantes et en même temps des plus commodes à cultiver, puisqu'elle ne demande que des connaissances préliminaires faciles à acquérir, et une attention passagère. La seule raison plausible que l'on puisse alléguer de cet injuste dédain est qu'il est beaucoup plus difficile d'établir une plantation en quinconce qu'en carré. Dans celles de ce dernier genre, il n'y a que deux alignements à suivre à-la-fois ; et pourvu qu'on apporte quelque exactitude dans les mesures, on arrive toujours à un résultat satisfaisant. Dans le quinconce, au contraire, le nombre des alignements est immense ; et une erreur de quelques minutes dans l'ouverture d'un angle, ou de quelques lignes dans la longueur d'une distance, fait manquer toute l'opération. J'ai moi-même eu de la peine à y réussir, et me suis vu souvent obligé de recommencer, lorsque je n'étais point encore familiarisé avec ce travail, et que j'y procédais sans méthode. Ce n'est qu'après beaucoup d'essais et de tâtonnements que je me suis fait celle que je vais vous décrire, et au moyen de laquelle on parvient infailliblement au but proposé, pourvu qu'on y apporte de l'exactitude et de l'attention

Je suppose que j'aie à planter dans un terrein donné, A B C D, un quinconce de pommiers à 26 pieds de distance les uns des autres, et à 13 pieds du bord extérieur.

Je commence par calculer trigonométriquement ou algébriquement l'apothème d'un triangle équilatéral, dont les côtés ont 26 pieds de long : je la trouve de 22^p 517 ou 22^p 6^p 2^l.

Je fais faire ensuite une tringle de bois de 26 pieds de long, mesurée bien exactement. Il est impossible

de se servir, dans ce cas, de chaînes de métal, parce qu'elles n'offriraient pas la précision nécessaire. Sur cette tringle de 26 pieds, que j'appelle ma grande mesure, je marque, 1° à 22p 6p 2l la longueur de l'apothème, que je nomme ma petite mesure, et 2° à 13 pieds la moitié de ma grande mesure.

Muni de cette tringle et d'un graphomètre, ou tout au moins d'une très-bonne équerre d'arpenteur avec niveau, je me rends sur le lieu; j'y tire à 13 pieds de distance du contour extérieur B C, et sur l'une des plus grandes dimensions du terrein donné, la ligne EF à 13 pieds du contour extérieur C D. J'établis sur cette ligne le point G; puis, à 26 pieds de celui-ci, le point H, et successivement à la même distance les uns des autres les points I, L, M, N, O, P, Q et R, jusqu'à ce que je sois arrivé à moins de 39 pieds du contour extérieur AB; quand j'y suis parvenu, j'élève aux points G et R les deux perpendiculaires RZ et Gz. Sur chacune de ces deux perpendiculaires, à l'aide de ma petite mesure, je marque à 22p 6p 2l d'abord des points R et G, puis successivement les uns des autres les points correspondants Ss, Tt, Vv, Yy, Zz, jusqu'à ce que je sois arrivé à moins de 35 pieds et demi du contour extérieur AB.

Parvenu là, j'examine si la ligne Zz est précisément égale à sa parallèle GR; et, si elle ne l'est pas, je recommence jusqu'à ce que j'aie obtenu un résultat parfaitement satisfaisant.

Lorsque je suis bien sûr de l'avoir atteint, je compte mes lignes. Si elles sont en nombre impair comme dans l'exemple ci-joint, je marque sur la dernière Zz, à 26 pieds les uns des autres, les

points *h*, *i*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, correspondant aux points H, I, L, M, N, O, P, Q de la ligne GR; sinon je fais cette opération sur l'avant-dernière.

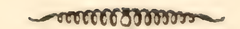
Je place ensuite des jallons sur tous ces points, ainsi que sur les points terminaux Tt, Xx des autres lignes impaires. Sur les lignes paires Ss, Vv, Yy, je place, au contraire, ces jallons à 13 pieds (moitié de ma grande mesure) en dedans des lignes RZ et Gz. Une fois que les points composant l'enceinte sont ainsi déterminés, tous les autres s'établissent avec la plus grande facilité, en promenant de 26 pieds en 26 pieds la grande mesure sur les lignes intermédiaires, et en vérifiant à chaque jallon que l'on plante s'il s'accorde avec tous les alignements dont il fait partie.

Lorsque le terrein sur lequel on opère est irrégulier, l'on doit de même commencer par y établir son quinconce dans une enceinte rectangulaire, et l'on y rattache facilement ensuite les arbres qui doivent être placés dans les parties anguleuses.

C'est après avoir essayé de beaucoup de procédés pendant dix années consécutives, et avoir vu celui-ci réussir constamment dans les opérations les plus étendues, comme dans les terreins les plus inégaux, que j'ose le recommander particulièrement aux amateurs de plantations.

Quelques-uns de mes voisins, et même de simples paysans, l'ont employé avec le même succès, moyennant que je leur calculasse l'apothème ou petite mesure. Les environs de Bernay renferment en ce moment plusieurs milliers d'arbres plantés en quinconce, et l'effet charmant de leurs alignements dédommage déjà leurs propriétaires de l'augmentation de soins qu'a demandé leur disposition, en atten-

dant qu'ils leur offrent les avantages bien autrement importants que j'ai énumérés ci-dessus. Je m'estimerais heureux, si la lecture de ce Mémoire pouvait gagner des prosélytes à ce système de plantation; et, au besoin, je leur compléterais avec grand plaisir sur le terrein les faibles renseignements que j'ai l'honneur de soumettre à la Compagnie.



BELLES-LETTRES ET ARTS.

RAPPORT

Fait par M. N. Bignon, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Je vais avoir l'honneur de rendre compte des travaux de cette année pour la classe de la littérature et des arts.

= M. Auguste *Le Prevost*, président, dans son discours d'ouverture, a commencé par mettre en opposition la facile indolence des climats chauds, où la nature, prévenant tous les besoins de l'homme, semble l'avoir condamné, comme certaines fleurs de nos jardins, à une stérilité brillante, et l'utile rigueur des régions froides ou tempérées, si favorables au développement des forces morales, dont les produits successifs offrent à l'esprit des compensations d'un genre à-la-fois plus délicat et plus noble.

Cette différence entre les résultats des climats opposés, M. Le Prevost la retrouve dans la variation de température, au sein d'une seule et même société; par exemple, dans notre été et notre hiver, dont l'influence sur nos organes détermine des goûts divers et des genres d'occupations analogues à la constitution relative.

De là il passe à l'institution des vacances, qui ont pour but de suspendre les travaux dans les grandes chaleurs, pour donner une nouvelle trempe à l'ame, et la mettre en état de supporter l'étude dans la saison rigoureuse.

Cette idée de la division du temps entre le repos et le travail amène naturellement ici un appel au zèle de tous les Membres, avec un morceau de détail sur les douceurs du commerce académique, que M. le Président décrit avec la même facilité qu'il sait les produire ; et le discours est terminé par les réflexions suivantes :

« La douce paix, si nécessaire aux doctes travaux » des Muses, a remplacé le tumulte des armes qui » les avait effrayées si long-temps. Un Prince ami » de tous les arts et de toutes les sciences, qui les » a cultivés avant de les protéger, est remonté sur » ce trône de lis près duquel la civilisation moderne » semble avoir plus particulièrement établi son » siége, et sur lequel planent encore les souvenirs » du grand siècle ; sur ce trône que Charles V et » Henri IV ont, comme lui, trouvé ébranlé par tous » les genres de fléaux, et autour duquel il saura » comme eux rappeler tous les genres de prospérité. » Ne restons point étrangers, Messieurs, aux bien- » faits et à l'illustration de l'une de ces époques for- » tunées où un grand peuple fatigué de longues » agitations rentre avec transport dans les sentiers » du devoir et du bonheur. Déjà, dans une séance » mémorable, nous avons offert à un Souverain » chéri l'hommage de notre respect et de notre » dévoûment. Qu'un autre hommage non moins » digne d'un Prince ami des lettres, des arts et des » sciences, celui de nos travaux, soit désormais et » constamment le complément du premier ! C'est

» alors seulement que nous pourrons nous regarder » comme vraiment dignes de posséder l'image au» guste et vénérée que cette enceinte offre à notre » amour, et que dans une douce illusion nous croi» rons quelquefois la voir sourire avec bienveillance » à nos efforts. »

CORRESPONDANCE.

La Compagnie a reçu, dans le cours de la présente année, la séance publique, tenue en 1816, de la Société d'Émulation de Rouen ; le deuxième tome des Rapports faits sur les Travaux de l'Académie de Caen, pour les années 1811, 1812, 1813, 1814 et 1815 ; les Recueils de l'Académie des Jeux Floraux, pour 1816 et 1817 ; la séance publique, pour 1817, de l'Académie de Dijon.

En outre, un *Mémoire sur la Franchise des Ports*, par M. Noël, de Cherbourg ; une *Ode au Pommier en fleurs*, par M. d'Epernay, régent au collége de Vire ; un *Essai sur les Lettres provinciales*, par M. le comte François de Neufchâteau ; un volume de *Poésies nationales*, par M. Viellard ; une *Poétique secondaire*, en quatre chants, *pour les genres dont il n'est point fait mention dans Boileau*, par M. Chaussard ; une tragédie manuscrite, en cinq actes, intitulée *Virginie*, ou *les Décemvirs*, par M. François Saussay, maître de langues à Rouen, et une traduction en vers de l'*Art d'Aimer*, d'Ovide, par M. de Gournay, avocat à Caen. Les ouvrages d'arts et d'antiquités sont renvoyés à l'article qui les concerne.

Travaux de l'Académie.

Littérature. — *Prose.*

Un Éloge imprimé de Bernardin de Saint-Pierre, par M. Patin, maître de conférences à l'école normale, à Paris les vues d'un Français sur les preuves de noblesse, en un volume, suivi d'un autre volume d'éclaircissements sur le même ouvrage, par M. le vicomte de Toustain Richebourg ; une brochure ayant pour titre : *Une Revolution doit avoir un terme*, par M. le comte Donatien de Sesmaisons, composent, en littérature, le contingent des Membres non résidants. Vous avez, l'an dernier, Messieurs, couronné la première de ces compositions ; et le silence rigoureux que vous vous êtes imposé sur les matières politiques ne vous laisse que la faculté de rendre un nouvel hommage au zèle et au talent qui ont enrichi la littérature des deux autres.

Le troisième tome de l'analyse de nos anciens Mémoires, approuvé par l'Académie, sur le rapport de MM. Gourdin et Meaume, est sous presse ; et c'est à l'infatigable activité de notre respectable collègue, M. Gosseaume, que la Compagnie est encore redevable de ce fruit précieux des sacrifices qu'elle fait pour la propagation des lumières.

= M. *Marquis* a traduit presqu'en entier le poëme anglais du docteur Amstrong, sur l'art de conserver

la santé ; et l'Académie a entendu cette année la lecture d'une partie du 4e livre, où le poëte, après avoir traité précédemment des maladies propres du corps, indique les moyens curatifs de celles qui appartiennent à l'esprit. Le poëme est rempli de poésie, d'imagination et de conseils utiles ; et c'est une bonne conquête de M. Marquis en faveur de notre langue, puisqu'il paraît que le premier il a fait prendre les formes françaises au docteur écossais, qui ne vous a point du tout paru gêné sous le nouveau costume.

= Un *Essai*, imprimé, *sur le Paysage*, où M. *Lecarpentier* révèle le secret du talent qui distingue ses productions dans ce joli genre, offre à la jeunesse et aux amateurs un ouvrage vraiment classique, dont l'opinion des connaisseurs et le suffrage des gens de l'art garantit le succès.

Notre Collègue a, de plus, offert une Notice imprimée sur Paul Véronèse, et ajouté deux nouveaux portraits à sa nombreuse Galerie des Peintres, par deux Notices, dont l'une sur Peternief et l'autre sur Jean Le Tellier.

La première est un développement instructif de toutes les qualités particulières généralement reconnues dans le coryphée de l'architecture gothique : le talent pour représenter l'intérieur des églises, l'art dans la distribution de la lumière, cette franchise du trait, cette délicatesse de touche, qui font reconnaître le peintre hollandais parmi tous les artistes du même genre ; tous ces avantages, en un mot, ressortent d'une manière saillante dans ces analyses de détail, qui se ressemblent sans se confondre, et se multiplient sans cesser d'être entendues avec plaisir.

Quant à Jean Le Tellier, né à Rouen au commencement du 17e siècle, et élève du Poussin, son oncle, M. Lecarpentier a découvert un grand nombre de ses tableaux dans les églises, sur-tout dans les monastères, et jusques dans les édifices privés de cette ville : plusieurs d'un grand mérite se font remarquer même dans notre Musée. Cependant, Le Tellier était presqu'ignoré, suivant notre Confrère, avant les derniers troubles de la France ; ce qui donne à cette Notice un caractère précieux et particulier, qui la met peut-être au-dessus des autres. Les Rubens, les Raphael, les Michel-Ange.... sont des immortels dont la renommée est inséparable de l'idée des arts ; mais la Notice sur Jean Le Tellier le rend à la vie de l'histoire et aux hommages de ses concitoyens.

= M. *Periaux* a communiqué l'Introduction d'un Dictionnaire, projeté et presque fini, des Rues et Places de la Ville de Rouen et de ses Faubourgs, accompagné de notes historiques et étymologiques.

D'abord, ce sont des considérations sur l'utilité du projet, sur la différence des causes qui ont pu déterminer les dénominations des rues, etc., et sur les motifs qui ont retardé l'impression du Dictionnaire.

Vient ensuite la position géographique et astronomique de Rouen, dont l'origine *se perd*, dit notre Confrère, *dans la nuit des temps*.

Quant à la dénomination actuelle de la ville, M. Periaux rejète toutes les étymologies tirées du latin *Rothomagus*, sous quelque forme que le mot se présente ; il pense que la *Rothomagus* des Romains a dû changer de nom, tout aussi bien que la portion de la Neustrie cédée aux hommes du Nord :

et cherchant en conséquence l'étymologie de Rouen chez les Danois, il la trouve dans la contraction des mots *Raoul* ou *Rhou* avec *ham* ou *hem*, signifiant ensemble *peuplade* ou *village* de *Raoul*.

L'Introduction se termine par un aperçu des agrandissements successifs de la ville, et par des détails sur les eaux et fontaines, procurés à l'auteur par notre collègue M. Robert, pharmacien.

= Une pièce de vers de Barbe Verne, ramenée à un langage plus rapproché de nos jours, lue par M. Bignon, lui a donné lieu à quelques notes sur la naïveté du langage du 15e siècle et sur la syntaxe comparée.

= M. *Descamps* a occupé l'Académie, dans plusieurs séances, de la lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *De l'origine, du progrès des Arts, des causes de leurs chutes à différentes époques, et de leur état présent.*

Notre Collègue, suivant la marche naturelle des arts, commence par le dessin, dont il fait remonter les commencements, sans s'arrêter à son origine fabuleuse, jusqu'aux enfants de Seth, d'après Paul Lomanzo, et les premiers progrès au temps de Belus ou Nembrot, premier roi des Assyriens.

De là, appuyé sur les monuments de l'histoire, et marchant au flambeau de l'érudition, il suit le progrès des beaux arts à travers les temps, chez les Juifs, les Assyriens, les Chaldéens, les Egyptiens, les Phéniciens et les enfants de Cécrops ; puis, parcourant les siècles de l'empire romain sous ses diverses formes, après avoir marqué le moment de la renaissance des arts en Italie, en Allemagne et en Flandre, ainsi que l'étendue de leurs conquêtes

au

au sortir des temps désastreux d'ignorance et de barbarie, il repose ses derniers regards sur la France; il signale tous les avantages de l'ancienne école, et trouve encore l'espoir flatteur de succès glorieux pour la nouvelle, sous un règne où tous les talents doivent prendre un nouvel essor. « Car, dit-il dans » la clôture de son Mémoire, la plupart des artistes » qui composent cette nouvelle école, libres des » préjugés qui dominaient leurs prédécesseurs, nous » annoncent encore une école brillante, et ce n'est » pas sans raison qu'on doit être persuadé que nos » jeunes élèves recevront le prix de leurs efforts. »

Ce Mémoire n'est pas simplement un précis de l'histoire des arts aux époques que notre Collègue a parcourues; c'est en même temps un recueil d'utiles observations faites par lui-même à Rome, où il a, dans sa jeunesse, perfectionné des études dont il nous admet à partager les fruits.

= La signification propre et l'origine du mot *Budget* ont fourni à M. *Duputel* le sujet d'une Dissertation imprimée à la suite de ce Rapport.

= M. Auguste *Le Prevost*, donnant à ses exhortations, comme Président, toute la force de l'exemple, a continué d'alimenter cette partie des travaux de l'Académie par la lecture, 1° d'un morceau sur l'architecture du moyen âge en France, traduit d'un essai de feu M. Whittington; 2° d'un Mémoire relatif au mariage, en 1309, de Guillaume de Tancarville avec Isabelle de Marigny, autorisés par une charte de Philippe-le-Bel, de la même année, et dont l'auteur du Mémoire a donné communication.

Le Mémoire commence par la généalogie de Guillaume de Tancarville, 6e du nom, qu'il fait des-

cendre, à la huitième génération, de Raoul, sire de Tancarville, sans omettre aucun des titres qui concourrent à l'illustration de cette famille de chambellans héréditaires de Normandie.

Ensuite, après un extrait des chroniques de Le Tailleur sur un démêlé, du temps de Philippe-le-Bel, entre Robert de Tancarville et Le Tort de Harcourt, pour un moulin encore existant aux environs de Lillebonne, l'auteur passe à Enguerrand de Marigny, 3e du nom, qui signala dans cette affaire son amitié en faveur des Tancarville, et à l'origine du premier, qu'il trouve dans Enguerrand le Portier, au 12e siècle.

Suit la description de la charte, dont le préambule et les conclusions sont en latin, et les conditions matrimoniales, qui occupent le milieu, en français. Cette dernière partie, contenant les dons réciproques entre deux époux qui n'avaient pas encore atteint la huitième année de leur âge, et une liste nombreuse de personnages distingués, a donné lieu à notre Collègue de développer beaucoup d'érudition sur les variations successives dans la valeur des monnaies, ainsi que sur les généalogies et le blason.

« Mais, reprend M. Le Prevost, cet illustre hymen,
» entouré de tout l'éclat de la puissance féodale et
» de toutes les précautions de la jurisprudence du
» moyen âge, ne produisit aucun fruit. »

Et le résultat de cette alliance précoce et stérile fut de transmettre les domaines des chambellans de Normandie, avec leur nom, aux familles de Melun d'Harcourt, de Dunois-Longueville et de Montmorency......

Ce Mémoire, qu'on peut regarder comme un monument élevé à la gloire de la maison des Tancarville, est couronné par un éloge de la situation

de l'ancien château, et par des plaintes sur les dévastations révolutionnaires dont la nouvelle habitation offre de nombreux et douloureux souvenirs.

= Deux caractères, intitulés *Criton* et *Euphémon*, traduits de l'allemand, de Gellert, précédés de notions historiques sur les ouvrages et les mœurs du vertueux professeur de Leipsick, et une nouvelle traduction du *Jules César*, de Shakespear, ne sont qu'une partie du contingent littéraire de M. le baron *Lézurier de la Martel.*

Criton et Euphémon, tous deux également opulents, vivent avec autant d'ordre que de noblesse, et même de générosité : mais le premier est un égoïste qui, avec un caractère hospitalier, amasse des biens, seulement pour mourir plus riche qu'un autre ; et le second, porté vers le but d'une bienfaisance raisonnée, voit dans l'utile dispensation de sa fortune l'accomplissement des devoirs sacrés prescrits par les lois de l'humanité et de la religion. « Ce n'est pas ici le style de La Bruyère, dit fort » bien le traducteur, mais plutôt de Théophraste ; » la morale est saine et même élevée. »

Dans la traduction de Shakespear, M. le baron Lézurier de la Martel s'est principalement appliqué à exprimer fidèlement le sens de son modèle, pour faire mieux ressortir le caractère de ses conceptions, en le montrant tel qu'il est avec ses beautés originales, et non corrigé ou défiguré comme nous l'avons eu jusqu'à présent.

Cette traduction est accompagnée d'un grand nombre d'observations critiques sur la marche de l'action théâtrale ; sur le genre des Anglais en général, et en particulier de leur moderne Sophocle ; sur les disparates souvent monstrueuses d'un génie sans

art, tantôt grossier et barbare, tantôt éloquent et sublime, et dont le pinceau gothique sut néanmoins très-habilement peindre l'homme.

— M. le baron *Lézurier de la Martel* a présenté, en outre, la traduction de plusieurs fragments assez étendus du *Courtisan* de Balthazar Castiglione (*il Cortegiano*), ouvrage du 15e siècle, très-estimé, toujours nouveau, et que les Italiens appellent un *livre d'or*.

Ce travail est précédé d'un extrait de la vie de Castiglione, qui, à raison de sa résidence habituelle dans les cours les plus brillantes de l'Europe, fut lui-même un vrai modèle de ceux dont il fait la peinture.

Ainsi, M. Lézurier de la Martel, déjà riche des moyens acquis dans sa propre langue, se présente encore chargé d'un butin précieux, fait avec discernement dans trois langues étrangères des plus importantes de l'Europe.

= L'Académie ne se borne pas aux productions de ses Membres; elle met, autant qu'elle le peut, à contribution celles qui lui viennent du dehors. De là, des rapports dont nous allons signaler rapidement quelques-uns, et dont plusieurs ont été provoqués par les auteurs mêmes des ouvrages.

= M. *Licquet*, dans le 2e tome des travaux de l'Académie de Caen, n'a guères trouvé pour la classe des lettres que des énoncés, nombreux à la vérité, mais qui se réduisent presqu'à une simple nomenclature.

= M. *Duputel* a rencontré un champ plus vaste

dans la Société d'Émulation de Rouen. Il a fixé l'attention de la Compagnie sur l'éloquent discours d'ouverture de M. Brière ; sur l'élégant rapport de M. Marquis ; sur les utiles considérations relatives à la statistique du département, par M. Cabissol ; sur un Memoire de M. Couturier, concernant le grand cabotage, et sur un autre de MM. Arvers et Gervais, relativement à l'origine et aux progrès des toiles-indiennes dans le commerce de Rouen.

— Le même M. *Duputel*, rendant compte de la partie littéraire contenue dans la séance publique de la Société établie à Liége, a donné une opinion favorable des productions de ce genre, qui honorent les travaux de cette Société.

— Le savant *Essai sur les Provinciales*, analysé et discuté sous tous ses rapports par M. Dufilhol dans un travail de longue haleine, a paru à notre Collègue un monument précieux de l'histoire de la langue française, ainsi que des ouvrages qui ont le plus contribué à ses progrès, depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'à l'époque où les lettres de Pascal semblèrent fixer l'état de perfection de cet idiome, et son principal caractère.

« Il fallait, dit notre Collègue en parlant de l'édi-
» tion des *Classiques Français*, par M. Didot, à
» laquelle l'*Essai sur Pascal* doit servir de préface,
» il fallait un frontispice digne de la majesté du
» monument, et personne n'était plus en état de
» l'exécuter que M. François de Neufchâteau. »

— La traduction en vers de l'*Art d'Aimer*, d'Ovide, a été l'objet d'un rapport par M. Théodore *Licquet*.

La longue et ancienne dispute sur la question de

savoir si l'on peut traduire les poëtes en prose ne paraît pas à notre Collègue encore bien décidée. Cependant, « ce n'est plus un problème, dit-il, » quand il s'agit du chantre de Sulmone. »

Pour la traduction de M. de Gournay, il trouve que, si elle n'a pas toutes les qualités brillantes du texte, lue à part, « elle est généralement bien écrite, » quelquefois noble dans sa poésie, souvent élégante » et presque toujours assez facile. »

L'asservissement à la précision de l'original fait par-fois tort à la copie. Quelques exemples sont venus à l'appui ; de même pour les défauts de noblesse de style, de justesse et de fidélité aux sens. Mais des citations favorables ont effacé l'impression de la critique; et, si M. le Rapporteur a fait mention de la jeunesse de M. de Gournay, ce n'a été que pour l'excuser sur le choix du sujet, « où la » pudeur est souvent offensée, dit-il, malgré la » décence qui accompagne l'expression. »

— M. *Cabissol*, au nom d'une Commission, a fait sur la franchise des ports un rapport très-étendu et fort de considérations administratives et commerciales.

Le Mémoire de M. Noël, de Cherbourg, qui y a donné lieu, se réduit à trois questions; savoir: Si les ports francs seraient avantageux à la France; s'il serait utile de les multiplier, et quelle serait leur position la plus avantageuse sur nos côtes.

La première question est résolue négativement, contradictoirement avec l'auteur, à raison de l'état actuel d'un commerce anciennement établi, et de nos rapports politiques, etc.

Relativement à la seconde et à la troisième question, qui tombent d'elles-mêmes, d'après la solution

donnée sur la première, M. le Rapporteur combat, comme par abondance de droit, les moyens de M. Noël, avec sa méthode simple et naturelle, et finit par conclure :

« Que le Gouvernement seul peut calculer les » avantages des divers établissements ; qu'il faut » s'en rapporter à la sagesse attentive et éclairée » d'un Souverain qui associe la nation à ses projets » de loi, et toujours disposé à profiter des voies » d'amélioration possibles ; qu'au surplus, les vues » de M. Noël, de Cherbourg, annoncent un homme » zélé pour le bien public, et habitué à réfléchir.

— Les *Poésies nationales* de M. Viellard ont pour objet son Roi, son père et la gloire des arts ; c'est déjà un titre puissant de recommandation auprès des amis du trône, de la morale et des Muses. Aussi M. *Ricard*, organe de la Commission, a-t-il cherché à montrer cet ouvrage sous le jour le plus avantageux à l'auteur : « Ces vers, dit-il, après avoir » habilement discuté quelques morceaux, annon- » cent un talent flexible, une ame honnête, et, en » donnant une idée favorable de son esprit, ils font » estimer sa personne et son cœur. »

— La *Poétique secondaire* de M. Chaussard a été l'objet d'une critique et d'un éloge également motivés. M. *Frière* prouve que l'auteur a pris les espèces de la poésie pour des genres, en comptant vingt-neuf de ces derniers, prétendus omis par Boileau dans son *Art poétique* ; que le législateur du Parnasse français a donné des préceptes suffisamment applicables à toutes les divisions utiles de notre poésie ; que la *Poétique secondaire* « n'est ni nécessaire, ni » même utile : mais, ajoute notre Confrère, elle

» peut être agréable ; la doctrine est pure, les opi-
» nions littéraires saines ; les vers, de la bonne école,
» et l'auteur doué d'un talent véritable. »

— C'est encore M. *Brière* qui a rendu compte de la tragédie de Virginie, dont il a fait l'analyse détaillée sous tous les points de vue de l'art dramatique et de l'élocution.

Fondé sur le suffrage négatif de nos grands maîtres, qui ont négligé un sujet si connu, sur la mauvaise réussite de Campistron, et même *sur le succès de simple estime de M. de la Harpe*, ainsi que sur la nature des faits historiques, M. Brière ne pense pas qu'il y ait ici matière à une tragédie française en cinq actes.

Il désapprouve les scrupules de l'auteur, qui a resserré dans une salle du palais d'Appius le lieu d'une scène qui demande des développements considérables. La concession de ce palais à Virginius par Appius, et la résidence de Virginie dans ce même palais, en l'absence de son père, sous la garde d'une simple nourrice, lui paraissent, d'un côté, contredire trop ouvertement l'histoire sans nécessité, et, de l'autre, *anéantir l'intrigue jusques dans ses fondements......*

Quant aux caractères,

Virginie est trop prononcée pour son âge ; sa vision de Lucrèce ferait peut-être tort à l'innocence d'une jeune fille qui fréquente encore les écoles publiques.

Virginius est un être crédule et flottant, qu'on ne soupçonne pas assez tôt capable de la vigueur qu'il déploie au dénoûment.

Appius est bien un scélérat, mais peu prévoyant de ne pas supposer Virginius, comme il devrait

l'être, instruit de ses intrigues dès son arrivée, et mal avisé d'aspirer à la royauté à cette époque.. ..

Icilius est un des principaux personnages dont le caractère paraisse conséquent, et tracé avec fidélité, suivant les préceptes d'Horace, *servetur ad imum....*

« Pour l'élocution, on a dû remarquer dans l'en» semble de l'ouvrage, dit M. le Rapporteur en » finissant cette partie, des morceaux assez bien » faits, grand nombre de bons vers ; c'est une jus» tice que, malgré nos critiques, nous nous plai» sons à rendre à l'auteur. M. Saussay, estimable » sous beaucoup de rapports, mérite bien d'être » encouragé. »

Pour rendre justice à tout le monde, l'Académie me permettra d'ajouter ici qu'*une bonne critique est un bon ouvrage*, et que la plupart des rapports précédents méritent d'être rangés dans cette classe.

— M. Bignon a lu quatre Mémoires contenant diverses analyses d'articles de littérature et d'antiquités du *Journal des Savants*, mois de septembre et d'octobre 1816, et dans lesquelles il a soumis à l'Académie quelques observations particulières.

Par exemple, il désapprouve l'usage fréquent, que font aujourd'hui quelques écrivains d'un ordre distingué, de l'*l* apostrophée avant *un*, comme dans ces phrases : *Je le tiens de* l'un *de mes amis ; Mme Dufrenoy est* l'un *des ornements du Parnasse ; cette publication est* l'un *des plus heureux résultats*, et autres semblables. Après avoir analysé l'adjectif prépositif, autrement dit article, il en appelle à la grammaire, à la logique du langage et à nos modèles du 17e et du 18e siècle contre cet abus, qu'il regarde comme une mode du siècle présent ; il réclame encore contre l'*l*, alors simple caractère euphonique, pré-

cédant *on* au commencement d'une phrase, ainsi que contre *ne* après *avant que...* et *sans que...*, et il invoque les mêmes autorités.

— En rendant compte d'une tragédie nouvelle, allemande (*die Schuld*), par M. Adolphe Mullner, M. Vanderbourg, rédacteur de l'article, voit dans cette composition une *tendance* de l'école romantique à se rapprocher de celle d'Aristote. M. *Bignon* pense que *c'est voir les choses de bien loin*, fondé sur la vérité du genre romantique, sur son ancienneté, sur l'habitude, sur ce qu'il est *nationalisé* chez les peuples du Nord, et qu'une pareille révolution dans leur théâtre devient, pour bien des raisons, de jour en jour plus difficile.

« M. Mullner, dit M. Vanderbourg, a observé » presqu'à la rigueur le *rigoureux* précepte d'Horace, car il n'a guères *en tout* que cinq personnages, et il est rare qu'il en mette plus de trois » en scène à-la-fois. »

M. Bignon a trouvé ici quelques remarques à faire. D'abord, après avoir exposé comment les personnages, bornés à deux dans le principe, se sont ensuite multipliés pour le développement de l'action et de l'intrigue, il a considéré que, dans toutes les langues connues, les relations à l'acte de la parole se réduisent à trois, ce qui semble une limite fixée par la nature même de la raison humaine pour la clarté du dialogue ; qu'un quatrième personnage y répand de l'obscurité par la complication des idées, et conséquemment que le précepte n'est point *rigoureux* quant il admet un quatrième interlocuteur, même à la condition qu'il n'aura que peu de chose à dire, ce qui est le vrai sens d'Horace.

En second lieu, le petit nombre des personnages,

selon l'auteur de la critique, n'est point dans le poëte allemand une preuve de tendance à se conformer au précepte d'Horace, puisqu'Horace n'a rien statué à cet égard ; enfin, cette tendance n'est pas mieux prouvée par le petit nombre des interlocuteurs (et non des *personnages*, suivant M. Vanderbourg), mis à-la-fois en scène, à raison du petit nombre de personnages dont la pièce se compose. C'est tenir compte aux gens de ce qui ne leur a pas coûté grand'chose; et M. Mullner ne pouvait guères échapper à cet éloge, à moins que de tenir continuellement en scène sa troupe toute entière.

Arts et Antiquités.

M. *Revers*, Membre non résidant, a communiqué plusieurs antiques en cachets et en figures, découvertes à Lisieux, à Vieux et autres endroits du même département. La Compagnie a entendu son Mémoire explicatif avec l'intérêt que commande l'érudition soutenue de la méthode, et reçu de lui avec reconnaissance l'hommage d'une figure moulée en plâtre, d'environ vingt centimètres de hauteur, trouvée dans un ancien tombeau, et que notre Confrère suppose représenter une Vénus sortant du bain.

= Une feuille imprimée, lue dans l'Académie, rend hommage aux talents et au caractère politique de notre compatriote et confrère *Lemonnier*, pour le soin qu'il a pris, durant les crises révolutionnaires, de restaurer dans son atelier de peinture, à Paris, un tableau de sa composition, représentant notre chambre de commerce devant

S. M. Louis XVI, arrivant à Rouen de Cherbourg en 1786. C'est un beau triomphe remporté sur les modernes Vandales ; mais la municipalité de cette ville n'y est pas étrangère, puisque c'est elle qui a remis ce précieux monument entre les mains de l'artiste, et qu'elle a eu l'attention de le conserver en secret après sa restauration, en attendant les temps heureux qui l'ont mise à portée de le reproduire aux regards du public.

= Un premier numéro d'un ouvrage périodique en gravures à l'eau-forte, représentant les principaux sites et monuments des environs du Pont de-l'Arche, par M. Langlois, a obtenu le suffrage de MM. *Desoria* et *Lecarpentier*. Nos Collègues trouvent que l'auteur est plein de génie et de talent pour le dessin et la gravure ; qu'il montre, comme artiste, une affection particulière pour le style de l'école florentine, et, comme écrivain, beaucoup d'instruction dans ses documents historiques ; et ils terminent par des vœux pour le succès d'une entreprise qui a particulièrement la Normandie pour objet. L'Académie s'est plu à donner à M. Langlois des témoignages de satisfaction et d'encouragement qui lui ont paru mérités.

= M. *Descamps* a fait présent à l'Académie de deux plans et d'un dessin, lavé et encadré, de la ci-devant porte du Bac, ainsi que de l'édifice qu'elle supportait, l'élévation prise du côté de la ville.

Un Mémoire de M. Auguste *Le Prevost* fournit l'historique de cette même porte. On y voit les raisons qui ont pu déterminer sa démolition, surtout dans l'état actuel du port ; les causes qui, en 1564, ont fait substituer le nom de porte *du Bac* à celui de porte *Saint-Cande-de-Rive* ; le projet de

la reconstruction en 1609, la confirmation du projet en 1614, l'adjudication en 1615, les marchés passés en 1617, etc. (Ce Mémoire est imprimé en entier à la suite de ce Rapport.)

Ainsi, grace au zèle attentif de nos deux confrères MM. Descamps et Le Prevost, la porte du Bac est le second de nos monuments détruits l'an dernier, que l'Académie fait revivre dans ses archives.

Malheureusement, Messieurs, nous avons, dans cette classe de nos travaux, à déplorer une de ces pertes qui ne se réparent en aucune manière. La mort nous a enlevé un très-honorable Collègue dans la personne de M. André Vincent, peintre d'histoire, à Paris. M. Desoria va rendre, pour la Compagnie, hommage à la mémoire de son illustre Confrère.

= Deux Membres nouveaux, M. *Adam*, vice-président au tribunal de première instance, et M. *Durouzeau*, Avocat général, ont marqué leur entrée au sein de l'Académie, chacun par un ouvrage dont nous regrettons de ne pouvoir offrir que les idées principales.

— M. Adam, attribuant son élection au désir d'encourager l'étude de la jurisprudence, a présenté le tableau des rapports de cette science avec les autres parties des connaissances humaines; il a montré son influence sur la morale, ainsi que sur le bonheur ou le malheur des peuples et des Rois.

Suivant M. Adam, la jurisprudence ne doit point son illustration à l'éloquence, mais au contraire elle lui communique une partie de l'éclat et de la majesté dont par elle-même elle est environnée....

De là, passant à l'immense carrière que la législation offre à parcourir, il place au premier rang des écrivains ceux qui ont traité cette importante

matière : les philosophes, les orateurs, les grands poëtes même, épiques et dramatiques, « qui n'ont » fait, dit-il, que mettre en action les grands prin- » cipes de la saine politique et de la nature. »

Cette discussion, conduite avec ordre et dignité, a été terminée par une invitation à l'étude de la législation, « dans un temps et chez un peuple, » dit l'orateur, où les citoyens appelés à la con- » fection des lois doivent seconder les vues du plus » vertueux des Monarques. »

« Non, Monsieur, a répondu M. le Président, » ce n'est point hors de vous qu'il faut chercher » les motifs principaux de votre admission. »

Il est entré ensuite dans le détail des titres du réci- piendaire à l'estime de l'Académie : la culture de plusieurs branches des connaissances humaines ; un ouvrage considérable sur la question la plus difficile de notre grammaire ; cet esprit d'analyse dans les affaires les plus épineuses; et le discours même de réception, rempli de réflexions d'une haute impor- tance, lui ont offert une garantie des moyens que M. Adam paraît seul méconnaître.

— Après quelques idées préliminaires sur la ma- nière dont il pourra justifier son titre, M. *Durouzeau* s'est attaché à établir l'existence d'un rapport cons- tant entre l'étude de la magistrature et celle des belles-lettres, qu'il regarde comme le lien commun des sciences et des arts.

Ensuite, partant de la première époque de dégra- dation morale, où l'on fut contraint à chercher quel- ques règles de décision générale contre l'injustice et la méchanceté des hommes, il passe jusqu'à l'ins- titution de notre jury, où il voit les membres des institutions savantes *inscrits en première ligne et à*

titre prédominant. Il trouve par-tout une origine commune des études propres au magistrat et à l'homme de lettres ; par-tout mêmes goûts, mêmes habitudes, même système, même but, même morale, même dévoûment à la patrie et à la personne du Prince. Et ici l'orateur signale éloquemment son respect et sa reconnaissance *pour le Monarque, ami des sciences, des lettres et des arts, qui a fixé le vaisseau de l'État, si long-temps battu par l'orage.....*

M. le Vice-Président a, dans sa réponse, félicité la Compagnie sur son choix ; confirmé cette alliance de la magistrature avec les lettres ; ajouté au caractère du magistrat quelques nouveaux traits, et terminé par un, que l'intérêt de la justice ne permet pas d'épargner à la modestie de M. Durouzeau. « Si » le magistrat, a dit M. le chevalier *de Boishébert*, » est forcé d'appliquer des peines sévères au cou- » pable, la maxime *res sacra miser* est gravée dans » son cœur ; il traite avec une sorte de respect le » malheureux que la loi va frapper..... Sous tous » ces rapports, je trouve le magistrat dans le nou- » veau Confrère que nous adoptons. »

POÉSIES.

M. Théodore *Licquet* a fait hommage à l'Académie d'un volume contenant *Thémistocle*, *Philippe II* et *Rutilius*, tragédies en cinq actes, de sa composition, et représentées avec succès et applaudissements sur le Théâtre des Arts, de cette ville.

— Un extrait d'un poëme sur les Fleurs, par M. *Robert*, deux fables, intitulées *l'Enfant et*

le Caillou, *Polichinelle et les Enfants*, ainsi que l'*Hospitalité*, chant gaulois, par M. *Guttinguer*; une Épître à un Ami revenant dans sa patrie après plus de trente ans d'absence, par M. *d'Ornay*, doyen des Académiciens ; une Ode au Silence, par M. *Vigné* ; le premier acte d'une tragédie nouvelle, *Brutus à Philippes*, par M. Théodore *Licquet*, toutes pièces communiquees durant le cours de l'année, feront partie des lectures pour la présente séance. (Imprimées à la suite de ce Rapport.)

— M. *Lefilleul des Guerrots* a dédommagé l'Académie de sa longue absence, par la lecture des neuf fables suivantes : *La Vieille*, *le Chat et les Souris* ; *le Chêne et les Épis* ; *le triste Réveil* ; *le Hibou* ; *le Gascon* ; *la Fable dépouillée*, imitée de l'allemand ; *le Papillon et l'Enfant* ; *les Deux Arbitres*, et *l'Homme ivre*.

— Outre les pièces de M. *Guttinguer* qui vont être lues, nous devons encore à la plume de cet aimable Collègue une romance (*la Mort du Cid*) imitée de l'espagnol ; *la Convalescence*, et *l'Etoile et la Fusée volante*. Certes, Messieurs, nous aurions beaucoup de très-jolies choses à lire, si le temps nous permettait de faire des extraits de toutes ces agréables compositions ; mais la trompette héroïque nous appelle.

— Un poëme d'environ trois cents vers, par M. Théodore *Licquet*, a pour objet de célébrer la campagne de S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême, en 1815, dans le Midi. En voici le dessin, tracé en partie par les vers de l'auteur :

Le

Le retour de l'auguste dynastie avait rendu la paix à l'Europe.

« Cependant, retirée au fond de son repaire,
» La Discorde gémit du repos de la Terre....
» Et ses affreux serpents, sur sa tête endormis,
» Ont cessé de siffler à l'aspect de Louis.... »

Elle va donc trouver le démon de la guerre, qui *rugit sourdement* exilé dans une île; l'entraîne par ses discours; aborde avec lui en Provence, et

« Déjà de toutes parts la France divisée,
» Du sang de ses enfants va rougir arrosée.... »

Cependant, le héros et sa compagne chérie recevaient à Bordeaux les hommages des peuples,

« Et goûtaient le bonheur en faisant des heureux. »

Mais un cri d'alarme arrache le Prince à la pompe des fêtes.

« Les peuples du Midi se lèvent à sa voix,
» Fiers de suivre au combat le descendant des Rois. »

Tout est prévu, et l'armée divisée en trois corps sous la conduite d'illustres généraux et d'officiers instruits, que le poëte n'oublie pas de signaler à la reconnaissance publique.

Les rebelles, ayant perdu, aussitôt que livré, la bataille de Loriol, vont se rallier sur les côtes de la rive opposée de la Drôme, et de là

« Le tonnerre ennemi vomit avec fracas
» Sur nos braves Français le fer et le trépas. »

Mais

« Aux combats un Bourbon connaît-il des barrières ? »

Le Prince franchit le fleuve, attaque les batteries, combat, triomphe et déplore sa victoire.

« Des traîtres les bravaient ; il a dû se venger :
» Vaincus et malheureux, il court les soulager. »

La Discorde, au désespoir, appelle la Trahison pour auxiliaire :

« Viens, viens, et ne crains pas qu'un rival que j'abhorre
» Échappe à tes secrets ; un Bourbon les ignore.... »

La Trahison prend donc son masque ordinaire, la figure ingénue de la Vérité ; et le peuple, trompé par ses perfides insinuations,

« Cédant au vain effroi que le monstre lui donne,
» Craint un maître irrité dans un Roi qui pardonne. »

Que fera le Prince, environné de tant de piéges et de dangers?

« Plus grand, plus glorieux, en cet instant suprême,
» Il est encor vainqueur, et c'est du malheur même. »

En effet, il brûle encore du désir de combattre ; et sa bouillante ardeur embrâse le cœur des soldats,

« Admirant plus encor ce héros généreux
» Qui combat, qui triomphe et qui meurt avec eux.... »

Mais une inspiration secrète enchaîne son courage, en le consolant par l'idée de la gloire qu'il s'est

acquise, et par l'espoir que le Ciel saura bien lui-même venger sa propre injure.

« Et si le Français voit se rouvrir sa blessure,
» A souffrir, sans se plaindre, il se doit résigner;
» C'est pour la mieux guérir que Dieu la fait saigner. »

Enfin, Son Altesse Royale, reconnaissant que c'est la voix de la Divinité même qui parle à son cœur, se détermine à accepter des traités que les rebelles n'observeront pas.

« Son ame se soumet; son noble front s'incline.
» Le Ciel commande; il court exécuter sa loi,
» Et répète, en partant : Dieu, la France et le Roi! »

Tel est le plan de ce petit poëme, vraiment national, qu'il faudrait lire tout entier lui-même; car, sans parler de la conduite, de la poésie, du style, de l'imagination, ni des machines poétiques employées avec la sobriété convenable pour donner du mouvement à l'action dans un trait d'histoire aussi nouveau, l'ouvrage est rempli de morceaux de sentiment : mais le sentiment s'éprouve, et ne s'analyse point sous la plume.

Il ne nous reste plus, Messieurs, pour couronner le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre, qu'à suivre ici l'inspiration du chantre, en répétant avec le héros : *Dieu, la France et le Roi!* C'est la formule générale de toutes nos obligations comme hommes, comme citoyens et comme sujets.

Et, certes, elle doit être doublement sacrée pour l'Académie; car, s'il est vrai, comme on ne peut

en douter, que la tranquillité soit le premier de tous les besoins pour l'homme livré à l'étude et à la méditation ; si l'abondance de nos productions de cette année, comparée à l'état des années précédentes, fait l'éloge du présent et la critique du passé, qui, plus que nous, Messieurs, doit remercier la Providence d'avoir ramené la paix dans ce pays ? Qui doit être plus attaché à la patrie qui nous en permet les douceurs, et plus dévoué à la personne du Monarque, dont la prudence et la fermeté nous en assurent la jouissance ?

Extrait du premier Acte de la Tragédie intitulée **Brutus à Philippes.**

Par M. Théodore Licquet.

Brutus veut livrer la bataille ; Cassius est d'avis contraire ; il essuie quelques reproches de la part de Brutus, et lui répond :

Écoute-moi, Brutus, avant de m'outrager.
Nos deux camps sont assis sur la double montagne
Qui de Philippe au loin domine la campagne,
Et crois-moi, c'est déjà beaucoup que le soldat
Occupe les hauteurs, dans un jour de combat.
Au milieu des deux camps, une source profonde
Dispense à nos guerriers le tribut de son onde ;
La mer nous fait, à gauche, un rempart de ses flots,
Et garde nos trésors déposés dans Thasos.
Plus près, Néapolis, à nos ordres docile
Pour nos vaisseaux nombreux nous offre un sûr asile ;
A droite, notre camp fermé par des forêts,
L'est encore, au devant, par d'immenses marais,
Tandis que l'Orient, dans notre dépendance,
Au sein de notre armée entretient l'abondance.
Nous avons, tu le vois, l'avantage des lieux,
Et c'est, pour un guerrier, le plus grand à mes yeux.
Laisse approcher Octave, et dis si son armée,
Sous César toutefois à vaincre accoutumée,
Se peut long-temps ici maintenir contre nous.
Je la vois, dans la plaine, exposée à nos coups ;

Les Triumvirs ? Campés sur un marais sauvage,
Ses roseaux sont leurs bois, sa fange est leur breuvage ;
Ils comptent, il est vrai, des soldats plus nombreux ;
Mais ce nombre sur-tout est à craindre pour eux.
Nos guerriers sont nourris par l'opulente Asie ;
Qui nourrira les leurs ? Sera-ce l'Italie ?
Murcus avec sa flotte en observe les ports,
Leur ferme ceux d'Epire et détruit leurs transports.
L'Afrique ? Tu le sais, par le fils de Pompée
De ce côté la mer est encore occupée ;
Entre les flots et nous l'ennemi renfermé,
A nos yeux, sans combat, va périr affamé,
La seule Thessalie avec la Macédoine
Demeurant aux soldats et d'Octave et d'Antoine.
Enfin, le temps approche où de tristes frimas
En stériles déserts vont changer ces climats ;
Les tyrans vaincront-ils, dans ce désordre extrême,
Et la faim et la soif, et l'hiver et nous-même ?
Crois-moi, Brutus, crois-moi, n'allons pas les chercher ;
Nous les punirons mieux les laissant approcher.....
L'amour de la patrie autant que toi m'inspire ;
C'est lui qui m'a dicté ce que j'avais à dire :
Enfin c'est mon avis, et tu n'aurais pas dû
Outrager un Romain, sans l'avoir entendu.

Notice biographique

Sur M. F. A. VINCENT, *Peintre d'Histoire, Membre de l'Institut, de la Légion d'Honneur et de l'Académie de Rouen, décédé à Paris le 3 Août* 1816.

M. *Desoria*, auteur de cette Notice, commence par montrer M. Vincent remportant le grand prix à vingt ans, comme élève de Vien, à Paris; perfectionnant ses talents à Rome, et s'ouvrant à son retour les portes de l'Académie royale par son tableau de *S. Jérôme frappé d'étonnement à l'aspect de l'Ange sonnant la trompette.*

Ensuite, après être entré dans le détail des belles compositions de l'artiste, « tous ces tableaux, dit » notre Confrère, sont autant de productions dont » chacune pourrait faire la réputation d'un peintre; » mais ils n'empêchèrent pas M. Vincent de se » livrer à l'instruction de la jeunesse. A la facilité » de l'exécution, il réunissait encore une théorie » savante.... et sur tout le talent de rendre ses idées » de vive voix ou par écrit....

» Une pareille école devait sans doute avoir de » grands succès. Mais quelle idée n'en aura-t-on » pas, si nous ajoutons que, dans le nombre de » ceux qui ont remporté le grand prix, beaucoup » sont sortis de l'école de Vincent, et que, par » une rencontre très-extraordinaire, il avait pu voir » tous les peintres de l'Académie de France, à » Rome, composés de ses élèves, en y comprenant » le directeur! »

De là, M. Desoria passe à la moralité de M. Vincent, dont il décrit avec complaisance les heureux effets pour l'avancement et le bonheur de ses élèves.

« Comme il jouissait d'une grande considéra-
» tion, il profitait auprès des grands, avec la dis-
» crétion d'un homme d'esprit, de l'accès que lui
» donnait ses talents, pour leur faire obtenir des
» travaux, des encouragements honorables, suivant
» leur capacité respective ; et il s'était fait à cet
» égard une telle habitude, que rien de ce qui
» pouvait les rendre heureux ne lui était indif-
» férent. »

Plusieurs traits viennent à l'appui des idées générales, et M. Desoria termine ainsi cette Notice intéressante :

« Messieurs, je vous ai parlé de M. Vincent avec
» l'intérêt d'un artiste qui a eu l'avantage de le con-
» naître, de vénérer sa personne et d'admirer ses
» travaux.

» Son excellente école, son esprit, les connais-
» sances qu'il possédait et la bonté de son cœur,
» ce sont-là bien des titres pour mériter les regrets
» des amis des arts et de l'humanité ! Mais, dans
» ces pertes d'autant plus cruelles qu'elles sont
» irréparables, il est une sorte de consolation pour
» ceux qui possèdent quelques productions de
» l'homme de génie qui n'est plus. Heureuses les
» circonstances qui les ont assez favorisés pour les
» en rendre dépositaires ! Alors, ils contemplent
» ce que la mort ne peut détruire. Telle est votre
» situation, Messieurs, vous qui êtes en possession
» de deux tableaux que celui que nous perdons a
» laissés dans votre ville ! Je n'entrerai pas dans le
» détail des beautés qu'ils renferment ; je craindrais

» de m'exprimer trop faiblement. Depuis long-
» temps, au surplus, ces chefs-d'œuvres sont ad-
» mirés ; ils ont obtenu la reconnaissance de l'âge
» présent, et mériteront l'hommage de la postérité.

PRIX PROPOSÉ POUR 1818.

L'Académie propose pour sujet de prix à décerner dans sa séance publique de 1818 :

« *Etablir l'histoire de l'imprimerie et de la librairie,*
» *à Rouen, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours ;*
» *donner la liste des principaux imprimeurs et libraires,*
» *ainsi que des éditions les plus curieuses ou les plus*
» *importantes sorties de leurs presses ; rechercher la*
» *cause de la diminution de cette branche d'industrie à*
» *Rouen, où elle était très-florissante avant la révolu-*
» *tion, et le moyen de lui rendre son ancienne splen-*
» *deur.* »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les concurrents mettront en tête de leur Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté où ils feront connaître leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. Bignon, Secrétaire perpétuel de l'Académie, *pour la classe des Belles-Lettres*, avant le 1er juillet 1818. Ce terme sera de rigueur.

OUVRAGES

Dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

OBSERVATIONS

Sur la signification propre et l'origine du mot Budget.

Par M. Duputel.

Messieurs,

C'est sur-tout lorsqu'un mot commence à s'introduire dans une langue, qu'il serait à désirer que l'on s'occupât d'en découvrir et d'en fixer le sens propre et la véritable étymologie. Ce soin épargnerait pour l'avenir bien des recherches, bien des conjectures, souvent même bien des erreurs.

Mais il semble que l'on ne doive remonter à l'origine des mots que lorsqu'elle est tout-à-fait perdue dans la nuit des temps, et qu'il en soit d'eux comme de ces médailles qui n'acquièrent de prix aux yeux de certains amateurs qu'en raison du plus ou moins d'épaisseur de la couche de rouille dont les siècles les ont revêtues.

Ne serait-ce point-là un des effets de cette vanité dans laquelle la Rochefoucauld a reconnu, avec raison, le principe de toutes nos actions? Car on ne

peut se dissimuler qu'elle doit trouver plus d'aliments dans les études dont l'objet principal est entouré de quelques ténèbres qui leur donne un caractère en quelque sorte mystérieux.

Ces considérations, que j'ai dû me borner à vous indiquer ici, Messieurs, m'ont fait espérer que vous daigneriez accueillir avec indulgence quelques remarques sur un mot qui ne jouit pas encore, il est vrai, parmi nous, de ce droit de bourgeoisie que l'Academie française peut seule accorder, puisqu'il ne se trouve pas dans son Dictionnaire, mais qui a, si je puis m'exprimer ainsi, obtenu des lettres de déclaration de naturalité qui lui confèrent ce qu'on pourrait appeler une existence légale. Je veux parler du mot *Budget*, consacré, comme vous le savez, depuis quelques années, par plusieurs actes de l'autorité.

Son admission dans notre Vocabulaire est un des fruits de cette anglomanie qui en a tant produit parmi nous, et si peu de bons.

La plus part de ceux qui l'emploient ou l'entendent prononcer tous les jours, négligeant de remonter jusqu'à son radical, se bornent à le reconnaître pour un mot étranger nouvellement adopté dans notre langue, et qui peut être un synonyme de ceux *compte*, *état de recette et dépense*, etc.

Des personnes qui se piquent de parler avec plus d'exactitude et de pureté prétendent qu'on ne doit point l'employer lorsqu'il s'agit du compte d'une gestion terminée, et qu'on ne peut l'appliquer qu'à des états portant fixation de recette et de dépense pour l'avenir. Cette opinion paraît fondée sur plusieurs dispositions législatives, et notamment sur la distinction établie dans le projet de constitution présenté à notre auguste Monarque par le Sénat,

le 6 avril 1814, dont l'art. 15 portait textuellement :

« Le *budget de l'année suivante* et les *comptes de » l'année précédente* sont présentés, chaque année, » au corps législatif et au sénat, à l'ouverture de » la session du corps législatif. »

Mais comme ce n'est qu'en remontant à la racine des mots que l'on peut avoir une idée bien précise de leur véritable signification, pour fixer mes incertitudes sur le sens de celui qui nous occupe, je crus devoir rechercher quelle pouvait être son origine, sous le rapport de l'usage que l'on en fait actuellement, dans la langue d'où nous l'avons tiré. Ne trouvant dans aucun des nombreux volumes que j'ai consultés à cet égard les renseignements nécessaires, j'ai dû, comme on a coutume de le faire, pour suppléer au silence des auteurs, recourir à la tradition, guide d'autant moins trompeur en cette circonstance, qu'il s'agissait de faits assez récents pour que le souvenir ne s'en soit pas effacé.

Le hasard m'ayant procuré la rencontre d'un littérateur anglais très-instruit, je saisis avec empressement cette occasion pour lui demander l'origine du nouveau mot qui venait de faire chez nous une fortune si rapide. Voici les détails que j'ai recueillis de son entretien ; et j'ai pensé, Messieurs, que vous pourriez bien ne pas les entendre sans quelque intérêt.

Il est d'usage, au parlement d'Angleterre, que le ministre qui vient y rendre le compte de son administration dépose les pièces à l'appui de ce compte sur le bureau du président, afin que chaque membre puisse en prendre communication. Ces pièces sont renfermées dans un petit sac de cuir, clos au moyen de cordons glissant dans une coulisse, à peu-près comme les sacs dont nos dames font usage, et qui,

des divers noms qu'ils ont successivement portés, n'ont conservé que celui de *ridicule*. Or, ce petit sac de cuir n'ayant pas d'autre nom en anglais que celui de *budget*, on s'est accoutumé à dire que le ministre avait déposé son *budget*, pour dire qu'il avait déposé le petit sac contenant les pièces de sa comptabilité.

L'emploi de ce mot, en Angleterre, n'est donc, comme vous le voyez, Messieurs, que l'effet d'une espèce de métonimie semblable à celles dont nous usons tous les jours dans notre langue, sans y faire attention, parce qu'elles sont consacrées par une longue habitude. C'est ainsi, par exemple, que nous disons que le Roi a retiré le *porte-feuille* à tel ministre, pour dire qu'il l'a destitué de ses fonctions; que tel général a reçu le *bâton*, pour dire qu'il a été fait maréchal, etc.

On ne peut cependant s'empêcher de convenir qu'il y a bien loin de l'idée d'un petit sac de cuir à celle d'un compte quelconque, soit qu'il s'agisse d'une gestion terminée, ou de la fixation des recettes et des dépenses pour l'avenir. D'où l'on peut conclure que l'acquisition d'un mot qui ne présente pas plus de rapports entre son sens propre et son sens figuré n'enrichit pas beaucoup une langue, et que nous pouvions facilement, sans recourir à des emprunts étrangers, suppléer au mot *budget*, d'autant plus qu'il cesse d'avoir sa véritable acception parmi nous, où les ministres ne sont pas dans l'usage d'enfermer leurs pièces de comptabilité dans un petit sac de cuir.

J'irai plus loin, Messieurs, et je crois pouvoir réussir à vous démontrer que l'adoption du mot *budget*, qui nous paraît si neuf, au lieu d'être une innovation dans notre langue, pourrait n'être

que la réhabilition d'un de ses anciens termes tombé depuis long-temps en désuétude, et qu'en nous le donnant, les Anglais, de qui nous paraissons le tenir aujourd'hui, nous font moins un présent qu'une restitution.

En effet, le mot anglais *budget* ne semble-t-il pas être, pour ainsi dire, calque sur celui de *bougette*, conservé dans le Dictionnaire de l'Académie, quoique hors d'usage, et que nos ancêtres employaient pour désigner un petit sac de cuir qu'ils portaient ordinairement avec eux, sur-tout en voyage. C'est ce qu'on peut voir dans plusieurs auteurs, entr'autres dans le Père du Cerceau, le dernier peut-être qui s'en soit servi, lorsqu'il a dit dans son poëme des Pincettes :

Et comme dans sa poche on porte des lunettes,
Aussi pour l'avenir je me fais une loi
De porter par-tout avec moi
Des pincettes dans mes *bougettes*.

Que, si l'on refusait absolument d'admettre que *budget* dérive de *bougettes*, en soutenant que ces deux mots sont contemporains, ce qu'il ne m'a pas été possible de vérifier, au moins sera-t-on forcé de convenir qu'ils doivent avoir la même origine ; et cette origine commune ne peut être que le vieux mot gaulois *bougis*, en latin *bulga*, dont on a fait le diminutif *bulgetta*, si l'on en croit MM. Ménage et Ducange.

Or, on ne peut douter que les Gaulois aient donné à leur mot *bougis* ou *bulga* la même signification qu'ont eu depuis, au sens propre, chez les Français et les Anglais, ceux de *bougettes* et *budget*. C'est du moins ce qu'atteste Nonnius Marcellus, qui dit :

Bulga est folliculus omnis quam et crumenam veteres appellarunt, et est sacculus ad brachium pendens; et plus positivement encore Festus, qui s'exprime ainsi : *Bulgas Galli sacculos scorteos appellant.*

Je pourrais, Messieurs, si je voulais me targuer de cette érudition parasite qu'on acquiert à si peu de frais quand on a le temps de feuilleter des Dictionnaires, m'appuyer encore ici des autorités de Lucilius, de Varron, de Vossius, de Scaliger, d'Henri Etienne, de Pasquier et de plusieurs autres auteurs. Mais vous êtes trop instruits pour que je puisse, sans m'abuser étrangement, espérer vous en imposer par cette espèce de charlatanisme aujourd'hui si commun, qui consiste à entasser fastidieusement citations sur citations, pour, comme l'a dit l'ingénieux auteur du *Méchant*,

> Composer du nouveau sur de vieilles gazettes.

Je préfère donc m'arrêter..... Heureux si vous ne trouvez pas que j'eusse dû le faire beaucoup plutôt !



MÉMOIRE

Concernant la porte du Bac, démolie en 1816.

Par M. Auguste Le Prevost.

Messieurs,

Au moment où la démolition de l'abbatiale de Saint-Ouen m'engagea à vous soumettre quelques détails historiques et descriptifs concernant ce monument, M. Descamps conçut le projet de faire hommage à la Compagnie de deux plans et d'un dessin au lavis, représentant la porte du Bac, qu'on détruisait en même temps ; mais, occupé de travaux plus importants, et particulièrement de recherches sur les antiquités de son art, qui réclamaient toute son attention, notre respectable Confrère m'a proposé de me charger de la rédaction de la Notice historique à joindre à ces dessins. J'ai accepté cette offre avec grand plaisir, dans l'espérance que vous jouiriez plutôt du précieux présent que je dépose sur le bureau au nom de M. Descamps, et je vous demande la permission de vous entretenir quelques moments de l'édifice dont il constate la forme et les dimensions.

L'existence de la porte du Bac dans l'emplacement qu'elle occupait contrariait trop fortement les savants alignements qui vont élargir et embellir nos quais, pour qu'on pût la laisser subsister plus long temps, ou que sa démolitiondût exciter de bien vifs regrets.

Toutefois, l'étendue de sa masse, la pureté de ses profils, le prix peut-être exagéré qu'y attachaient les habitants de Rouen, lui donnent des droits à une mention particulière dans vos annales, vaste dépôt où doivent être conservés tous les souvenirs locaux de quelqu'importance pour notre histoire, ou de quelqu'intérêt pour nos concitoyens. Telles sont les considérations qui m'ont engagé à vous mentionner tout ce que j'ai pu recueillir de détails qui la concernassent.

La porte du Bac, précédemment appelée porte Saint-Cande-de-Rive, à cause de sa position entre l'église Saint-Cande et la Seine, reçut son nom actuel vers 1564, époque où des barques, barcs ou bacs y furent établis pour rouvrir la communication d'une rive à l'autre, détruite par la rupture du pont de pierres. Ce fut par ces bacs et par la porte qui en a pris son nom que Henri IV arriva à Rouen en 1603.

Peu d'années après, on sentit le besoin de faire réparer la porte du Bac. Les échevins de Rouen s'occupèrent, dès 1609, d'en préparer la reconstruction, et chargèrent le maître des ouvrages, dont les fonctions répondaient à-peu-près à celles d'architecte de la ville, de leur présenter des plans à cet effet. Deux de ces plans, composés en 1609 et 1611 par Pierre Hardouyn, entrepreneur de plusieurs travaux publics, et notamment de ceux de l'Hôtel-de-Ville, paraissent avoir été adoptés par le corps municipal. Ils font partie de la collection dont M. Descamps vous fait hommage, et lui ont été remis par M. Delafosse, architecte de la ville. En les examinant avec attention, vous verrez qu'ils sont presque complétement conformes à ce qui a été exécuté. Vous y trouverez, en outre, des données

précieuses sur les distributions primitives, ainsi que sur la manière dont la porte du Bac était liée au système de fortification et de surveillance alors en usage. On y remarque, par exemple, que les troupes qui faisaient la ronde sur le mur de la ville arrivaient de là au premier étage de la porte par des galeries pratiquées exprès, et qu'elles s'y divisaient en deux corps, dont l'un passait du côté du port et l'autre par une galerie extérieure du côté de la ville, pour se réunir de nouveau à l'autre extrémité.

Quelques personnes ont cru trouver dans l'identité du nom de famille de Mansard le jeune (Jules-Hardouin Mansard) avec celui qui figure sur ces plans des raisons suffisantes pour les lui attribuer; mais cette opinion tombe d'elle-même, si l'on se rappelle que Jules-Hardouin Mansard ne naquit qu'en 1647, vingt ans après la confection de la porte du Bac. Pierre Hardouyn, leur auteur, qui peut très-bien avoir été de la même famille que Mansard, paraît avoir eu des connaissances étendues en architecture, si l'on en juge par la pureté de ses profils; mais la barbarie de son orthographe prouve qu'il n'avait pas, sous d'autres rapports, reçu une brillante éducation.

Les troubles et les malheurs qui suivirent la mort du meilleur de nos Rois forcèrent d'ajourner pendant plusieurs années la reconstruction de la porte du Bac.

« C'estoit notre intention, dirent les échevins sor-
» tant de charge au 7 juillet 1614, de faire desmollir
» la voulte et porte du Bac qui menaçoit peril par
» son antiquité et decadence, ainsi qu'il apparois-
» soit par le rapport des experts, et en faire cons-
» truire une neufve, tant pour la fortification de
» ladite ville qu'ornement d'icelle, estant la venue
» des pays de Bas, Bretagne, Anjou, le Maine et

» aultres. Mais les bruicts de guerre et remuements
» passés nous ont faict juger qu'il n'estoit à propos
» pour la seureté de ladite ville que les murailles
» feussent abattues, ce qu'il falloit néanmoins faire
» et de ladite porte et d'une portion des murailles
» des deux costés d'icelle porte, pour parvenir à
» sa construction. Ceulx qui nous succederont pour-
» ront se servir, s'ils voient que bien soit, du devis,
» plant et elevation qui en ont esté faictz et laisses
» ès mains du maistre des ouvrages (1). »

Il paraît que la tranquillité intérieure fut bientôt assez complétement rétablie pour qu'on ne trouvât plus d'inconvénient à démolir la porte du Bac et le mur avoisinant, car ce fut dès cette même année 1614, et dans l'intervalle du 7 juillet au 31 septembre, que la construction du nouvel édifice fut adjugée à Pierre Hardouyn, auteur de nos deux plans, qui s'adjoignit dans cette entreprise Jacques Gosset et Michel Pochon. Le 31 septembre, il leur fut remis, sur leur demande, « les plans et elevations qui ont
» esté faictes pour la reedification de ladite porte
» du Bac, pour s'en servir et aider à la conduite
» desdits ouvrages, ainsi qu'il est porté par l'adju-
» dication (2). »

En janvier 1615, les échevins, assistés du sieur Donnest, maître des ouvrages, se transportèrent sur les lieux pour arrêter les détails d'exécution qui n'avaient point été prévus par le devis (3).

---

(1) Discours prononcé par les échevins sortant le 7 juillet 1614. (*Registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville*, *tom.* 21, *p.* 389.)

(2) Journal de la ville de Rouen, *tom. IV*, *p.* 371, *verso*.

(3) *Ibid*, *p.* 383.

Vers la fin d'août 1615, « se sont présentés maistres
» Pierre Hardouyn, Michel Pochon et Jacques Gos-
» set, maistres massons, adjudicataires de l'ouvrage
» de massonnerie pour la construction de la porte
» du Bac, lesquels nous ont dit qu'ils estoyent près
» d'asseoir sur les fondements de ladite porte la
» premiere pierre de l'encoigneure de la face du
» costé de la riviere de Seyne, à ce qu'il nous
» pleust prendre tel jour qu'adviserions pour asseoir
» ladite premiere pierre ; ce qu'ayant esté mis en
» délibération entre nous, et que M. le duc de
» Montbason, notre gouverneur, estoit en ceste
» ville, a esté resolu par la compaignie que mondit
» seigneur seroit pryé de vousloir ce faire, et ont
» esté nommés MM. de ..... et de Cantelou pour
» lui en faire la demande et sçavoir de lui le jour
» et heure de sa commodité, qu'il auroit donnés
» au mardi 1er de ce mois (de septembre), auquel
» jour et heure se seroit ledit seigneur achemyné,
» accompagné de M. de Bassompierre et autres, audit
» lieu auquel estoyent MM. les conseillers eschevins
» attendant la venue dudit seigneur qui estant des-
» cendu de carrosse lui auroit esté presenté par le
» maistre des ouvrages de ladite ville une placque
» d'estain poisant trente livres ou environ, en laquelle
» estoyent escripts en lettres romaines ce qui en suit :
« Du regne de Loys traizieme, Roy de France
» et de Navarre ; du gouvernement de très-hault et
» puissant seigneur messire Hercules de Rohan, duc
» de Montbason, pair et grand-veneur de France,
» lieutenant général pour S. M. au pays et duché
» de Normandye, ville, chateau, conté et evesché
» de Nantes ;

» De l'eschevinat de MM. Bigod, sieur d'Olivet ;
» Halé, sieur de Cantelou ; Laudalles Mariage, sieur

» du Montgrimoult, Turgis et Colombel, estant Jean
» Donnest, sieur du Goullet, maistre des ouvrages
» et fortifications de la ville de Rouen au mois
» d'aoust 1615. »

» Et ayant ledit seigneur prins ladite placque qui
» lui auroit été baillée par le sieur d'Olivet et autres,
» conseillers eschevins de ladite ville, et posée dans
» une pierre de Vernon au rez des fondements,
» taillée et préparée pour recevoir ladite placque (1),
» et estoit présent Jean Donnest, maistre des ou-
» vrages, qui avoit deux truelles en sa main, l'une
» desquelles il présenta audit seigneur et l'autre
» audit sieur ; comme aussi y estoit le maistre
» masson, adjudicataire desdits ouvrages, qui leur
» présenta du mortier estant dans une petite auge,
» pour cymenter ladite pierre. Ce faisant, fut ledit
» seigneur pryé par la compaignie de prendre la
» collation qui lui estoit préparée dans l'hotel com-
» mun de ladite ville, et durant que l'on posoit
» ladite premiere pierre furent tirés par les bour-
» geois estant de la garde force coups d'arquebuse,
» comme pareillement des navires estants devant
» les quays de ladite ville furent tirés les canons
» suivant l'injonction faicte par MM. du Bureau (2). »

En juillet 1617, il fut « baillé et mis ès mains du
» sieur Baillemont, maistre menuisier, quatre plans
» et papiers estant ceux de la porte du Bac, pour
» qu'il s'en servist dans la confection des ouvrages
» de menuiserie à y faire, et dont il s'estoit rendu
» adjudicataire (3). »

---

(1) Je ne réponds pas d'avoir copié exactement cette phrase presqu'illisible dans les registres de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Journal de la ville de Rouen, *tom.* 4, *p.* 419-420.

(3) *Ibid*, *p.* 526.

Vers la même époque, « marché fut faict par
» MM. les conseillers eschevins de la ville de Rouen
» au sieur Pierre Hardouyn, maistre architecte,
» de faire une figure de la sainte vierge Marye,
» pour estre posée et appliquée en la face du batyment
» que l'on edifie à la porte du Bac, dedans
» la ville, au-dessus de la balustrade, au trumeau
» estant entre les deux croisées de pierre de Vernon,
» qui sera bien et duement taillé et insculpé,
» à la charge de faire ladite figure qu'il fournira et
» mettra en place à ses dépens, laquelle aura six
» pieds de haulteur et sera plantée debout, une
» couronne sur sa teste, de douze estoiles, et
» tenant son petit enffant, et aura aussi un croissant
» de lune sous ses pieds et une nuée au-dessous,
» avec un entrepied pour la porter, de pierre dure,
» où sera insculpé une teste de seraphin, et au-
» dessous une petite pierre de marbre dans laquelle
» sera là gravé en lettres d'or l'an 1616, qui est le
» temps où la massonnerie a esté montée en haul-
» teur, et par derrière faire revestre ladite figure
» d'un grand soleil, taillé et insculpé en bossage
» de pierre de Saint-Leu qui a esté espargné pour
» ce, et au-dessus ung chapiteau pour couronne-
» ment qui sera en forme de couronne impériale
» faite toute d'estoiles, le tout suivant le plan et
» modele qui en a esté faict......................
....
» Et en oultre a esté fait marché avec icelluy Har-
» douyn de fournir deux pierres de marbre noir
» ayant chascune d'icelles trois pieds trois pouices
» de longueur et deux pieds de largeur et d'espes-
» seur, lesquelles pierres seront attachées et appli-
» quées aux places destynées au bastiment de ladite
» porte du Bac en la face regardant la riviere de

» Seyne, en l'une desquelles pierres du costé tirant » vers le pont il fera graver et insculper en lettres » d'or de grandeur convenable et proportionnée à » la haulteur de la place ces mots : *Du regne de » Louis XIII*ᵉ, *très-chrétien, Roy de France et de » Navarre.* 1616. Et en l'aultre pierre il sera aussi » gravé et insculpé en lettres d'or de grandeur » convenable et proportionnée à la haulteur de la » place pour une devise qui lui sera par nous ou » nos successeurs baillée, et qui contiendra quatre » lignes faictes à l'honneur du Roy, et le tout bien » et duement faire et accomplir à ses despens, selon » et ainsi qu'il est conclu ci-dessus, et de le rendre » prest dans deux mois de ce jour. Ledict Hardouyn » s'est submys et obligé par le prix et moyennant » la somme de 8 vingt livres, qui lui a esté accordée » tant pour ce que dessus que pour le surplus et » plan qu'il a faict pour ce (1). »

Il paraît qu'on fut fort long-temps à composer « les » quatre lignes à l'honneur du Roy » dont MM. les échevins s'étaient réservé le choix. Ce n'est qu'en 1620 qu'on les grava sur le morceau de marbre destiné depuis trois ans à les recevoir. Cependant, quoique les rimes en soient fort riches, elles n'ont pas dû coûter infiniment de temps ni d'efforts au poëte investi de la confiance du corps municipal. Les voici telles que je les ai retrouvées dans un itinéraire de Belgique et de France, publié vers cette époque :

« De cet heur seule je jouis
» Que quand la paix prit assurance
» Par la justice de Louis
» Je pris mon lustre et ma naissance. »
1620.

(1) Journal de la ville, *tom.* 4, 27 juin 1617.

Malheureusement, l'idée principale n'en est pas plus juste que le style n'en est poétique, car c'est précisément vers cette époque, que l'auteur présente comme éminemment pacifique, que s'alluma cette terrible guerre de trente ans, l'une des plus longues et des plus acharnées qui aient jamais désolé le Monde.

En 1740, on plaça sur le côté de la porte du Bac qui regarde le quai une autre tablette de marbre noir, destinée à indiquer la hauteur à laquelle s'étaient élevées les eaux pendant le mémorable hiver de cette année. Elle portait l'inscription suivante : *Huc usque sequana intumuit anno millesimo septingesimo quadragesimo.*

Je crois inutile, Messieurs, de vous donner une description détaillée de la porte du Bac ; le dessin au lavis de M. Descamps vous en offre une image fidèle du côté de la ville, et l'élévation faite par Pierre Hardouyn, quoiqu'elle n'ait pas été suivie complétement quant aux décorations, suffit pour vous faire apprécier l'aspect qu'elle présentait du côté du port. Ce n'était point d'ailleurs, malgré le mérite de plusieurs de ses parties, un édifice d'un goût pur, ni même d'un effet bien remarquable. On y aurait vainement cherché ou la noble et commode disposition des portes antiques, ou le grandiose de quelques portes modernes. Deux trompes placées aux angles S.-E. et S.-O., probablement pour dissimuler autant que possible sa saillie en avant du corps de muraille qu'elle interrompait ; d'énormes cheminées qu'au lieu de cacher, on avait maladroitement voulu faire servir à sa décoration ; des ornements lourds et appartenant à ce mauvais goût que Marie de Médicis avait apporté en France, voilà quels étaient ses principaux défauts intrinsèques.

De plus, bâtie à une époque d'anarchie telle que les habitants de Rouen étaient encore réduits à supplier le Roi de faire détruire les châteaux du Port de-l'Arche et d'Andely, comme pouvant d'un jour à l'autre devenir le refuge de perturbateurs de la tranquillité publique (1), et faisant partie d'une enceinte fortifiée qui séparait la ville du port, on avait bien plus consulté les convenances militaires que des considérations de commodité ou d'agrément pour en déterminer la forme et l'alignement. Sa destruction était donc l'un des premiers et des plus indispensables sacrifices que réclamassent l'embellissement et l'agrandissement du port de Rouen, aujourd'hui que notre fleuve est réuni pour toujours à la ville à laquelle il apporte les richesses des deux Mondes, et que les dimensions actuelles de ses rives ne peuvent plus suffire à l'activité de notre commerce, ni à la circulation de notre population.

---

(1) Registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, *tom.* 21, *p.* 438.

POÉSIE.

ÉPITRE A UN AMI

Revenant dans sa Patrie après une absence de plus de trente années.

O mon Contemporain, compagnon de l'enfance !
Ami si nécessaire à mon parfait bonheur !
Enfin, après trente ans d'absence,
Je vais donc te revoir, te presser sur mon cœur !
Qu'avec plaisir je me livre d'avance
A cet espoir consolateur !
Quatre-vingt-huit hivers qui pèsent sur ma tête
N'ont point éteint chez moi la source des désirs.
Le cœur ne vieillit point ; chaque âge a ses plaisirs.
Un jour heureux pour moi s'apprête ;
Un charme se répand sur mes sens satisfaits ;
Je renais au bonheur ; le Temps pour moi s'arrête.
O céleste Amitié ! voilà de tes bienfaits !

Aimable Ami, qui, depuis tant d'années
A la Science destinées,
Entraîné par tes goûts, par l'austère devoir,
Par le noble désir de connaître et de voir,
Voyageas si long-temps sur ces lointains rivages,

Chez ces peuples errants, encore peu connus,
Plus près de la nature et plus près des vertus,
Qu'un orgueil insensé nous fait nommer Sauvages,
Tu n'as pas vu de ta Patrie en pleurs
Et les fautes et les malheurs.
Cette France, jadis si belle et si brillante,
Ce climat fortuné, vanté par sa douceur,
Bientôt se vit changée en arène sanglante;
Ce peuple généreux, si sensible à l'honneur,
Toujours prêt à donner sa fortune et sa vie
Pour sa Religion, son Prince et sa Patrie,
Devenu tout-à-coup atroce, furieux,
Outrageant à-la-fois la Nature et les Cieux,
Dans le sang innocent plongeant sa main impie.

Que de crimes furent commis!
Plus de parents! plus d'époux! plus d'amis!
Ni l'aimable candeur de la belle jeunesse,
Ni l'aspect imposant de l'auguste vieillesse,
Ni les vertus, ni les talents
Ne purent échapper à leurs glaives sanglants.

Jours malheureux de deuil et de tristesse!
Nos saints autels furent brisés,
Les ministres proscrits, les temples renversés:
Tout est saisi d'effroi; à peine l'on respire;
Rien ne fut oublié, rien ne fut respecté;
Le Trône..... hélas! oserai-je le dire?
Le Trône..... fut ensanglanté;
Le plus juste des Rois, le plus tendre des pères,
Par ses propres sujets!.... Arrêtez, téméraires!....

Non, non ; ils n'étaient pas Français
Les coupables auteurs de ces affreux excès !
Fléaux de leur pays, rebut de la nature,
Qu'ils aillent loin de nous traîner leur vie obscure !

Le crime trop long-temps au crime fut uni.
Ce tissu d'attentats devait être puni ;
Il le fut, juste Ciel ! La France infortunée,
Aux plus cruels malheurs long-temps abandonnée,
Du Ciel, vengeur du crime, éprouva tous les coups ;
Chaque jour ajoutait à son sort déplorable.

Mais la Divinité n'est point inexorable.
Il est de sûrs moyens d'appaiser son courroux ;
Et ces moyens, nous les trouvons en nous.
Les larmes, les remords, le repentir sincère,
Qui du Ciel irrité désarme la colère,
Et dans un cœur flétri des plus graves forfaits
Peut encor ramener l'espérance et la paix.

O Paix ! aimable Paix ! viens calmer nos alarmes ;
Viens tarir, s'il se peut, la source de nos larmes.
La vertu gémissante, et l'innocence en pleurs,
Ont obtenu le terme à nos trop longs malheurs.
Le Ciel devient sensible à notre humble prière ;
Et pour rendre la grace entière,
Il accorde à nos vœux, en signe de pardon,
Le plus grand des bienfaits : un Louis, un Bourbon.

Tout change, tout reprend une face nouvelle.
Reviens, ô mon Ami ! le devoir te rappelle.

Reviens ; le moment est heureux ;
Tu verras sur le trône un Prince vertueux,
A-la-fois juste et bon ; oui, bon par excellence :
Sous ses paisibles lois, la renaissante France
S'achemine au bonheur. Les Lis vont refleurir.
De nos calamités le triste souvenir
Fait place à la douce espérance,
Et l'espérance est un premier plaisir.

Une auguste Famille, à la vertu fidèle,
D'une aimable union, rare et touchant modèle,
Entoure sa personne et partage ses vœux ;
Heureux de faire des heureux,
Et suivant de leurs cœurs la pente naturelle,
Tous leurs jours sont marqués par des bienfaits nombreux.

L'aurore du bonheur luit enfin sur la France.
Du crime et de l'erreur, le règne est achevé ;
Celui de la vertu commence ;
L'amour du Roi renait, et l'État est sauvé.

Pour moi, qui partageai les maux de ma Patrie,
Qui préférai toujours mon honneur à ma vie ;
Pour moi, depuis long-temps sur la terre oublié,
Prêt à finir le cours de ma longue carrière
Au sein de la tendre amitié,
Je rends graces au Ciel, en fermant la paupière,
Affaissé par le temps et par l'âge vaincu,
D'avoir encore assez vécu,
Pour voir le Sauveur de la France,
Mon légitime Roi, l'olivier à la main,

De l'affreuse Discorde étouffer le levain ;
Ramener parmi nous la douce confiance,
L'antique loyauté, l'heureuse indépendance ;
De ma noble Patrie assurer le destin.

Partageons, mon Ami, la commune alégresse ;
Payons notre tribut de joie et de tendresse ;
Entretenons le feu sacré.
Pour ce Roi bienfaisant, justement révéré,
L'amour et l'espoir de la France,
Implorons du Très-Haut la divine assistance ;
Et répétons ce chant par le cœur inspiré :
Vive, vive long-temps LOUIS-LE-DÉSIRÉ !

Par M. d'Ornay.

ODE AU SILENCE.

O Silentium omnis boni Genitrix!
SAINT-EPHREM, *de Patientia*, etc.

QUE mille autres de la Fortune
Vantent les trompeuses faveurs;
Qu'ils vantent la gloire importune
Et le faux éclat des grandeurs;
Un plus noble sujet m'inspire.
Divin Silence! de ma lyre
Je te consacre les accents.
Toi, qui procures dans la vie
Des moments si dignes d'envie,
Quels droits n'as-tu pas à mes chants?

PAR toi, que de torts on évite!
Par toi, que de maux on prévient!
A te chercher le sage invite;
Le sage à toi toujours revient:
Si tu n'avais été son guide,
Aurait-il reconnu le vide
De nos ambitieux projets,
Et jouirait-il à toute heure
De cette paix intérieure
Que, par eux, on n'obtint jamais?

AINSI

Ainsi l'homme, sous ta puissance,
Sait commander à ses désirs,
Et s'éloigner sans résistance
Des vains honneurs, des vains plaisirs;
Rebelle envers la Providence,
N'oppose-t-il qu'impatience
Aux peines de l'adversité,
Tu lui fais, pour un bien durable,
Oublier le bien périssable
Qu'il n'aurait que trop regretté.

Une tristesse passagère
S'exhale en discours superflus;
Seul et toujours l'ami sincère
Pleure son ami qui n'est plus.
A l'instant où pour Artémise,
Que sa tendresse immortalise,
L'hymen éteignit son flambeau,
Loin d'elle une plainte frivole,
Et de l'infortuné Mausole
Artémise fut le tombeau.

Mais si tu peux, Silence auguste!
A l'homme offrir la vérité,
Le rendre bon, le rendre juste,
Prouver sa sensibilité;
Tu peux aussi, de son génie
Digne émule de Polymnie,
Rendre l'essor victorieux;
Malherbe et Rousseau qu'on admire,

S'ils n'avaient connu ton empire,
Seraient-ils si grands à nos yeux ?

Comme eux, l'ornement de la France,
Pascal, à ton école apprit
Combien alors de la Science
Le domaine était circonscrit.
Là, sur une échelle sévère,
Des pesanteurs de l'atmosphère
Il fixa les degrés divers ;
Et, créant la langue divine
Des Despréaux et des Racine,
Fit le charme de l'Univers.

J'aurais voulu, dans un langage
Plus digne de tes attributs,
Te rendre avec plus d'avantage
Tous les honneurs qui te sont dus,
Dieu des Arts, dieu de la Sagesse !
Les seuls favoris du Permesse
Pourront accomplir ce dessein ;
Docile à la Raison qui trace
Des limites à mon audace,
Je me recueille dans ton sein.

Par M. Vigné, D.-M.

LE CHÊNE ET LES ÉPIS,

FABLE.

— Ennemi des moissons, toi dont le front superbe
Empêche le soleil d'arriver jusqu'à nous,
Quand pourrons-nous te voir par les vents en courroux
Battu de toutes parts et renversé sur l'herbe ? —
Ainsi parlaient un beau matin
Les plantes de Cérès à l'arbre de Jupin.
— Téméraires ! s'écrie un Frêne,
Vous appelez les vents dans leur antre assoupis !
Ah ! plutot rendez grace au dieu qui les enchaîne ;
Si leur souffle abattait le Chêne,
Sa chute abattrait les Epis.

Par M. Lefilleul des Guerrots.

LE PAPILLON ET L'ENFANT,

FABLE.

— PAPILLON, joli Papillon,
Venez vîte sur cette rose :
Pour vous, avec ce frais bouton,
Je l'ai cueillie à peine éclose. —
Ainsi chantait un jeune Enfant ;
Et le voilà qui se dispose
A saisir l'insecte brillant,
Pour peu que sur elle il se pose.
L'insecte était malin ; il répond : — Serviteur ;
J'ai vu le piége, ami ; je ne vois plus la fleur.

Par M. LEFILLEUL DES GUERROTS.

POLICHINELLE ET LES ENFANTS.

FABLE.

Ma foi, vive Polichinelle !
Il n'est pas toujours de bon ton,
Mais il est gai, bon compagnon,
Et sur-tout d'humeur naturelle.
Puis, quand il a quelque querelle,
Je le vois toujours le plus fort ;
Malgré moi cela m'intéresse,
Car je trouve, je le confesse,
Que les vainqueurs n'ont jamais tort.

Un jour, posté devant la loge
De mon héros, j'admirais sa valeur,
Qui passe à mon gré tout éloge.
Il rossait tout, gendarme, procureur ;
Se moquait du public, riait du commissaire,
Et par ses propos insolents
Le drôle amusait les passants,
Même aux dépens de son compère.
Près de moi, de jeunes Enfants,
Ravis d'une scène aussi belle,
Joignant les mains, criaient à leurs parents :
Ah ! donnez-nous Polichinelle !
On y consent ; jugez de leur plaisir !

Le marché fait, le prix du personnage ;
Payé, sans tarder davantage
On s'empresse de le saisir.
Mais en perdant son domicile,
Polichinelle a tout perdu;
Il est muet, sourd, immobile;
Comme un mort il reste étendu.
Jugez de la tristesse extrême
De nos Enfants ! En croiront-ils leurs yeux ?
Non, non, par un tour odieux
Ils ont été trompés, et ce n'est plus le même !

Que conclure de tout ceci ?
Et la morale? La voici : —
Beaucoup de gens dans leur trou font merveille,
Parlent, agissent bel et bien,
Qui tirés de là ne sont rien.
Puis l'autre sens, je le dis à l'oreille :
C'est que les hommes sont ce qu'on les fait valoir ;
Le grand art est de les faire mouvoir.

Par M. Guttinguer.

L'ENFANT ET LES CAILLOUX,

FABLE.

Connaissez-vous ce jeu charmant
Où, lancé par un bras agile,
Le Caillou, bondissant
Sur une onde immobile,
Court, et dans son rapide essor
S'abat, s'élève, tombe et se relève encor?
Ne le méprisez pas; car César et Pompée,
Dit Montaigne, aimaient fort ce plaisir innocent,
Qu'il nomme, il m'en souvient, Cornichon va devant,
Ajoutant qu'il vaut mieux que celui de l'épée.

Des Enfants s'y livraient avec toute l'ardeur
Qu'on met à tous les jeux dans le jeune âge;
Et la chose allait bien, si bien, que le rivage
Retentissait des cris de leur bonheur,
Quand l'un d'eux, qui plutard sans doute fut docteur,
Et parlait à sept ans comme un grand personnage,
Leur dit : Messieurs, nous sommes fous
De ne choisir pour notre affaire
Que de légers et de petits Cailloux.
Voyez-vous cette énorme pierre?
Je vais la lancer, moi; je suis sûr de mon fait,
Et croyez que sur la rivière
Elle sera d'un bien meilleur effet.

Il s'incline à ces mots; il soulève à grand'peine,
Et lance le pesant fardeau;
La pierre, que son poids entraine,
Fait grand bruit, éclabousse et disparait sous l'eau.

MORALE.

DANS ce fait, je crois que le sage
Peut entrevoir un sens profond:
Où maint petit surnage,
Plus d'un gros coule au fond.

Par M. GUTTINGUER.

L'HOSPITALITE,

Chant gaulois.

L'ombre descend et verse sur la terre
Parfums, fraicheur et rosée et repos.
Au bord du lac, le Barde solitaire
De ses accents a frappé les échos :
Il a chanté la Patrie et les armes,
Et la Victoire et l'Immortalité....
Je vois ses yeux baignés de douces larmes ;
Écoute ! il chante l'Hospitalité.

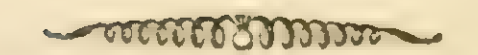
Quand tu reviens à l'heure accoutumée
Vers ton foyer, si quelque pélerin
S'offre à tes yeux, rends graces au Destin,
Et de ton toit montre-lui la fumée.
Par les chagrins son esprit tourmenté
Allait céder au mal qui le dévore ;
Mais une fois il va sourire encore
Au doux accueil de l'Hospitalité.

Ouvre en tout temps ta modeste chaumière
Au voyageur que l'orage poursuit,
Et qui, le soir, errant sur la bruyère,
Marche entouré des piéges de la Nuit.
Tends-lui la main, et nomme-le ton frère.
A ce saint nom vois son cœur agité ;
Lis dans les pleurs qui mouillent sa paupière :
Rien n'est si doux que l'Hospitalité.

Qu'en pétillant, une flamme joyeuse
Rende la vie à ses sens engourdis,
Que d'un vin vieux la liqueur généreuse
A la gaité ramène ses esprits :
Des noms sacrés d'épouse et de Patrie
Frappe son cœur d'ivresse transporté ;
Il s'attendrit, te regarde et s'écrie :
Rien n'est si doux que l'Hospitalité !

Dans sa retraite, avec soin embellie,
Conduis enfin le voyageur surpris ;
Qu'à son aspect, s'il se peut, il oublie
Qu'il a quitté sa mère et son pays !
Dans le sommeil la fatigue le plonge....
Que son repos sur-tout soit respecté ! !
Qu'il dorme en paix, et dise encore en songe :
Rien n'est si doux que l'Hospitalité !

Par M. Guttinguer.



TABLE

DES MATIÈRES.

SCIENCES ET ARTS.

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

Astronomie.

Mécanique.

Physique.

Histoire naturelle.

Zoologie.

Botanique.

Géologie.

Oryctologie.

Chimie.

Médecine humaine.

Physiologie animale.

Médecine vétérinaire.

AGRICULTURE.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.

MÉMOIRE

BELLES-LETTRES ET ARTS.

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

Correspondance.

Travaux de l'Académie.

Littérature. — Prose.

Arts et Antiquités.

POÉSIES.

Ouvrages dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.



FIN.

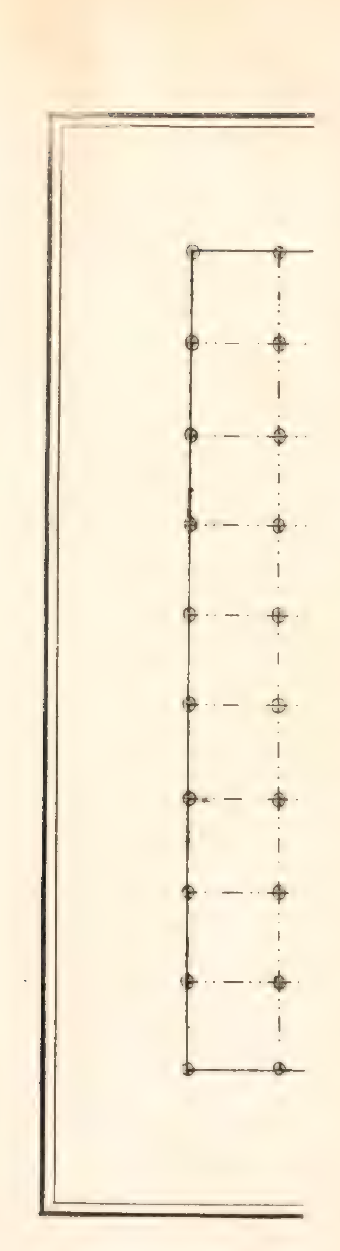


Fig. 1. Plantation quarrée droite.

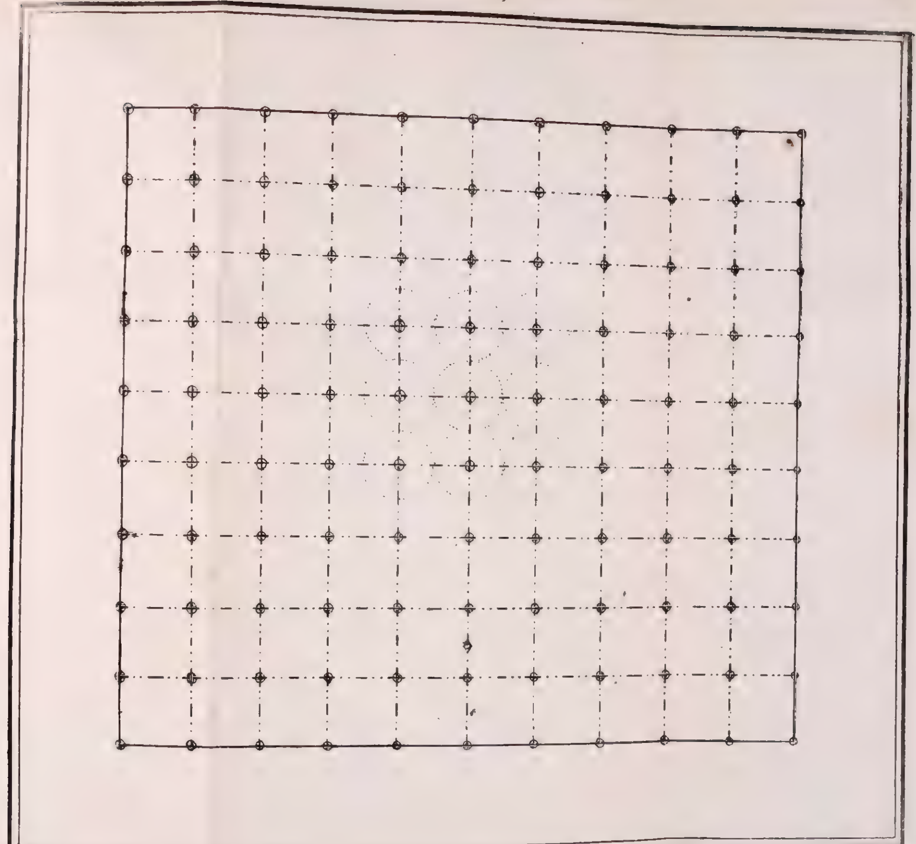


Fig. 2. Plantation quin

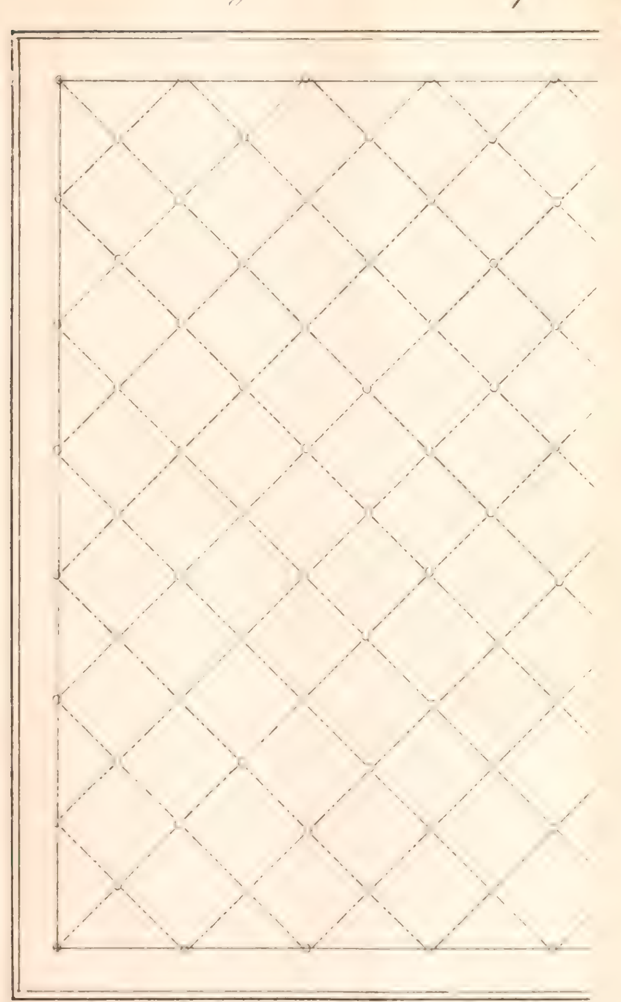
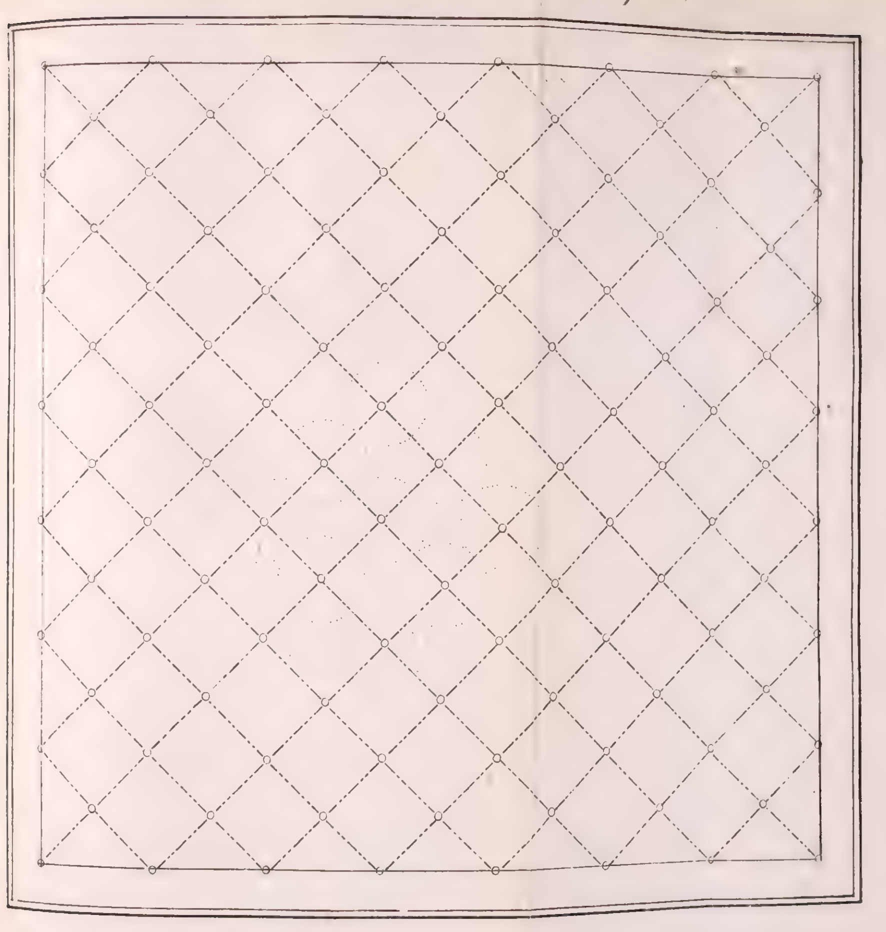


Fig. 2. Plantation quarrée oblique.



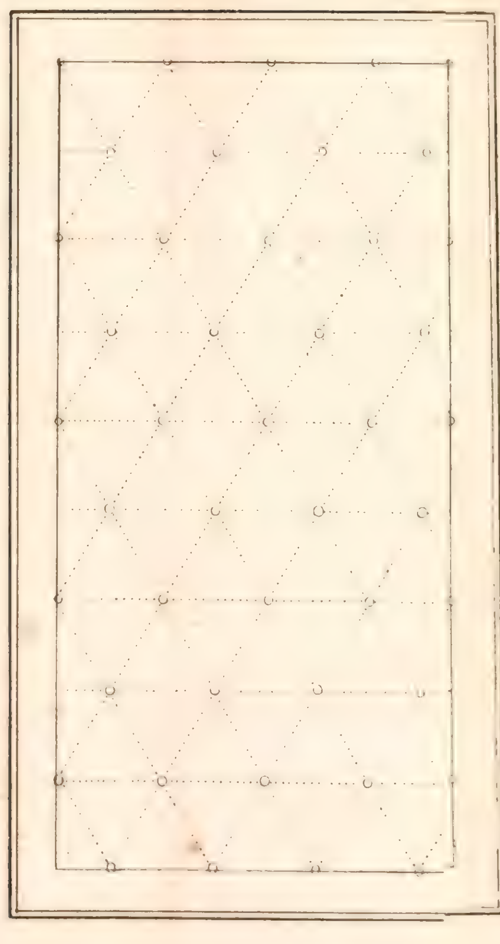
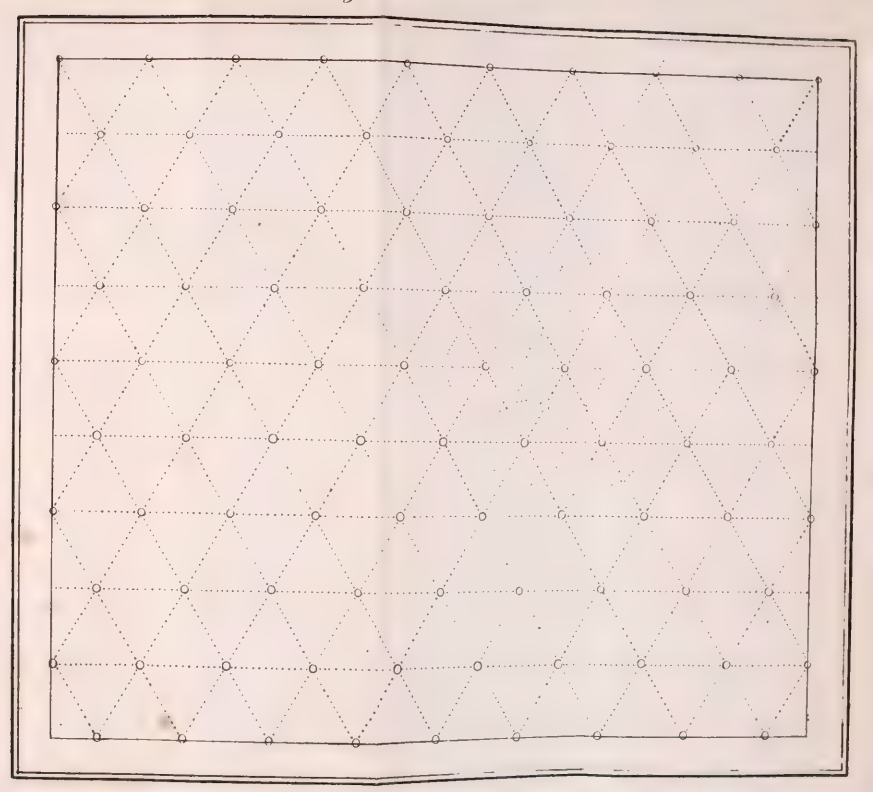


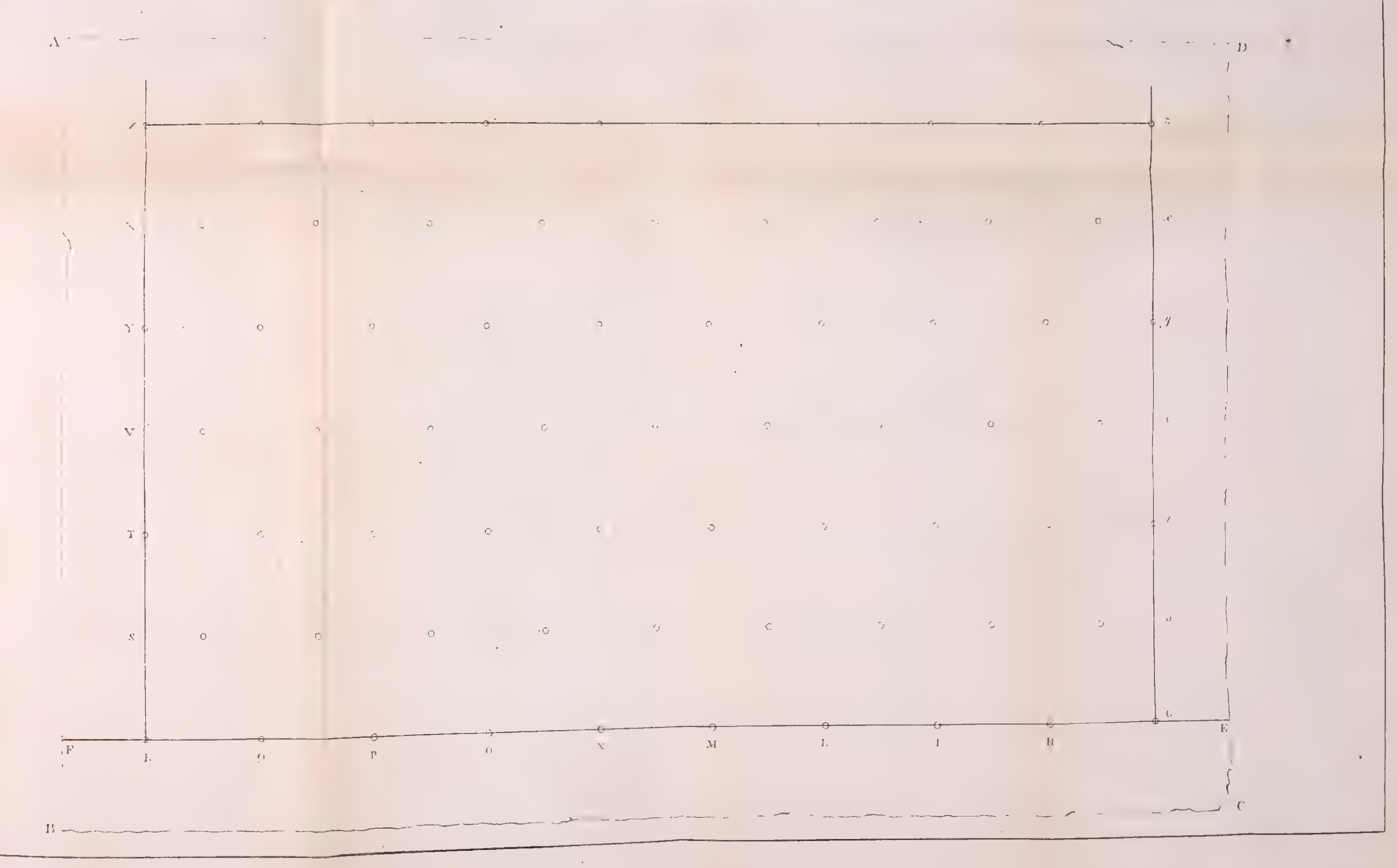
Fig. 3. Quinconce.

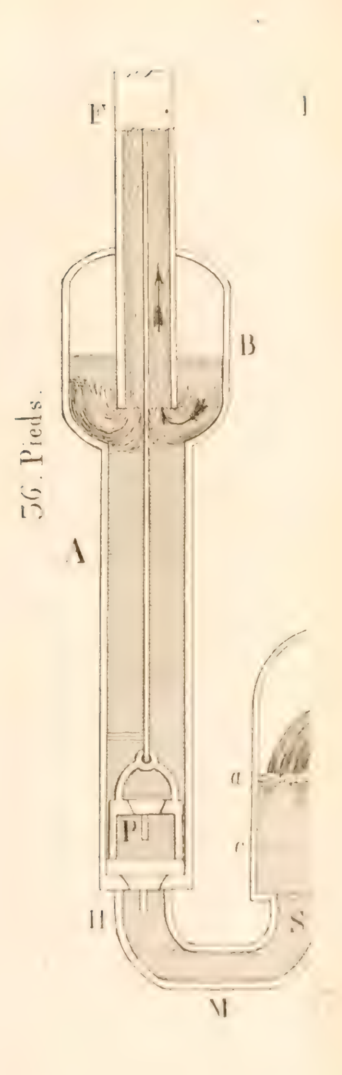


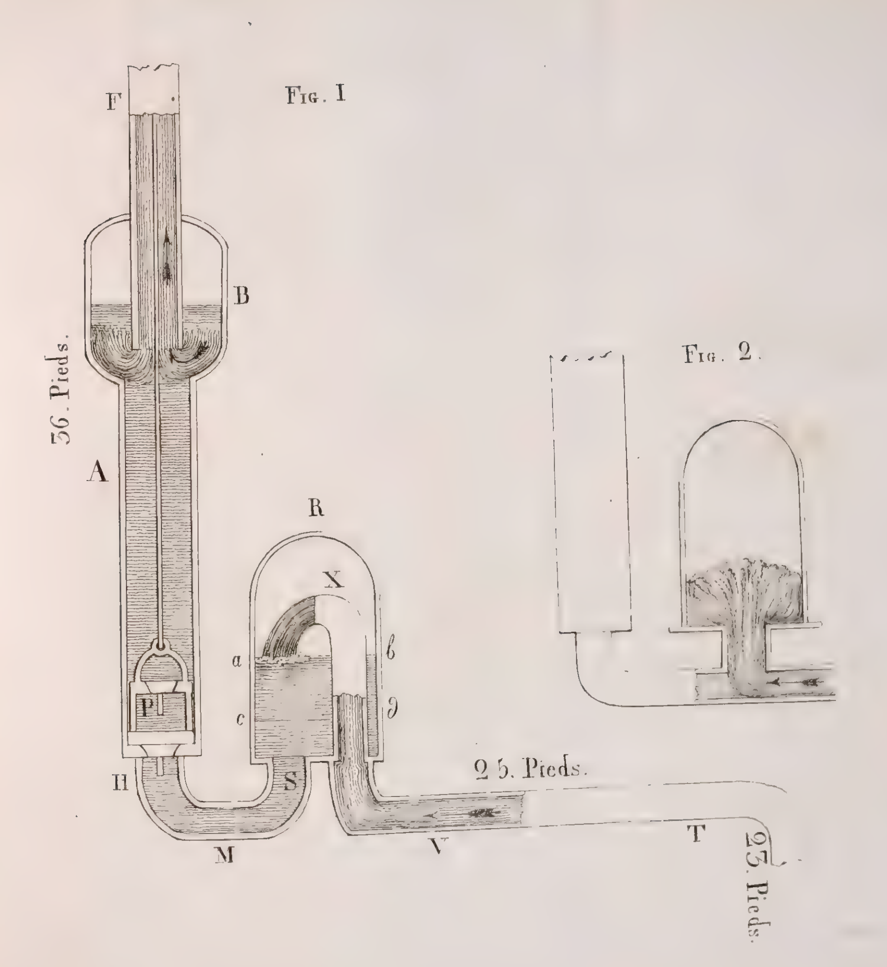

T
S
O
F
L
B

Fig. 5

Manière de tracer un Quinconce sur le terrain




56. Pieds.
F
B
A
P
a
c
H
S
M


Fig. I
F
B
56. Pieds.
A
R
X
a
b
c
g
P
H
S
M
V
T
25. Pieds.
25. Pieds.
Fig. 2.





